

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

LOI DE FINANCES 2018

**RAPPORT SUR LA SITUATION
ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES, SOCIALES,
ET FINANCIERES DE LA NATION**

EXERCICE 2017

Novembre 2017

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE.....	7
1.1- Environnement économique international	7
1.2- Evolution récente de l'économie camerounaise.....	9
1.2.1. Croissance et prix	9
1.2.2. Relations avec le reste du monde	11
1.2.3 Monnaie et financement de l'économie	13
1.2.4 Finances publiques	14
1.2.5 Secteurs sociaux	15
1.2.6 Réformes structurelles et institutionnelles	16
1.3- Perspectives macroéconomiques et budgétaires 2016-2019	18
1.3.1. Perspectives macroéconomiques	18
1.3.2. Projections budgétaires 2018	21
1.3.3. Perspectives budgétaires à moyen terme (2019-2020).....	23
1.3.4. Mesures nouvelles	25
CHAPITRE 2 : PRODUCTION.....	28
2.1 Secteur primaire	28
2.1.1 Agriculture	28
2.1.2 Elevage et pêche.....	32
2.1.3 Sous-secteur forestier et faunique	34
2.1.4 Environnement et protection de la nature.....	36
2.2 Secteur secondaire.....	36
2.2.1 Industries manufacturières	37
2.2.2 Industries extractives.....	37
2.2.3 Production et distribution d'électricité.....	39
2.3 Secteur tertiaire	42
2.3.1 Commerce	42
2.3.2 Tourisme	42
2.3.3 Transports et communications	43
2.3.4 Télécommunications	45
2.3.5 PME, économie sociale et artisanat.....	45
CHAPITRE 3 : DEMANDE.....	47
3.1. Demande intérieure	47
3.1.1 Consommation finale	47
3.1.2 Investissement	48
3.2 Demande extérieure	50
3.2.1. Demande extérieure de biens	51
3.2.2. Demande extérieure de services	53
CHAPITRE 4 : PRIX ET COMPETITIVITE	55
4.1 Prix.....	55
4.1.1 Déflateur du PIB	55
4.1.2 Prix à la consommation finale des ménages	56
4.1.3 Prix des consommations intermédiaires.....	57
4.2 Compétitivité	58
4.2.1- Compétitivité globale.....	58
4.2.2- Environnement des affaires.....	59
CHAPITRE 5 : FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	61
5.1 Politique monétaire	61
5.1.1 Politique de refinancement	61
5.2. Situation monétaire	63
5.2.1 Contreparties de la masse monétaire.....	63
5.2.2- Composantes de la masse monétaire.....	64
5.3. Secteur bancaire et financier.....	65

5.3.1- Secteur bancaire.....	65
5.3.2. Microfinance.....	68
5.3.3. Assurances	69
5.3.4. Marché financier.....	70
5.4. Stratégie de financement de l'économie	72
CHEAPITRE 6 : SECTEUR EXTERIEUR.....	73
6.1. Balance des paiements	73
6.1.1 Balance des transactions courantes	73
6.1.2 Financements extérieurs	76
6.1.3 Balances des paiements sectorielles.....	76
6.1.4 Balances des paiements bilatérales	78
6.1.5 Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2016	81
6.2. Commerce extérieur	83
6.2.1- Balance commerciale.....	83
6.2.2- Evolution des échanges.....	84
6.2.3. Orientation géographique des échanges.....	87
CHEAPITRE 7 : SECTEURS SOCIAUX.....	92
7.1. Education	92
7.1.1. Enseignements de base.....	92
7.1.2 Enseignements secondaires.....	94
7.1.3 Enseignement supérieur	97
7.2 Santé	98
7.2.1 Santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent	99
7.2.2 Lutte contre la maladie et promotion de la santé	99
7.2.3 Viabilisation des districts de santé	101
7.3 Emploi	102
7.4 Urbanisme et habitat	102
7.4.1 Développement de l'habitat	102
7.4.2 Amélioration de l'environnement urbain	102
7.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain	102
7.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse.....	103
7.5.1 Affaires sociales.....	103
7.5.2 Promotion de la femme et de la famille	104
7.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale.....	104
CHEAPITRE 8 : EXECUTION DU BUDGET 2017 ET PROJET DE BUDGET 2018.....	106
8.1 Exécution du budget 2017	106
8.1.1 Ressources budgétaires	106
8.1.2 Dépenses budgétaires.....	110
8.2 Exposé de motif des mesures nouvelles.....	113
8.2.1 Mesures fiscales nouvelles.....	113
8.2.2 Mesures douanières nouvelles	127
8.3 Projet de budget de l'exercice 2018	132
8.3.1 Analyse des recettes.....	132
8.3.2 Analyse des dépenses.....	133
GLOSSAIRE DES SIGLES	137

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	9
Tableau 2 : Ventilation sectorielle du PIB (2013-2019)	20
Tableau 3 : Indicateurs clés	20
Tableau 4 : Projections budgétaires pour l'exercice 2018 (en milliards).....	23
Tableau 5 : Projections budgétaires à moyen terme (2019-2020) (en milliards)	25
Tableau 6 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle et d'exportation	30
Tableau 7: Production des principales cultures vivrières (en tonnes)	32
Tableau 8: Evolution du cheptel (nombre de tête) et des quantités de viande (en tonnes) issues des abattages	33
Tableau 9: Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)	33
Tableau 10 : Production et exportations dans le secteur forestier (en milliers de m ³)	35
Tableau 11 : Evolution du PIB dans le secteur secondaire (en milliards)*	37
Tableau 12 : Production de pétrole brut (en millions de barils)	38
Tableau 13 : Production de produits pétroliers (en tonnes métriques)	38
Tableau 14 : Mises à la consommation des produits pétroliers (en milliers de litres).....	39
Tableau 15 : Production d'électricité (en GWH) et évolution du nombre d'abonnés.....	40
Tableau 16 : Production d'eau potable (en milliers de m ³)	40
Tableau 17 : Récapitulatif du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2016.....	43
Tableau 18: Evolution du trafic ferroviaire	44
Tableau 19 : Evolution du trafic maritime	44
Tableau 20 : Evolution du trafic aérien	44
Tableau 21 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications	45
Tableau 22 : Dépenses de consommation finale des ménages en volume par grands groupes de produits (en milliards base 100 = 2005).....	48
Tableau 23 : Formation brute de capital fixe par produit à prix constant de 2005 (en milliards)	49
Tableau 24 : Exportations en volume par grands groupes de produits en milliards (année de base 2005) .	52
Tableau 25 : Importations en volume par grands groupes de produits (en milliards aux prix constants de 2005) ...	52
Tableau 26 : Variation du déflateur du PIB par branches d'activités (en %)	55
Tableau 27 : Variation du déflateur du PIB et ses emplois (en %)	56
Tableau 28: Evolution de l'indice des prix à la consommation finale des ménages	56
Tableau 29 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2009 à 2016 (en %)	59
Tableau 30 :Taux directeurs de la BEAC et conditions de banque (en %)	61
Tableau 31 : Marché interbancaire au premier semestre 2017	62
Tableau 32 : Situation monétaire consolidée (en milliards).....	63
Tableau 33 : Dépôts par type de clientèle (en milliards).....	66
Tableau 34 : Dépôts de la clientèle par nature (en milliards).....	66
Tableau 35: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)	67
Tableau 36: Volume et valeur des opérations par « Mobile Money ».	67
Tableau 37 : Evolution du total du bilan cumulé des EMF (en milliards)	68
Tableau 38 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)	68
Tableau 39 : Evolution des crédits des EMF (en milliards)	69
Tableau 40 : Evolution des créances en souffrance (en milliards)	69
Tableau 41 : Evolution de la rentabilité (en %).....	69
Tableau 42 : Evolution du chiffre d'affaires, des produits financiers et des sinistres payés de 2013 à 2016 (en milliards)....	70
Tableau 43 : Evolution de la capitalisation boursière de 2014 à 2016 (en milliards)	70
Tableau 44 : Evolution du volume et des valeurs des titres échangés.....	71
Tableau 45 : Volumes et valeurs des transactions à la DSX	71
Tableau 46 : Transactions sur les Obligations du Trésor à coupon Zéro en 2016.....	72
Tableau 47 : Calendrier des opérations sur les titres publics en 2017 (en milliards)	72
Tableau 48 : Balance des paiements globale de 2012 à 2018 (en milliards).....	73
Tableau 49 : Balance des services (en milliards)	74
Tableau 50 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	77
Tableau 51 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	78

Tableau 52 : Balances des paiements avec le Nigeria, la France et la Chine (en milliards)	79
Tableau 53 : Balances des paiements avec les Etats-Unis, la CEMAC, l'Union européenne (en milliards)	80
Tableau 54 : Balances des règlements mensuelles au premier semestre 2017 (en milliards)	81
Tableau 55 : Balance des paiements de 2011 à 2018 (en milliards).....	82
Tableau 56 : Evolution du commerce extérieur (en milliards de francs CFA).....	84
Tableau 57 : Exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)	85
Tableau 58 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards FCFA)	86
Tableau 59 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2016	90
Tableau 60 : Principaux clients bilatéraux	91
Tableau 61 : Principaux fournisseurs bilatéraux	91
Tableau 62 : Nombre de salles de classe fonctionnelles et effectifs des élèves et enseignants dans l'enseignement maternel et primaire	94
Tableau 63 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire	94
Tableau 64 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire	95
Tableau 65 : Effectifs des élèves et enseignants dans l'enseignement secondaire	96
Tableau 66 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans le secondaire	96
Tableau 67 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)	97
Tableau 68 : Répartition des étudiants et enseignants dans l'enseignement supérieur	98
Tableau 69: Evolution de la couverture vaccinale (en %).....	99
Tableau 70 : Montant des transferts versés aux ménages de novembre 2015 à juin 2017	103
Tableau 71 : Ressources budgétaires de l'exercice 2017 (en milliards).....	109
Tableau 72 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2017 (en milliards)	112
Tableau 73 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)	134
Tableau 74 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2018 (en millions)	135

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Poids des sous-secteurs clés de l'économie camerounaise.....	11
Graphique 2: Evolution comparée du PIB nominal, du taux de croissance réel et de l'inflation.....	11
Graphique 3 : Contributions à la croissance du PIB (en points de %)	47
Graphique 4 : Evolution comparée des taux de croissance de la consommation finale et du PIB (en %) ..	47
Graphique 5 : Evolution de l'investissement (en %).....	49
Graphique 6 : Contribution de la demande extérieure à la croissance(en %).....	51
Graphique 7 : Evolution des exportations et des importations (biens, en volume) et contribution de la demande extérieure des biens à la croissance.....	51
Graphique 8 : Exportations et importations des biens (en % du PIB).....	51
Graphique 9 : Demande extérieure de services en volume* (en milliards).....	53
Graphique 10 : Evolution des exportations de services en volume* (en milliards)	53
Graphique 11 : Evolution des importations de services en volume* (en milliards).....	54
Graphique 12 : Evolution des prix des consommations intermédiaires en 2016 (en %).....	58
Graphique 13 : Composantes des avoirs extérieurs nets (en %).....	64
Graphique 14 : Composantes de la masse monétaire (en %)	65
Graphique 15 : Evolution du cours des actions.....	71
Graphique 16 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2012 à 2017 (en milliards)	73
Graphique 17 : Répartition des recettes de voyages par provenance en 2016.....	75
Graphique 18 : Répartition des transferts de migrants par provenance en 2016.....	76
Graphique 19 : Balance commerciale sur la période 2003-2016 (en milliards)	84
Graphique 20 : Structure des échanges globaux par zone géographique en 2016 (en %).....	87
Graphique 21 : Structure des exportations par zone géographique en 2016	88
Graphique 22 : Structure des importations par zone géographique en 2016.....	88
Graphique 23 : Ratios d'encadrement (étudiants/enseignant) dans les universités d'Etat	98
Graphique 24 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV	100
Graphique 25: Prévisions et réalisations des recettes internes de 2011 à 2017 (en milliards)	106
Graphique 26 : Réalisations des principales composantes des recettes internes de 2011 à 2017 (en milliards)	107
Graphique 27 : Réalisations des principales composantes des recettes non pétrolières de 2011 à 2017 (en milliards)	107
Graphique 28 : Prévisions et réalisations des recettes des impôts et taxes de 2011 à 2017 (en milliards)	108
Graphique 29: Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2011 à 2017 (en milliards).....	108
Graphique 30: Répartition du budget de l'Etat de 2011 à 2017 (en % du total)	110
Graphique 31: Répartition du BIP de l'exercice 2017 par secteurs	111
Graphique 32 : Répartition de l'encours de la dette publique et de la dette avalisée	112
Graphique 33 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure	112

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Programme économique et financier avec le FMI	14
Encadré 2 : Programme Agropole	34
Encadré 3 : Essor du « Mobile Money »	67

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE

Conformément à la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat, le présent rapport, qui accompagne le projet de Loi de finances 2018, présente la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation. Il décrit l'environnement économique international, la situation économique nationale en 2016 et la conjoncture à fin juin voire fin septembre 2017. Les prévisions pour l'exercice 2018 s'inscrivent dans le cadre du deuxième triennat du budget-programme 2016-2018. Le rapport présente en outre l'exécution budgétaire en 2017, ainsi que le projet de budget de l'exercice 2018.

1.1- Environnement économique international

Selon le Fonds Monétaire International, dans le World Economic Outlook d'octobre 2017, les perspectives économiques mondiales se sont améliorées et, semblent favorables. La reprise s'affirme, tirée par l'investissement, la production industrielle et le commerce mondial. Les prévisions de croissance sont revues à la hausse par rapport aux éditions d'avril et juillet 2017 des Perspectives de l'économie mondiale. De 3,2% en 2016, la croissance mondiale est estimée à 3,6% en 2017 et pourrait atteindre 3,7% en 2018. Toutefois, cette relative embellie masque les écarts entre pays. Si l'activité économique se consolide notamment dans la zone euro, au Japon, en Chine, dans les pays émergents d'Europe et en Russie, la croissance est plus faible que prévue aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Inde. Par ailleurs, la reprise demeure lente et inégale dans plusieurs pays émergents et en développement.

Dans les pays avancés, le taux de croissance est estimé à 2,2% en 2017, après 1,7% en 2016. Il est projeté à 2% en 2018. Toutefois, les risques pèsent sur la croissance potentielle, en raison du vieillissement de la population, de la faiblesse de l'investissement et d'une faible progression de la productivité. Les perspectives de croissance du PIB par habitant sont freinées par la faible croissance de la productivité et la hausse des rapports de dépendance économique des personnes âgées.

Aux Etats-Unis, le taux de croissance est estimé à 2,2% en 2017 et projeté à 2,3% en 2018. Cette évolution s'explique par les conditions financières favorables et la confiance des chefs d'entreprises et des consommateurs. Toutefois, les incertitudes liées à la nature et au calendrier de l'action gouvernementale font craindre une politique budgétaire qui pourrait être moins expansionniste qu'attendu. Les anticipations des marchés à l'égard d'une relance budgétaire se sont aussi atténuées.

Dans la zone euro, la reprise se poursuit avec des taux de croissance qui dépassent les attentes. La croissance se consolide à 2,1% en 2017, après un taux de 1,8% en 2016. Cette accélération s'explique principalement par une progression des exportations dans un contexte d'élargissement des échanges commerciaux mondiaux. Elle est favorisée aussi par les conditions financières accommodantes, une demande intérieure vigoureuse et un euro faible. La croissance a été revue à la hausse en Allemagne (2%), en France (1,6%), en Italie (1,5%) et en Espagne (3,1%). En 2018, elle est projetée à 1,9% pour l'ensemble de la zone.

Au Japon, la croissance est estimée à 1,5% en 2017, après un taux de 1% en 2016. Elle est prévue à 0,7% en 2018. L'expansion repose sur un affranchissement de la demande mondiale et les mesures prises par les autorités pour maintenir une politique budgétaire d'accompagnement. La croissance est tirée par la consommation privée, l'investissement et les exportations.

Dans les pays émergents, l'activité devrait s'accélérer en Chine, avec un taux de croissance estimé à 6,8% en 2017, et projeté à 6,5% en 2018. Un fléchissement est attendu dans le secteur industriel, bien que compensé par une croissance plus vigoureuse du crédit et d'un accroissement de l'investissement public. Le processus de rééquilibrage de l'économie chinoise devrait, à terme,

profiter tant à la Chine qu'au monde entier. En Inde, la croissance devrait s'établir à 6,7% contre 7,1% en 2016, du fait de la persistance des perturbations liées à l'échange de billets, ainsi que des coûts de transition liés au lancement de la taxe nationale sur les biens et services en juillet 2017. Cette dernière mesure devrait aboutir à terme à l'unification du vaste marché intérieur indien. En 2018, la croissance devrait remonter à 7,4%. Dans les autres pays émergents, plusieurs pays à l'instar du Brésil (-3,6% en 2016 ; 0,7% en 2017) et de la Russie (-0,2% ; 1,8%) sortent progressivement de la récession.

En Afrique subsaharienne, la croissance du PIB réel devrait graduellement remonter, après le ralentissement observé en 2016. Toutefois, les perspectives ne sont pas favorables et le revenu par habitant stagne dans plusieurs pays. Les pays exportateurs de produits de base, y compris ceux producteurs de pétrole, sont particulièrement touchés par l'ajustement prolongé à la baisse des recettes d'exportations. La croissance est envisagée à 2,6% en 2017 contre un taux de 1,4% observé en 2016 ; elle est projetée à 3,4% en 2018.

Le Nigéria retrouve la croissance, soutenue par l'accroissement de la production de pétrole et le dynamisme dans le secteur agropastoral, après la récession en 2016 causée par les niveaux bas des prix du pétrole et les perturbations de production dans le Delta du Niger. La croissance est attendue à 0,8% en 2017 et prévue à 1,9% en 2018. Toutefois, les risques liés à l'exécution de la politique économique, la segmentation du marché des changes qui reste tributaire des interventions de la banque centrale et les fragilités du système bancaire peuvent peser sur l'activité économique à moyen terme. En Afrique du Sud, la croissance devrait rester modérée, à 0,7 % en 2017 et à 1,1 % en 2018, malgré les prix à l'exportation de produits de base plus favorables et la vigueur de la production agricole, car la montée de l'incertitude politique sape la confiance des consommateurs et des chefs d'entreprises.

Dans la CEMAC, la récession se poursuit, les cours mondiaux de pétrole se maintenant à la baisse. En effet, cinq pays sur six (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) produisent le pétrole, qui représente environ 60% du total des exportations. Entre 2014 et 2016, les recettes publiques tirées des exportations de pétrole ont diminué de moitié, du fait de la chute des prix internationaux. Dans le même temps, les politiques budgétaires nationales expansionnistes et une politique monétaire accommodante ont contribué à réduire les réserves de change qui ont atteint 2,3 mois d'importations en fin 2016, menaçant la stabilité du franc CFA. Pour redresser les économies en vue d'atteindre une croissance durable, une stratégie est mise en œuvre depuis janvier 2017, appuyée par les pouvoirs publics, les autorités régionales et le FMI. Au niveau national, la stratégie repose sur : (i) l'ajustement budgétaire pour rétablir les équilibres macroéconomiques ; (ii) les réformes structurelles pour assainir les finances publiques et améliorer le climat des affaires. Au niveau sous régional, les mesures visent à : (i) resserrer la politique monétaire et la gestion des liquidités pour rétablir la stabilité extérieure ; (ii) renforcer le secteur financier.

Selon les dernières projections de la BEAC, la situation économique de la sous-région s'est quelque peu améliorée, même si elle reste préoccupante. Le taux de croissance économique est estimé à 0,2% en fin 2017 comme en 2016. Les comptes extérieurs s'améliorent, le déficit du compte courant revenant à 6,4% du PIB, après 15,3% du PIB en 2016. Quant au déficit du solde budgétaire base engagements, hors dons, il recule à 3,1% du PIB. Le taux de couverture de la monnaie s'établit à 59,1%.

En ce qui concerne les cours des matières premières, l'indice des prix des produits de base du FMI a baissé de 5% entre février et août 2017. La baisse la plus forte concerne les prix du pétrole et du gaz. S'agissant du pétrole, les prix ont diminué de 8,1%, alors même que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et certains pays exportateurs de pétrole non membres de l'OPEP annonçaient en mai la diminution de la production jusqu'au premier trimestre de 2018. La baisse

des prix s'explique principalement par une production plus élevée du gaz de schiste aux États-Unis et par le redressement de la production en Libye et au Nigéria.

S'agissant des prix à la consommation des ménages, l'inflation mondiale demeure faible. En dépit d'une croissance plus vigoureuse de la demande intérieure, l'inflation hors alimentation et énergie est modérée dans les pays avancés, du fait de la faiblesse persistante de l'augmentation des salaires. En 2016, l'indice des prix à la consommation dans les pays avancés a crû de 0,8%. L'effet de la baisse des prix des matières premières s'estompant, l'inflation est estimée à 1,7% en 2017. Elle devrait se stabiliser à 1,7% en 2018.

Aux Etats-Unis, l'inflation est évaluée à 2,1% (après 1,3% en 2016) et devrait rester stable à 2,1% en 2018. Dans la zone euro, elle est estimée à 1,5% et projetée à 1,4% en 2017. Dans les pays émergents et en développement, l'inflation reste pratiquement inchangée, car les taux de change sont plus ou moins stables. Elle atteindrait respectivement 4,2% et 4,4% en 2017 et 2018.

En Afrique subsaharienne, l'inflation est attendue à 11% en 2017 et projetée à 9,5% en 2018. Au Nigéria, elle est évaluée à 16,3% en 2017, après 15,7 en 2016, et prévue à 14,8% en 2018. Dans la CEMAC, les tensions inflationnistes s'atténuent, avec un taux estimé à 1% contre 1,1% en 2016.

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	Historiques		Estimations	Projections
Croissance du PIB (en %)	2015	2016	2017	2018
Economie mondiale	3,4	3,2	3,6	3,7
Etats-Unis	2,4	1,5	2,2	2,3
Zone euro	1,1	1,8	2,1	1,9
Japon	0,0	1,0	1,5	0,7
Chine	7,3	6,7	6,8	6,5
Inde	7,2	7,1	6,7	7,4
Afrique subsaharienne	5,1	1,4	2,6	3,4
Nigeria	6,3	-1,6	0,8	1,9
CEMAC*	2,1	0,2	0,2	3,2
Inflation (en %)				
Etats-Unis	1,6	1,3	2,1	2,1
Zone euro	0,4	0,2	1,5	1,4
Afrique subsaharienne	6,3	11,3	11,0	9,5
Nigeria	8,0	15,7	16,3	14,8
CEMAC (en moyenne mensuelle)	2,7	1,3	1,3	1,8

Sources: FMI (PEM, Octobre 2017), *BEAC

1.2- Evolution récente de l'économie camerounaise

1.2.1. Croissance et prix

L'économie nationale a fait preuve de résilience face au double choc extérieur, pétrolier et sécuritaire. La diversification de l'économie a été un atout qui a permis de maintenir la croissance économique à un niveau satisfaisant malgré la forte chute des cours du pétrole et des autres produits de base. Toutefois, la croissance a ralenti passant de 5,7% en 2015 à 4,5% en 2016. La production de pétrole qui, depuis 2012 est en augmentation grâce à la mise en production de nouveaux champs, a permis d'atténuer les effets de la baisse des cours en 2015. Elle diminue de 3,7% en 2016. Hors pétrole, la croissance est plus dynamique. Elle s'établit à 5,1% en 2016 contre 4,4% en 2015.

Dans le secteur primaire, l'activité progresse de 6,8% contre 5,3% en 2015, tirée principalement par la branche « agriculture », qui bénéficie du dynamisme de sa composante « agriculture industrielle et d'exportation ». Ce dynamisme est lié aux différents investissements qui ont été

réalisés dans les filières cacao/caf  depuis 2012/2013. Par ailleurs, l'introduction des techniques agricoles modernes  travers la m canisation, la distribution de plants et des semences  haut rendement, et le renforcement de l'encadrement des producteurs, permettent d'accroître la production nationale. Ce secteur p se 15,3% du PIB.

Dans le secteur secondaire, la croissance ralentit  3,2% en 2016, apr s 9,6% en 2015. Cette d c l ration est imputable au ralentissement de l'activit  dans les branches « production et distribution d'lectricit  », « production, distribution d'eau et assainissement» et « industries extractives ». Dans les industries extractives le vieillissement des champs p toliers et la chute des cours n'incitent pas  r aliser les investissements. A contrario, la branche « b atiments et travaux publics » a t  dynamique en 2016, gr ce  la poursuite des grands chantiers d'infrastructures routi res et des ouvrages d'art, la construction des routes dites de d senclavement des bassins de productions agricole, pastorale et touristique. Ce secteur repr sente 24,5% du PIB.

L'activit  s'acc l re dans le secteur tertiaire passant de 3,4% en 2015  4,5% en 2016. Cette performance s'observe dans toutes les branches d'activit  et plus particuli rement dans les branches « commerce, restaurants et h tels », « transports » et, « informations et t l communications ». Les branches ont b n fici  de la diversification de l'offre des services de t l communications (internet, t l phonie mobile, t l vision), de l'inclusion et des innovations financi res (mon tique, mobile money), ainsi que des effets positifs de l'organisation de la CAN f minine de 2016. Ce secteur p se 52,1% du PIB.

Du c t  de la demande, la consommation finale, principal moteur de la croissance, progresse de 3,6% en 2016, apr s 5,2% en 2015. Les d penses de consommation finale priv e ralentissent, en liaison avec le rench rissement de certains produits, notamment les f culents, les huiles et graisses, les produits laitiers, les boissons et les services d'h tellerie et de restauration. Les d penses de consommation finale publique ralentissent  3,5%, en liaison avec la rationalisation des d penses publiques.

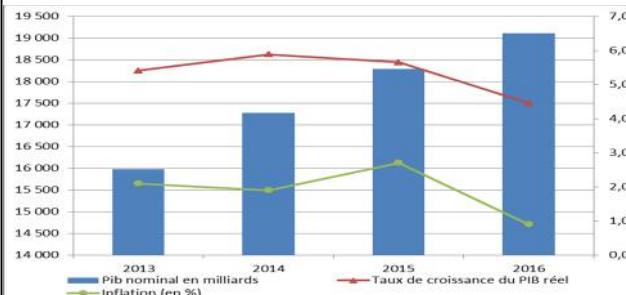
L'investissement enregistre un taux de croissance de 7,5% apr s -0,3% en 2015, et contribue  hauteur de 1,9 point  la croissance du PIB. Cette embellie est refl t e tant au niveau de la composante priv e que de la composante publique. Apr s avoir r gress  de 0,2% en 2015, l'investissement priv  s'accroit de 6,4%, tandis que l'investissement public, connaît une hausse de 11,2% apr s -0,6% en 2015. Le d marrage effectif des investissements programm s dans le cadre du Plan d'Urgence Triennal pour l'acc l ration de la croissance (PLANUT) explique cette volution.

S'agissant de la demande ext rieure, elle gr ve la croissance  hauteur de 0,4 point en 2016. Cette situation r sulte d'une diminution du volume des exportations de biens et services plus importante que celle des importations.

Concernant les prix, l'inflation reste ma tris e avec un taux de 0,9% contre 2,7% en 2015. Quelques postes de consommation enregistrent des hausses de prix, notamment « restaurants et h tels » (+3,5%), «boissons alcoolis es et tabacs » (+3%) et « enseignement » (+2,6%). A l'inverse le poste « communications » baisse de 2,2%.

En 2016, l'activité s'est accrue de 4,5% contre 5,7% en 2015. Le PIB nominal observé est de 19 105 milliards de franc CFA. L'inflation s'est établit à 0,9% en 2016 et à 2,7% en 2015.

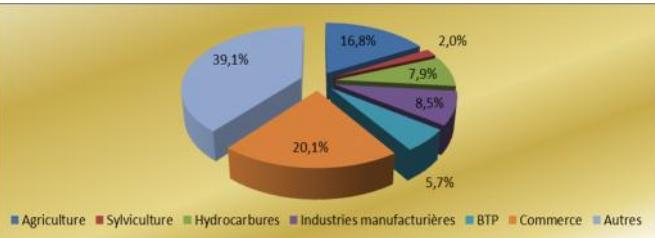
Graphique 2: Evolution comparée du PIB nominal, du taux de croissance réel et de l'inflation



Source : MINFI/DAE

La croissance est soutenue principalement dans le secteur non pétrolier par l'activité des secteurs agricole et sylvicole (banane, cacao, café, coton, caoutchouc et bois) dont les revenus représentent plus de 15% des exportations. D'autres branches, comme les BTP, le commerce, les télécommunications, les banques et organismes financiers, participent également à la croissance.

Graphique 1: Poids des sous-secteurs clés de l'économie camerounaise



Source : MINFI/DAE

1.2.2. Relations avec le reste du monde

1.2.2.1 Compétitivité

En 2016, le taux de change effectif réel (TCER) augmente de 2,0%, traduisant une détérioration du niveau de compétitivité. Cette évolution est imputable à l'appréciation de 3,4% du taux de change effectif nominal (TCEN). Le franc CFA s'apprécie par rapport aux autres devises à l'exception du dollar américain. Le différentiel des prix avec les principaux partenaires commerciaux, notamment la Chine et le Nigéria, reste en faveur du Cameroun. Les termes de l'échange se sont détériorés de 20,3% par rapport à 2015, du fait du recul plus important du prix des exportations par rapport à celui des importations.

Les réformes suivantes ont été mises en œuvre pour améliorer l'environnement des affaires: (i) la réduction des délais d'obtention du permis de construire ; (ii) la procédure de conciliation de l'OHADA pour les entreprises en proie aux difficultés financières ; (iii) la promulgation de la loi fixant le capital social minimum et les modalités de recours aux services du notaire dans le cadre de la création d'une société à responsabilité limitée.

S'agissant de la compétitivité structurelle, le Cameroun est classé au 119^{ème} rang sur 138 pays (en recul de 5 places), d'après le rapport 2017 du Forum économique mondial. Le recul est attribuable à la qualité des infrastructures (131^e rang), la qualité de l'enseignement supérieur et de la formation (105^e rang). Sur l'ensemble des indicateurs, il occupe le 20^{ème} rang en Afrique et le 2^{ème} dans la CEMAC.

Dans le Doing Business 2018, le Cameroun gagne trois places, passant du 166^{ème} au 163^{ème} rang mondial. Cette amélioration est attribuable aux indicateurs concernant la création d'entreprise et l'obtention des crédits. En effet, les procédures de création d'entreprise sont rendues plus souples à travers notamment, la réduction du capital minimum. Pour ce qui est de la facilité à obtenir les crédits, elle s'est traduite notamment par la mise en place d'un fichier bancaire national des entreprises, et d'une centrale des incidents des paiements.

La 8^{ème} session du Cameroon Business Forum, tenue en 2017, a retenu 23 réformes à implémenter en 2017, notamment dans les domaines ci-après : création d'entreprises, accès à la propriété, accès au crédit, paiement des impôts et commerce transfrontalier.

1.2.2.2 Echanges

En 2016, les échanges avec l'extérieur se sont effectués dans un contexte marqué par : (i) la baisse de la demande mondiale notamment dans les pays émergent ; (ii) la baisse des cours des produits de base notamment ceux du pétrole ; (iii) les dévaluations du Naira.

Le déficit de la balance commerciale passe de 1 174,9 milliards en 2015 à 1 135,9 milliards, soit une diminution de 39 milliards. Hors pétrole, le déficit se réduit de 162,9 milliards passant de 1 680,3 milliards en 2015 à 1 517,4 milliards. L'amélioration du solde commercial résulte d'une baisse moins importante des exportations par rapport aux importations. Le taux de couverture diminue de 3,8 points pour se situer à 63,3%.

Les exportations chutent de 18,4% en 2016 pour s'établir à 1 959,7 milliards. Hors pétrole, elles diminuent de 12,1% par rapport à 2015, consécutivement à la baisse des ventes de cacao brut en fèves, des bois en grumes, des carburants et lubrifiants, de l'aluminium brut et du coton brut. Cette situation est atténuée par l'augmentation des ventes des bois sciés, des bananes fraîches, de pâte de cacao, des feuilles de placage en bois et de beurre de cacao.

Le pétrole brut représente 35,5% du total des exportations. Il est suivi principalement par le cacao brut en fèves (20,3%), les bois sciés (8,7%), les bois en grumes (4,6%) et le coton brut (4,5%).

En 2016, les importations se chiffrent à 3 095,5 milliards, en baisse de 13,4% par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par la diminution des achats des hydrocarbures (-31,2%), des céréales (-16,4%) et des véhicules automobiles et tracteurs (-11,1%). La hausse des achats de machines et appareils électriques ou mécaniques (+8%) atténue cette baisse. Les importations du clinker sont en hausse de 40,8% en volume et de 29,4% en valeur, en lien avec l'activité dans les cimenteries du pays.

Par zones géographiques, l'Union européenne demeure le principal partenaire commercial du Cameroun avec 39,2% des échanges en valeur contre 34,7% en 2015. Elle est suivie par : l'Asie orientale avec 18,5% des échanges, l'Asie du sud-est (13%) et l'Afrique de l'ouest (11,8%). Le poids des échanges avec les autres pays de la CEMAC est de 3,3%.

Sur le plan bilatéral, les Pays-Bas demeurent le premier client du Cameroun. L'Inde cède la 2^{ème} place à l'Italie pour occuper le 3^{ème} rang. L'Afrique du Sud (8^{ème}) et la Malaisie (9^{ème}) font leur entrée parmi les dix premiers clients. Les Etats-Unis réintègrent le classement à la 10^{ème} place. La Chine demeure le premier fournisseur du Cameroun avec 20,4% des achats. Elle est suivie par la France (11,3%), le Nigéria (8,5%), la Thaïlande (4,3%) et le Togo (4,1%).

Au premier semestre 2017, le déficit de la balance commerciale se réduit de 125,6 milliards et s'établit à 342,2 milliards. Hors pétrole, le déficit commercial se creuse de 24,3 milliards et se chiffre à 719,9 milliards, résultant d'une hausse de 1,7% des importations conjuguée au repli des exportations de 0,5%.

S'agissant de la balance des paiements, le solde global enregistre un déficit de 824,5 milliards, après un excédent de 483 milliards en 2015. Le déficit du compte courant diminue de 80,9 milliards et se situe à 613 milliards (3,2% du PIB). Cette évolution résulte d'une réduction des déficits des biens (-83,6 milliards) et des services (-52,1 milliards), conjuguée à une amélioration de l'excédent des revenus secondaires (+17,8 milliards). Les soldes globaux des branches « agriculture », «exploitation forestière», «hydrocarbures», et «transports» sont excédentaires. Les autres secteurs (industrie, commerce, télécommunications, activités financières) affichent des déficits.

Au plan bilatéral, les soldes des balances bilatérales sont déficitaires avec la Chine (-306,4 milliards), le Nigeria (-295,8 milliards), la France (-103,7 milliards) et les Etats-Unis (-20,5

milliards). Elles sont excédentaires avec la CEMAC (+690,6 milliards) et l'Union européenne (+339,6 milliards).

1.2.3 Monnaie et financement de l'économie

En 2016, la situation monétaire est marquée par la chute des réserves de changes des Etats membres de la CEMAC, du fait de l'effondrement des cours du pétrole, menaçant ainsi la stabilité du franc CFA. Dans ce contexte, le Cameroun a signé un programme économique et financier avec le FMI le 26 juin 2017, qui vise le resserrement la politique monétaire et le renforcement de la résilience du secteur bancaire et financier afin de lui permettre de mieux contribuer au financement de l'économie

Dans le cadre de la politique monétaire, le plafond des avances statutaires de la BEAC au trésor public se maintient à 576,9 milliards en 2017. Le niveau d'utilisation de ces ressources, qui s'établissait à 211 milliards à fin 2016, s'est renforcé et se chiffre à 280 milliards à fin juin 2017. S'agissant du refinancement des banques auprès de la Banque centrale, l'encours moyen des tirages du système bancaire se chiffre à 199,9 milliards au 30 juin 2017, contre 85 milliards à fin 2016, pour un plafond fixé à 200 milliards en 2017.

Le coefficient des réserves obligatoires appliqué aux banques sur les dépôts à vue est de 5,875% et celui sur les dépôts à terme de 4,625%. Les réserves obligatoires constituées se chiffrent à 193,0 milliards, contre 182,6 milliards au 30 juin 2016. Elles représentent 33% de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

A fin décembre 2016, la situation monétaire s'équilibre en ressources et en emplois à 4 794,3 milliards, en augmentation de 7,9% en glissement annuel. Les avoirs extérieurs nets se contractent de 22,5% et se chiffrent à 1 706,4 milliards, consécutive à la chute de 68,1% des avoirs en compte d'opérations.

Au 30 juin 2017, le crédit intérieur augmente de 18,6%. Par contre les avoirs extérieurs nets baissent de 12,4% en glissement annuel. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire s'accroît de 4,9% et se situe à 4 158 milliards. Elle est composée de 20,0% de monnaie fiduciaire, 42,8% de monnaie scripturale et 37,1% de quasi-monnaie.

Le marché interbancaire est plus dynamique en 2017. Au premier semestre, le nombre d'opérations réalisées est de 38, pour un montant de 114 milliards. Le taux de couverture de la monnaie est de 70,1% contre 81,3% un an plus tôt.

Dans les banques, les dépôts s'élèvent à 3 789,4 milliards, en progression de 3,9% par rapport à fin juin 2016. Les dépôts à vue représentent 77,5% du total, les dépôts à terme 14,8% et les dépôts à régime spécial 7,7%. Les particuliers détiennent la plus grande part des dépôts (39,9%), suivis par les entreprises privées (23,4%), les entreprises publiques (7,6%) et l'administration publique centrale (7,6%). L'encours des crédits est de 3 161,1 milliards, en hausse de 10,0% en glissement annuel. Par type de clientèle, 69,3% des crédits sont accordés aux entreprises privées, 15,4% aux particuliers et 5,1% aux entreprises publiques.

A fin juin 2017, les ratios prudentiels sont globalement satisfaisants et se présente ainsi qu'il suit : (i) 11 banques sur 14 présentent des fonds propres positifs ; (ii) 10 banques respectent le ratio de liquidité ; (iii) 8 banques respectent le ratio de couverture des immobilisations.

Dans le secteur de la microfinance, les dépôts progressent de 4,6% et s'établissent à 611,2 milliards à fin décembre 2016. Les dépôts à court terme représentent 66,2% du total et ceux à moyen terme 31,4%. Les crédits distribués augmentent de 6,4% et se situent à 451,3 milliards. Les crédits à court terme représentent plus de la moitié de l'encours, avec 54,4%. Les crédits à moyen terme 38,6% et les crédits à long terme 7,0%. A fin 2016, 2 863 694 comptes sont ouverts auprès des EMF contre 2 017 044 auprès des banques commerciales.

Pour ce qui est des assurances, le marché est animé par 26 compagnies dont 16 dans la branche « IARD » (incendie-accidents-risques divers) et 10 dans la branche « VIE ». Le chiffre d'affaires s'établit à 188,4 milliards contre 186,1 milliards en 2015. La branche « IARD » représente 71,2 %.

Sur le marché financier, la capitalisation boursière de la Douala Stock exchange se chiffre à 329,3 milliards à fin décembre 2016, soit une baisse de 21,5% par rapport au 31 décembre 2015. Elle se décompose en 148,5 milliards pour les actions et 180,8 milliards pour les obligations. Par ailleurs, neuf titres sont inscrits à la cote officielle à fin juin 2017, dont 3 actions et 6 obligations.

Encadré 1 : Programme économique et financier avec le FMI

En droite ligne des engagements déclinés dans le communiqué final du sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC du 23 décembre 2016, le Cameroun a conclu le 26 juin 2017 un accord triennal avec le FMI, au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), pour accompagner le programme des réformes économiques et financières du pays. Le programme économique et financier s'inscrit dans un effort global de redressement, visant à faire face à la crise économique qui secoue la sous-région.

Le Gouvernement s'est engagé à agir de manière concertée avec les autres pays de la CEMAC et les institutions régionales, afin que les politiques mises en œuvre soient cohérentes avec le maintien de la viabilité budgétaire et extérieure de la zone, ainsi que la stabilité du FCFA. Le programme des réformes est cohérent avec le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont l'objectif principal est d'assurer une croissance forte et inclusive, permettant notamment de réduire la pauvreté et le sous emploi, afin d'atteindre le statut de pays émergent à l'horizon 2035.

Le programme vise à rétablir les équilibres macroéconomiques, à améliorer la compétitivité de l'économie tout en soutenant la croissance économique et en renforçant la résilience du secteur financier. En particulier, le volet budgétaire s'appuie sur les réformes structurelles, en vue d'accroître la mobilisation des recettes internes, renforcer l'efficience de la dépense publique et maîtriser les risques. Le FMI apporte son soutien par le biais de concours financiers, de conseils de politique économique et d'une assistance technique.

Le programme économique et financier couvre la période 2017-2020, pour un montant équivalent à 175% de sa quote part, soit 483 millions de DTS (environ 666,2 millions de dollars et 415 milliards de FCFA) à décaisser en sept tranches. Il repose sur quatre piliers principaux : (i) l'assainissement des finances publiques à court terme afin d'augmenter les marges de manœuvre en mobilisant davantage de recettes non pétrolières, en priorisant les dépenses pour la maîtrise de l'endettement public et, en améliorant la qualité de la dépense publique ; (ii) la préservation des dépenses sociales et l'élaboration d'un mécanisme de protection sociale ; (iii) le renforcement de la résilience du secteur financier pour promouvoir la stabilité et l'inclusion financières ; (iv) l'amélioration du climat des affaires pour accélérer une diversification économique impulsée par le secteur privé.

1.2.4 Finances publiques

En 2017, le budget s'exécute dans un contexte marqué par : (i) la signature d'un programme économique et financier avec le FMI appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) ; (ii) le faible niveau des cours mondiaux du pétrole; (iii) la deuxième année de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique (APE); (iv) les perturbations d'activités enregistrées dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; et (v) la poursuite de la lutte contre BOKO HARAM et l'insécurité dans la région de l'Est.

Au terme du premier semestre 2017, le taux réalisation des recettes internes est de 46,9% et celui de la consommation des crédits de 47,1%. Le total des ressources mobilisées est de 1 911,4 milliards. Les recettes budgétaires internes s'élèvent à 1 473,9 milliards, en hausse de 83,1 milliards par

rapport à la même période de 2016. Elles comprennent 195,5 milliards de recettes pétrolières et 1 278,4 milliards de recettes non pétrolières.

Au terme de l'exercice 2017, les ressources budgétaires sont estimées à 4 134,7 milliards en retrait de 239,1 milliards par rapport à la loi de finances. Toutefois, il est attendu des décaissements exceptionnels dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le FMI.

Au premier semestre 2017, les dépenses budgétaires totales s'élèvent à 1 803,7 milliards, en baisse de 8,4% en glissement annuel, en liaison avec la diminution de certaines dépenses de fonctionnement courant. Cette évolution reflète la volonté du Gouvernement de réduire le train de vie de l'Etat. Les mesures visant le resserrement budgétaire et l'amélioration de la qualité de la dépense ont été prises.

Les dépenses de fonctionnement courant sont en baisse de 14,2% par rapport au premier semestre 2016 et se situent à 970,6 milliards. Les dépenses de personnel s'établissent à 456 milliards et les dépenses sur biens et services à 349,4 milliards. Avec une diminution de 20,8% en glissement annuel, les dépenses cumulées des pensions, transferts et subventions s'élèvent à 165,2 milliards.

Les dépenses d'investissement public se chiffrent à 570,0 milliards, soit un taux d'exécution de 35,9% par rapport à la loi de finances. Elles comprennent 280,6 milliards de dépenses sur financements extérieurs, 274,5 milliards sur ressources propres et 14,9 milliards de dépenses de restructuration.

Les paiements au titre du service de la dette s'élèvent à 263,1 milliards, soit un taux d'exécution de 36,2% par rapport à la loi de finances. Ils comprennent 88,9 milliards au titre de la dette extérieure et 174,2 milliards pour la dette intérieure. Il n'y a pas d'accumulation d'arriérés sur le service de la dette extérieure.

Au 31 août 2017, l'encours de la dette publique est estimé à 5 082,5 milliards et représente 28,3% du PIB. Il comprend 4 022,5 milliards de dette extérieure et 1 004 milliards de dette intérieure.

Au 31 décembre 2017, l'exécution des dépenses budgétaires devrait être conforme aux prévisions de la loi de finances, en raison de l'accélération de la consommation des crédits au second semestre.

1.2.5 Secteurs sociaux

En 2017, l'enveloppe budgétaire allouée aux secteurs sociaux s'est accrue de 59,7 milliards pour s'établir à 1 014,2 et représente 23,2% du budget de l'Etat. Elle est destinée à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers : (i) l'éducation et la professionnalisation ; (ii) la santé des populations ; (iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) la protection sociale des couches vulnérables ; (v) la promotion de la jeunesse, de l'emploi et de l'habitat social.

Le secteur éducatif a bénéficié d'une dotation de 608,8 milliards, soit 13,9% du budget de l'Etat, en hausse de 21,8% par rapport à 2016. Les actions menées dans ce secteur contribuent au développement du capital humain, à travers une offre de formation adaptée aux besoins du marché de l'emploi, permettant aux apprenants de s'insérer efficacement dans un environnement socio professionnel de plus en plus compétitif.

Dans l'enseignement maternel et primaire, la construction des salles de classe, l'acquisition des tables-bancs, l'équipement des salles informatiques et l'amélioration du cadre de travail et des conditions de vie des personnels se sont poursuivis. Au cours de l'année scolaire 2016/2017, l'enseignement maternel a accueilli 594 008 élèves, encadrés par 29 076 enseignants, répartis dans 18 089 salles de classe. Dans le primaire, 4 929 085 élèves ont été encadrés par 110 170 enseignants dans 102 468 salles de classe. Au terme de l'année scolaire, les taux nets d'admission et d'achèvement sont respectivement de 76,8% et 77,1% dans le primaire.

Dans l'enseignement secondaire, un accent particulier est mis à l'amélioration de la qualité de

l'éducation et de la vie en milieu scolaire et, l'intensification de la professionnalisation. Les actions menées ont concerné notamment le développement des infrastructures et équipements scolaires. En 2016/2017, 2 393 170 élèves ont été encadrés par 111 816 enseignants dans 45 403 salles de classe. L'enseignement normal a enregistré les effectifs de 32 776 élèves-maîtres et de 4 178 enseignants répartis dans 1 294 salles de classe.

Dans l'enseignement supérieur, les actions se sont poursuivies à travers la construction et l'équipement des blocs administratifs et pédagogiques, des cités universitaires et des laboratoires. Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie, un montant de 4 milliards a été affecté au titre des bourses d'excellence. Au cours de l'année académique 2016/2017, 375 397 étudiants ont été encadrés par 5 069 enseignants dans les universités.

En matière de santé, l'enveloppe de 208,2 milliards allouée dans ce secteur a permis de mener les actions centrées sur : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé ; (iii) la viabilisation des districts de santé.

Les réalisations en cours concernent notamment : (i) la réhabilitation et l'équipement des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissements ; (ii) l'amélioration des plateaux techniques dans les hôpitaux généraux et régionaux.

S'agissant de l'emploi, le nombre d'emplois créés est estimé à 400 390 en 2016. La promotion de l'emploi décent et le développement de la formation professionnelle se sont faits à travers : (i) le financement de 100 microprojets ; (ii) l'insertion de 75 985 chercheurs d'emploi par les entreprises de travail temporaire et les offices privés de placement ; (iii) l'inauguration des Centres de Formation Professionnelle d'Excellence dans les villes de Sangmélima, Limbe et Douala.

Concernant le développement urbain et l'habitat, le Gouvernement a poursuivi les actions suivantes : (i) la construction de 1675 logements sociaux par des PME locales et de 1520 dans le cadre de la coopération avec la chine ; (ii) la construction, l'entretien et la réhabilitation des voiries urbaines ; (iii) le recasement de 72 familles déplacées à la suite des inondations dans 257 cases.

Pour la prévention et la protection sociales, l'accent a été mis sur l'amélioration des conditions de vie des ménages vulnérables et en situation de pauvreté chronique à travers notamment : (i) la prise en charge totale de 835 personnes socialement vulnérables en matière de santé et d'alimentation ; (ii) l'octroi d'un montant de 5,9 milliards à 61 000 ménages pauvres dans le cadre du projet « filets sociaux ».

Concernant les jeunes, les femmes et, la protection des droits de la famille, les actions qui sont menées concernent notamment : (i) la formation de 33 485 jeunes à l'auto-emploi, (ii) le financement de 1 967 projets d'entreprises de jeunes ; (iii) la vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de la femme ; (iv) la formation des fonctionnaires de police sur la protection des femmes et des enfants; (v) le renforcement des capacités techniques et matérielles des leaders communautaires; (vi) l'octroi des aides et secours en santé, scolarité et alimentation aux familles et, personnes indigentes et nécessiteuses .

1.2.6 Réformes structurelles et institutionnelles

En 2017, le Gouvernement a poursuivi son programme de réformes structurelles, en vue d'accroître la performance de son économie.

Dans le domaine de la réforme des entreprises publiques, il a été procédé en avril 2017 à la cession à la société camerounaise RONAX Invest Sarl, des actifs résiduels de la Station de l'ex-Office National de Développement de l'Aviculture et du Petit Bétail (ONDAPB) de Douala, soumis à la procédure de privatisation par décret du Président de la République.

Dans le secteur de l'électricité, la Société Nationale de Transport de l'électricité (SONATREL) créée par Décret présidentiel N°2015/454 du 08 octobre 2015 a été mise en place et un crédit de

325 millions de dollars US a été obtenu pour son opérationnalisation totale dans le cadre du projet intitulé « **Mise à niveau et Développement du Réseau de Transport d'Electricité** » signé avec la Banque Mondiale. Il est prévu que la SONATREL reprenne entièrement la responsabilité du transport de l'électricité au Cameroun dès le début de l'année 2018.

Dans le transport aérien, le Gouvernement a poursuivi son programme de réhabilitation des aéroports nationaux avec la réhabilitation des aéroports de Bafoussam et de Bamenda, permettant ainsi à la société **Cameroon Airlines Corporation** (Camair Co), principal opérateur, de desservir ces deux régions et d'augmenter ses capacités et potentialités.

Dans le domaine de la réforme des finances publiques et, en vue d'améliorer la gouvernance et renforcer l'efficacité des entreprises publiques et des établissements publics, deux lois ont été promulguées par le Président de la République : (i) la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ; (ii) la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques. Elles remplacent la loi n°99/016 du 22 décembre 1999, portant Statut Général des Etablissements Publics et Entreprises du secteur public et para public.

En plus de l'absence des textes d'application et, au regard des ambitions de développement de l'économie et de la compétitivité des entreprises, cette loi présentait des insuffisances qui méritaient d'être corrigées. Les nouvelles lois concourent l'une à l'amélioration de l'offre des services publics, et l'autre, au soutien de la performance et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

S'agissant de la loi portant Statut Général des Etablissements Publics, les principales innovations portent notamment sur : (i) la diversification des formes d'établissements ; (ii) la précision des mécanismes de contrôle dont le rôle incombe aux tutelles technique et financière ; (iii) l'amélioration de la gouvernance fonctionnelle clarifiant le rôle des organes sociaux afin de garantir la qualité de l'offre de service public et assurer l'efficacité du service public. La loi consacre non seulement la forme classique d'établissement public administratif, mais permet aussi la création de nouvelles formes dans les secteurs financiers, éducatifs et sociaux. En outre, les établissements publics à caractère spécial peuvent être créés.

S'agissant de la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques, elle répond au souci de simplification par rapport à la nomenclature dans la loi de 1999. La nouvelle loi s'arrime à l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique. Afin de favoriser la flexibilité et la compétitivité, la loi soustrait les entreprises publiques aux procédures des marchés publics, tout en organisant, en interne, des mécanismes garantissant la transparence, la concurrence et le juste prix. Elle clarifie les responsabilités des organes sociaux, en droite ligne avec les dispositions du Code Pénal. Cet arrimage permet de protéger la fortune publique et de rétablir l'autorité de la loi pénale. L'objectif est d'améliorer la qualité du service public, par une gestion responsable de deniers publics.

Dans le domaine social, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du Projet Filets Sociaux qui permet d'aider les ménages vulnérables et en situation de pauvreté chronique, en les amenant à améliorer sensiblement leurs conditions de vie. Il s'exécute à travers plusieurs programmes de transferts non contributifs bien ciblés, notamment les transferts monétaires "ordinaires" (TMO), les transferts monétaires d'urgence (TMU) et les travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO).

Le Projet bénéficie de l'appui technique et financier de la Banque mondiale à hauteur de 25 milliards de FCFA, destinés à soutenir 82.000 ménages dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord-Ouest, ainsi que dans les villes de Douala et de Yaoundé.

Jusqu'en juin 2017, 40.000 ménages ont bénéficié de transferts monétaires (TMO), 6.000 ménages de transferts monétaires d'urgence (TMU) et 15.000 ménages de travaux publics à haute intensité

de main d'œuvre (THIMO). Les bénéficiaires ont perçu au total 5,9 milliards, soit 4,8 milliards pour les transferts monétaires et 1,1 milliard pour les THIMO.

La mise en œuvre du projet permet de lutter efficacement contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les ménages bénéficiaires et non-bénéficiaires voient leurs conditions de vie s'améliorer considérablement, en termes d'hygiène, de logement, de nutrition et de développement des opportunités.

Le Projet a déjà créé près de 1700 emplois sur le terrain dont 57 emplois permanents, en dehors du personnel recruté au niveau central, 1 806 emplois temporaires notamment les agents enquêteurs, les agents d'enregistrement, les chefs de chantiers, des animateurs de groupes. Par ailleurs, 15.000 emplois ruraux indirects ont été créés dans la réalisation de microprojets (106) des THIMO.

1.3- Perspectives macroéconomiques et budgétaires 2016-2019

1.3.1. Perspectives macroéconomiques

L'économie continue de faire preuve de résilience, malgré les chocs et la crise économique dans la sous-région. La diversification est un atout majeur qui a permis à l'économie de maintenir un rythme de croissance autour de 5,6% en moyenne annuelle depuis 2012. En 2016, la croissance a ralenti, en se situant à 4,5%, après 5,7% en 2015, subissant les effets de la conjoncture défavorable dans la CEMAC. La croissance est estimée à 3,7% en 2017. Les perturbations dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont aussi perturbé l'activité économique. En 2018, la croissance est projetée à 4,2%. Sur la période 2018-2020, le taux de croissance serait de 4,8% en moyenne.

Du côté de l'offre, la croissance est tirée par le secteur non pétrolier. Par secteur d'activités, l'évolution est contrastée.

Dans le secteur primaire, la croissance de la valeur ajoutée est estimée à 5,5% en 2017, contre 6,8% en 2016. Le ralentissement est induit par les branches « agriculture industrielle et d'exportation », « élevage et chasse » et « sylviculture et exploitation forestière ». Dans la branche « agriculture industrielle et exploitation forestière », le taux de croissance passe de 12,5% en 2016 à 7,8%, du fait du recul de la production dans plusieurs cultures de rente (coton, caoutchouc, huile de palme et cafés). La décélération dans la branche « sylviculture et exploitation forestière » s'explique par la baisse des commandes des pays d'Asie. Il faut cependant relever, la bonne tenue des exportations de cacao brut en fèves qui s'accroissent de 35,3% au premier semestre 2017 et en glissement annuel, même si l'essentiel de la production est réalisée en 2016. La valeur ajoutée du sous-secteur « élevage et chasse » pâtit de l'impact négatif de la grippe aviaire sur la filière avicole.

La croissance du secteur est tirée par la branche « agriculture des produits vivriers » dont l'essor bénéficie notamment de la demande des pays voisins, la transformation de certains produits comme l'arachide, la lutte contre Boko-Haram dans l'Extrême-Nord, principale région de production des céréales, et le développement de la commercialisation des fruits et légumes dans les régions du Centre et du Littoral. Le programme Agropoles permet aussi de relancer la production de plusieurs spéculations (ananas, maïs, manioc, huile de palme, cacao,...) et des produits d'élevage et pêche (porcs, poissons, œufs, poulets, ...). Toutefois, la disponibilité au niveau national demeure insuffisante, même si la production augmente. L'insécurité transfrontalière accentue la pression sur les producteurs, et une partie non comptabilisée de la production est exportée vers les pays voisins.

En termes de perspectives, l'approfondissement de la recherche menée au sein de l'IRAD contribue à améliorer la productivité des agriculteurs. La reprise est envisagée dans quelques cultures de rente (coton, cafés,...) qui bénéficient de l'augmentation des cours mondiaux passés et de la baisse des prix des intrants. Par ailleurs, les investissements réalisés par les grandes entreprises des principales filières (coton, caoutchouc,...) permettraient de booster la production et

accroître la valeur ajoutée. Il est également prévu l'accroissement des surfaces cultivées et le traitement phytosanitaire des plantations. Sur la période 2018-2020, la croissance dans le secteur est projetée à 5,3% en moyenne.

Dans le secteur secondaire, la valeur ajoutée est estimée en baisse de 0,1% en 2017, après une augmentation de 3,2% en 2016. Cette évolution est imputable essentiellement à la branche des industries extractives dont la baisse de la valeur ajoutée s'accentue à 8,2%, après une diminution de 3,5% en 2016. De 35 millions de barils en 2015, la production de pétrole a chuté à 33,7 millions de barils en 2016 et ne devrait pas dépasser les 29 millions de barils en 2017. En effet, quand les cours mondiaux sont bas, l'activité d'exploration pétrolière ralentit également. La baisse n'est compensée qu'en partie par les exportations de gaz qui ne devraient intervenir qu'en fin 2017.

Dans les autres branches, l'offre d'énergie électrique s'est améliorée à travers : (i) l'accroissement du débit des barrages de Song-loulou et Edéa, suite à la mise en service du barrage de retenue de Lom-Pangar ; (ii) la mise en service de la centrale thermique et de nouveaux transformateurs ; (iii) la construction de lignes de transport pour la distribution d'électricité. Cette meilleure fourniture en énergie électrique contribue à relancer la production manufacturière et des industries agroalimentaires. La valeur ajoutée du sous-secteur « bâtiments et travaux publics » continue de s'accélérer, soutenue par l'accroissement des capacités de production installées des cimenteries, et l'augmentation des quantités de ciment mises à la consommation.

En termes de perspectives, la croissance du secteur pourrait repartir à la hausse, même si la branche des industries extractives devrait poursuivre sa chute, avec une production envisagée à 26,6 millions de barils en 2018 et à 19,9 millions en moyenne entre 2019 et 2020. Des actions sont menées pour renforcer le tissu industriel et améliorer la contribution du secteur à la croissance, notamment la publication du code minier et la promulgation d'un nouveau plan d'industrialisation. Il est envisagé aussi une forte augmentation de la production de gaz, qui passerait de 19,7 milliards de scf en 2017 à une moyenne de près de 80 milliards de scf sur la période 2018-2020, même si son prix ne représente que 10,9% de celui d'un baril de pétrole. Par ailleurs, la mise en service du barrage hydroélectrique de Memve'élé d'une capacité de 211 MW et la finalisation des travaux de construction des infrastructures de transport d'électricité devrait accroître la disponibilité en énergie électrique. Dans le même temps, les travaux d'investissement publics relatifs à l'organisation de la Coupe Africaine des Nations en 2019 devraient s'accélérer. Sur la période 2018-2020, le taux de croissance du secteur est envisagé à 4,1% en moyenne.

Dans le secteur tertiaire, la croissance de la valeur ajoutée est estimée à 5,2% en 2017, après une progression de 4,5% en 2016. La croissance est tirée principalement par les branches « transports, entrepôts, communications », « informations et télécommunications », « banques et organismes financiers », « autres services marchands » et « administration publique et sécurité sociale ». En termes de perspectives, l'embellie devrait se poursuivre dans ce secteur qui a contribué pour 2,3 points à la croissance en 2016 et représente 52,1% du PIB. Sur la période 2018-2020, le taux de croissance de sa valeur ajoutée s'établirait à 4,9% en moyenne.

Tableau 2 : Ventilation sectorielle du PIB (2013-2019)

Rubriques	Historiques			Estimations	Projections		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	6,2	5,3	6,8	5,5	4,5	5,4	6,0
Agriculture							
Agriculture des produits vivriers	4,9	5,4	5,8	6,0	4,8	6,5	7,4
Agriculture industrielle et d'exportation	4,3	8,5	12,5	7,8	4,6	4,8	5,0
Elevage, chasse	5,7	7,2	5,4	4,9	5,5	6,1	6,1
Pêche et pisciculture	3,0	3,1	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9
Sylviculture et exploitation forestière	13,8	0,2	3,8	1,7	2,8	3,0	3,2
Secteur secondaire	5,5	9,6	3,2	-0,5	3,6	4,1	5,0
Industries extractives	14,3	24,8	-3,5	-10,0	-1,8	-3,2	-3,1
Dont : Hydrocarbures	14,4	24,8	-3,7	-16,0	-6,2	-17,7	-17,7
Industries Agro-alimentaires	1,9	1,9	2,3	3,7	2,8	4,8	6,3
Autres Industries manufacturières	0,4	4,0	5,4	6,0	3,5	4,7	5,2
Production et distribution d'électricité	12,6	8,9	3,7	9,4	6,0	7,5	8,8
Production et distribution d'eau et assainissement	10,0	1,5	3,6	4,4	4,4	4,4	4,4
BTP	7,5	8,4	10,7	9,0	9,8	9,1	9,9
Secteur tertiaire	4,8	3,4	4,5	5,4	4,5	5,3	4,9
Commerce et réparation véhicules	6,4	3,5	4,6	4,3	3,3	4,4	5,1
Restaurants et hôtels	2,2	6,8	8,0	5,4	4,0	2,5	2,1
Transports, entrepôts, communications	3,0	4,3	4,3	5,6	4,6	5,8	5,9
Informations et télécommunications	5,1	6,8	3,5	4,2	4,1	3,8	3,3
Banques et organismes financiers	5,6	6,9	5,2	7,0	6,3	6,9	4,7
Autres services marchands	3,5	2,2	3,8	6,6	5,9	6,7	4,7
Administration publique, sécurité sociale	4,7	4,6	3,7	6,4	4,2	4,9	4,7
Autres services non marchands	5,6	1,3	4,8	4,0	3,9	3,5	4,1
PIB aux coûts des facteurs	5,2	5,4	4,4	3,7	4,2	5,0	5,1
PIB	5,9	5,7	4,5	3,7	4,2	5,0	5,1

Source: MINFI/ DAE

Du côté de la demande, la croissance reste soutenue par la demande intérieure. En 2017, sa contribution à la croissance du PIB réel est estimée à 3,9 points. Son apport est projeté à 5,9 points en 2018. Quant à la demande extérieure nette, elle devrait continuer à grever la croissance au cours des deux années.

S'agissant des prix, l'inflation est estimée à 1,5%, en 2017, après un taux observé de 0,9% en 2016. En 2018, ce taux est projeté à 2%, ne dépassant pas la norme communautaire en la matière.

Tableau 3 : Indicateurs clés

Rubriques	Historiques			Estimations	Projections		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	18285	19105	20289	21811	23782	25919	
PIB pétrolier	803	679	701	531	599	587	
PIB non pétrolier	17502	18426	19589	21280	23183	25332	
PIB à prix constant	14423	15065	15626	16288	17100	17972	
PIB pétrolier	1048	1022	921	904	875	848	
PIB non pétrolier	13374	14042	14705	15385	16225	17125	
Croissance annuelle (en %)							
PIB à prix constant	5,7	4,5	3,7	4,2	5,0	5,1	
PIB pétrolier	24,8	-3,7	-10,0	-1,8	-3,2	-3,1	
PIB non pétrolier	4,4	5,0	4,7	4,6	5,5	5,5	
PIB hors pétrole et sans vivier	4,5	5,1	4,8	4,7	5,5	5,6	

Rubriques	Historiques		Estimations	Projections		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prix						
Déflateur du PIB	0,2	0,0	2,5	3,3	4,1	3,9
Déflateur du PIB pétrolier	-44,0	-13,3	14,5	-22,7	16,4	1,1
Déflateur du PIB non pétrolier	4,0	0,3	1,6	2,2	2,5	2,6
Déflateur de la consommation	2,9	0,4	1,5	2,0	2,0	2,5
Prix à la consommation	2,7	0,9	1,5	2,0	2,0	2,0
Prix des exportations	-1,5	-6,9	6,6	-3,8	0,0	0,6
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	-27,3	-15,7	14,8	-4,1	0,5	1,0
Prix des importations	8,6	0,1	3,1	-1,8	2,0	2,4
Termes de l'échange	-10,2	-7,0	3,5	-2,0	-2,0	-1,8
En pourcentage du PIB						
Répartition sectorielle						
Secteur Primaire	14,8	15,3	10,4	9,8	9,4	9,0
Secteur Secondaire	25,2	24,5	21,7	20,3	20,1	19,7
<i>dont pétrole</i>	4,3	3,4	3,1	2,1	1,8	1,4
Secteur Tertiaire	52,1	52,2	60,7	62,7	63,4	64,1
Impôts et taxes moins subventions	8,0	8,0	7,2	7,2	7,2	7,2
Les composantes de la demande						
Consommation	83,0	82,6	81,4	82,6	84,2	84,8
<i>Privée</i>	70,7	70,3	70,6	73,3	75,1	76,2
<i>Publique</i>	12,3	12,3	10,8	9,3	9,1	8,6
FBCF	23,0	22,5	22,8	22,4	20,7	20,1
<i>Privée</i>	18,6	17,9	18,3	18,0	17,3	16,7
<i>Publique</i>	4,5	4,6	4,6	4,4	3,5	3,3
Exportations B&S	22,3	18,6	19,0	16,9	16,1	15,2
Importations B&S	27,6	23,4	23,2	22,0	21,0	20,1
Gouvernement						
Recettes hors Dons	16,4	14,6	14,8	14,0	13,9	13,9
<i>pétrolières</i>	3,0	2,2	2,5	1,7	1,6	1,7
<i>non pétrolières</i>	13,4	12,3	12,3	12,4	12,3	12,2
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	14,0	12,8	12,7	12,7	12,6	12,5
Dépenses	18,2	21,1	18,9	16,7	16,1	15,5
<i>courantes</i>	12,2	13,0	11,1	10,8	10,3	9,9
<i>en capital</i>	6,0	7,9	7,8	5,9	5,8	5,6
Solde budgétaire global	-1,3	-6,3	-3,5	-2,2	-1,7	-1,1
Solde primaire	-0,9	-5,2	-2,1	-1,1	-0,7	-0,2
Secteur extérieur						
Balance commerciale	-1,2	-0,6	-0,8	-1,4	-1,3	-1,4
Solde compte courant	-3,8	-3,3	-3,4	-3,5	-3,5	-3,8

Source: MINFI/DAE

1.3.2. Projections budgétaires 2018

Le budget de l'exercice 2018 ambitionne globalement d'accélérer la croissance pour la rendre forte, durable, inclusive et génératrice d'emplois. Les leviers sur lesquels la politique budgétaire va s'appuyer portent notamment sur la modernisation de l'appareil de production, la promotion des industries et la transformation locale des produits agropastoraux, l'accroissement des capacités d'offre d'énergie, le renforcement de la compétitivité des entreprises, l'amélioration du climat des affaires et de l'accès au financement. Pour y parvenir, les objectifs spécifiques sont déclinés en termes de recettes et de dépenses.

En matière de recettes, l'objectif est d'accroître la mobilisation des recettes domestiques, dans un contexte marqué par la deuxième phase du démantèlement tarifaire avec l'Union Européenne.

S’agissant des impôts et taxes, les mesures visent l’élargissement de l’assiette fiscale, la sécurisation des recettes et du circuit de collecte, le renforcement de la lutte contre l’évasion et la fraude. Concernant les recettes douanières, il est prévu notamment de : (i) sécuriser le transit des marchandises ; (ii) rationaliser la dépense fiscale ; (iii) octroyer des régimes économiques aux entreprises pour accroître leur productivité.

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes, les emprunts et dons et le financement bancaire. Les recettes internes regroupent les recettes pétrolières et les recettes non pétrolières.

Les recettes pétrolières comprennent la redevance SNH et l’impôt sur les sociétés pétrolières, auxquelles seront ajoutées en 2018 les recettes provenant de l’exportation du gaz naturel. La projection de la redevance sur le pétrole est basée sur : (i) une production de pétrole à 26,6 millions de barils ; (ii) un cours du baril à 51,4 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote et 6,5 dollars de prudence, soit un prix du baril camerounais à 41,4 dollars ; (iii) un taux de change \$/FCFA de 557,6 francs. Ainsi calculée, la redevance SNH est attendue à 223,9 milliards. La redevance gaz résulte de : (i) une production projetée à 75,3 milliards de scf ; (ii) un prix à 4,6 dollars ; (iii) un taux de change \$/FCFA de 557,6 francs. Sur cette base, la redevance gaz est évaluée à 46,6 milliards. Assis sur les bénéfices de l’exercice 2017 et les paiements contemporains, le montant attendu de l’impôt sur les sociétés pétrolières est de 91,5 milliards. Au total, les recettes pétrolières sont consolidées à 362 milliards en 2018, en baisse de 20,5% par rapport à la loi de finances 2017.

Les recettes non pétrolières sont présumées augmenter au même taux que le PIB non pétrolier nominal, majorées ou minorées de mesures administratives. En 2018, la croissance nominale du PIB non pétrolier est prévue à 7,0%. L’impact des mesures est évalué à +52,7 milliards pour les impôts et taxes, -29,8 milliards pour la douane et +1,7 milliards de recettes non fiscales. En définitive, les recettes non pétrolières sont attendues à 2813 milliards dont 1 845,1 milliards d’impôts et taxes, 800 milliards de recettes douanières et 168 milliards de recettes non fiscales.

Les impôts et taxes se déclinent en 713,3 milliards d’impôts sur les revenus, 709 milliards de TVA, 132 milliards de taxe sur les produits pétroliers (TSPP), 200 milliards de droits d’accises et 90,7 milliards regroupant d’autres impôts et taxes. Les recettes douanières comprennent 382,6 milliards de TVA à l’importation, 353 milliards de droits de douanes, 12,8 milliards de droits d’accises, 21,6 milliards de droits de sortie, 7,2 de taxe informatique et 22,8 milliards des autres taxes douanières.

Pour ce qui est des dépenses, elles sont discrétionnaires et reflètent les priorités de l’Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques. Les choix sont guidés par la recherche d’une plus grande efficacité socio-économique de la dépense et d’une amélioration du service public, à travers une allocation et une gestion efficientes des ressources. Les dépenses budgétaires se subdivisent en trois grandes rubriques : les dépenses courantes, les dépenses en capital et la dette publique.

La provision pour les dépenses courantes est de 2 195,3 milliards contre une provision de 2 059,4 milliards dans la loi de finances 2017. Sous cette rubrique : (i) 1 024 milliards sont affectés aux dépenses de personnel des agents publics ; (ii) la dotation pour les achats de biens et services est de 790,3 milliards ; (iii) les transferts et subventions reçoivent une allocation de 381 milliards.

Les dépenses en capital sont budgétisées à 1 291,1 milliards. Elles comprennent 658,1 milliards de dépenses sur ressources propres, 596 milliards de dépenses sur financements extérieurs et 37 milliards de dépenses de restructurations.

La dotation pour le service de la dette est de 1 027,1 milliards. Elle se subdivise en 357 milliards de dette extérieure et 670,1 milliards de dette intérieure.

En définitive, les ressources budgétaires totales sont évaluées à 4 513,5 milliards dont, 3 175

milliards de recettes internes. Quant aux dépenses, elles sont envisagées à 4 513,5 milliards. Le projet de budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 513,5 milliards, en hausse de 3,2% par rapport à la loi de finances 2017.

Tableau 4 : Projections budgétaires pour l'exercice 2018 (en milliards)

	LF. 2017	2017 révisé	2018	Variations	
	(a)	(b)	(c)	(c)/(a) en milliards	(c)/(a) en %
A - RECEITES TOTALES (I+II+III)	4373,8	4181,1	4513,5	139,7	3,2
I- RECEITES INTERNES	3143,3	3120,6	3175,0	31,7	1,0
1-Recettes pétrolières + gaz	455,1	514,6	362,0	-93,1	-20,5
- Redevance pétrole SNH	304,6	445,1	223,9	-80,7	-26,5
- Redevance gaz SNH	26,5	4,2	46,6	20,1	75,9
- Impôts/Stés pétrolières	124,0	65,3	91,5	-32,5	-26,2
2-Recettes non pétrolières	2688,2	2606,0	2813,0	124,8	4,6
* Recettes non pétrolières	2688,2	2606,0	2813,0	124,8	4,6
- Impôts et taxes	1719,0	1675,1	1845,1	126,1	7,3
- Recettes douanières	800,1	775,5	800,0	-0,1	0,0
- Recettes non fiscales	169,1	155,4	168,0	-1,2	-0,7
II - EMPRUNTS et DONS	970,5	800,5	1338,5	368,0	37,9
- Prêts projets	585,0	585,0	571,0	-14,0	-2,4
- Dons	85,5	85,5	64,5	-21,0	-24,6
- Prêt FMI			86,0	86,0	
- Appuis Budgétaires (Banque Mondiale, BAD, I)	0,0	0,0	261,0	261,0	
- Emision de titres publics	300,0	130,0	260,0	-40,0	-13,3
III- FINANCEMENT BANCAIRE	260,0	260,0	96,0	-164,0	-63,1
- Emprunt bancaire	260,0	260,0	96,0	-164,0	-63,1
B - DEPENSES TOTALES (I+II+III)	4373,8	4168,0	4513,4	139,7	3,2
I - DEPENSES COURANTES	2059,4	2059,4	2195,3	135,9	6,6
1- Dépenses de personnel	998,5	998,5	1024,0	25,5	2,6
2- Achats sur biens et services	693,7	693,7	790,3	96,6	13,9
3- Transferts et subventions	367,2	367,2	381,0	13,8	3,8
Pensions	205,0	205,0	161,5	-43,5	-21,2
II- DEPENSES EN CAPITAL	1586,9	1380,5	1291,1	-295,8	-18,6
* Dépenses sur FINEX	625,0	624,6	596,0	-29,0	-4,6
* Dépenses sur ressources internes	926,9	720,9	658,1	-268,8	-29,0
* Dépenses de restructurations	35,0	35,0	37,0	2,0	5,7
III- DETTE PUBLIQUE	727,5	728,0	1027,1	299,6	41,2
* Dette extérieure	324,6	343,2	357,0	32,4	10,0
- Intérêts	154,9	173,5	126,0	-28,9	-18,7
- Principal	169,7	169,7	231,0	61,3	36,1
* Dette intérieure	402,9	384,8	670,1	267,2	66,3
doint : - Intérêts	43,3	29,5	40,7	-2,6	-5,9
- Principal	189,6	195,4	312,3	122,7	64,7
- Restes à payer			200,0	200,0	
- Remboursement Crédits TVA	110,0	110,0	117,0	7,0	6,4
- Remboursement Dette Marketteurs	50,0	50,0	30,0	-20,0	-40,0
Besoin / capacité de financement (+/-)	0,0	-13,2	0,0		

Source: MINFI/DAE

1.3.3. Perspectives budgétaires à moyen terme (2019-2020)

Les projections budgétaires en 2019 et 2020 s'inscrivent dans la pluri-annualité consacrée par le régime financier de l'Etat dont les socles sont le budget programme et le cadre des dépenses à moyen terme. Les enveloppes budgétaires globales qui en découlent demeurent indicatives et dépendent des hypothèses qui sous-tendent la projection de croissance du PIB. Elles sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction de l'environnement économique international et de la conjoncture nationale.

Les projections s'appuient sur les hypothèses suivantes : (i) des taux de croissance respectifs de 5% et 5,1% dont 5,5% pour le PIB non pétrolier ; (ii) un déflateur du PIB non pétrolier de 2,5% et 2,6%

respectivement ; (iii) un taux d'inflation annuel de 2% ; (iv) une production de pétrole de 21,8 millions de barils en 2019 et 18 millions de barils en 2020 ; (v) une production de gaz de 79,5 milliards de scf en 2019 et 79,7 milliards de scf en 2020 ; (vi) un cours du baril de pétrole camerounais à 48,4 et 49,1 dollars en 2019 et 2020 respectivement ; (vii) un prix du gaz à 5,3 dollars pour les deux années ; (viii) des taux de change \$/FCFA projetés à 555,1 et 554,2 ; (ix) un déficit du compte courant de 3,6% en moyenne sur les deux années.

Les ressources comprennent les recettes internes, les emprunts publics (y compris les titres) et les dons. Suivant leur mode de calcul, les recettes internes se subdivisent en recettes pétrolières et gazières, et recettes non pétrolières. Les recettes pétrolières et gazières sont projetées à partir des hypothèses sur la production, le prix et le taux de change \$/FCFA. La projection des recettes non pétrolières ne prend en compte que l'effet croissance, mais pas les mesures d'administration ou de politiques fiscales. La croissance nominale du PIB est prévue à 8,6% en 2018 et à 8,2% en 2019. Les dépenses se décomposent en trois grandes rubriques : les dépenses courantes, les dépenses en capital et le service de la dette publique.

Pour l'exercice 2019, les ressources budgétaires sont projetées à 4 756 milliards dont 3 423 milliards de recettes internes et 1 333 milliards des autres ressources (emprunts et dons). Les recettes internes regroupent 380 milliards de recettes pétrolières y compris le gaz et, 3 043 milliards de recettes non pétrolières. Les dépenses totales sont prévues à 4 756 milliards, dont 1 100 milliards pour les dépenses courantes, 1 375 milliards de dépenses en capital et 1 102,5 milliards de service de la dette publique.

En 2020, les ressources budgétaires attendues s'élèvent à 4 879 milliards dont 3 733 milliards de recettes internes et 1 146 milliards des autres ressources (emprunts et dons). Les recettes internes comprennent 434 milliards de recettes pétrolières et gazières, et 3 299 milliards de recettes non pétrolières. Les dépenses totales sont projetées à 4 879 milliards et comprennent 2 401,7 milliards de dépenses courantes, 1 445 milliards de dépenses en capital et 494,7 milliards de service de la dette.

Tableau 5 : Projections budgétaires à moyen terme (2019-2020) (en milliards)

	LF. 2017	2017 révisé	2018	2019	2020
A - RECEITES TOTALES (I+II+III)	4373,8	4181,1	4513,5	4756,0	4879,0
I - RECEITES INTERNES	3143,3	3120,6	3175,0	3423,0	3733,0
1-Recettes pétrolières + gaz	455,1	514,6	362,0	380,0	434,0
- Redevance pétrole SNH	304,6	445,1	223,9	239,8	290,2
- Redevance gaz SNH	26,5	4,2	46,6	56,7	63,8
- Impôts/Stés pétrolières	124,0	65,3	91,5	83,5	80,0
2-Recettes non pétrolières	2688,2	2606,0	2813,0	3042,9	3299,0
* Recettes non pétrolières	2688,2	2606,0	2813,0	3042,9	3299,0
- Impôts et taxes	1719,0	1675,1	1845,1	1991,9	2159,3
- Recettes douanières	800,1	775,5	800,0	869,8	944,0
- Recettes non fiscales	169,1	155,4	168,0	181,2	195,7
II - EMPRUNTS et DONS	970,5	800,5	1338,5	1333,0	1146,0
- Prêts projets	585,0	585,0	571,0	588,0	606,0
- Dons	85,5	85,5	64,5	60,0	58,0
- Prêt FMI			86,0	86,0	86,0
- Appuis Budgétaires (Banque Mondiale, BAD, l)	0,0	0,0	261,0	284,0	236,0
- Emission de titres publics	300,0	130,0	260,0	250,0	160,0
III- FINANCEMENT BANCAIRE	260,0	260,0	96,0	65,0	0,0
- Emprunt bancaire	260,0	260,0	96,0	65,0	0,0
B - DEPENSES TOTALES (I+II+III)	4373,8	4168,0	4513,4	4756,0	4878,9
I - DEPENSES COURANTES	2059,4	2059,4	2195,3	2278,5	2401,6
1- Dépenses de personnel	998,5	998,5	1024,0	1100,0	1186,6
2- Achats sur biens et services	693,7	693,7	790,3	774,5	799,8
3- Transferts et subventions	367,2	367,2	381,0	404,0	415,2
Pensions	205,0	205,0	161,5	187,9	206,5
II- DEPENSES EN CAPITAL	1586,9	1380,5	1291,1	1375,0	1445,0
* Dépenses sur FINEX	625,0	624,6	596,0	635,0	652,0
* Dépenses sur ressources internes	926,9	720,9	658,1	700,0	750,0
* Dépenses de restructurations	35,0	35,0	37,0	40,0	43,0
III- DETTE PUBLIQUE	727,5	728,0	1027,1	1102,5	1032,4
* Dette extérieure	324,6	343,2	357,0	425,0	426,9
- Intérêts	154,9	173,5	126,0	138,0	139,0
- Principal	169,7	169,7	231,0	287,0	288,0
* Dette intérieure	402,9	384,8	670,1	677,5	605,4
dont : - Intérêts	43,3	29,5	40,7	29,0	25,0
- Principal	189,6	195,4	312,3	321,5	243,5
- Restes à payer			200,0	200,0	200,0
- Remboursement Crédits TVA	110,0	110,0	117,0	127,0	137,0
- Remboursement Dette Marketteurs	50,0	50,0	30,0		
Besoin / capacité de financement (+/-)	0,0	-13,2	0,0	0,0	0,0

Source: MINFI/DAE

1.3.4. Mesures nouvelles

Les mesures nouvelles sont conformes aux orientations de politique fiscale fixées par le Président de la République dans sa circulaire N°001/CAB/PRC du 20 juin 2017 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2018. Globalement, elles touchent à l'élargissement de l'assiette ; la sécurisation des recettes fiscales ; la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ; l'amélioration du climat des affaires ; la promotion du civisme fiscal et de l'équité ; la promotion socio-culturelle.

En **douane**, la circulaire présidentielle prescrit la mobilisation optimale des recettes pour atténuer l'impact de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union européenne. Les mesures portent notamment sur l'élargissement de l'assiette, la facilitation et l'amélioration du climat social et des affaires. Quelques dispositions fiscales et financières ont été aussi identifiées.

S'agissant de l'élargissement de l'assiette, les mesures portent sur les opérations à l'exportation et à l'importation. La *refondation de la politique de taxation à l'exportation est ainsi proposée*. Depuis 1998, le Cameroun a, pour encourager ses exportations, décidé d'infléchir le droit de sortie de 5% à 2%. Or cette politique volontariste ne semble pas avoir particulièrement boosté les exportations. Les produits camerounais exemptés du droit de sortie ou qui ne supportent celui-ci qu'à un très faible taux ne se vendent pas mieux que ceux des pays de niveau similaire tels que la Côte d'Ivoire qui taxent davantage leurs exportations. Par ailleurs, cette faible taxation semble encourager les exportations des produits camerounais dans leur état brut sans la moindre transformation. Toute chose qui n'encourage pas l'industrialisation du pays, ne génère pas les emplois et ne permet pas l'obtention et la taxation de la plus-value. Qui plus est, nombre des entreprises productrices des produits de rente notamment disposent des conventions leur permettant de maintenir les devises issues de leurs exportations à l'étranger. Toute chose qui engendre un déficit dans la balance des paiements.

Pour améliorer la gouvernance notamment à travers le rappel dans un texte unique des différents taux du droit de sortie applicable à l'exportation, promouvoir la transformation locale au moins au premier niveau des produits issus du sol, limiter la perte des devises et tirer les bénéfices des exonérations accordées à l'importation des intrants notamment dans le cadre des incitations à l'investissement, le présent projet, sans remettre en cause les acquis de la loi de finances 2017 en ce qui concerne le café et le cacao notamment, se propose de : (i) rehausser le taux général du droit de sortie sur certains produits spécifiques (gomme arabique, huile de palme, piment, noix de cola, mil, sorgho, poivre, légume appelé "Eru" de 2% à 5% ; (ii) exempter du droit de sortie les exportations de produits manufacturés localement à l'exception des bois ouvrés et semi-ouvrés, du savon de ménage dont la matière première en l'occurrence l'huile de palme est généralement exonérée de droits et taxes de douane à l'importation ; (iii) rehausser le droit de sortie sur les bois en grumes exportés de 20 à 30% de la valeur FOB.

Concernant *la facilitation, l'amélioration du climat social et des affaires*, les propositions contenues dans cette rubrique visent à assainir l'environnement des affaires, à améliorer la gouvernance notamment par la clarification de certains aspects juridiques et le rappel, à des fins de transparence et de prévisibilité, de l'ensemble des droits et taxes dus à l'importation des marchandises, à contenir le coût de vie par l'exonération accordée à l'importation de certains biens, et à accompagner le développement de certaines entreprises locales.

Pour ce qui est des *autres dispositions fiscales et financières*, les mesures identifiées portent notamment sur :

- *l'obligation pour tous les marchés publics, d'être conclus toutes taxes comprises*. Cette mesure vise particulièrement les marchés publics à financement conjoint, pour le recouvrement et la comptabilisation des droits et taxes des douanes y afférents ;
- *l'obligation aux intermédiaires financiers (banques et établissements de micro finance), de déposer un rapport mensuel relatif aux transactions financières effectuées avec l'étranger, dans le cadre des opérations du commerce extérieur*. L'objectif ici est de s'arrimer à la Réglementation communautaire en matière des changes en zone CEMAC.

S'agissant des *impôts et taxes*, la circulaire présidentielle prescrit l'accroissement des ressources sans remise en cause de la dynamique d'accompagnement des investissements et de l'amélioration du climat des affaires. Dans cette mouvance, il s'agit entre autres de :

(i) s'ajuster aux modalités de perception des impôts et taxes sur les dépenses effectuées sur le budget de l'Etat.

La législation fiscale en vigueur prévoit la perception des impôts dus sur les dépenses effectuées sur le budget de l'Etat selon la modalité de retenue à la source par les comptables publics et

assimilés, lors du règlement des factures y afférentes. Toutefois, il ressort de l'étude des différents circuits de la dépense (procédures de dépenses classiques, mises à disposition des fonds, décisions de déblocage de fonds, interventions directes, comptes d'affectation spéciale, avances de trésorerie, travaux en régie, etc.) que l'obligation de retenue à la source et de reversement des impôts et taxes dus sur ces opérations n'est pas toujours respectée. Ce qui occasionne d'importantes déperditions de recettes fiscales. Afin de corriger ces insuffisances et mieux sécuriser les recettes, des mesures administratives ont été prises au cours de l'exercice 2017.

Il s'agit ici de consacrer ces mesures par voie législative afin de leur assurer leur pleine effectivité. Parmi elles, on peut citer : (i) l'obligation de liquidation préalable des impôts, droits et taxes sur la base des mémoires de dépenses, au moment de l'établissement de la décision de déblocage de fonds de toutes natures ; (ii) le mandattement de la seule partie hors taxes au profit de l'ordonnateur et du billetteur, des montants correspondants aux impôts, droits et taxes devant être retenus à la source par le comptable public assignataire ; (iii) l'obligation d'opérer les retenues à la source d'impôts et taxes sur les dépenses réglées par des organismes ou entreprises publics pour le compte de l'Etat (SNH, Fonds Routier et CAA) sur la base des factures ou décisions de déblocage de fonds.

(ii) Consacrer la transmission automatique de la documentation relative aux prix de transfert par les grandes entreprises.

En l'état actuel de la législation, les grandes entreprises ayant des liens de filiation avec d'autres entreprises à l'étranger sont tenues de transmettre leur documentation relative aux prix de transfert uniquement dans le cadre des vérifications de comptabilité, à la demande des vérificateurs ou automatiquement au début du contrôle lorsque certaines conditions sont réunies. Afin de renforcer le dispositif en la matière, il est proposé de consacrer une obligation documentaire en dehors des contrôles fiscaux pour évaluer les risques liés aux prix de transfert et aux pratiques de BEPS.

(iii) Exonérer de la TVA des intérêts rémunérant les prêts accordés par les établissements de micro-finances (EMF) de première catégorie à leurs membres et dispenser du droit de timbre gradué sur lesdits prêts.

Il est proposé de dispenser les intérêts grevant les prêts accordés par les établissements de micro-finance de première catégorie à leurs membres de la TVA et du droit de timbre gradué à l'instar de la pratique en vigueur dans d'autres pays tels que le Mali et le Ghana. Toutefois, prenant en compte l'exigence de rationalisation de la dépense fiscale, il est proposé que seuls les prêts de montants inférieurs à FCFA 2 millions soient éligibles à l'exonération de TVA.

(iv) Relever le tarif du droit de timbre aéroport sur les vols internationaux

Il est proposé de relever le tarif du droit de timbre aéroport sur les vols internationaux de 10 000 à 25 000 FCFA. Le tarif des vols internes demeure quant à lui fixé à 1000 FCFA.

CHAPITRE 2 : PRODUCTION

En 2016, l'économie camerounaise demeure résiliente avec un taux de croissance qui s'établit à 4,5%, malgré la conjoncture défavorable observée dans la CEMAC. L'évolution de l'activité est portée par le secteur tertiaire qui contribue pour 2,3 points à la croissance du PIB réel. Les secteurs primaire et secondaire participent chacun pour 0,9 point.

2.1 Secteur primaire

En 2016, le PIB du secteur primaire progresse de 6,8% contre 5,3% en 2015. Ce secteur représente 15,3% du PIB et contribue pour 0,9 point à la croissance contre 0,7 point en 2015. Au terme de l'année 2017, son PIB croîtrait de 6,2%.

La stratégie de développement reste orientée vers : (i) l'amélioration des rendements ; (ii) la compétitivité des filières ; (iii) la modernisation des infrastructures ; (iv) l'encadrement des producteurs ; (v) la gestion durable des ressources naturelles ; (vi) la recherche et l'innovation.

2.1.1 Agriculture

Ce sous-secteur regroupe l'agriculture industrielle et d'exportation et, l'agriculture vivrière.

2.1.1.1 Agriculture industrielle et d'exportation

La production de l'agriculture industrielle et d'exportation progresse de 12,5% en 2016. Cette évolution est liée à : (i) la modernisation des techniques de production ; (ii) l'utilisation du matériel végétal amélioré ; (iii) l'entrée en production de nouvelles plantations ; (iv) l'optimisation de l'utilisation des chaînes de production ; (v) l'octroi des facilités fiscales et douanières à l'importation des équipements et du matériel de production.

Cacao

En 2016, la production de cacao augmente de 15%, après 2,2% en 2015 et s'établit à 330 412 tonnes. Cette évolution résulte notamment de l'entrée en production de nouvelles plantations cacaoyères, mises en place dans le cadre du programme de relance des filières cacao et café. Entre 2011 et 2013, ce programme a distribué 28 943 793 plants améliorés, 101 838 cabosses et 1 796 kg de fèves de cacao. Les exportations sont en baisse de 0,6%.

Pour accroître la production, les actions menées ont porté sur : (i) la distribution de 7 341 100 plants de cacaoyers ; (ii) la création de 276 ha de plantations, 1,5 ha de parcs à bois et 7,5 ha de champs semenciers ; (iii) l'entretien et la réhabilitation de 6 118 ha de champs de production, 49,6 ha de champs semenciers et 3,5 ha de parcs à bois ; (iv) la distribution de 171 322 cabosses de cacao, 923 090 sachets de fongicides, 74 102 litres d'insecticides et 635 tonnes d'engrais chimiques.

Au premier semestre 2017, les exportations de cacao en fèves sont en hausse de 35,3% en glissement annuel.

Cafés

En 2016, la production de café arabica se chiffre à 7 024 tonnes, en hausse de 8% par rapport à 2015. Celle du café robusta croît de 9,8% pour s'établir à 29 762 tonnes. La reprise de la production est principalement liée à l'encadrement des producteurs, l'intensification du traitement phytosanitaire des plantations et, la promotion de la transformation locale. Les exportations de café robusta reculent de 0,8% et celles de café arabica de 3% par rapport à 2015. Par ailleurs, la transformation locale prend de l'ampleur avec une quantité de café transformée de 3 786 tonnes en 2016 contre 448 tonnes en 2015. Cette situation est attribuable à la modernisation de la chaîne de production de l'UCCAO et à l'accroissement de la demande.

Les actions du Gouvernement pour accroître la production ont porté sur : (i) la distribution de

2 555 600 plants de caféiers arabica et 854 500 de robusta ; (ii) la production de 2 459 216 boutures racinées de robusta et 2 459 216 d'arabica ; (iii) la réhabilitation et l'entretien de 17 ha de champs semenciers d'arabica et de 31 ha de parc à bois de robusta ; (iv) la distribution de 246 272 sachets de fongicides et 17 875 litres d'insecticides pour le traitement du verger.

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, les exportations de café arabica diminuent de 10% et celles de robusta de 2,5%.

Caoutchouc naturel

En 2016, la production de caoutchouc baisse de 12,8% par rapport à 2015 et se situe à 41 923 tonnes. Cette baisse est principalement liée au vieillissement des arbres et aux conditions climatiques défavorables. Les exportations reculent de 13,4%. La principale société de la filière, HEVECAM, a investi 13,1 milliards pour le renouvellement des plantations. Les investissements sont financés par un pool de banques locales.

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, la production de caoutchouc naturel baisse de 11,6% et les exportations de 4,7%.

Coton

En 2016, la production de coton graine se chiffre à 258 000 tonnes, en baisse de 11% par rapport à 2015 ; celle de coton fibre décroît de 14,5% pour se situer à 91 970 tonnes. Le recul de la production est lié aux conditions climatiques défavorables et à l'insécurité causée par Boko Haram. Les exportations sont en baisse de 14,8% par rapport à 2015.

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, la production de coton fibre est en recul de 36,7% et les exportations en progression de 14,6%.

Banane d'exportation

En 2016, la production de la banane d'exportation progresse de 5,1% par rapport à 2015 pour se situer à 381 525 tonnes. Cette bonne tenue de la production est liée à l'utilisation du matériel végétal amélioré et à l'accroissement des surfaces cultivées. Les investissements réalisés se chiffrent à 25 milliards, en augmentation de 39,7% par rapport à 2015. Ils sont destinés à l'acquisition des « vitro plants », des engrains, des produits phytosanitaires et des emballages. Les quantités exportées s'accroissent de 4,1%.

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, la production croît de 4,3% et les exportations de 1,6%.

Huile de palme brute

En 2016, la production industrielle d'huile de palme brute recule de 7,2% par rapport à 2015 pour se situer à 130 129 tonnes. Cette évolution est attribuable aux conditions climatiques défavorables et au vieillissement des plantations. La SOCAPALM, principale société de la filière, a investi 19,4 milliards pour accroître les rendements, renouveler l'outil de production et lutter contre la vandalisation des plantations.

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, la production industrielle d'huile de palme brute progresse de 6,7%, suite aux investissements réalisés en 2016.

Tableau 6 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle et d'exportation

Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Cacao							
Production (tonnes)	244 077	246 120	268 941	275 000	281 196	287 315	330 412
Exportation (tonnes)	193 881	190 214	173 794	192 836	192 637	265 306	263 746
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	1 491	1 695	1 356	1 386	1 732	1 756	1 654
Café Arabica							
Production (tonnes)	12 564	8 563	10 000	7 000	8 020	6 504	7 024
Exportation (tonnes)	3 112	2 441	5 148	2 228	2 434	2 004	1 943
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	2 850	3 993	2 748	2 070	2 975	2 227	2 188
Café robusta							
Production (tonnes)	45 231	38 256	42 000	31 127	37 115	27 094	29 762
Exportation (tonnes)	44 830	28 383	36 436	19 280	28 171	31 163	30 914
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	1 234	1 702	1 622	1 483	1 553	1 391	1 361
Caoutchouc							
Production (tonnes)	50 215	50 983	46 318	51 510	51 559	46 920	41 923
Exportation (tonnes)	38 292	36 792	42 851	54 068	57 150	48 902	42 328
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	1 804	2 125	1 479	1 216	812	864	1 019
Coton graine							
Production (tonnes)	114 592	185 000	227 000	240 000	274 286	289 994	258 000
Coton fibre							
Production (tonnes)	52 985	61 392	82 124	88 854	98 375	107 585	91 970
Exportation (tonnes)	53 601	55 742	76 173	91 532	90 854	119 075	101 427
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	1 023	1 528	878	868	799	920	865
Banane d'exportation							
Production (tonnes)	277 774	296 110	256 789	321 814	343 616	363 029	381 525
Exportation (tonnes)	237 942	237 278	231 802	261 808	265 276	283 436	295 180
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	487	539	553	569	554	482	505
Huile de palme							
Production industrielle (tonnes)	116 172	135 215	99 238	113 940	127 321	140 212	130 129

Sources: MINADER, MINFI/DAE, WEO, * = estimations de la production

2.1.1.2 Agriculture des produits vivriers

En 2016, la production de l'agriculture vivrière progresse de 5,8% contre 5,4% en 2015. Les cultures concernées sont notamment : les céréales, les racines et tubercules, ainsi que les fruits et légumes.

Céréales

Cette filière regroupe principalement le maïs, le mil/sorgho et le riz paddy.

Maïs

En 2016, la production s'établit à 2 101 631 tonnes, en hausse de 1,5% par rapport à 2015. Pour améliorer la production, les actions menées ont porté sur : (i) la mise en exploitation de 400 ha de champs de production de maïs destiné à la consommation ; (ii) la production de 37,7 tonnes de semences de pré-base et de 1 181,1 tonnes de semences certifiées. Par ailleurs, pour assurer la sécurité alimentaire des populations, 2 000 tonnes de maïs ont été collectées et stockées dans les magasins.

Mil/Sorgho

La production de mil/sorgho progresse de 10% pour atteindre 1 144 992 tonnes en 2016. Cet accroissement est consécutif à l'augmentation des surfaces cultivées et à l'introduction de nouvelles variétés plus résistantes aux changements climatiques. Pour améliorer la production,

25,1 tonnes de semences de pré-base et de base et, 60 tonnes de semences certifiées ont été distribuées aux agriculteurs. En outre, 1 500 tonnes de sorgho ont été conservées au titre de stocks de sécurité.

Riz paddy

En 2016, la production de riz paddy augmente de 12% pour atteindre 311 674 tonnes. Cette amélioration est consécutive à : (i) la poursuite de la vulgarisation de la culture du riz pluvial ; (ii) la production de 923 tonnes de semences de base et de 2 355 tonnes de semences certifiées pour le riz irrigué ; (iii) la production de 53 tonnes de semences souches, 798 tonnes de semences de pré-base, 962 tonnes de semences de base et 4 182,2 tonnes de semences certifiées pour le riz pluvial ; (iv) la distribution de 252,4 tonnes d'engrais chimiques, 2 000 litres d'insecticides et 4 640 litres d'herbicides. Par ailleurs, 600 tonnes de stocks de sécurité ont été constitués.

Racines et tubercules

En 2016, la production de manioc est estimée à 5 284 683 tonnes, en hausse de 1,1% par rapport à 2015. Pour augmenter la production, 15,1 millions de boutures racinées certifiées, 4,2 millions de boutures de base et de pré-base ont été fournies aux multiplicateurs de semences. Par ailleurs, 107 ha de parcs à bois ont été entretenus et 7,5 ha créés.

La production de la pomme de terre croît de 11% et s'établit à 384 429 tonnes. Pour améliorer la production, 625,2 tonnes de semences certifiées ont été produites et 65 tonnes d'engrais chimiques distribuées.

La production de l'igname croît de 2,6%. Pour améliorer la production, 35 000 semenceaux à haut rendement ont été fournis, 9 ha de parc à bois entretenus et 3 ha créés.

La production de patate douce progresse de 8,9% et celle de macabo/taro de 2,5% pour se situer à 426 899 et 1 801 180 tonnes respectivement. Ces hausses sont attribuables à l'utilisation plus accrue des semences améliorées et à un meilleur encadrement des producteurs.

Bananes, fruits, légumes et légumineuses

En 2016, la production de bananes plantains s'établit à 4 880 305 tonnes, en augmentation de 9%. Celle de la banane douce croît de 3,3% pour se situer à 1 118 769 tonnes. Les actions du Gouvernement dans la filière concernent : (i) la production de 1 350 000 plants de bananiers plantains et de 29 540 « vitro plants »; (ii) la création de 6 ha et l'entretien de 18,5 ha de champs semenciers ; (iii) la création de 276 ha de champs de production de bananiers plantains.

Les actions menées pour accroître la production des fruits et légumes sont : (i) la distribution de 50 kg de semences « blancs » et 9,2 tonnes de semences certifiées de champignons ; (ii) la création de 11 ha de champ de manguiers et de citrus. S'agissant des cultures maraîchères, 482 ha de champs ont été créés.

Les productions d'arachides et de haricots sont en hausse respectivement de 2,3% et 5,2%. Pour améliorer la production, 5 tonnes de semences de base et 179,3 tonnes de semences certifiées ont été distribuées et, 160 ha de champs semenciers créés.

Tableau 7: Production des principales cultures vivrières (en tonnes)

Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Céréales							
Maïs	1 670 321	1 572 067	1 749 976	1 948 019	2 062 952	2 070 572	2 101 631
Mil/Sorgho	1 187 531	1 240 970	1 425 895	1 638 377	1 735 040	1 040 902	1 144 992
Riz paddy	153 078	174 089	181 818	189 890	201 090	278 281	311 674
Racines et tubercules							
Manioc	3 808 239	4 082 903	4 287 177	4 501 671	4 600 707	5 224 735	5 284 683
Macabo/taro	1 632 004	1 568 804	1 614 103	1 660 710	1 697 245	1 757 249	1 801 180
Igname	499 564	517 069	537 802	559 366	571 672	602 228	618 136
Patate douce	288 970	307 955	327 126	347 490	355 135	391 905	426 899
Pomme de terre	188 452	196 687	210 015	224 246	224 562	346 332	384 429
Bananes, fruits et légumes							
Banane plantain	3 182 184	3 425 757	3 569 318	3 718 895	3 834 180	4 477 344	4 880 305
Banane douce	1 333 851	1 394 675	1 471 007	1 551 517	1 664 777	1 082 800	1 118 769
Arachide	-	564 230	643 222	711 946	736 862	608 731	622 732
Ananas	159 875	165 471	167 853	170 269	175 545	199 195	211 347

Source: MINADER, * = estimations de la production

2.1.2 Elevage et pêche

En 2016, la croissance de la valeur ajoutée de la branche élevage est de 4,9%, en baisse de 2,4 points par rapport à 2015. La valeur ajoutée de la pêche et pisciculture augmente de 4,3% après 3,1%.

2.1.2.1 Elevage

Bovins

En 2016, le cheptel bovins croît de 8,7% pour se situer à 7,5 millions de têtes. La quantité de viande issue des abattages est de 122 732 tonnes contre 112 909 tonnes en 2015. L'augmentation de la production de viande est liée à la construction et l'équipement des abattoirs et aires d'abattage et, à l'intensification de la traçabilité des viandes destinées à la consommation.

Les actions du Gouvernement pour accroître le cheptel et assurer une meilleure qualité de la viande se sont poursuivies par : (i) l'intensification des campagnes d'insémination artificielle ; (ii) la formation des acteurs de la filière ; (iii) la construction des abattoirs industriels et entrepôts frigorifiques ; (iv) la promotion de l'embouche bovine à travers la mise en place dans les stations et les caisses de développement de 205,7 ha de surfaces fourragères ; (v) le traitement épi-cutané de 142 838 bêtes en période de transhumance ; (vi) la production de 1 609 250 doses de vaccins contre la péripneumonie contagieuse bovine ; (vii) la vaccination de 3 366 500 bovins.

Petits ruminants

En 2016, le cheptel d'ovins s'accroît de 3,5% par rapport à 2015 pour atteindre 3,3 millions de bêtes ; l'effectif de caprins progresse de 1,2%. Les quantités de viande produites augmentent de 3,5% pour les ovins et 1,2% pour les caprins.

Les actions engagées dans cette filière sont entre autres : (i) la poursuite de la lutte contre les maladies animales à travers le réseau d'épidémiostveillance par l'identification et la destruction précoce des foyers ; (ii) la distribution de 548 050 doses de vaccins pour la prévention de la peste des petits ruminants dans les élevages encadrés ; (iii) la modernisation de la station d'élevage de petits ruminants de Louguétré ; (iv) l'accompagnement des organisations de producteurs à travers des formations en technique de conduite d'élevage ; (v) la vaccination de 2 200 000 petits ruminants contre la peste.

Porcins

En 2016, le cheptel porcin est estimé à 3 491 280 têtes, en hausse de 3,5% par rapport à 2015. L'accroissement de la production aurait été plus élevé sans la résurgence de la peste porcine africaine dans les bassins de production. Les actions menées dans cette filière ont porté sur : (i) la mise à disposition au profit des organisations de producteurs de 939 géniteurs améliorés ; (ii) la modernisation de la station d'élevage de porcs de Kounden ; (iii) la formation des producteurs sur l'élevage des porcs ; (iv) la construction des porcheries et des parcs de vaccination par la Caisse de Développement de l'Elevage du Nord-Ouest (CDENO) ; (v) l'intensification de la lutte contre la peste porcine africaine à travers le réseau d'épidémiosurveillance.

Volailles

En 2016, l'effectif s'établit à 81,9 millions de têtes, en augmentation de 2% après 7% en 2015. Les quantités de viande produites progressent de 2%. Ce ralentissement serait consécutif à la survenue de la grippe aviaire ayant conduit à des abattages sanitaires dans les localités affectées. Les actions du Gouvernement dans cette filière sont : (i) la distribution de 465 100 doses de vaccins contre la maladie de Newcastle, le choléra et la typhose aviaires ; (ii) la formation et l'encadrement des producteurs sur les méthodes de biosécurité ; (iii) la vaccination de 264 920 volailles contre la maladie de Newcastle ; (iv) l'autorisation d'importer 1 453 200 poussins d'un jour et 4 995 240 œufs à couver ; (v) l'opérationnalisation de 16 pôles de vaccination de volailles traditionnelles ; (vi) la distribution par la CDENO de 18 000 poussins d'un jour aux éleveurs du Nord-Ouest.

Tableau 8: Evolution du cheptel (nombre de tête) et des quantités de viande (en tonnes) issues des abattages

Rubriques	2014		2015		2016		Variations (en %)	
	Cheptel	Viande	Cheptel (a)	Viande (b)	Cheptel (c)	Viande (d)	(c/a)	(d/b)
Bovins	6 310 358	103 872	6 859 359	112 909	7 456 123	122 732	8,7	8,7
Ovins	3 050 061	10 863	3 172 063	11 297	3 283 086	11 693	3,5	3,5
Caprins	6 190 992	34 172	6 290 048	34 719	6 365 528	35 135	1,2	1,2
Porcins	3 212 588	28 150	3 373 217	40 614	3 491 280	50 442	3,5	24,2
Volailles	74 336 054	122 824	80 317 865	134 773	81 924 222	137 469	2,0	2,0

Source : MINEPIA

Autres produits d'élevage

En 2016, la production d'œufs de table est de 84 129 tonnes, en augmentation de 6,4%, après 12% en 2015. Cette évolution s'explique par les actions gouvernementales qui ont permis de maîtriser la grippe aviaire intervenue en mai 2016. La production laitière s'accroît de 7,2% pour se situer à 223 527 tonnes. Dans la filière apicole, la production de miel progresse de 2% pour s'établir à 4 719 tonnes. Les actions menées ont porté notamment sur la formation de 60 éleveurs sur la production du miel et la transformation des produits de la ruche.

Tableau 9: Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)

Rubriques	2013	2014	2015	2016	Variations (en %)
Œufs de table	65 116	70 846	79 059	84 129	6,4
Lait	139 341	191 908	208 604	223 527	7,2
Miel	-	4 536	4 626	4 719	2,0

Source: MINEPIA

Pour la couverture sanitaire des cheptels et la lutte contre les zoonoses, les actions concernent : (i) l'encadrement de 21 017 organisations de producteurs sur les techniques de vaccination ; (ii) le

renforcement du dispositif de lutte contre la grippe aviaire par l'acquisition du matériel et des équipements pour la gestion des foyers ; (iii) la construction/réfection de 25 centres zootechniques vétérinaires et de 7 parcs vaccinogènes ; (iv) la délivrance de 14 autorisations de mise sur le marché des médicaments vétérinaires ; (v) le traitement épi-cutané de 142 838 têtes de bétail dans le septentrion par la mission spéciale d'éradication des glossines au départ et au retour des transhumances.

Encadré 2 : Programme Agropole

En 2016, les activités réalisées sont le lancement de 11 nouveaux agropoles, dont 02 en production vivrière, 04 en production industrielle, 03 en production animale et 02 en production piscicole. Leur mise en place a généré 925 emplois permanents et 1 050 emplois temporaires. Par ailleurs, les agropoles de transformation de cacao de Kékem et Mbalmayo ont bénéficié des subventions respectives de 1,2 milliard et 850 millions. Le total des subventions allouées aux 40 agropoles fonctionnels s'élève à 3,68 milliards.

Par spéulation, la production obtenue en 2016 est de :

- **Ananas** : 16 099 tonnes ;
- **Avocat** : 1 449 tonnes ;
- **Cacao** : 1 332 tonnes de fèves pour la transformation ;
- **Huile de palme** : 8 000 tonnes ;
- **Maïs** : 12 867 tonnes ;
- **Manioc** : 3 300 tonnes ;
- **Œufs** : 294 000 000 d'unités;
- **Pomme de terre** : 26 000 tonnes ;
- **Poulet** : 1 607 960 têtes ;
- **Porc** : 28 318 têtes ;
- **Poisson** : 2 741 tonnes ;
- **Soja** : 9 815 tonnes.

2.1.2.2 Pêche et pisciculture

En 2016, la production de la pêche est estimée à 218 191 tonnes, en hausse de 3%. En matière de développement de la pêche, les actions phares concernent : (i) la construction de 3 halles de vente de poissons, un fumoir et 3 quais ; (ii) la lutte contre la pêche illicite, illégale et non déclarée, menée en collaboration avec le MINDEF.

S'agissant de la promotion de l'aquaculture intensive, les actions menées portent sur : (i) l'amélioration de la productivité des éclosseries et des fermes aquacoles par la maîtrise de l'élevage larvaire et de la gestion technico-économique ; (ii) la vulgarisation des techniques d'élevage de poissons en cage avec l'appui de la FAO.

2.1.3 Sous-secteur forestier et faunique

La superficie forestière du Cameroun est évaluée à 22 millions d'hectares, soit 46,3% du territoire national. La superficie exploitable représente 79,6% et est constituée des aires protégées et des forêts de production. Les actions du Gouvernement demeurent axées sur : (i) l'aménagement et le renouvellement de la ressource forestière ; (ii) la sécurisation et la valorisation des ressources fauniques des aires protégées ; (iii) la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

2.1.3.1 Aménagement et exploitation des forêts

En 2016, le potentiel forestier classé couvre une superficie de 8,5 millions d'hectares, en augmentation de 16,7% par rapport à 2015. Cet accroissement est attribuable au classement de 31

forêts communales d'une superficie de 887 082 ha, et à l'aménagement de 156 672 ha d'aires protégées et 178 328 ha pour la faune.

Le volume de bois légal coupé est de 2 393 178 m³, en baisse de 16,1% par rapport à 2015. Ce recul est consécutif aux conditions climatiques défavorables dans les zones de production, qui ont rendu les sites de coupe inaccessibles et impraticables. Toutefois, 189 certificats annuels d'exploitation ont été délivrés pour une superficie de 29 145,5 ha de forêts communautaires et 53 permis annuels d'opération octroyés pour 24 197 ha de forêts communales.

Les quantités exportées de grumes reculent de 11,5%, conséutivement à la baisse de la demande en provenance d'Asie. Les exportations de bois sciés s'élèvent à 663,8 milliers de m³, en hausse de 5,7%. Les quantités exportées de produits spéciaux (Ebène, Pygeum, Yohimbe et Voacanga) passent de 5 011 tonnes en 2015 à 1 280 tonnes. Depuis 2016, un certificat d'exportation est exigé aux opérateurs pour les produits spéciaux.

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, la production de grumes baisse de 24,1%. Les exportations de grumes progressent de 54,5% et celles des bois débités de 13%.

Tableau 10 : Production et exportations dans le secteur forestier (en milliers de m³)

Rubriques	2013	2014	2015	2016	1 ^{er} sem 2016	1 ^{er} sem 2017	Variations (en %)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(b/a)	(d/c)	
Production							
Grumes	2 351	2 747	2 851	2 393	1 400	1 062	-16,1
Exportations							
Grumes	617,8	803,1	911,5	807,0	417,2	644,5	-11,5
Sciages	519,5	584,8	627,7	663,8	325,8	368,0	5,7
Contre-plaqués	11,5	5,6	4,7	4,0	2,1	0,9	-14,9
Placages	20,3	19,2	23,6	30,4	12,9	16,2	28,8
							25,6

Sources : DGD, MINFOF

En 2016, les recettes recouvrées au titre de l'exploitation forestière sont évaluées à 23 milliards, en hausse de 12,7% par rapport à 2015. La redevance forestière annuelle (RFA) représente 55,5% et la taxe d'abattage 17,9%. Les communautés riveraines et les communes ont reçu 4,6 milliards pour la réalisation des projets de développement. Les ventes aux enchères publiques et les amendes recouvrées ont rapporté 322 millions au Trésor public contre 1,4 milliard, il y a un an.

2.1.3.2 Reboisement des ressources forestières

En 2016, la superficie des forêts reboisées augmente de 5,9% par rapport à 2015 pour se situer à 27 148,5 ha. Cette évolution est principalement attribuable à la plantation et à la régénération de 1 510,5 ha de forêts.

2.1.3.3 Valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

En 2016, la superficie des aires protégées est de 9 595 548 ha, soit 20,2% du territoire national. Le nombre de touristes cynégétiques est de 90 994 contre 116 731 en 2015. Cette activité touristique a été principalement limitée par l'insécurité transfrontalière à l'Est et à l'Extrême-Nord. Les recettes générées par les activités du sous-secteur faune sont évaluées à 641,3 millions, en hausse de 19,2%.

Les actions du Gouvernement se poursuivent à travers : (i) l'élaboration de 13 plans de gestion des zones de chasse d'une superficie totale de 930 000 ha, portant leur nombre à 23 ; (ii) l'organisation des opérations « coup de poing » dans les zones de chasse et les aires protégées dans le cadre de la lutte anti-bracognage ; (iii) la promotion de l'écotourisme, avec la construction des écolodges dans plusieurs parcs nationaux.

2.1.3.4 Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

En 2016, les quantités de bois exportées sont évaluées à 1,3 million de m³. S’agissant des produits forestiers non ligneux, 5 117,5 tonnes ont été exportées pour une valeur de 5,8 milliards. Par ailleurs, 10 170 tonnes de produits spéciaux, d’une valeur de 11,5 milliards ont été mis en vente sur le marché national.

Le Gouvernement accompagne les communautés riveraines dans la gestion des massifs forestiers existants et le reboisement pour la production durable du bois énergie. Par ailleurs, la formation des artisans menuisiers en technique de séchage et fabrication de meubles à partir des chutes de bois se poursuit.

2.1.4 Environnement et protection de la nature

La politique gouvernementale en matière de protection de la nature et de l’environnement porte sur la lutte contre les changements climatiques, les pollutions, les nuisances et les substances chimiques dangereuses.

2.1.4.1 Lutte contre la désertification et les changements climatiques

Pour lutter contre la désertification et l’érosion, 2 500 ha de terre ont été restaurés dans la région de l’Extrême-Nord en 2016. Le projet sahel vert a permis la mise en terre de 30 000 plants, la construction de 10 nouveaux forages et la distribution de 9 360 foyers améliorés.

4.1.4.2 Gestion durable de la biodiversité

En 2016, la restauration de la mangrove dans la zone côtière s’est poursuivie avec la transplantation de 2 000 plants de palétuviers dans la localité de Mouanko. Pour lutter contre la jacinthe d’eau et les autres plantes aquatiques envahissantes, 20 hectares ont été nettoyés et aménagés.

2.1.4.3 Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses

En 2016, les missions de contrôle du respect des normes environnementales ont été menées au sein de 3 708 établissements et 167 permis environnementaux délivrés. Dans le cadre de la lutte contre les matières plastiques non conformes, 208 tonnes d’emballages plastiques interdits ont été saisies et 77 millions recouvrés au titre des amendes.

2.1.5 Recherche et innovation

Pour améliorer la productivité du secteur agropastoral, les actions réalisées en 2016 pour la recherche et l’innovation sont : (i) le développement de nouvelles techniques d’irrigation ; (ii) le développement de nouveaux itinéraires techniques permettant de réduire l’incidence parasitaire sur la culture du bananier plantain ; (iii) la production d’un référentiel des technologies développées et diffusées par l’IRAD ; (iv) la mise en œuvre du Projet de cartographie et d’analyse des sols destinés aux vergers cacao et cafés ; (v) le raccourcissement de la durée des jachères ; (vi) la transformation des sous-produits agricoles (coques de cacao, déchets de bananes, brisures de cacao) en aliments pour animaux.

2.2 Secteur secondaire

En 2016, le taux de croissance du secteur secondaire est de 3,2%, après 9,6% en 2015. Sa contribution à la croissance réelle est de 0,9 point et son poids dans le PIB est de 24,5%. En 2017, la croissance du secteur serait de 0,7%.

Le Gouvernement mène des actions dans le but de renforcer le tissu industriel et d’améliorer la contribution des industries à la croissance. Il s’agit notamment de : (i) la promulgation en décembre 2016 du nouveau code minier ; (ii) l’appropriation du nouveau plan directeur d’industrialisation ;

(iii) la réalisation d'un audit, assorti d'un plan de relance de la Société Nationale d'Investissement.

2.2.1 Industries manufacturières

En 2016, la valeur ajoutée des industries manufacturières s'accroît de 4% contre 3,1% en 2015. Ce sous-secteur contribue pour 2 points à la croissance du secteur secondaire contre 1,6 point en 2015. Cette amélioration est soutenue par l'augmentation de 5,4% de la valeur ajoutée des « autres industries manufacturières ». Le taux de croissance dans les « industries agroalimentaires » est de 2,3%.

Dans les «industries agroalimentaires», les branches qui soutiennent la croissance sont : (i) «fabrication de produits à base de céréales» (+14,7%) ; (ii) «industries de la viande et du poisson» (+10,4%) ; (iii) «industries du cacao, du café, du thé et du sucre» (+6,9%). Toutefois, la croissance chute dans les branches «industries du lait, des fruits, des légumes et d'autres produits alimentaires» (-14,6%) et « industries des corps gras et d'aliments pour animaux » (-6,6%).

Dans les « autres industries manufacturières », la croissance est soutenue par les branches suivantes : (i) «fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» (+18,5%) ; (ii) «fabrication de matériel de transport» (+18,5%) ; (iii) «raffinage de pétrole, cokéfaction et industrie nucléaire» (+15,2%) ; (iv) «production de caoutchouc et fabrication d'articles en plastique» (+9,6%). Les capacités de production s'accroissent dans trois des quatre cimenteries installées. Par ailleurs, la SONARA a bénéficié des appuis de l'Etat pour le financement du plan d'extension de ses capacités de production.

Tableau 11 : Evolution du PIB dans le secteur secondaire (en milliards)*

Rubriques	2013	2014	2015	2016	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(b/a)	(c/b)	
Secteur secondaire	3395,9	3583,3	3925,7	4049,6	9,6	3,2
Industries extractives	743,4	849,4	1059,8	1022,4	24,8	-3,5
<i>dont extraction d'hydrocarbures</i>	733,9	839,7	1048,4	1009,7	24,9	-3,7
Industries manufacturières	1851,0	1871,1	1928,7	2006,0	3,1	4,0
<i>dont Industries agro-alimentaires</i>	835,1	851,2	867,6	887,5	1,9	2,3
<i>Autres industries manufacturières</i>	1015,9	1019,9	1061,2	1118,5	4,0	5,4
Production et distribution d'électricité	79,9	89,9	97,9	101,5	8,9	3,7
Production et distribution d'eau et assainissement	87,7	91,2	100,4	101,9	10,1	1,5
BTP	633,9	681,7	739,0	817,8	8,4	10,7

Source: INS *année de base 2005

2.2.2 Industries extractives

En 2016, la valeur ajoutée dans les industries extractives recule de 3,5%, après un accroissement de 24,8% en 2015.

2.2.2.1 Mines

En 2016, la production d'or enregistrée auprès des sociétés d'exploitation minière artisanale est de 542,1 kg contre 795,3 kg en 2015. Cette baisse fait suite à la réduction du nombre de postes d'exploitation, qui est passé de 129 à 78. Le CAPAM a canalisé 36,6 kg d'or dans le circuit formel, et rétrocédé 53,4 kg au Trésor public. Par ailleurs, l'évaluation des activités d'exploitation d'or a permis de cartographier et de géo-référencer 101 sites d'exploitation actifs dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua.

Dans le cadre de la mise en œuvre du *projet de renforcement des capacités dans le secteur minier* (PRECASEM), il est prévu de prélever 18 000 échantillons sur les sites miniers afin de réaliser 13 cartes géologiques à l'échelle 1/200 000. Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs du secteur minier s'est poursuivi à travers des formations.

Au premier semestre 2017, la production d'or enregistrée est de 344,7 kg et, le CAPAM a rétrocédé 150,8 kg au Trésor public.

2.2.2.2 Hydrocarbures

En 2016, la production de pétrole brut s'établit à 33,7 millions de barils contre 34,9 millions en 2015. Cette diminution s'explique notamment par le déclin de la production des champs pétroliers matures.

Au premier semestre 2017, la production de pétrole brut est évaluée à 14,6 millions de barils, en baisse de 18,9% en glissement annuel. Au terme de l'année, elle reculerait de 14,2% pour se situer à 28,9 millions de barils. Les travaux d'exploration réalisés dans le Bassin du Rio del Rey ont permis de découvrir des réserves additionnelles estimées à 24,5 millions de barils.

Tableau 12 : Production de pétrole brut (en millions de barils)

Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Production	23,3	21,6	22,5	24,3	27,5	34,9	33,7	28,9
Variations (en %)	-12,6	-7,3	4,2	8	13,2	26,9	-3,4	-14,2

Source : SNH, *estimation

Gaz naturel

En 2016, la production de gaz naturel reste quasi-stable à 12,6 milliards de pieds cube. Les livraisons de gaz naturel aux industries sont en hausse de 22% par rapport à l'année précédente. Au premier semestre 2017, la production de gaz naturel est de 6,9 milliards de pieds cube, en progression de 7,8% comparativement à la même période de 2016.

Le projet FLNG d'installation d'une usine flottante de liquéfaction de gaz naturel au large de Kribi, par la SNH se poursuit. Les travaux de conversion du navire y afférant sont achevés. L'arrivée du bateau usine est prévue pour septembre et les premières exportations sont attendues pour le mois de novembre. L'extension du centre de traitement de gaz de Bipaga est réalisée à 91%.

Produits pétroliers avals

En 2016, la production des produits pétroliers blancs est de 1 360 150 tonnes métriques, en hausse de 1,7% par rapport à 2015. Par produit, on enregistre des accroissements respectifs de 3,5% pour le super, 2,8% pour le kérósène et 0,2% pour le gasoil. La production du fuel croît de 15,8%, alors que celles du butane et du distillat baissent respectivement de 5,8% et 1,1%.

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, la production des produits pétroliers baisse, à cause de l'arrêt des activités de la SONARA pendant trois mois pour restructurer la chaîne de production. Au terme de l'année, la production des produits blancs pourrait croître de 39,6% pour se situer à 1 898 582 tonnes métriques.

Tableau 13 : Production de produits pétroliers (en tonnes métriques)

Rubriques	2015	1er Sem 2016	2016	1er Sem 2017	Estimatio ns 2017	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c/a)	(d/b)	(e/c)
Produits blancs dont :	1 337 545	668 032	1 360 150	118 662	1 898 582	1,7	-82,2	39,6
Super	387 800	211 858	401 289	38 594	617 504	3,5	-81,2	53,9
Gasoil	669 493	325 460	670 803	54 774	876 377	0,2	-83,2	30,6
Kérósène (<i>pétrole lampant et jet A1</i>)	280 252	130 714	288 058	25 294	404 701	2,8	-80,6	40,5
Fuel oil (1500 et 3500)	285 993	157 842	331 351	11 889	190 218	15,8	-92,5	-42,6
Butane	22 988	11 390	21 645	1 171	18 738	-5,8	-89,7	-13,4
Distillat	133 252	67 307	131 814	20 878	334 054	-1,1	-69,0	153,4

Source: SONARA

En 2016, les mises à la consommation de super et de fuel 1500 sont respectivement en hausse de 2,5% et 4,2% par rapport à 2015 ; celles du gasoil, du jet A1, du pétrole lampant et du fuel 3 500 baissent respectivement de 1,9%, 4%, 0,7% et 70%. L'approvisionnement du marché national en gaz domestique est évalué à 92 661 tonnes métriques, dont 70 805 tonnes importées. Les quantités de gaz domestique consommées s'élèvent à 93 922 tonnes métriques, en progression de 0,5% par rapport à 2015.

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, hormis le gaz domestique, les quantités consommées des produits pétroliers avals sont en baisse. Cette évolution fait suite à la conjoncture économique défavorable observée dans la sous-région. La production nationale de gaz domestique se chiffre à 835 tonnes métriques, en chute de 92,8% par rapport à la même période de 2016. Les importations croissent de 52,9% et les quantités consommées de 9,2%.

Tableau 14 : Mises à la consommation des produits pétroliers (en milliers de litres)

Rubriques	2014	2015	1 ^{er} semestre 2016	2016	1 ^{er} semestre 2017	Variations (en %)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c/a)	(d/b)
Super	653 192	675 606	347 144	692 277	328 048	2,5 -5,5
Gasoil	864 579	885 595	448 914	868 731	443 845	-1,9 -1,1
Jet A1	123 529	127 759	60 780	122 616	58 168	-4,0 -4,3
Fuel 1500	40 068	43 805	24 444	45 668	23 473	4,2 -4,0
Fuel 3500	75 150	44 795	9 154	13 432	7 616	-70,0 -16,8
Pétrole lampant	108 399	116 008	58 606	115 140	54 830	-0,7 -6,4
GPL*	87 470	93 481	44 314	93 922	48 391	0,5 9,2

Source : SCDP, * données en tonnes métriques

2.2.3 Production et distribution d'électricité

En 2016, la production d'électricité s'établit à 6 511 GWH, en augmentation de 2,6% par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par l'augmentation du débit des barrages d'Edéa et Song-loulou, suite à la mise en service du barrage de retenue de Lom-Pangar. Pour améliorer la distribution, les lignes de 90 KV Bassa-Déido et Bonabéri-Dangoté ont été construites. Par ailleurs, la centrale thermique de Djamboutou d'une capacité de 20 MW, un transformateur de 35 MVA au poste d'Oyomabang et un autre de 50 MVA au poste de Bonabéri ont été mis en service. Le nombre de nouveaux branchements est de 90 533 contre 88 032 en 2015.

Au premier semestre 2017, la production d'électricité est de 3 487,7 GWH, en hausse de 0,4% par rapport à la même période de 2016. Au terme de l'année la production est attendue à 6 835 GWH, soit une augmentation de 5%.

Pour améliorer l'accès des populations rurales à l'énergie électrique, 42 localités ont été électrifiées sur financement BIP et 09 autres par l'Agence d'Electrification Rurale (AER). Par ailleurs, 63 localités sont en cours d'électrification sur financement BIP et 19 par l'AER. Dans le cadre du projet de développement du secteur de l'énergie, financé par le Cameroun et la Banque Mondiale, 27 localités dans le septentrion et 27 dans la région du Nord-Ouest sont en cours d'électrification. En matière d'énergie renouvelable, les travaux de construction de deux mini-centrales solaires au Sud-Ouest dans le cadre du projet ERD-RUMPI se poursuivent. Dans le cadre du projet gouvernemental d'électrification de 350 localités par énergie photovoltaïque, la phase 1 concernant l'électrification de 166 localités se poursuit et, le financement de la phase 2 relative aux 184 localités a été sécurisé.

Tableau 15 : Production d'électricité (en GWH) et évolution du nombre d'abonnés

Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Production	4 824	4 983	4 963	5 442	6 080	6 344	6 511	6 835
Variations(en%)	8,4	3,3	-0,4	9,6	11,7	4,3	2,6	5,0
Nombre d'abonnés	-	-	-	888 846	951 501	1 020 362	1 101 373	-
Variations(en%)	-	-	-	-	7,0	7,2	7,9	-

Source: ENEO Cameroun S.A *estimations

2.2.4 Production et distribution d'eau

En 2016, la production d'eau est de 148,7 millions de m³, en baisse de 1,1 % par rapport à 2015. Cette diminution est liée à la vétusté du réseau de distribution. Les travaux de réhabilitation et d'extension dudit réseau sont en cours. Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, la production d'eau augmente de 2,2%. Au terme de l'année, elle progresserait de 3,5%.

Pour améliorer l'accès à l'eau potable, 18 adductions d'eau et 133 forages sont en cours de réalisation sur financement BIP en liaison avec les collectivités territoriales décentralisées. Dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable dans sept centres secondaires BADEA-OFID, 32 forages équipés d'électropompes avec abris sont en cours de réalisation. Sur financement don japonais, les travaux de réalisation de 185 forages équipés dans la région de l'Est se poursuivent. Dans le cadre de la coopération avec la Chine, 145 forages à motricité humaine ont été rétrocédés à l'Etat du Cameroun.

Tableau 16 : Production d'eau potable (en milliers de m3)

Rubriques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Production	122 999	123 931	126 186	137 295	150 323	148 724	154 008
Variations (en %)	-1,5	0,7	1,8	8,8	9,5	-1,1	3,5

Source: CDE, *estimations

2.2.5 Bâtiments et Travaux Publics

2.2.5.1-Infrastructures routières

En 2016, la densité du réseau bitumé est de 0,30 km pour 1 000 habitants contre 0,27 km en 2015 et, la part du réseau en bon état de surface de 17,2% contre 10%. Ces évolutions s'expliquent par : (i) la construction de nouvelles routes bitumées ; (ii) la réhabilitation de routes bitumées et en terre.

Les travaux de construction des routes suivantes sont achevés :

- Djoum-Mintom (RN9), (98 km) ;
- Foumban-Manki (RN6), (40 km) ;
- Pénétrante Est de la ville de Douala (RN3), (19,2 km) ;
- Zoétélé-Nkolyop (RD 34), (30 km).

Par ailleurs, dans le cadre du bitumage des routes à trafic modéré, les lots suivants d'un linéaire total de 83 km sont achevés :

- Mengong (inter N2)-Nkolbityé-Vers Nselang phase1 (10 km) ;
- Nkolanga'a-Nkoabang (Inter N10) (10 km) ;
- Melong-Bangem, phase 1 (26,5 km) ;
- Echangeur Bandjoun-Baham-Bangou (18,5 km) ;
- Banekane-Babou-Myamga-Bassamba (18 km).

La boucle du Dja a été réhabilitée sur 75 km, dont 54 km pour l'itinéraire Nkpwang-Bidjong et 21 km pour Zoétélé-Nkilzock-vers Nkolbang. Dans le cadre de l'entretien courant, 1 834,3 km de routes en terre, 619,6 km de routes bitumées et 2 450 km de routes rurales ont été aménagées. En

outre, l'entretien confortatif du lot 3 : Douala-Limbé-Idénau (93 km) a été réalisé.

Au 30 juin 2017, le niveau d'avancement des travaux de construction des routes et autres ouvrages se présente ainsi qu'il suit :

- autoroute Yaoundé-Douala, Phase 1 (60 km) : taux d'exécution 39% ;
- autoroute Edéa-Kribi-Lolabe, phase 1, tronçon Kribi-Lolabe (38,5 km) : taux de réalisation 60,2% ;
- pénétrante Ouest de Douala (13,2 km), exécutée à 81% ;
- route Kumba-Mamfe (150,5 km), composée en plusieurs lots :
 - lot 1 : Kumba-Nfaitock : tronçon 1 exécuté à 45% et tronçon 2 réalisé à 80%,
 - lot 2 : Nfaitock-Mamfe : tronçon 3 exécuté à 60% ;
- deuxième voie d'accès à Bamenda (20 km), exécutée à 24% ;
- route de désenclavement du bassin agricole de l'Ouest (217 km) :
 - lot 1 : Baleveng-Galim, exécuté à 28% ;
 - lot 2 : Galim-Bamendjing-Foumbot-Bagangté : taux d'exécution de 35% ;
- route Mengong-Sangmélima (74 km), exécutée à 33,9% ;
- route Manki-Pont de la Mapé (21,1 km) : taux d'avancement de 35% ;
- route Sangmélima-Ouesso : Lot 1 : Sangmélima-Bikoula (65 km), exécuté à 35% ;
- route Obala-Batchenga-Bouam :
 - lot 1 : Nkolessong-Nding, exécuté à 51,9%,
 - lot 2 : Nding-Mbagba, exécuté à 30% ;
- deuxième pont sur le Wouri : achèvement des travaux de construction et d'équipement du viaduc ferroviaire et, réalisation à 95% des travaux de construction du viaduc routier.

Par ailleurs, l'entretien confortatif porte sur le tronçon Yaoundé-Douala : lot 1 : Yaoundé-Ndoupé (106 km) exécuté à 78% et lot 2 : Ndoupé-Douala (109 Km) réalisé à 10%. Les travaux de réhabilitation de la phase 2 de la boucle du Dja (65 km), avec pour itinéraires Ngolbang-Zoétélé et Sangmélima-Mezesse-Meyomessala sont réalisés à 62%.

Pour ce qui est du PLANUT, les itinéraires des routes à bitumer sont arrêtés dans le cadre de la tranche ferme et portent sur 10 tronçons, soit un par région, pour un linéaire global de 677 km. Les travaux sont en cours de réalisation sur cinq tronçons répartis en sept lots : Maroua-Bogo (39 km), Douala-Bonépoupa (45 km), Bonépoupa-Yabassi (50 km), Ekondo Titi-Kumba (60 km), Mandjou-Ekokan (45 km), Ekokan-Batouri (45 km), Soa-Esse-Awae (72 km).

2.2.5.2 Constructions civiles

En 2016, les actions menées ont porté principalement sur le contrôle de l'exécution des travaux de construction des salles de classe, des amphithéâtres et blocs pédagogiques et administratifs universitaires. Les travaux de construction des barrages hydroélectriques se poursuivent, ainsi que ceux des bâtiments publics.

En 2017, les constructions civiles se poursuivent et concernent :

- les lignes de transport d'énergie de Memve'ele et Mékin ;
- les logements sociaux ;
- les centres hospitaliers régionaux ;
- la rénovation et la réhabilitation des bâtiments des hôpitaux généraux de Yaoundé et Douala ;
- les salles de classe, les amphithéâtres, les blocs pédagogiques et administratifs universitaires ;
- les immeubles (INS, MINPROFF, MINTP,.....) ;
- les stades d'Olembé et Japoma.

Par ailleurs, les travaux de rénovation du Palais des congrès de Yaoundé et de construction de l'immeuble siège de la CAA sont achevés.

2.3 Secteur tertiaire

En 2016, la valeur ajoutée du secteur tertiaire progresse de 4,5% après 3,4% en 2015. Ce secteur contribue pour 2,3 points à la croissance réelle et représente 52,1% du PIB. Cette accélération est essentiellement imputable à la bonne tenue des activités dans les branches « restaurants et hôtels », « informations et télécommunications », « éducation » et « banques et organismes financiers ». L'organisation de la CAN féminine a également contribué à cette dynamique.

2.3.1 Commerce

En 2016, la valeur ajoutée de la branche « commerce, réparation véhicules » croît de 4,6% après 3,5% en 2015. Les actions menées portent notamment sur la régulation du marché intérieur et la promotion des produits locaux.

Le Gouvernement a engagé un programme de promotion de la consommation des produits locaux. Il s'est traduit par l'organisation de 306 opérations de ventes promotionnelles dans 40 localités. Les produits écoulés sont notamment : (i) le riz ; (ii) les huiles raffinées ; (iii) le sucre ; (iv) le miel ; (v) le poivre de Penja ; (vi) la farine de soja. Ces opérations ont permis aux exposants de réaliser un chiffre d'affaires de 6,3 milliards.

S'agissant de la régulation du marché intérieur, 193 marchés témoins périodiques se sont tenus dans plusieurs localités et ont permis d'écouler les produits agro-pastoraux d'un volume de 15 481,6 tonnes. Par ailleurs, 351 marchés forains ont été organisés pour les produits permettant d'écouler 2 502,5 tonnes.

La lutte contre les pratiques commerciales illicites a permis d'infliger 772 sanctions à des entreprises, dont 600 cas relevant des prix et de la concurrence, 66 cas relatifs à la métrologie et 106 cas concernant la qualité et le service après-vente. Les amendes issues de ces sanctions ont généré 5,8 milliards.

Au premier semestre 2017, les activités ont porté prioritairement sur l'organisation des missions économiques hors du pays et des manifestations foraines. Un accent particulier a été mis sur : (i) la promotion du label Cameroun avec l'élaboration des certificats de conformité entre les produits camerounais et ceux importés. L'opération a donné lieu à la délivrance de 8 049 certificats pour une valeur de 123,9 millions ; (ii) l'organisation des caravanes promotionnelles, des marchés forains, des journées nationales de consommation et des foires.

La répression des fraudes a permis de relever 30 000 infractions concernant les prix, le commerce illicite et la métrologie. S'agissant de la protection du consommateur, 147,8 tonnes de marchandises non conformes et impropre à la consommation pour une valeur de 35,8 millions ont été saisies et détruites.

2.3.2 Tourisme

En 2016, la valeur ajoutée de la branche « restaurants et hôtels » progresse de 6,8% contre 2,2% en 2015. Le nombre de touristes accueillis au Cameroun est estimé à 1 093 000 contre 996 000 en 2015.

Le pays dispose de 699 établissements hôteliers classés, d'une capacité d'accueil de 18 675 chambres, 597 suites, et 460 appartements. Ce nombre est en augmentation de 5,9% par rapport à 2015. Cette évolution s'explique principalement par les effets de l'organisation de la CAN féminine. Selon l'enquête de conjoncture du MINFI de 2016, le nombre des nuitées augmente de 2,2%.

La Commission technique nationale des établissements de tourisme a autorisé 74 constructions d'hôtels. En outre, elle a octroyé 129 autorisations d'ouverture, dont 70 pour les hôtels, 19 pour les

restaurants, 27 pour les établissements de loisirs et 13 pour les agences de voyage. Par ailleurs, elle a accordé 12 agréments de guide de tourisme.

Au premier semestre 2017, le nombre des nuitées est pratiquement stable par rapport à la même période de 2016. Le taux moyen d'occupation des chambres est en diminution de 1,1 point et se situe à 55,3%. La Commission technique nationale des établissements de tourisme a autorisé 38 constructions d'hôtels. Elle a également octroyé 53 autorisations d'ouverture, dont 25 pour les hôtels, 10 pour les restaurants, 9 pour les établissements de loisirs et 9 pour les agences de voyage. En outre, elle a accordé 7 agréments de guide de tourisme.

Tableau 17 : Récapitulatif du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2016

Régions	Capacité en Chambre	Catégories					Nombre Total d'hôtels
		5*	4*	3*	2*	1*	
Centre	4 497	1	5	7	31	92	136
Littoral	4 744	0	4	21	43	57	125
Ouest	2 331	0	0	5	32	81	118
Nord-Ouest	1 297	0	0	5	11	41	57
Sud-Ouest	1 064	0	0	6	11	28	45
Adamaoua	537	0	0	1	8	16	25
Nord	735	0	0	3	7	21	31
Extrême-Nord	1 644	0	0	3	7	60	70
Est	539	0	0	1	2	30	33
Sud	1 287	0	1	9	12	37	59
Total	18 675	1	10	61	164	463	699

Source : MINTOUL

2.3.3 Transports et communications

En 2016, la valeur ajoutée de la branche « transports, entrepôts et communications » croît de 4,3% comme en 2015. Cette performance est la résultante de la bonne tenue des activités dans les transports aérien et maritime.

2.3.3.1 Transports

Les activités ont essentiellement porté sur les transports routier, ferroviaire, aérien et maritime.

Transport routier

En 2016, les activités du transport routier enregistrent une hausse de 18,7% du nombre de personnes transportées et de 7,8% du volume de marchandises échangées par rapport à 2015. Cette augmentation est liée à l'amélioration de la qualité du service, au renouvellement du matériel roulant et à l'accroissement de la demande. Le chiffre d'affaires induit par ces activités progresse de 12,9%.

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, le chiffre d'affaires croît de 5,5%.

Dans le cadre du plan d'urgence sur la sécurité routière, des missions permanentes de contrôle, de sensibilisation et de répression sont menées avec le concours des forces de sécurité. Le nombre d'accidents est de 2 954 en 2016 contre 2 291 en 2015. Au cours des huit premiers mois de l'année 2017, il se situe à 4 190.

2.3.3.2 Transport ferroviaire

En 2016, le transport ferroviaire enregistre une baisse globale de l'activité. Cette baisse résulte du recul de 13,4% du trafic marchandises et de 6,1% du trafic voyageurs. Le chiffre d'affaires diminue de 15,5%.

Au premier semestre 2017, le chiffre d'affaires progresse de 4,7% par rapport à la même période de 2016, du fait de la hausse de 19,5% du trafic marchandises, malgré la diminution de 37,6 % du

trafic voyageurs. La baisse du trafic voyageurs s'explique par la suspension temporaire du service voyageur de la société CAMRAIL sur certaines lignes. Au terme de l'exercice, le chiffre d'affaires diminuerait de 6,1%.

Tableau 18: Evolution du trafic ferroviaire

Rubriques	2015	1er Sem. 2016	2016	1er Sem. 2017	2017*	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(a)	(d)/(b)	(e)/(c)
Trafic voyageurs (Voy/Km)	574,0	249,4	539,1	155,6	565,7	-6,1	-37,6	4,9
Trafic marchandises (Tonne/Km)	976,2	370,6	846	443	840,7	-13,4	19,5	-0,6
Chiffre d'affaires (millions)	55 906	20 613	47 227	21 579	44 368	-15,5	4,7	-6,1

Source: CAMRAIL *Estimations

2.3.3.3 Transport maritime

En 2016, le trafic maritime enregistre une hausse de 0,9% par rapport à 2015. Le tonnage des marchandises à l'importation augmente de 1,5%, et celui des marchandises exportées baisse de 0,6%. Le chiffre d'affaires croît de 5,7%.

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, le tonnage des marchandises regresse de 3,8%. Cette évolution résulte de l'accroissement de 2,4% du tonnage des marchandises à l'exportation et de la diminution de 5,7% des marchandises importées. Le chiffre d'affaires est en hausse de 10,6% ; il augmenterait de 9,1% au terme de l'exercice.

Tableau 19 : Evolution du trafic maritime

Rubriques	2015	1 ^{er} Sem. 2016	2016	1 ^{er} Sem. 2017	2017*	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(a)	(d)/(b)	(e)/(c)
Trafic (en tonnes)	11 587 000	5 964 989	11 697 000	5 739 000	12 607 000	0,9	-3,8	7,8
Importations	8 746 000	4 569 589	8 874 000	4 310 000	9 667 000	1,5	-5,7	8,9
Exportations	2 841 000	1 395 400	2 823 000	1 429 000	2 940 000	-0,6	2,4	4,1
Chiffre d'affaires (millions)	46 268	25 051	48 887	27 703	53 316	5,7	10,6	9,1

Source: PAD *estimations

2.3.3.4 Transport aérien

En 2016, le nombre total de passagers transportés est de 1 236 965 contre 1 312 126 en 2015, soit un repli de 5,7%. Le frêt aérien diminue de 7,8%. Le chiffre d'affaires progresse de 0,6%, du fait de l'accroissement du nombre de passagers sur les vols long-courrier.

Au cours des six premiers mois de 2017 et en glissement annuel, le nombre total de passagers transportés, le frêt aérien et le chiffre d'affaires progressent respectivement de 24,4%, 12,9% et 21,8%. Les performances sont liées à la modernisation des infrastructures, la régularité des vols et l'ouverture de nouvelles dessertes. Au terme de l'année, les opérateurs tablent sur les augmentations respectives de 4,1%, 7,8% et 24,5% du trafic passagers, du frêt et du chiffre d'affaires.

Tableau 20 : Evolution du trafic aérien

Rubriques	2015	1 ^{er} Sem. 2016	2016	1 ^{er} Sem. 2017	2017*	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(a)	(d)/(b)	(e)/(c)
Passagers (nombre)	1312126	518381	1236965	644647	1287084	-5,7	24,4	4,1
- Arrivée	644695	238281	614029	308325	635833	-4,8	29,4	3,6
- Départ	667331	280100	622936	336322	651251	-6,7	20,1	4,5
Bagages et Fret (tonnes)	24994	9883	23038	11157	24831	-7,8	12,9	7,8
- Arrivée	12265	4761	10972	4504	11626	-10,5	-5,4	6,0
- Départ	12729	5122	12066	6653	13205	-5,2	29,9	9,4
Chiffre d'affaires (millions)	9913	3830	9972	4666	12418	0,6	21,8	24,5

Source : ADC *estimations

2.3.4 Télécommunications

En 2016, le chiffre d'affaires des télécommunications se situe à 543,4 milliards, en augmentation de 1,6% par rapport à 2015. Le nombre d'abonnés au téléphone s'élève à 20 657 519, en hausse de 16,9%. Les abonnés au téléphone mobile s'accroissent de 17,5% et ceux au téléphone fixe de 7,9%.

Les investissements réalisés dans la branche portent sur la poursuite du déploiement de la fibre optique dans les chefs-lieux de région. Par ailleurs, le développement des services de télécommunications se poursuit dans les zones périurbaines, rurales et frontalières.

L'économie numérique s'appréhende sur une triple dimension à savoir : (i) le développement des infrastructures des communications électroniques large bande, de l'informatique et de l'électronique ; (ii) les activités de la nouvelle économie assises sur l'infrastructure large bande et l'internet ; (iii) la transformation des activités existantes par l'intégration de l'usage des TIC.

En 2016, le linéaire de fibre optique est de 12 000 km sur le réseau de transport et de 307 km sur le réseau d'accès. Par ailleurs, deux points d'échange Internet sont installés à Yaoundé et à Douala. Le taux de pénétration global d'internet se situe à 11%.

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, le chiffre d'affaires s'accroît de 7,2% et le nombre d'abonnés de 5,7%. Au terme de l'année, le chiffre d'affaires croîtrait de 1,5% et le nombre d'abonnés de 3,5%.

Tableau 21 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications

Rubriques	2015	1 ^{er} Sem 2016	2016	1 ^{er} Sem 2017	2017*	Variations (%)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(a)	(d)/(b)	(e)/(c)
Nombre total d'abonnés	17672653	19380921	20657519	20488370	21373482	16,9	5,7	3,5
Fixe	1061426	1074694	1145483	1186123	1198127	7,9	10,4	4,6
Mobile	16611227	18306227	19512036	19302247	20175355	17,5	5,4	3,4
Chiffre d'affaires (en millions)	535076	292267	543415	313347	551591	1,6	7,2	1,5
Fixe	90931	47520	92848	49070	94964	2,1	3,3	2,3
Mobile	444145	244747	450567	257427	456628	1,4	5,2	1,3

Source : MINFI/DAE *estimations

2.3.5 PME, économie sociale et artisanat

En 2016, 15 219 entreprises ont été créées dans les Centres de Formalité de Création des Entreprises (CFCE), portant le nombre total d'entreprises à 61 366. Au premier semestre 2017, le nombre de PME créées dans les CFCE est de 8 280. La mise en place des CFCE s'est poursuivie avec, la construction des CFCE de Bertoua et de Ngaoundéré. Les actions du Gouvernement visent entre autres, la promotion de l'initiative privée, l'amélioration de la compétitivité des PME et la promotion de l'économie sociale et de l'artisanat.

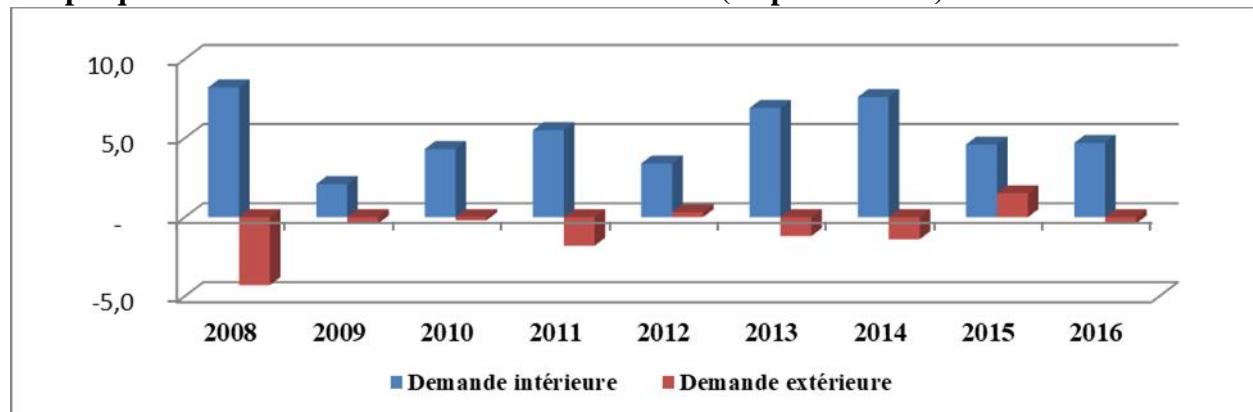
Pour améliorer la compétitivité, 120 PME manufacturières ont été accompagnées dans le processus de restructuration par l'Agence de promotion des PME et 138 ont bénéficié du renforcement des capacités en TIC. En relation avec la Bourse de Sous Traite et de Partenariat, 75 contrats de sous-traitance ont été signés et ont généré 2 740 emplois dont 537 à durée indéterminée et 2 203 à durée déterminée. Par ailleurs, 119 mises en relation (B2B) ont été effectuées entre le réseau des acheteurs industriels et les fournisseurs locaux et, 96 PME ont bénéficié du recensement approfondi de leurs capacités opérationnelles. L'évaluation comparée de la performance de 47 PME a été réalisée et 11 nouvelles PME ont adhéré à la Bourse de Sous-Traite et de Partenariat.

Dans le cadre de l'appui aux initiatives locales de développement, 82 projets ont été mis en œuvre. Par ailleurs, 6 973 artisans ont migré du secteur informel vers le formel. Les activités des 8 villages artisanaux ont démarré. Les travaux de construction du village artisanal spécial de Mbalmayo se poursuivent. En outre, la construction du village artisanal spécial de Foumban est achevée.

CHAPITRE 3 : DEMANDE

L'économie a continué à faire preuve de résilience, malgré les chocs et la situation précaire que traverse la plupart des pays de la CEMAC. La diversification est un atout majeur qui a permis à l'économie de maintenir un rythme de croissance autour de 5,6% en moyenne annuelle depuis 2012. Toutefois, subissant les effets d'une conjoncture défavorable dans la sous-région, la croissance a ralenti en se situant à 4,5% en 2016, après 5,7% en 2015. En 2017, elle est estimée à 3,7%.

Graphique 3 : Contributions à la croissance du PIB (en points de %)



Sources: INS, MINFI/DAE

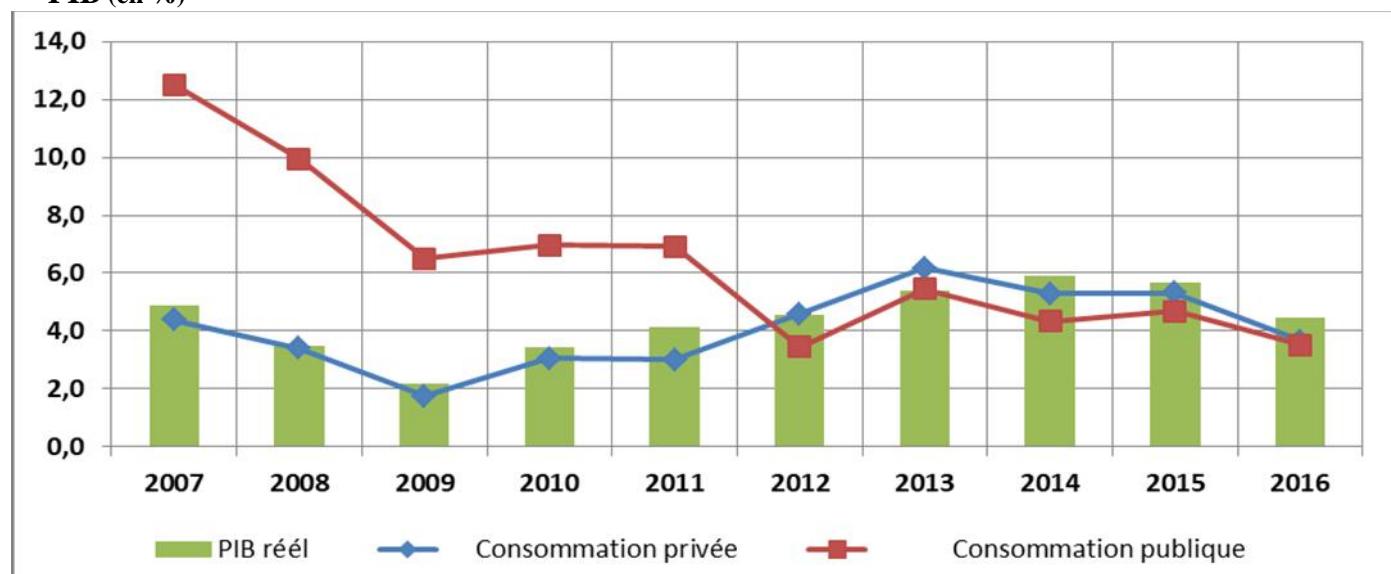
3.1. Demande intérieure

La demande intérieure progresse de 4,7% en 2016 contre 4,6% en 2015, soutenue aussi bien par la consommation finale que l'investissement. En 2017, la croissance de la demande intérieure est prévue à 3,9%.

3.1.1 Consommation finale

La consommation finale reste la principale composante du PIB avec un poids de 82,6%. Elle s'accroît de 3,6% en 2016. Cette évolution est attribuable à la bonne tenue tant dans sa composante privée (+3,7%) que publique (+3,5%). Sa contribution à la croissance réelle s'élève à 2,9 points.

Graphique 4 : Evolution comparée des taux de croissance de la consommation finale et du PIB (en %)



Sources: INS, MINFI/DAE

3.1.1.1 Consommation privée

Les dépenses de consommation des ménages ralentissent à 3,6% en 2016 après 5,3% en 2015, et leur contribution à la croissance réelle se situe à 2,5 points. Cette évolution est consécutive à la baisse des dépenses en boissons (-1,1%) et en hôtellerie et restauration (-2,5%). Les dépenses de consommation des produits d'élevage et chasse décélèrent à 6,7% après un accroissement de 12,5% ; celles des produits de travail de grain à 0,6% après 7,2% ; celles des produits à base de céréales à 2,9% après 5,1% ; celles des textiles et chaussures à 3,8% après 10,8%. Les dépenses s'accélèrent dans les postes « produits agricoles » (+10,4%), « viandes et poissons » (+3,8%), « équipements et appareils audiovisuels » (+32,1%) et « services de télécommunications » (+7,2%).

Tableau 22 : Dépenses de consommation finale des ménages en volume par grands groupes de produits (en milliards base 100 = 2005)

Libellés	2013	2014	2015	2016	Variations (%)
	a	b	c	d	(d)/(c)
Agriculture	1 162,2	1 217,8	1 236,6	1 364,8	10,4
Elevage et chasse	190,7	197,4	222,0	236,9	6,7
Produits du travail des grains	361,0	291,2	312,3	314,3	0,6
Boissons	356,3	366,4	357,1	353,3	-1,1
Fabrication de produits à base de céréales	266,9	291,0	305,8	314,7	2,9
Viandes et poissons	319,5	331,0	342,6	355,8	3,8
Meubles et ameublement	139,0	156,5	170,1	182,3	7,2
Textiles et chaussures	564,3	548,1	607,3	630,7	3,8
Produits chimiques	370,3	388,3	460,6	460,5	0,0
Equipements et appareils audiovisuels	202,4	246,3	207,3	273,8	32,1
Transports et entreposage	514,3	550,7	583,5	604,7	3,6
Informations et télécommunications	241,6	297,4	334,6	358,5	7,2
Hôtellerie et restauration	746,2	773,4	759,9	725,9	-4,5
Services de logement	671,0	690,6	714,3	748,8	4,8
Autres services (santé, éducation,...)	688,7	724,3	735,9	752,0	2,2
Total Consommation finale des ménages	8 436,7	8 889,3	9 368,0	9 712,6	3,7

Sources: INS, MINFI/DAE

En 2016, les produits agricoles constituent le premier poste de consommation des ménages. Leur poids dans la consommation finale est de 20,5%. Les autres principaux postes de consommation sont : « hôtellerie et restauration» (13,0%) ; « logement » (9,0%) ; « transport » (8,5%) ; « textiles et chaussures» (6,8%) ; « boissons» (5,2%) et « viandes et poissons » (5,1%).

3.1.1.2 Consommation publique

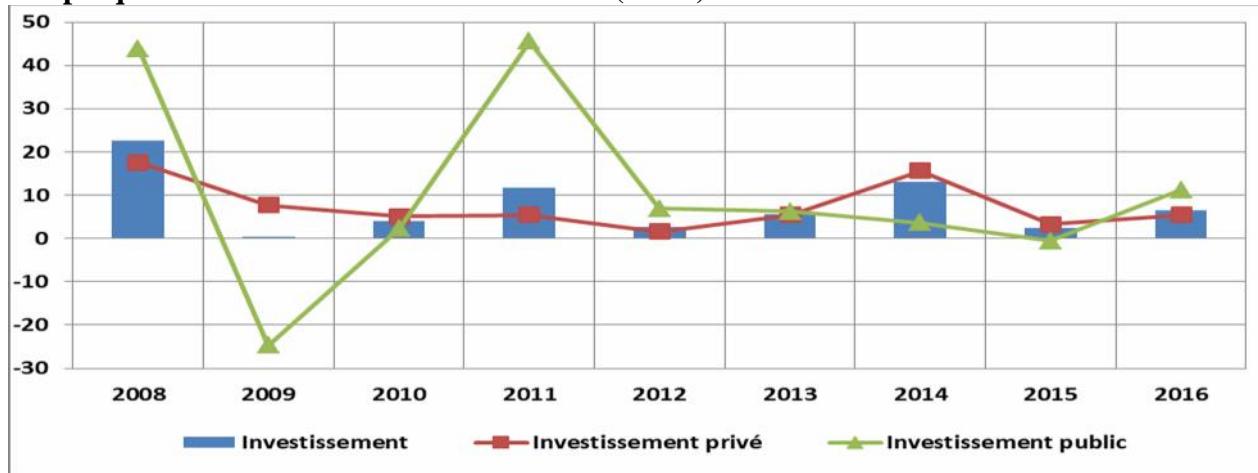
En 2016, les dépenses de consommation publique progressent de 3,5% après 4,7% en 2015, et leur contribution à la croissance du PIB réel est de 0,5 point. Cette décélération est imputable aux mesures visant à réduire le train de vie de l'Etat et à poursuivre l'assainissement du fichier solde. En 2017, la croissance de la consommation publique serait de -8,4%.

3.1.2 Investissement

En 2016, l'investissement progresse de 7,4% contre une baisse de 0,3% en 2015. Cette évolution est consécutive : (i) à l'accélération de l'investissement privé ; (ii) au démarrage des investissements programmés dans le cadre du PLANUT ; (iii) à l'achèvement des travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures sportives et hôtelières liés à l'organisation de la

Coupe d'Afrique des Nations du football féminin. L'investissement contribue positivement pour 1,9 point à la croissance, après l'avoir grevé de 0,1 point en 2015. En 2017, l'investissement progresserait de 5,5%, sa contribution à la croissance serait de 1,5 point et son taux est prévu à 22,8% du PIB.

Graphique 5 : Evolution de l'investissement (en %)



Sources : INS, MINFL/DAE

3.1.2.1. Investissement privé

En 2016, l'investissement privé s'accroît de 4,9% après 3,3% en 2015. Sa contribution à la croissance est de 1 point. L'accélération de l'investissement privé est attribuable aux travaux d'installation, d'extension, de réhabilitation et de modernisation des unités de production dans plusieurs branches (cimenteries, agro-industries, électricité, raffinerie). Cette évolution se reflète dans la hausse des dépenses relatives à l'acquisition des machines et appareils électriques (+7,8%), des meubles (+6,8%), des équipements pour les BTP (+11,6%) et la réhabilitation des plantations (+8,0%).

Tableau 23 : Formation brute de capital fixe par produit à prix constant de 2005 (en milliards)

Libellés	2013	2014	2015	2016	Variations (%)
	a	b	c	d	(d)/(c)
Plantations	4,9	5,1	6,2	6,7	8,0
Produits de d'élevage	6,4	6,8	9,0	9,5	4,8
Machines et appareils électriques	976,9	1126,6	1154,2	1244,2	7,8
Matériel de transport	400,9	589,3	487,8	449,6	-7,8
Meubles	255,6	270,7	287,4	306,9	6,8
BTP	1292,9	1364,0	1488,1	1661,3	11,6
Services professionnels, scientifiques et techniques	159,9	175,7	176,2	155,8	-11,6
Autres	154,9	136,8	159,4	178,5	12,0
Total	3252,4	3675,1	3768,3	4012,5	6,5

Source : INS

Par branche d'activités, les investissements dans la branche « agriculture industrielle et d'exportation » portent notamment sur la réhabilitation et le renouvellement des plantations dans les filières « banane d'exportation » (+37,4%), « caoutchouc naturel » (+10%), et « canne à sucre » (+3%).

Dans la branche « production et distribution d'électricité », les dépenses d'investissement s'accroissent de 5,1% par rapport à 2015. Elles concernent principalement le transport, la distribution de l'électricité et les travaux de réhabilitation des centrales hydro-électriques.

Dans la branche « transports, entrepôts, communications », les investissements sont en hausse de 25%. Dans le maritime, les investissements réalisés auraient pour but d'accroître les capacités de manutention sur le terminal à conteneurs du port autonome de Douala. Dans le transport aérien, l'aéroport international de Douala a été réfectionné.

Dans la branche « hôtellerie et restauration », les investissements portent sur la réhabilitation et la rénovation des infrastructures hôtelières. Les investissements sont aussi en hausse dans les « industries métallurgiques » (+16%), les « industries chimiques » (+2,5%) et les cimenteries (+10%).

L'investissement dans le secteur privé, bénéficie également de l'accroissement en 2016 des flux nets des investissements directs étrangers (IDE). Les IDE s'accroissent de 10,3% par rapport à 2015 et se chiffrent à 416,5 milliards. Les secteurs qui ont capté les IDE sont : le commerce (122,2 milliards), les industries manufacturières (98,9 milliards), les télécommunications (98 milliards) et les transports (2,3 milliards).

En 2017, les programmes d'investissement des entreprises devraient se poursuivre, notamment dans la maintenance et le renouvellement de l'outil de production. La croissance de l'investissement privé est prévue à 6,2% et sa part dans le PIB à 18,2%.

3.1.2.2. Investissement public

En 2016, le rythme d'investissement du secteur public s'est accéléré pour atteindre 11,2% après une baisse de 0,6% en 2015. Par rapport à 2015, le budget d'investissement (BIP) progresse de 32,7%. Le taux d'exécution physico-financière du BIP se situe à 96% contre 91% en 2015. Cette bonne performance traduit la capitalisation des efforts engagés par le Gouvernement pour résoudre les problèmes de sous-consommation des crédits. Il s'agit notamment des efforts entrepris dans la programmation, la budgétisation et le suivi des projets d'investissements publics.

Les interventions concernent notamment : (i) la construction et la réhabilitation des routes et édifices publics ; (ii) la réhabilitation et de construction des infrastructures sportives et hôtelières ; (iii) le démarrage des investissements du PLANUT.

Les actions publics ci-après ont été réalisées : (i) la construction de 310,2 km de routes bitumées ; (ii) la réhabilitation de 75 km de routes bitumées et l'entretien confortatif de 93 km ; (iii) la poursuite des travaux de construction des autoroutes Yaoundé-Douala, Yaoundé-Nsimalen, Kribi-Lolabe, et des travaux de construction de la route Kumba-Mamfe ; (iv) l'aménagement de l'entrée Ouest de Douala.

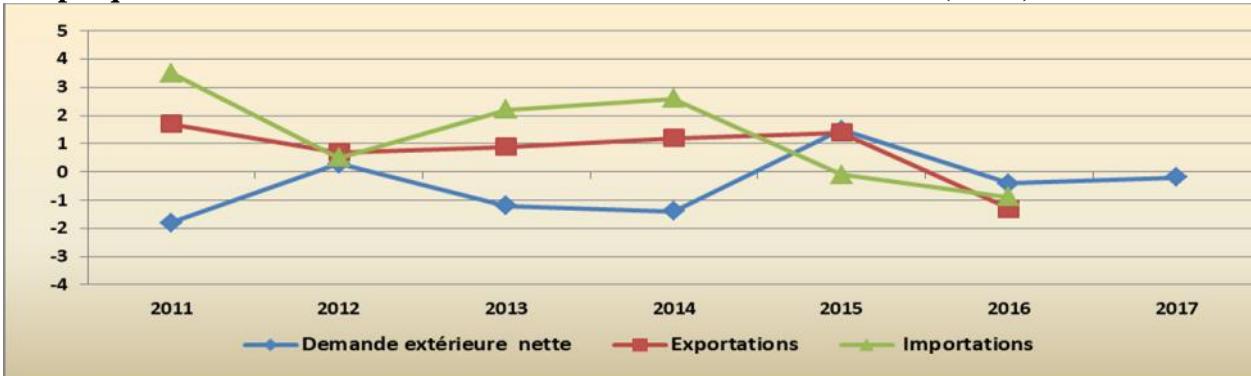
Les travaux du PLANUT concernent principalement : (i) la réhabilitation des voiries dans certains quartiers de Yaoundé ; (ii) la construction des abattoirs et entrepôts frigorifiques, ainsi que l'acquisition des camions et véhicules frigorifiques à Ngaoundéré, Yaoundé, Ebolowa et Kribi ; (iii) la construction des logements sociaux à Ngaoundéré et Bertoua ; (iv) la réhabilitation et la construction des hôpitaux régionaux.

En 2017, la croissance de l'investissement public est estimée à 2,8% et le taux d'investissement public à 4,6% du PIB.

3.2 Demande extérieure

En 2016, la demande extérieure obère la croissance du PIB à concurrence de 0,4 point, après une contribution positive de 1,5 point en 2015. Cette évolution est consécutive à la baisse conjuguée du volume des exportations des biens et services (-5,7%) et des importations de même nature (-3,1%). Les exportations inversent leur tendance haussière observée depuis 2010 et sont en baisse. En 2017, la demande extérieure grèverait la croissance de 0,2 point.

Graphique 6 : Contribution de la demande extérieure à la croissance(en %)

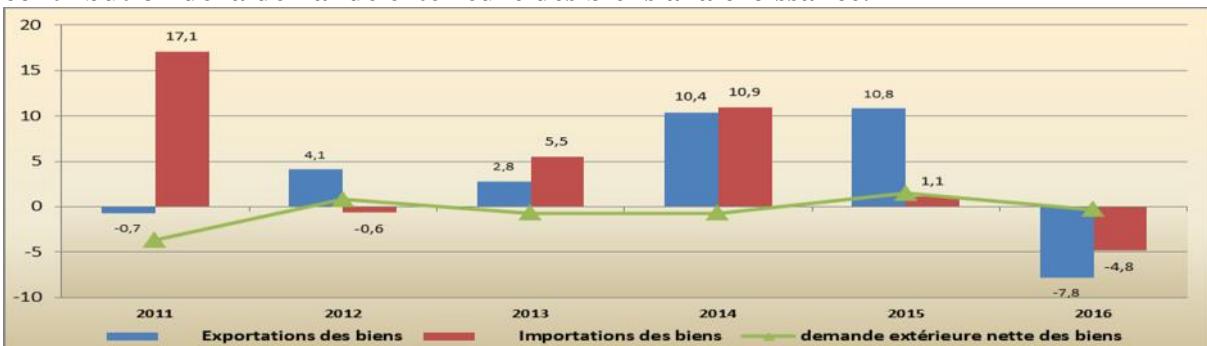


Sources : INS, MINFI/DAE

3.2.1. Demande extérieure de biens

En 2016, la demande extérieure des biens grève la croissance à hauteur de 0,3 point, après avoir contribué positivement à la croissance en 2015 à 1,5 point.

Graphique 7 : Evolution des exportations et des importations (biens, en volume) et contribution de la demande extérieure des biens à la croissance.



Source: MINFI/DAE

En 2016, la part des exportations des biens dans le PIB décline de 2,1 points et s'établit à 15,6% du PIB ; celle des importations passe de 22,3% à 20,4%. La structure des échanges reste stable d'une année à l'autre. Les exportations en volume sont dominées par les produits primaires, à savoir : le pétrole brut (45,3% du total des exportations), les produits agricoles (13%) et le bois (11,1%). Les importations en volume, quant à elles, sont principalement constituées des machines et appareils électriques (16,7% du total des importations), des produits des industries agroalimentaires (13,7%), des produits des industries chimiques (11,5%), des hydrocarbures (10,5%), des produits métallurgiques (7,3%) et du matériel de transport (6,6%).

Graphique 8 : Exportations et importations des biens (en % du PIB)



Source: MINFI/DAE

3.2.1. 1. Exportations de biens

En 2016, après quatre années de hausses consécutives, les exportations de biens en volume reculent de 7,8%. Cette évolution s'explique par la baisse des exportations des produits des branches « extraction des hydrocarbures » (-11,3%), « sylviculture et exploitation forestière » (-11%) et « autres industries manufacturières » (-7,1%). Cette baisse a été atténuée par l'accroissement des exportations des produits agricoles.

Tableau 24 : Exportations en volume par grands groupes de produits en milliards (année de base 2005)

Libellés	2014	2015	2016	Variations (en %)
	(a)	(b)	(b)/(a)	
Secteur primaire	352,1	415,7	410,8	-1,2
Agriculture	246,3	304,3	305,6	0,4
Sylviculture et exploitation forestière	34,3	36,8	32,8	-11
Secteur secondaire	1947,8	2132,6	1937,6	-9,1
Extraction d'hydrocarbures	931,1	1198,7	1062,7	-11,3
Industries Agro-alimentaires	80,8	76,1	77,4	1,7
Autres Industries manufacturières	933,6	856,9	796,1	-7,1
dont industrie du bois	241,3	250,8	260,8	4,0
Total	2299,9	2548,3	2348,3	-7,8

Source: INS

3.2.1. 2. Importations des biens

En 2016, les importations de biens diminuent de 4,8% après une hausse de 1,1% en 2015. Cette évolution est liée à la baisse des importations des produits manufacturiers (-6,9%) et celles des produits agroalimentaires (-5,3%). La baisse est atténuée par la hausse des importations des branches « agriculture » (+2,4%) et « extraction d'hydrocarbures » (+2,9%).

Tableau 25 : Importations en volume par grands groupes de produits (en milliards aux prix constants de 2005)

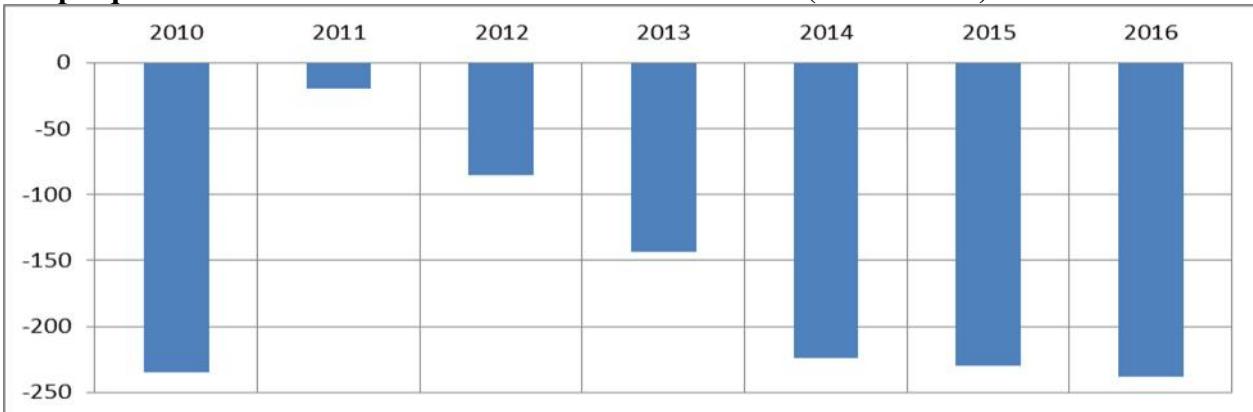
Libellés	2013	2014	2015	2016	Variation (%)
			(a)	(b)	(b)/(a)
Secteur primaire	110,6	105,2	117,8	115,7	-1,9
Agriculture	70,8	77,1	84,1	86,2	2,4
Secteur secondaire	2760,0	3079,4	3102,4	2950,7	-4,9
Extraction d'hydrocarbures	241,3	368,2	312,9	322,0	2,9
Industries Agro-alimentaires	513,1	434,8	443,4	420,0	-5,3
Autres Industries manufacturières	1950,9	2215,2	2241,1	2087,5	-6,9
dont: industrie textile	105,4	92,9	129,6	117,6	-9,3
industrie chimique	325,5	354,6	391,6	354,0	-9,6
produits métallurgiques	205,2	221,1	247,4	224,4	-9,3
dont machines et appareils électriques	427,0	506,2	493,8	510,6	3,4
dont matériel de transport	181,0	274,3	231,8	203,8	-12,1
dont Equipements et appareils audiovisuels	140,4	162,0	146,0	191,2	30,9
Total	2870,6	3184,5	3220,3	3066,4	-4,8

Source: INS

3.2.2. Demande extérieure de services

En 2016, la demande extérieure diminue de 3,6% après une baisse de 2,5% en 2015.

Graphique 9 : Demande extérieure de services en volume* (en milliards)

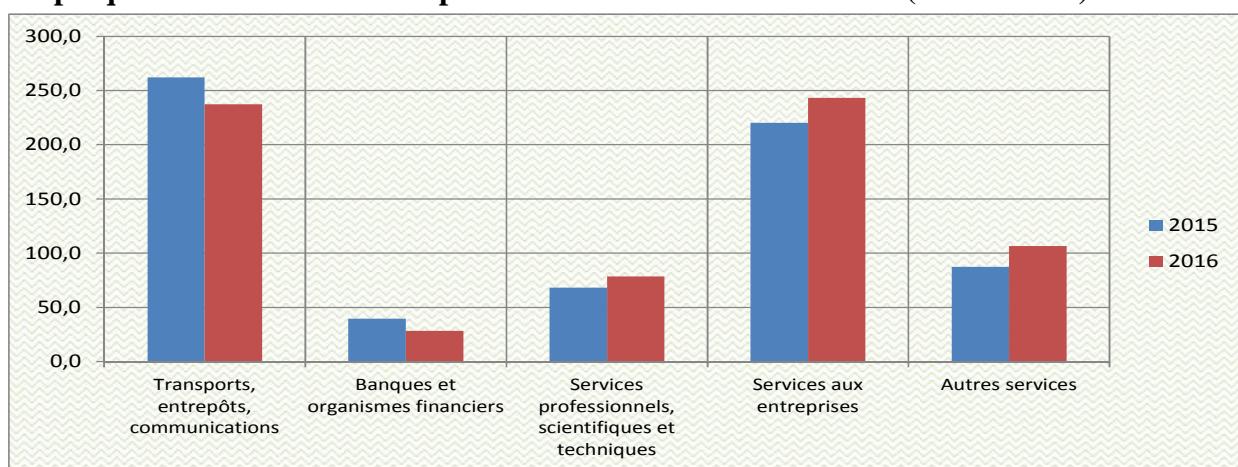


Source: INS, * année de base = 2005

3.2.2.1. Exportations de services

En 2016, les exportations de services progressent de 2,4%, après une baisse de 7,5% en 2015. Cette évolution est attribuable à la hausse des exportations des postes «services professionnels, scientifiques et techniques» (+15,0%), «autres services» (+21,8%) et «services aux entreprises» (+10,5%). La hausse est atténuée par la baisse observée dans les rubriques «banques et organismes financiers» (-28,4%) et «transports, entrepôts, communications» (-9,5%).

Graphique 10 : Evolution des exportations de services en volume* (en milliards)



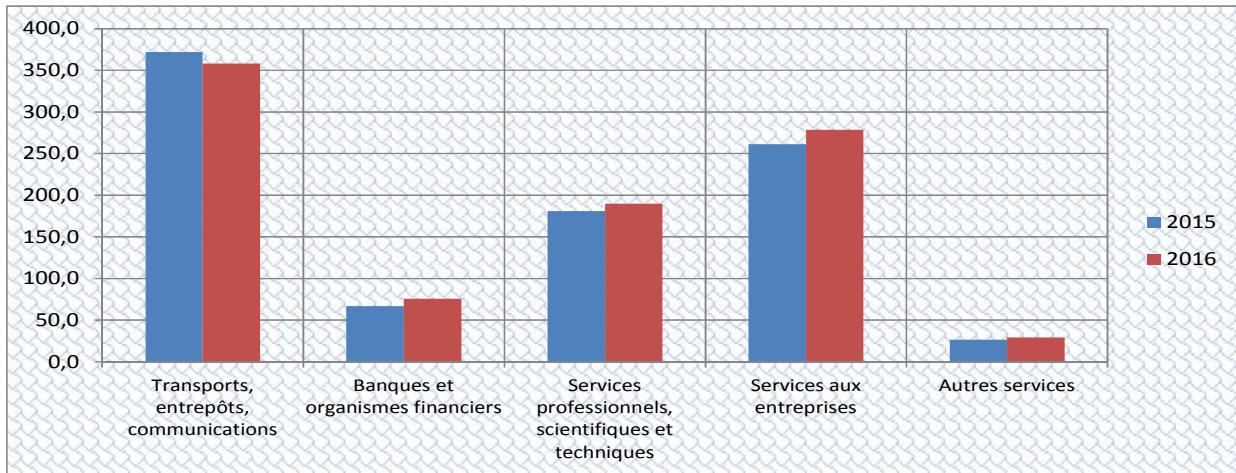
Source: INS, * année de base = 2005

Les exportations de services représentent 22,8% du total des exportations de biens et services contre 21% en 2015. Les exportations sont dominées par les rubriques « services aux entreprises » (35% du total) et « transports, entrepôts, communications » (34,2%).

3.2.2.2. Importations de services

En 2016, les importations de services augmentent de 2,7% par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par l'accroissement dans les rubriques «banques et organismes financiers» (+13,5%), «autres services» (+9,5%) et «services professionnels, scientifiques et techniques» (+5,0%). Par contre, les services du poste «transports, entrepôts, communications» diminuent de 3,6%.

Graphique 11 : Evolution des importations de services en volume* (en milliards)



Source: INS, * année de base = 2005

Les importations de services représentent 23,3% du total des importations de biens et services contre 22% en 2015. Les services de «transports, entrepôts, communications» constituent le principal poste d'importations de services, avec 38,4% du total. Ils sont suivis par les postes «services aux entreprises» (29,9%), «services professionnels, scientifiques et techniques» (20,4%), «banques et organismes financiers» (8,1%) et «autres services» (3,2%).

CHAPITRE 4 : PRIX ET COMPETITIVITE

En 2016, l'économie camerounaise a été caractérisée par la maîtrise des prix et une détérioration des termes de l'échange.

4.1 Prix

Le comportement des prix dans l'économie est appréhendé à partir de l'évolution des éléments ci-après : le déflateur du PIB, les prix à la consommation finale des ménages, les prix des consommations intermédiaires et les salaires.

4.1.1 Déflateur du PIB

En 2016, le déflateur du PIB croît de 0,03% contre 0,18% en 2015. Le déflateur du PIB pétrolier baisse de 13,3% et celui du PIB non pétrolier augmente de 0,3%.

La baisse du déflateur dans le secteur pétrolier s'explique notamment par la chute de 15,9% des cours mondiaux de pétrole brut par rapport à 2015. Cette baisse s'observe sur l'ensemble de la branche « industries extractives ». Dans le secteur non pétrolier, la hausse du déflateur résulte du renchérissement des produits dans les branches « pêche et pisciculture » (+11,5%), « restaurants et hôtels » (+4,9%) et « élevage et chasse » (+4,3%). Les prix baissent dans les branches « commerce, réparation des véhicules » (-2,5%), « BTP » (-2,4%) et « informations et télécommunications » (-2,3%).

Tableau 26 : Variation du déflateur du PIB par branches d'activités (en %)

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Secteur primaire	2,69	-0,16	5,40	1,80	4,20	4,38	1,50
Agriculture	3,48	-1,34	5,19	2,51	4,60	3,28	0,79
Elevage et chasse	-1,04	0,20	11,38	-5,25	-0,60	-0,13	4,27
Sylviculture et exploitation forestière	1,79	3,92	3,28	3,41	5,63	11,81	1,65
Pêche et pisciculture	1,87	5,42	1,51	2,22	2,10	5,16	11,46
Secteur secondaire	7,24	3,48	5,71	-1,23	0,63	-10,36	-3,88
Industries extractives	31,11	13,96	8,31	-8,52	-6,71	-44,72	-12,31
dont extraction d'hydrocarbures	31,66	14,16	8,31	-8,65	-6,82	-45,36	-12,94
Industries Agro-alimentaires	-1,77	-3,13	3,17	2,78	1,22	6,35	1,48
Autres Industries manufacturières	-2,29	3,65	5,09	-0,25	4,21	2,84	-0,28
Production et distribution d'électricité	10,24	14,46	4,76	-6,61	11,67	-6,42	-0,62
Production et distribution d'eau et assainissement	0,49	1,83	0,65	1,01	1,31	1,18	0,12
BTP	7,05	-2,36	7,95	3,74	2,39	0,75	-2,40
Secteur tertiaire	-0,82	4,37	0,34	4,04	1,94	2,81	0,21
Commerce, réparation véhicules	1,36	3,12	0,10	3,29	1,53	0,17	-2,49
Restaurants et hôtels	1,18	8,93	11,90	19,39	5,78	19,30	4,91
Transports, entrepôts, communications	-4,06	-0,12	-2,05	4,36	3,71	5,56	0,79
Informations et télécommunications	1,54	-6,33	-1,54	-4,20	-0,40	-2,22	-2,26
Banques et organismes financiers	0,03	42,15	-30,28	-1,28	2,39	0,03	1,28
Administration publique, sécurité sociale	-10,33	10,06	7,20	6,22	1,95	2,52	3,43
Education	2,02	1,84	1,63	3,09	1,67	2,59	3,05
Santé et action sociale	1,36	2,33	1,74	1,77	2,16	2,48	1,78
Autres services	0,23	1,34	4,51	4,60	1,96	2,78	-0,59
Impôts et taxes nets des Subventions	1,63	-7,72	3,28	-0,01	5,08	14,02	0,16
PIB	1,91	2,67	2,67	2,04	2,10	0,18	0,03

Source : INS

Du côté des emplois du PIB, le déflateur de la consommation ralentit de 0,4%, après une hausse de 2,9% en 2015. La hausse des prix est moins forte dans plusieurs postes de consommation notamment « restaurants et hôtels » (+3,5% après +5,9%), « boissons alcoolisées et tabacs » (+3,0% après +8,9%). Les prix baissent dans le poste « transports » (-0,7% après +7,5%). Le

déflateur de l'investissement chute de 4,1%, après une hausse de 0,2% en 2015; ce repli s'explique par la baisse enregistrée dans les prix de l'investissement public. Le prix des exportations diminue de 7,5%, en liaison avec la chute des cours mondiaux de certains produits primaires (pétrole brut, cacao, caoutchouc). Quant aux importations, la baisse de leur déflateur s'amplifie de 8,5%, consécutivement à la baisse des prix des principaux produits importés.

Tableau 27 : Variation du déflateur du PIB et ses emplois (en %)

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépense de Consommation Finale	1,99	2,32	3,38	1,46	2,48	2,86	0,43
privée	2,99	1,78	3,12	1,19	2,51	2,98	0,28
publique	-3,27	6,33	4,67	2,89	2,17	2,12	1,26
FBCF	0,91	-1,40	-1,67	1,24	0,42	0,21	-4,11
privée	0,91	-1,40	-1,67	1,24	0,42	0,21	-4,11
publique	0,91	-1,40	-1,67	1,24	0,42	0,21	-4,11
Exportations	4,78	16,00	4,70	1,09	0,16	-11,18	-7,51
Exportations des biens	6,86	20,07	4,90	1,07	-2,83	-14,22	-9,99
Exportations des services	-1,38	4,46	3,88	1,52	9,02	0,28	-1,61
Importations	3,38	9,19	3,14	-0,71	-0,21	-2,67	-8,53
Importations des biens	4,21	9,79	3,18	-1,43	-0,78	-4,07	-11,64
Importations des services	1,33	7,59	2,95	1,42	1,89	2,29	-0,18
PIB	1,91	2,67	2,67	2,04	2,10	0,18	0,03

Source : INS

4.1.2 Prix à la consommation finale des ménages

En 2016, l'indice des prix à la consommation finale fléchit de 1,8 point par rapport à 2015, pour se situer à 0,9%. Cette évolution est induite par les postes «transports» (-0,7%), «santé» (-0,3%), «communications» (-2,2%) et « articles d'habillement et chaussures » (0,1%).

La maîtrise des prix à 1,1% observée dans les «produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est liée à la baisse de 1,9%, des prix des «poissons et fruits de mer». La baisse de 0,7% des dépenses de «transports» est attribuable à la baisse des prix à la pompe de 20 francs pour le super et de 25 francs pour le gasoil. Les coûts de la santé baissent de 0,3%.

En 2016, les prix des biens locaux ont progressé de 1,3% et ceux des biens importés ont reculé de 0,6%. Dans le secteur primaire, la hausse des prix est de 1,6%. Les prix de certains produits vivriers baissent, notamment l'oignon (-13,2%), la tomate (-3,5%), l'ail (-10,2%) et l'orange (-6,8%). Les prix augmentent de 0,1% dans le secteur secondaire. Dans le secteur tertiaire, l'inflation perd 3 points et s'établit à 0,9% en raison de la chute des prix des services de «transports» et de «communications».

Tableau 28: Evolution de l'indice des prix à la consommation finale des ménages

Postes de dépenses	2014	2015	2016	1 ^{er} sem 2016	1 ^{er} sem 2017	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(b)	(e)/(d)
I - Evolution suivant les fonctions de consommation							
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	107,6	109,8	110,9	110,7	110,1	1,1	-0,6
Boissons alcoolisées et tabacs	107,2	116,7	120,2	120,1	121,7	3	1,3
Articles d'habillement et chaussures	105,1	105,2	105,3	104,9	106,1	0,1	1,2

Postes de dépenses	2014	2015	2016	1 ^{er} sem 2016	1 ^{er} sem 2017	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(b)	(e)/(d)
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	108,2	111,4	113	112,6	114	1,4	1,2
Meubles, article de ménage et entretien courant du foyer	103,9	105,5	106,1	106,1	106,3	0,6	0,3
Santé	101,6	102	101,7	101,7	102	-0,3	0,2
Transports	112,3	120,7	119,9	119,7	120,8	-0,7	0,9
Communication	94	91,4	89,4	89,7	90	-2,2	0,4
Loisirs et culture	101	101,5	102,9	102,7	103,4	1,5	0,7
Enseignement	107,5	109,9	112,8	112,3	113,5	2,6	1
Restaurants et hôtels	108,3	114,6	118,6	118,2	119,7	3,5	1,3
Biens et services divers	103,5	106,3	108,2	107,6	109,6	1,8	1,9
Indice Général	106,4	109,3	110,2	110	110,6	0,9	0,5
II - Evolution suivant les groupes							
Produits locaux	107,1	110,6	112	111,7	112,3	1,3	0,5
Produits importés	105	105,9	105,3	105,4	105,3	-0,6	-0,1
Produits issus du secteur primaire	109,3	112,9	114,7	114,3	114,2	1,6	-0,2
Produits issus du secteur secondaire	103,3	104,5	104,5	104,4	104,8	0,1	0,4
Produits issus du secteur tertiaire	107,2	111,3	112,4	112,2	113,2	0,9	0,9

Sources : INS, MINFI/DAE

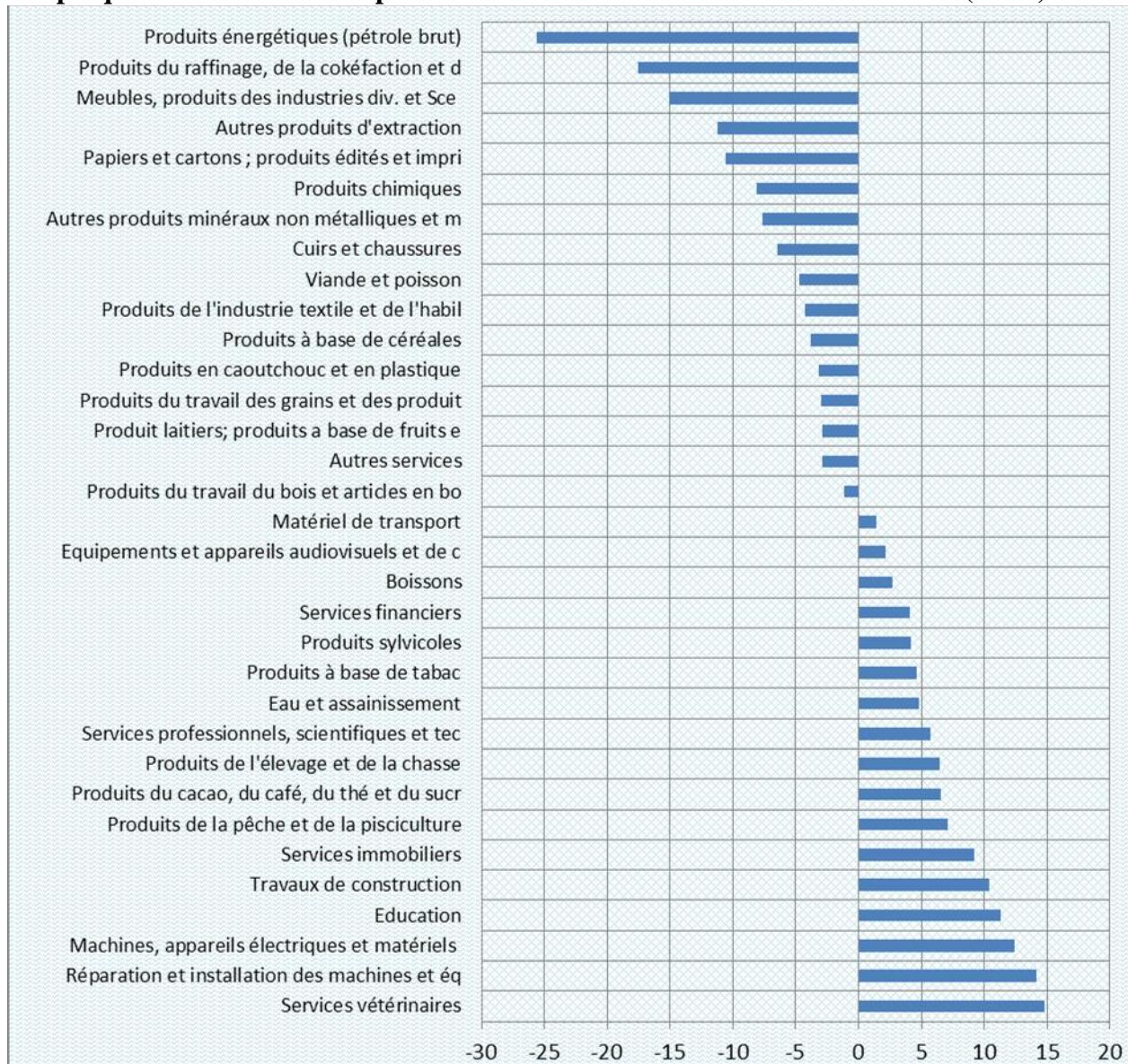
Sur le plan spatial, les prix décélèrent à Buea (1,7% après 4,3%) ; à Garoua (-0,1% après 3,6%) ; à Ebolowa (+0,8% après 3,5%) ; à Yaoundé (1,3% après 2,9%) ; à Bamenda (0,8% après 2,9%) ; à Maroua (-1% après 1,9%) à Bertoua (0,3% après 2,3%) et à Douala (0,8% après 2,5%). A l'inverse, ils se maintiennent à Bafoussam (1,6%) et s'accélèrent à Ngaoundéré (1,4% après 1,2%).

Au premier semestre 2017, l'inflation est de 0,5% contre 1,3% sur la même période de 2016. Ce fléchissement s'explique par la baisse des prix des «produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-0,6%). L'abondance de certains produits vivriers sur le marché comme les fruits et légumes, a permis de limiter les pressions inflationnistes.

4.1.3 Prix des consommations intermédiaires

En 2016, l'indice des prix des consommations intermédiaires diminue de 1,5%, après une baisse de 0,2% en 2015. Les prix baissent notamment dans les rubriques « pétrole brut » (-25,6%), « produits du raffinage, cokéfaction » (-17,6%), « meubles » (-15,1%), « produits d'extraction » (-11,2%) et « papiers et cartons, produits édités et d'imprimerie » (-10,6%). Ils augmentent notamment dans les rubriques « services vétérinaires » (+14,8%), « réparation et installation des machines » (+14,2%), « machines, appareils électriques et matériels » (+12,4%) et « travaux de construction » (+10,4%).

Graphique 12 : Evolution des prix des consommations intermédiaires en 2016 (en %)



Source : INS

4.2 Compétitivité

La compétitivité de l'économie est analysée à travers la compétitivité globale et l'environnement des affaires.

4.2.1-Compétitivité globale

La compétitivité globale s'apprécie à travers l'évolution du taux de change effectif réel (TCER), les termes de l'échange et le classement du Forum Economique Mondial.

En 2016, le TCER augmente de 2%, traduisant une détérioration du niveau de compétitivité. Cette évolution est imputable à l'appréciation de 3,4% du taux de change effectif nominal (TCEN). Le franc CFA s'apprécie par rapport aux autres devises à l'exception du dollar américain. Le différentiel des prix avec les principaux partenaires commerciaux, notamment la Chine et le Nigéria, reste en faveur du Cameroun.

Les termes de l'échange se sont détériorés de 20,3% par rapport à 2015, du fait du recul des prix des exportations plus importants que ceux des importations. Les prix des principales matières premières exportées chutent (pétrole brut, cacao, etc.).

Tableau 29 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2009 à 2016 (en %)

Libellés	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TCER	2,7	-6,4	0,2	-3,5	3,0	1,4	-2,6	2,0
TCEN	2,7	-4,7	1,2	-3,0	3,7	1,6	-3,7	3,4
Terme de l'échange	-19,7	13,4	8	0,3	-1,4	-7,4	-8	-20,3

Source : FMI, Avril 2017, base 100 en 2000

Le Forum Economique Mondial (FEM) fait un classement mondial des pays les plus compétitifs en se basant sur douze indicateurs synthétiques, parmi lesquels la qualité des institutions et des infrastructures, l'environnement macroéconomique, la taille des marchés, la qualité de l'enseignement supérieur et de la formation. Les performances de chaque pays sont notées sur sept.

Dans son Rapport de 2017, le Cameroun est classé au 119^{ème} rang sur 138 pays avec un score de 3,58, en recul de 5 places. Cette contre-performance est imputable à la qualité des infrastructures (131^{ème} rang avec un score de 2,15), la qualité de l'enseignement supérieur et de la formation (105^{ème} rang avec un score de 3,43). Le Cameroun enregistre un score de 3,49 sur la qualité des institutions et occupe le 101^{ème} rang mondial. Sur l'ensemble des indicateurs, il occupe, le 20^{ème} rang en Afrique et le 2^{ème} dans la CEMAC derrière le Gabon, classé 108^{ème} mondial.

4.2.2-Environnement des affaires

Dans le rapport 2018, de « Doing Business », qui mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 190 économies du monde, le Cameroun occupe le 163ème rang et gagne trois places dans le classement des pays. Son score s'améliore de 2,18 points par rapport au précédent classement pour s'établir à 47,23 sur 100. Cette performance résulte de la mise en place du fichier bancaire national des entreprises et de la centrale des incidents des paiements ainsi que la réduction du capital minimum pour la création d'une entreprise. Le Cameroun doit encore améliorer plusieurs points de l'environnement des affaires, comme l'obtention d'un titre de propriété ou celle d'un branchement au réseau électrique.

Pour mémoire, le classement étudie 10 indices (création d'entreprise, obtention de prêts, règlement de l'insolvabilité, exécution des contrats, commerce transfrontalier, paiement des taxes et des impôts, protection des investisseurs minoritaires, transfert de propriété, raccordement à l'électricité, obtention d'un permis de construire).

En liaison avec le Cameroon Business Forum (CBF), le Gouvernement a mis en œuvre les réformes suivantes en 2016, visant à mettre en place un environnement des affaires favorable et plus attractif : (i) la réduction des délais d'obtention du permis de construire ; (ii) la procédure de conciliation de l'OHADA pour les entreprises en proie aux difficultés financières ; (iii) la promulgation de la loi fixant le capital social minimum et les modalités de recours aux services du notaire dans le cadre de la création d'une société à responsabilité limitée. Les recommandations adoptées au cours de la 7^{ème} session du CBF ont connu un taux d'exécution de 75%.

La 8^{ème} session du CBF, tenue en 2017, a retenu 23 réformes à implémenter en 2017, notamment dans les domaines suivants : création d'entreprises, accès à la propriété, accès au crédit, paiement des impôts et commerce transfrontalier : Il s'agit de :

- l'informatisation du registre de commerce et crédit mobilier à Douala et Yaoundé ;
- la finalisation de l'opérationnalisation des services complémentaires du système e-registration, consistant en la publication des annonces légales en ligne, l'immatriculation en ligne des employeurs et employés, la publication des statistiques de création des entreprises, etc ;
- la finalisation du plan cadastral numérisé des villes de Yaoundé, Douala, Garoua et Maroua ;
- la finalisation de la réforme foncière, incluant la réduction des délais de transactions et la facilitation de l'accès à la propriété ;
- le lancement de l'informatisation et la dématérialisation du registre des sûretés mobilières ;

- l'opérationnalisation du troisième portique au port autonome de Douala ;
- la mise en œuvre d'un système d'information des administrations techniques et des textes d'application sur le commerce transfrontalier.

CHAPITRE 5 : FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Après l'effondrement des cours du pétrole en 2015, les réserves de change des Etats membres de la CEMAC ont chuté, menaçant la stabilité du franc CFA. Pour y remédier, les pays se sont engagés en décembre 2016 à conclure des programmes économiques et financiers avec le FMI. C'est dans ce cadre que le Cameroun a signé, le 26 juin 2017, un programme avec le FMI. Dans le domaine monétaire et financier, le programme a pour objectif le renforcement de la résilience du secteur financier et la mise en œuvre d'une politique monétaire restrictive.

5.1 Politique monétaire

La politique monétaire des Etats membres de la CEMAC est définie et mise en œuvre par la BEAC. Celle-ci émet la monnaie, en garantit la stabilité et apporte son soutien aux politiques économiques. Le franc CFA a une parité fixe avec l'euro. La stabilité monétaire se décline par la maîtrise de l'inflation et le maintien du taux de couverture de la monnaie à un niveau supérieur à 20%. Pour mener à bien ses missions, la BEAC dispose de deux instruments : la politique de refinancement et la politique des réserves obligatoires.

5.1.1 Politique de refinancement

Pour mettre en œuvre la politique de refinancement, la BEAC utilise deux instruments : la politique des taux d'intérêt et les objectifs de refinancement.

5.1.1.1- Politique des taux d'intérêt

Le Comité de Politique Monétaire a relevé de 50 points de base, le 27 mars 2017, le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) et le taux des avances aux Trésors pour le ramener à 2,95%. Il a réduit de 10% à 7% le taux de pénalité aux banques et aux Trésors publics le 11 juillet 2017. Les autres principaux taux d'intervention sur le marché monétaire sont maintenus inchangés.

Tableau 30 :Taux directeurs de la BEAC et conditions de banque (en %)

Libellés	09.07.14 au 09.07.15	10.07.15 au 26.03.17	27.03.17 au 10.07.17	11.07.17 au
I-Opérations des Trésors (Hors Marché)				
Taux des avances aux Trésors	2,95	2,45	2,95	2,95
Taux de pénalité aux Trésors	10,00	10,00	10,00	7,00
Taux d'Intérêt sur Placements Publics (TISPP)				
Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du Fonds de réserves sur les Générations Futures (TISPPo)	0,40	0,40	0,40	0,40
Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du Mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires (TISPP1)	0,05	0,05	0,05	0,05
Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre des dépôts spéciaux (TISPP2)	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Marché monétaire				
A-Injections de liquidités				
I- Guichet "A"				
Taux des appels d'offres (TIAO)	2,95	2,45	2,95	2,95
Taux des prises en pension (TIPP)	4,70	4,70	4,70	4,20
Taux des Interventions Ponctuelles (TISIP)	4,70-10,0	4,70-10,0	4,70-10,0	4,20-10,00

Libellés	09.07.14	10.07.15	27.03.17	11.07.17
Taux des Av.except.s/Cert.de Plac.(TACP)	2,95	2,95	2,45	2,45
Taux de pénalité aux banques (TPB)	10,00	10,00	10,00	7,00
2- Guichet "B"				
Taux effectifs s/anciens CMT irrévocables	3,25	3,25	3,25	3,25
B-Ponctions de liquidités				
<i>(Appels d'offres négatifs)</i>				
Taux d'intérêt sur placement à 7 jours "TISP"	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Taux d'intérêt sur placement à 28 jours "TISP"	0,0625	0,0625	0,0625	0,0625
Taux d'intérêt sur placement à 84 jours "TISP"	0,1250	0,1250	0,1250	0,1250
III - Taux Créditeur Minimum (TCM)	2,45	2,75	2,45	2,45

Source : BEAC

5.1.1.2 Objectifs de refinancement

Pour arrêter les objectifs de croissance des agrégats monétaires et de refinancement compatibles avec les besoins de financement de l'économie, la Banque centrale s'appuie sur la programmation monétaire. La BEAC arrête le volume de liquidité à injecter ou ponctionner dans chaque Etat, sous la contrainte de la préservation des grands équilibres macroéconomiques.

Avances aux Etats

En 2017, le plafond de refinancement pour le Cameroun est maintenu à 576,9 milliards. Le niveau d'utilisation de ces ressources, qui se situait à 211 milliards à fin 2016, s'est renforcé et s'établit à 280 milliards à fin juin 2017. La marge disponible est de 296,9 milliards.

Avances aux banques

L'objectif de refinancement des banques est maintenu à 200 milliards en 2017. Au 30 juin 2017, l'encours moyen de tirages du système bancaire au titre du refinancement est de 199,9 milliards, contre 85 milliards à fin 2016. La mesure qui fait des titres publics une garantie de refinancement donne plus de marges de manœuvre aux banques.

Marché interbancaire

Le marché interbancaire est plus dynamique en 2017. Au premier semestre, le nombre d'opérations réalisées est de 38, pour un montant de 114 milliards, dont 52% d'opérations nationales et 48% d'opérations sous-régionales, négociées au taux interbancaire moyen de 3,8%. A la même période de 2016, aucune opération n'avait été enregistrée.

Tableau 31 : Marché interbancaire au premier semestre 2017

Période	Nombre de transactions	Montant (en milliards)	Taux d'intérêt min (en %)	Taux d'intérêt max (en %)	Taux d'intérêt moyen (en %)
Janvier	01	05	4	4	4
Février	03	12,5	3,75	5	4,25
Mars	02	4,3	3,25	5	4,25
Avril	10	22,6	1	6	3,3
Mai	22	69,6	1	6	3,3
Juin	nd	nd	nd	nd	-
Total	38	114	-	-	3,8

Source : MINFI/DAE

nd : non disponible

5.1.1.3 Politique des réserves obligatoires

A fin juin 2017, le coefficient des réserves obligatoires sur les dépôts à vue est de 5,875% et celui sur les dépôts à terme de 4,625%. Le montant des réserves obligatoires constituées, rémunérées au taux de 0,05%, se chiffre à 193 milliards, contre 182,6 milliards au 30 juin 2016. Elles représentent 33% de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

5.1.1.4 Taux de couverture de la monnaie

Le taux de couverture de la monnaie, défini comme le rapport entre les avoirs officiels bruts en devises et le total des engagements à vue de la Banque centrale, s'est détérioré en lien avec la baisse des avoirs en devises. Il est de 70,1% à fin juin 2017, contre 81,3% un an plus tôt. Cette tendance est aussi observée pour l'ensemble des pays de la CEMAC, où il passe de 68,4% à 53,9% dans la même période.

5.2. Situation monétaire

A fin décembre 2016, la situation monétaire s'équilibre en ressources et en emplois à 4 794,3 milliards, en hausse de 7,9% en glissement annuel. L'évolution de la situation monétaire se caractérise par : (i) une baisse des avoirs extérieurs nets ; (ii) une hausse du crédit intérieur ; (iii) un accroissement de la masse monétaire.

A fin juin 2017, la situation monétaire s'équilibre à 4 821,4 milliards, en progression de 5,7% par rapport au 30 juin 2016.

Tableau 32 : Situation monétaire consolidée (en milliards)

Libellés	déc.-15	juin-16	déc.-16	juin-17	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c/a)	(d/b)	(d/c)
Contreparties des ressources du système monétaire	4 441,6	4 560,0	4 794,3	4 821,4	7,9	5,7	0,6
Avoirs extérieurs nets	2 202,2	1 890,8	1 706,4	1 656,3	-22,5	-12,4	-2,9
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 848,2	1 361,9	1 105,8	999,9	-40,2	-26,6	-9,6
dont : Compte d'opérations	1 117,2	660,3	356,1	1 054,2	-68,1	59,7	196,0
Avoirs en devises	1 000,0	975,0	1 015,4	216,2	1,5	-77,8	-78,7
Avoirs extérieurs nets des BCM	354,0	528,9	600,6	656,4	69,7	24,1	9,3
Crédit intérieur	2 239,4	2 669,2	3 088,0	3 165,0	37,9	18,6	2,5
Créances nettes sur l'Etat	-565,2	-93,1	116,7	129,7	-120,6	-239,2	11,1
Position nette du gouvernement (PNG)	-511,3	-56,1	172,0	221,2	-133,6	-494,0	28,6
Crédit à l'économie	2 804,6	2 762,3	2 971,2	3 035,3	5,9	9,9	2,2
Crédit au secteur privé non financier	2 582,1	2 559,0	2 766,2	2 815,4	7,1	10,0	1,8
Crédit aux entreprises publiques non financières	190,0	165,4	165,1	157,2	-13,1	-4,9	-4,8
Ressources du système monétaire	4 441,6	4 560,0	4 794,3	4 821,4	7,9	5,7	0,6
Masse monétaire (M2)	3 957,9	3 965,6	4 163,1	4 158,0	5,2	4,9	-0,1
Circulation fiduciaire	801,9	711,3	904,7	833,3	12,8	17,1	-7,9
Monnaie scripturale	1 734,2	1 776,1	1 773,2	1 784,7	2,2	0,5	0,7
Quasi-monnaie	1 421,8	1 478,2	1 485,2	1 540,0	4,5	4,2	3,7
Autres postes nets	483,7	594,4	631,2	663,3	-13,9	11,6	5,1

Source: BEAC

5.2.1 Contreparties de la masse monétaire

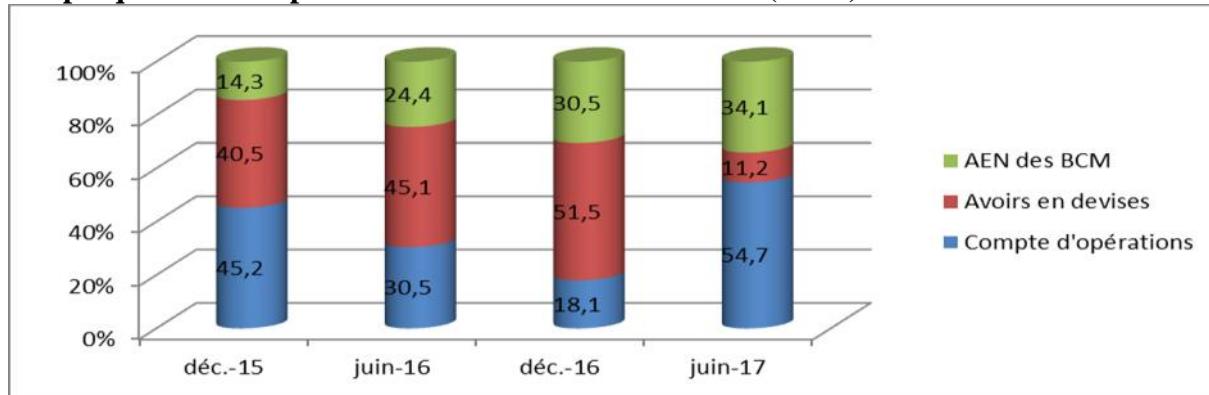
5.2.1-1. Avoirs extérieurs nets

Au 31 décembre 2016, et par rapport à la même date de 2015, les avoirs extérieurs nets se contractent de 22,5% pour se situer à 1 706,4 milliards. Cette évolution s'explique entre autres par, l'utilisation des ressources levées par le biais de l'eurobond et logées dans le compte d'opérations, et le faible rapatriement des recettes d'exportation. Ainsi, le solde du compte d'opérations baisse de 68,1% pour s'établir à 356,1 milliards.

Au 30 juin 2017, les avoirs extérieurs nets diminuent de 234,4 milliards par rapport à fin juin 2016, pour s'établir à 1 656,3 milliards. Cette évolution résulte de la baisse de 361,9 milliards des avoirs

extérieurs nets de la BEAC, atténuée par la hausse de 127,5 milliards de ceux des banques créatrices de monnaie. S'agissant des avoirs extérieurs nets de la BEAC, une ponction de 800 milliards a été effectuée du compte des avoirs en devises en mars 2017 pour alimenter le compte d'opérations, afin de préserver la stabilité monétaire. Cette opération a ramené les avoirs en devises à 216,2 milliards, contre 1 015 milliards à fin décembre 2016.

Graphique 13 : Composantes des avoirs extérieurs nets (en %)



Source : MINFI/DAE

5.2.1-2. Crédit intérieur

Au 31 décembre 2016, le crédit intérieur s'élève à 3 088 milliards, en progression de 37,9% par rapport à fin décembre 2015. Cette évolution résulte de la hausse de 681,9 milliards des créances nettes du système monétaire sur l'Etat et de 166,7 milliards des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement (PNG), composante essentielle des créances nettes du système monétaire sur l'Etat, s'est inversée, passant d'une position créditrice de 511,3 milliards en faveur de l'Etat en 2015, à une position débitrice de 172 milliards. La PNG envers la BEAC passe d'une position créditrice de 632,7 milliards à 60,8 milliards, et celle envers les banques passe d'une position débitrice de 53,8 milliards à 181,5 milliards.

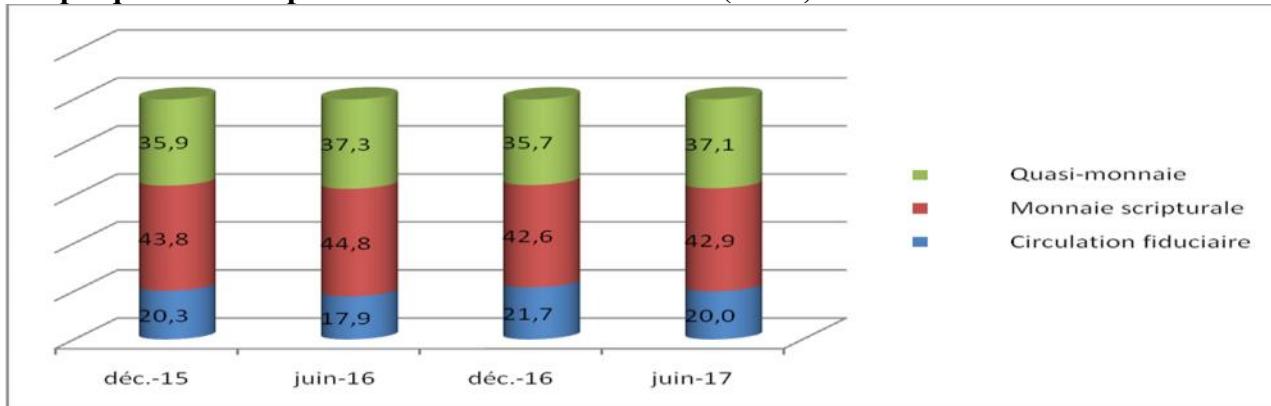
Les crédits à l'économie augmentent de 166,6 milliards pour se situer à 2 971,2 milliards. Les crédits au secteur privé non financier s'accroissent de 7,1%, et ceux aux institutions financières non bancaires de 33,4%. S'agissant de la structure, les crédits à court terme représentent 60,3%, ceux à moyen terme 37,9% et les crédits à long terme 1,8%.

A fin juin 2017 et par rapport au 30 juin 2016, le crédit intérieur augmente de 18,6% (495,8 milliards), sous l'effet des hausses de 273 milliards des crédits à l'économie et de 222,8 milliards des créances nettes sur l'Etat. La PNG passe d'une position créditrice de 56,1 milliards à fin juin 2016 à une position débitrice de 221,2 milliards.

5.2.2-Composantes de la masse monétaire

A fin décembre 2016, la masse monétaire au sens large (M2) progresse de 5,2% pour s'établir à 4 163,1 milliards. L'évolution des composantes de la masse monétaire fait ressortir une hausse de : 12,8% de la monnaie fiduciaire, 2,2% de la monnaie scripturale et de 4,5% de la quasi-monnaie. Au 30 juin 2017 et en glissement annuel, la masse monétaire est en hausse de 4,9% et se situe à 4 158 milliards. Elle est composée de 20,0% de monnaie fiduciaire, 42,9% de monnaie scripturale et 37,1% de quasi-monnaie.

Graphique 14 : Composantes de la masse monétaire (en %)



Sources : MINFI/DAE, BEAC

5.3. Secteur bancaire et financier

En 2016, le secteur bancaire et financier se caractérise par l'accroissement des dépôts et des crédits, une stabilisation des créances brutes en souffrance et l'amélioration du poids de la microfinance. Le taux de bancarisation passe de 15,5% en 2015 à 19,5%. Le nombre de comptes ouverts dans les banques et les EMF est de 4 880 730 contre 3 805 445 en 2015. L'essor du « mobile money » et de la monnaie électronique a facilité l'accès aux services financiers et l'inclusion financière.

La contribution du secteur bancaire et financier au financement de l'économie est la plus importante dans la CEMAC, même si elle reste inférieure à celle des pays africains comparables. Le ratio crédit bancaire intérieur sur PIB est de 16,3% en 2016 au Cameroun contre 27,2% en Côte d'Ivoire, 33,5% au Sénégal, 43,3 % au Kenya, 113 % au Maroc et 180 % en Afrique du Sud.

5.3.1-Secteur bancaire

Le bilan consolidé des 14 banques en activité s'élève à 4 570,1 milliards au 31 décembre 2016 et à 4993,4 milliards à fin juin 2017. Cinq banques (Afriland First Bank, BICEC, SG-C, ECOBANK et SCB) concentrent environ 72% de l'encours des crédits et 75% des dépôts.

Le degré d'intermédiation, mesuré en rapportant l'encours des crédits sur les dépôts, fléchit à nouveau à 73,9% au 30 juin 2017 contre 79% à fin juin 2016 et 82% au 30 juin 2015. La faiblesse structurelle des fonds propres (258,5 milliards pour les 14 banques en activité) fragilise les ratios prudentiels. A fin juin 2017, la situation des normes prudentielles se présente ainsi qu'il suit : (i) 11 banques sur 14 présentent des fonds propres positifs ; (ii) 10 banques respectent le ratio de liquidité ; (iii) 8 banques respectent le ratio de couverture des immobilisations ; (iv) 10 banques respectent le ratio de couverture des risques. Aucune banque ne respecte le ratio de la structure du portefeuille-crédits.

Le processus de restructuration de la Commercial Bank of Cameroon est achevé suite à la convocation et la tenue de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 06 mai 2016 à Douala, au cours desquels les dirigeants et des administrateurs de la banque ont été désignés. En juillet 2017, le protocole d'accord entre le MINFI et la CBC a été signé. Ce protocole va permettre à la CBC de rétablir ses équilibres financiers afin qu'elle réponde aux exigences de la COBAC. Il faut signaler que la signature de ce protocole marque la fin des engagements de l'Etat dans le processus de restructuration de la CBC.

5.3.1.1- Dépôts de la clientèle

A fin décembre 2016 et par rapport au 31 décembre 2015, les dépôts augmentent de 3,9% et se chiffrent à 3 661,1 milliards. Cette évolution est essentiellement attribuable aux dépôts des particuliers et des organismes publics.

A fin juin 2017, les dépôts s'élèvent à 3 789,4 milliards, en hausse de 3,6% en glissement annuel. L'augmentation des dépôts des entreprises privées (+5,5%), de l'administration publique centrale (+5,2%) et des administrations privées (+15,1%) a été atténuée par la baisse des dépôts des entreprises publiques (-11,9%) et des sociétés d'assurances et de capital (-10,6%).

Par type de clientèle, les particuliers détiennent la plus grande part des dépôts (39,9%). Ils sont suivis par les entreprises privées (23,4%), l'administration publique centrale (7,6%), les entreprises publiques (7,5 %) et les organismes publics (6%).

Tableau 33 : Dépôts par type de clientèle (en milliards)

Libellés	Décembre 2015	Juin 2016	Décembre 2016	Juin 2017	Variations (%)		Poids en Juin 2017 (%)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c)/(a)	(d)/(b)	
Administration publique centrale	287,6	275,0	266,4	289,3	-7,4	5,2	7,6
Administration publique locale	26,8	28,3	22,6	19,2	-15,7	-32,2	0,5
Organismes publics	171,1	207,7	223,7	228,1	30,7	9,8	6,0
Administrations privées	130,4	128,4	141,1	147,8	8,2	15,1	3,9
Entreprises publiques	287,7	320,9	280,8	282,7	-2,4	-11,9	7,5
Entreprises privées	801,2	840,6	834,0	887,1	4,1	5,5	23,4
Sociétés d'assurance et de capital	131,0	132,3	124,5	118,3	-5,0	-10,6	3,1
Entreprises individuelles	100,7	95,4	106,2	100,4	5,5	5,2	2,6
Particuliers	1 408,2	1 467,6	1 473,3	1 510,4	4,6	2,9	39,9
Divers	180,1	160,7	192,0	206,1	6,6	28,3	5,4
Total	3 524,8	3 656,9	3 661,1	3 789,4	3,9	3,6	100

Sources: BEAC, MINFI/DAE

Par rapport au 31 décembre 2015, les dépôts à terme augmentent de 12,7% et s'établissent à 500,6 milliards à fin décembre 2016. Les dépôts à régime spécial sont en hausse de 10,1% et se chiffrent à 251,6 milliards.

Au 30 juin 2017 et en glissement annuel, tous les types de dépôts progressent. La progression des dépôts à terme est la plus forte (+14,8%). Les dépôts à vue représentent 77,5% du total, les dépôts à terme 14,8% et les dépôts à régime spécial 7,7%.

Tableau 34 : Dépôts de la clientèle par nature (en milliards)

Libellés	Déc.-15	Juin-16	Déc.-16	Juin-17	Variations (%)		Poids en Juin-17 (en %)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c)/(a)	(d)/(b)	
Dépôts à régime spécial	251,6	280,0	276,9	292,4	10,1	4,4	7,7
dont bons de caisse	249,2	276,5	274,3	288,6	10,1	4,4	7,6
Dépôts à terme	444,1	488,3	500,6	560,8	12,7	14,8	14,8
Dépôts à vue	2 829,1	2 886,6	2 883,6	2 936,2	1,9	1,7	77,5
Total	3 524,8	3 654,9	3 661,1	3 789,4	3,9	3,7	100

Sources: BEAC, MINFI/DAE

5.3.1.2- Encours des crédits

Au 31 décembre 2016, l'encours des crédits s'élève à 3161,1 milliards, en hausse de 5,7% par rapport à la même période en 2015. Cette évolution est essentiellement attribuable aux crédits octroyés aux entreprises privées qui augmentent de 9%. Par contre, les crédits à l'administration publique centrale et aux organismes publics diminuent respectivement de 40,8% et 38,1%.

A fin juin 2017, l'encours des crédits est de 3 221,1 milliards, en hausse de 10,8% par rapport au 30 juin 2016. Cette évolution est tirée principalement par les crédits accordés aux entreprises privées (+8%) et aux particuliers (+14%). Par contre, les crédits aux entreprises publiques baissent de 21%. Les crédits financent essentiellement les branches suivantes : « bâtiments et travaux publics »

(20%) ; « commerce de gros et de détail » (16,5%) ; « transport, activités auxiliaires de transport et télécommunications » (15%) ; « industries extractives » (12,5%) ; « production-distribution d'électricité-gaz-vapeur-eau » (12 %).

Par type de clientèle, 69,3% des crédits sont accordés aux entreprises privées, 15,4% aux particuliers, 5,1% aux entreprises publiques et 4,3% à l'administration publique centrale.

Tableau 35: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)

Libellés	Décembre 2015	Juin 2016	Décembre 2016	Juin 2017	Variations (%)		Poids en Juin 2017 (%)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c)/(a)	(d)/(b)	
Administration publique centrale	60,8	42,6	36,0	139,0	-40,8	226,3	4,32
Administration publique locale	6,8	5,0	1,5	4,9	-77,9	-2,0	0,15
Organismes publics	28,6	10,1	17,7	0,8	-38,1	-92,1	0,02
Administrations privées	23,5	19,8	24,8	33,3	5,5	68,2	1,03
Entreprises publiques	214,3	209,0	208,7	165,1	-2,6	-21,0	5,13
Entreprises privées	2 077,1	2 067,4	2 263,8	2 232,0	9,0	8,0	69,29
Sociétés d'assurance et de capital	7,8	3,4	4,1	4,2	-47,4	23,5	0,13
Entreprises individuelles	97,9	102,8	119,8	126,1	22,4	22,7	3,91
Particuliers	426,4	433,1	477,7	496,2	12,0	14,6	15,40
Divers	46,8	13,6	7,0	19,5	-85,0	43,4	0,61
Total	2 990,0	2 906,8	3 161,1	3 221,1	5,7	10,8	100

Source: BEAC

A fin décembre 2016, les créances brutes en souffrance représentent 14,2% de l'encours des crédits, soit 448,9 milliards. Les provisions constituées s'élèvent à 321,5 milliards. Au 30 juin 2017, les créances brutes en souffrance demeurent stables représentant 14,1% de l'encours des crédits, soit 455 milliards. Les provisions constituées se chiffrent à 341,5 milliards.

Encadré 3 : Essor du « Mobile Money »

Selon une étude du MINFI (DGTCFM) en 2017, les services financiers via le téléphone mobile connaissent une hausse de 57,1% du nombre de comptes fonctionnels entre 2013 et 2015, qui sont passés de 1,4 millions à 2,2 millions. La valeur globale des opérations a atteint 203,4 milliards en 2015 contre 74,1 milliards en 2014.

Deux types de produits sont déployés : (i) les services impliquant l'usage de la monnaie fiduciaire (opérations de recharge et de retrait) ; (ii) ceux effectués en monnaie électronique (achats de marchandises, règlements des factures, paiements des impôts et taxes). L'appropriation de cet instrument contribue à l'amélioration du taux d'inclusion financière.

Toutefois, l'offre de services financiers reste peu étendue. Les obstacles demeurent, notamment la persistance de la culture du « cash », l'instabilité du réseau de télécommunication, l'insuffisance des points de ventes et la difficulté de pénétration de l'Internet.

Tableau 36: Volume et valeur des opérations par « Mobile Money ».

Libelles	2013	2014	2015	Variations (en %)
	(a)	(b)	(c)	(c)/(b)
Nombre de comptes ouverts par « mobile money »	1 160 000	2 063 920	1 980 909	- 4
Nombre de comptes fonctionnels par « mobile money »	1 442 692	1 741 376	2 172 793	24,8
Valeur des opérations par « mobile money » (en milliards)	30,6	74,2	203,4	174,3

Source : MINFI/ DGTCFM.

5.3.2. Microfinance

En 2016, le nombre total d'établissements de microfinance agréés est de 412, dont 370 de première catégorie, 39 de deuxième et 3 de troisième. Dans la première catégorie, 245 évoluent au sein des six réseaux suivants : Camccul, Mucadec, ABC, UCGN, Binum Tontine, Nowefoch. En 2017, la COBAC a retiré l'agrément au réseau Binum Tontine qui compte 18 caisses.

L'activité est caractérisée par : une hausse des dépôts de la clientèle de 4,6% et des crédits de 6,4%. Le bilan cumulé des EMF s'élève à 768,2 milliards, en hausse de 3,8%. Le nombre de comptes de la clientèle augmente de 13,8% et 188 nouveaux points de vente sont ouverts. Par ailleurs, un total de 270 établissements sont immatriculé au registre spécial des immatriculations du Conseil National du Crédit (CNC).

Tableau 37 : Evolution du total du bilan cumulé des EMF (en milliards)

Libellés	Nombre d'EMF en 2016	2015	2016	Variations (en %)
		(a)	(b)	(b)/(a)
EMF de 1 ^{ère} catégorie	370	345,2	320,2	-7,2
EMF de 2 ^{ème} catégorie	39	391,3	447,0	14,2
EMF de 3 ^{ème} catégorie	3	3,3	1,0	-69,7
Total	412	739,9	768,2	3,8

Source: CNC/BEAC.

Sur le plan de la couverture géographique, le nombre d'agences du secteur est de 1 595 contre 1 407 en 2015, en hausse de 13,4%. Les points de vente se retrouvent en majorité en zone urbaine (54%). Cette présence varie selon la catégorie et les régions. Par catégorie, 55% des points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale alors que ceux de la deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine (60%). Par région, le Centre, le Littoral et l'Ouest sont les plus pourvus en points de vente. Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont moyennement couvertes. Elles sont suivies par l'Extrême-Nord (79), le Sud (61), le Nord (56), l'Adamaoua (49) et l'Est (48).

Evolution des dépôts

A fin décembre 2016, les dépôts collectés par les EMF progressent de 4,6% pour s'établir à 611,2 milliards. Les EMF de deuxième catégorie occupent la première position avec 58,5 % des parts de marché suivis par ceux de première catégorie (41,5 %). Les EMF de la troisième catégorie ne sont pas autorisés à collecter les dépôts. Le Crédit Communautaire d'Afrique (CCA) collecte 150,6 milliards de dépôts, suivi par le réseau Camccul qui enregistre 139,6 milliards. Le CCA a été érigé en banque en mai 2017. Les dépôts à court terme représentent 66,2 % du total, ceux à moyen terme 31,4 % et ceux à long terme 2,2 %.

Tableau 38 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)

Libellés	2015	2016	Variations (en %)	Poids en 2016 (en %)
EMF de 1 ^{ère} catégorie	251,3	253,7	0,9	41,5
EMF de 2 ^{ème} catégorie	332,8	357,5	7,4	58,5
Total	584,1	611,2	4,6	100

Source : CNC/BEAC

Evolution des crédits

Les crédits octroyés par les EMF sont passés de 423,8 milliards en 2015 à 451,3 milliards en 2016, soit une augmentation de 6,5%. Les crédits à court terme représentent plus de la moitié de l'encours, soit 54,4%. Ils sont suivis par les crédits à long terme (38,6%) et les crédits à moyen terme (7,0%). Les EMF de première catégorie octroient essentiellement les crédits à long terme (70,4%).

Tableau 39 : Evolution des crédits des EMF (en milliards)

Libellés	2015	2016	Variations (en %)	Poids en 2016 (en %)
	(a)	(b)	(b)/(a)	
EMF de 1 ^{ère} catégorie	225,4	229,0	1,6	50,7
EMF de 2 ^{ème} catégorie	196,2	221,6	12,9	49,1
EMF de 3 ^{ème} catégorie	2,2	0,7	-68,2	0,2
Total	423,8	451,3	6,5	100

Source: CNC/ BEAC.

En 2016, le volume des créances en souffrance augmente, passant de 91,8 milliards en 2015 à 97,2 milliards. Les créances en souffrance constituent 21,5% du portefeuille des crédits des EMF.

Tableau 40 : Evolution des créances en souffrance (en milliards)

Libellés	2015	2016	Variations (en %)	Poids en 2016 (en %)
	(a)	(b)	(b)/(a)	
EMF de 1 ^{ère} catégorie	53,5	54,7	2,2	56,3
EMF de 2 ^{ème} catégorie	37,6	42,4	12,8	43,6
EMF de 3 ^{ème} catégorie	0,7	0,1	-85,7	0,1
Total	91,8	97,2	5,9	100

Source: CNC/BEAC

A fin 2016, 2 863 694 comptes sont ouverts auprès des EMF, contre 2 017 044 auprès des banques commerciales. Les EMF de deuxième catégorie sont les plus rentables avec un rendement de fonds propres de 6,3%. Les deux autres catégories ont des rendements de fonds propres négatifs. Les EMF de troisième catégorie ont le rendement du portefeuille de crédit le plus élevé, avec un taux de 12,9%. La rentabilité des EMF de deuxième catégorie découle notamment des revenus des services offerts aux tiers (commissions sur les transferts d'argent, frais de tenue de compte, commissions diverses, etc.).

Tableau 41 : Evolution de la rentabilité (en %)

Type d'EMF	1 ^{ère} catégorie		2 ^{ème} catégorie		3 ^{ème} catégorie	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Critères d'appréciation						
Rendement de fonds propres	2,7	-7,6	7,8	6,3	53,4	-33,0
Rendement de l'actif	0,2	-0,6	0,8	0,5	10,0	-5,3
Rendement du portefeuille de crédit	11,1	8,1	11,8	11,5	13,1	12,9
Autosuffisance opérationnelle	71,6	81,5	132,6	85,7	34,5	50,7

Source: Plateforme Cip-Fibane-Casemf / CNC/BEAC

5.3.3. Assurances

En 2016, 26 compagnies animent le marché des assurances dont 16 dans la branche « incendie-accidents-risques-divers » et 10 dans la branche « VIE ». Le chiffre d'affaires est passé de 186,1 milliards en 2015 à 188,4 milliards. La branche « IARD » représente 71,2% du marché et la branche VIE 28,8%.

Le montant des sinistres payés est de 75,3 milliards, en hausse de 5,6% par rapport à 2015. Les frais généraux augmentent de 5,3% et s'élèvent à 43,9 milliards. Les produits financiers nets se chiffrent à 10 milliards contre 8,6 milliards en 2015. Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à 42,3 milliards.

Tableau 42 : Evolution du chiffre d'affaires, des produits financiers et des sinistres payés de 2013 à 2016 (en milliards)

BRANCHES	2013	2014	2015	2016	Variations (en %)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d)/(c)
« IARD »					
Chiffre d'affaires	119,7	117,3	130,6	134,1	2,7
Produits financiers nets	5,0	5,2	4,4	5,4	22,7
Sinistres payés	41,1	45,8	48,2	48,5	0,6
« VIE »					
Chiffre d'affaires	41,0	44,3	55,5	54,3	-2,2
Produits financiers nets	3,7	3,3	4,2	4,5	7,1
Sinistres payés	21,0	20,9	23,1	26,8	16,0

Source : MINFI/ DGTCFM/DA & ASAC.

5.3.4. Marché financier

A fin décembre 2016, la capitalisation boursière de la Douala Stock Exchange (DSX) se situe à 329,3 milliards, en baisse de 21,5% par rapport au 31 décembre 2015. Elle se décompose en 148,5 milliards pour les actions et 180,8 milliards pour les obligations. La contribution de la DSX au financement de l'économie, mesurée par le ratio capitalisation boursière /PIB, passe de 2,3% du PIB en 2015 à 1,7%.

A fin juin 2017, 9 titres sont inscrits à la cote officielle dont 3 actions et 6 obligations. Après la radiation de la valeur «ECMR 5,6% net 2010-2015», du fait de l'amortissement de la totalité de l'emprunt en fin 2015, le marché obligataire s'est enrichi d'une nouvelle valeur «ECMR 5,5% net 2016-2021», issue de l'emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun pour un montant de 165 milliards. Le titre «BDEAC 5,5% net 2010-2017» sera radié à fin 2017.

5.3.4.1- Marché des actions

En 2016, la capitalisation boursière du marché des actions baisse de 10,6% par rapport au montant de 166,2 milliards enregistré en 2015. Cette évolution résulte de la baisse des valeurs de SAFACAM (-21%) et SOCAPALM (-6,8%).

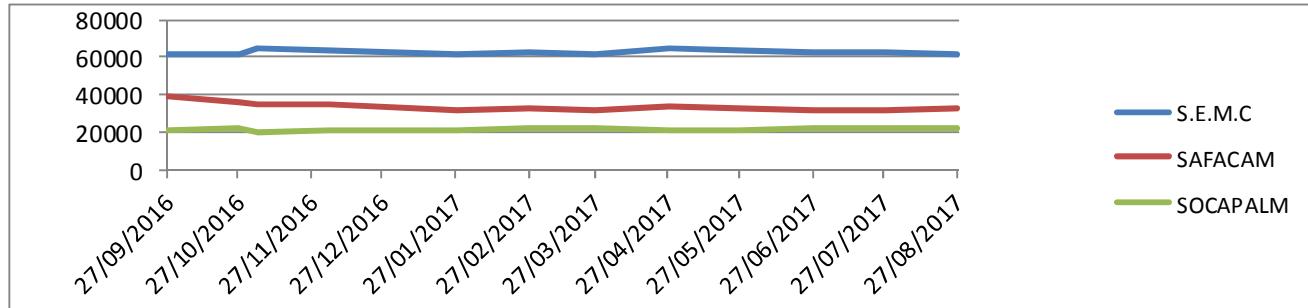
Tableau 43 : Evolution de la capitalisation boursière de 2014 à 2016 (en milliards)

Actions	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(c)/(b)	(c)/(a)
SEMC	11,9	12,2	12,5	2,4	5,0
SAFACAM	62,1	53,4	42,2	-21,0	-32,0
SOCAPALM	84,6	100,6	93,8	-6,8	10,9
Capitalisation	158,6	166,2	148,5	-10,6	-6,3

Source: DSX

Au terme de l'année 2016, 10 794 titres ont été échangés pour un chiffre d'affaires de 303,4 milliards contre 380,2 milliards en 2015. La valeur SEMC clôture l'exercice à 65 000 francs contre 63 498 francs en janvier. Les actions SAFACAM et SOCAPALM se situent respectivement à 33 998 francs et 22 000 francs. Sur la période allant du 27 septembre au 27 août 2017, les cours des actions sont restés stables.

Graphique 15 : Evolution du cours des actions.



Source : MINFI/DAE

En 2016, l'action SOCAPALM reste le titre le plus actif avec 56% du chiffre d'affaires et 74,3% des échanges. Seule l'action SEMC enregistre une hausse des transactions en volume et du chiffre d'affaires, dont le poids passe de 8% en 2015 à 24,3%.

Tableau 44 : Evolution du volume et des valeurs des titres échangés

EMETTEURS	Volume des transactions (nombre)			Valeur des transactions (en milliards)		
	2015	2016	Variations (%)	2015	2016	Variations (%)
	(a)	(b)	(b)/(a)	(c)	(d)	(d)/(c)
SEMC	483	1 152	138,5	30 290 951	73 723 406	143,4
SAFACAM	2 309	1 623	-29,7	116 192 932	59 825 592	-48,5
SOCAPALM	10 815	8 019	-25,9	233 681 345	169 817 694	-27,3
TOTAL	13 607	10 794	-20,7	380 165 228	303 366 692	-20,2

Source : DSX

5.3.4.2 Marché obligataire

En 2016, la capitalisation boursière du marché obligataire de la DSX est de 180,8 milliards contre 253,2 milliards en 2015. Ce repli s'explique par l'amortissement partiel de l'ensemble des titres de créances cotés. Le premier emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun dénommé « ECMR 5,6% net 2010-2015» est sorti de la cote officielle de la DSX.

Tableau 45 : Volumes et valeurs des transactions à la DSX

Emetteurs	Volumes des transactions (nombre)			Valeurs des transactions (en millions)		
	2015	2016	Var (%)	2015	2016	Var (%)
	(a)	(b)	(b)/(a)	(c)	(d)	(d)/(c)
« BDEAC 5,5% net 2010-2017 »	0	0	-	0	0	-
« ECMR ₂ 5,9% net 2013-2018 »	418 902	26400	-93,7	4 188,09	197,97	-95,2
« Etat du Tchad 6% 2013-2018 »	39632	264118	566,4	297,06	1 584,71	433,4
« FAGACE 5,25% 2014-2019 »	0	266	-	0,30	1,99	565,0
« ECMR ₃ 5,5% 2014-2019 »	6761994	174552	-74,2	6 771,08	1 745,49	-74,2
ECMR ₄ 5,5% 2016-2021 »	-	-	-	-	-	-
Total	1 135 528	465 336	-59,02	11 256,52	3 530,16	-68,6

Source : DSX

Les valeurs les plus échangées dans ce compartiment sont les obligations souveraines notamment : «Etat du Tchad 6% net 2013-2018» et «ECMR 5,5% net 2016-2021», avec un montant de transactions de 3,3 milliards, soit 95% des échanges. Par ailleurs, 465 336 obligations ont été échangées contre 1 135 558 en 2015. La valeur des transactions passe de 11,2 milliards à 3,5 milliards.

5.3.4.3- Marché hors cote

Le marché hors cote de la DSX a connu une impulsion avec la mise en vente par la SONARA du portefeuille des Obligations du Trésor à coupon Zéro (OTZ) détenues dans ses livres. Dans ce segment, 57 729 OTZ ont été échangées pour une valeur de 58 milliards.

Tableau 46 : Transactions sur les Obligations du Trésor à coupon Zéro en 2016

Date de transaction	Quantité	Valeur des transactions
7 juin 2016	36 321	36 332 096 641
18 octobre 2016	16 535	16 551 602 600
15 décembre 2016	4 873	5 157 395 500
Total	57 729	58 041 094 741

Source : DSX

5.3.4.4- Opérations sur titres publics

Au 31 décembre 2016, l'encours des titres publics s'établit à 866,3 milliards, dont 98,4 milliards pour les adjudications, 317,5 milliards pour le marché domestique et 450,3 milliards pour l'Eurobond 2015-2025.

De janvier à août 2017, l'encours des titres publics se situe à 833,9 milliards dont, 66,1 milliards par adjudication, 317,5 milliards par syndication et 450,3 milliards pour l'Eurobond. Sur la même période, les remboursements ont atteint la somme de 131,5 milliards dont 91,4 milliards pour les bons du trésor assimilables (B.T.A) émis en 2016 et 40 milliards pour les BTA émis en 2017. Le marché des adjudications, est détenu à 81,8% par les résidents et à 19,2% par les non-résidents. Celui de la syndication est détenu à 93,9% par les résidents.

Tableau 47 : Calendrier des opérations sur les titres publics en 2017 (en milliards)

	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil	août	*sept	*oct.	*nov.	*déc.	Total
Emissions Bons du trésor	14	14	5	5	10	10	5	10	10	10	10	10	113
Remboursements bons du trésor	0	0	0	0	-7	-5	-12	-5	0	-5	-10	-10	-54
Emissions nettes des bons du trésor assimilables (BTA)	14	14	5	5	3	5	-7	5	10	5	0	0	59
Obligations du trésor assimilables	0	0	10	15	30	0	20	0	0	0	0	0	75
Obligations du trésor	0	0	0	0	0	166	0	0	0	0	0	0	166
Financement net par émission des titres publics	14	14	15	20	33	171	13	5	10	5	0	0	300

Source: MINFI/ DGTCFM; * prévision

5.4. Stratégie de financement de l'économie

La stratégie d'endettement de l'Etat à moyen terme (SEMT 2017-2019) vise à pourvoir aux besoins de financement en minimisant les coûts et les risques et, à promouvoir le développement du marché financier domestique. Depuis le début de l'exercice budgétaire 2017, la politique d'endettement a connu une inflexion qui vise à ralentir le rythme des nouveaux engagements au titre de la dette extérieure, en privilégiant les prêts concessionnels et les financements de type Partenariat Public-Privé (PPP), pour éviter le surendettement.

Dans le cadre de la diversification et de la promotion du marché domestique de la dette, l'Etat émet des titres publics en fonction des besoins de trésorerie et de rentabilité des projets. Il en est de même de la recherche des financements innovants pour les investissements et les projets productifs.

L'Etat soutient, depuis 2012, le développement du crédit-bail, qui est une solution aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises, notamment les PME. Le portefeuille des financements liés au crédit-bail est passé de 115 milliards en 2015 à 125 milliards en 2016.

Depuis septembre 2017, l'Etat met en œuvre une stratégie axée sur l'apurement des créances en souffrance pour renforcer la résilience du secteur bancaire et financier afin de mieux financer l'économie. Cette stratégie est centrée, entre autres, sur l'élaboration d'un cadre propice à une meilleure sélectivité dans la distribution du crédit. Elle vise aussi à améliorer l'accès des populations aux services financiers en renforçant la microfinance et en facilitant le développement du « mobile banking ».

CHAPITRE 6 : SECTEUR EXTERIEUR

En 2016, les échanges avec l'extérieur se sont effectués dans un contexte marqué par : (i) la baisse des cours des produits de base notamment ceux du pétrole ; (ii) les problèmes sécuritaires à l'Extrême-Nord ; (iii) les dévaluations du Naira ; (iv) la baisse de la demande mondiale notamment dans les pays émergents.

6.1. Balance des paiements

En 2016, le solde global de la balance des paiements enregistre un déficit de 824,5 milliards, après un excédent de 483 milliards en 2015.

Tableau 48 : Balance des paiements globale de 2012 à 2018 (en milliards)

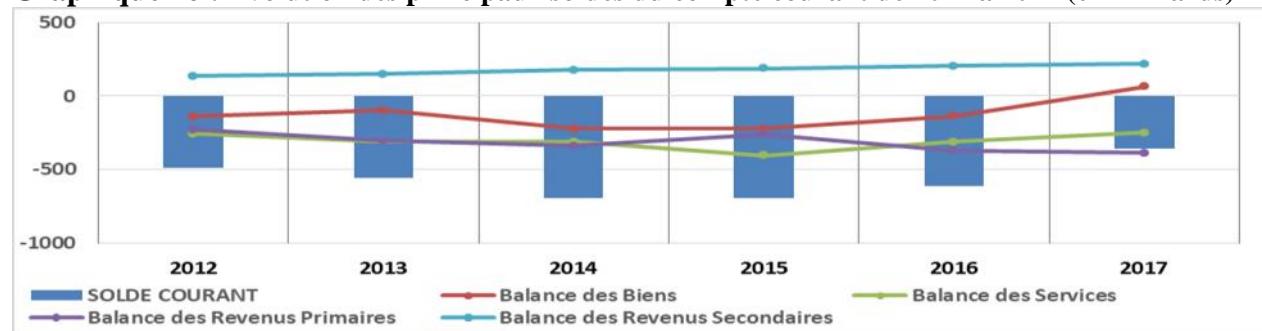
Libelles	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018**
I- SOLDE COURANT	-488,1	-557,2	-692	-693,9	-613	-358,1	-329,3
1- Balance des Biens	-139,9	-97,5	-222	-220	-136,8	61,5	92
2- Balance des Services	-255,5	-306,2	-310	-403	-350,9	-250,7	-256,1
3- Balance des Revenus Primaires	-227,1	-303,9	-338	-258,3	-330,6	-387,3	-392,9
4- Balance des Revenus Secondaires	134,4	150,4	177,4	187,4	205,2	218,4	227,7
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	617,3	586,2	763,6	1226	-203,1	1216	1207,9
1- Secteur privé non bancaire	248,1	239,1	333,3	363	-571	388,1	458,3
Investissements Directs Etrangers (IDE)	413,4	348,2	364,2	377,5	416,5	388,4	398,5
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés	-0,8	2,5	-0,2	-25,9	-45,1	-40,5	-42,5
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-164,2	-111,6	-30,7	9,6	-942,4	38,4	100,5
Acq/cession d'actifs non fin. Non prod.	-0,3	0,0	0,0	1,8	0,0	1,8	1,8
2- Administration publique	225,8	510,8	518,8	904	438,2	852,5	771,6
Dons projets (y compris C2D)	56	46,3	45,3	58,2	58,2	85,5	95,7
Tirages nets sur emprunt obligataire	-10,5	-10,5	-10,5	442,4	40,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	180,3	474,9	484	403,4	340	767	675,9
3- Banques Créatrices de monnaie	143,4	-163,7	-88,5	-40,6	-70,4	-24,9	-22
III- ERREURS ET OMISSIONS	-81,6	-72,9	-42,5	-49,5	-8,2	0,0	0,0
IV- SOLDE GLOBAL	47,6	-43,9	28,9	483	-824,5	857,6	878,6
V- FINANCEMENT DU SOLDE	-47,6	43,9	-28,9	-483	824,5	-857,6	-878,6

Source : MINFI/DAE ; *Estimations ; **Projections

6.1.1 Balance des transactions courantes

En 2016, le déficit du compte courant se réduit à 613 milliards (3,2% du PIB), après 693,9 milliards (3,8% du PIB) en 2015. Cette évolution résulte d'une réduction des déficits des biens et des services, conjuguée à une amélioration de l'excédent des revenus secondaires.

Graphique 16 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2012 à 2017 (en milliards)



Source : MINFI/DAE

6.1.1.1 Balance des biens

En 2016, le déficit des biens se réduit de 83,6 milliards par rapport à 2015 et s'établit à 136,8 milliards. Cette évolution résulte d'une baisse des importations (-444,5 milliards) plus importante que celle des exportations (-360,9 milliards).

La baisse des dépenses d'importations provient des achats de ciments (-91,4%), de carburants et lubrifiants (-40,3%), d'huiles brutes de pétrole (-31,2%), de matières textiles et leurs ouvrages (-23,2%), de matériel de transport (-15,7%), de produits des industries chimiques (-20,7%), de machines et appareils mécaniques (-14,3%). La baisse des recettes d'exportations résulte du recul des ventes d'huile de palme brute (-33,2%), de carburants et lubrifiants (-30,8%), d'huiles brutes de pétrole (-27,7%), de caoutchouc brut (-18,6%) et des cafés (-8,3%).

6.1.1.2 Balance des services

En 2016, le déficit des services se réduit de 52,1 milliards pour se situer à 350,9 milliards. Cette évolution résulte de la réduction du déficit des postes « transports » et « voyages ».

Tableau 49 : Balance des services (en milliards)

Libellés	2012	2013	2014	2015	2016	Variations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(e)/(d)
Solde des services	-256	-306	-310	-403	-351	52,1
Transports	-189	-213	-214	-261	-204	57
dont Passagers	-62,6	-75	-82,3	-87,4	-117,9	-30,5
Fret	-156	-170,3	-164,9	-208,4	-132,8	75,6
Voyages	-85,8	-17,9	-17	-70	-65,7	4,3
A titre professionnel	-56,7	-34,4	-31,3	-18,7	-48	-29,3
A titre personnel	29,1	16,5	14,3	-51,2	-17,7	33,5
Assurances	-34,7	-28,8	-34	-42,2	-47,8	-5,6
Autres services	54,1	-46,4	-45,5	-29,8	-33,4	-3,6
Services de communications	32,1	34,5	34,6	37,8	36,4	-1,4
Autres services aux entreprises	-32,4	-137,4	-136,9	-126,4	-129,8	-3,4
dont : Assistance technique	-23,4	-83,4	-83,4	-45,3	-43	2,3
Services privés nca	44,7	46,7	48	48,4	45,2	-3,2
Services fournis ou reçus par les APU	9,7	9,7	8,8	10,5	14,8	4,3

Source: MINFI/DAE

6.1.1.2.1 Transports

En 2016, le déficit des transports se réduit de 57 milliards par rapport à 2015, et se situent à 204 milliards. Cette évolution s'explique par la baisse du déficit du frêt qui se réduit de 75,6 milliards pour s'établir à 132,8 milliards. Le poste « autres transports » enregistre un excédent de 46,7 milliards, en augmentation de 11,9 milliards.

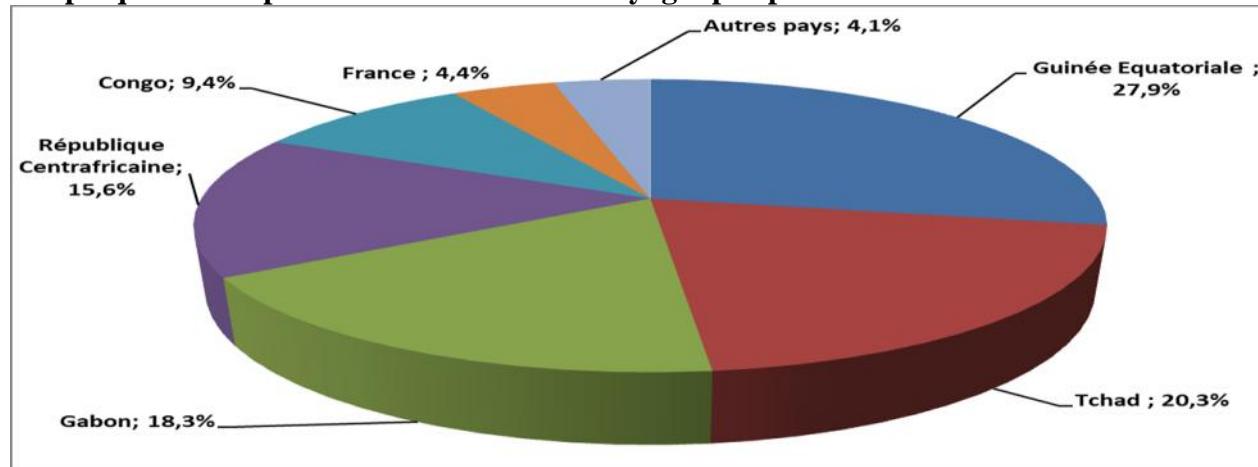
Les recettes de transport de passagers, de frêt et de différentes prestations de services fournies aux compagnies étrangères augmentent de 12,3 milliards par rapport à 2015, pour se situer à 287,2 milliards. Les dépenses effectuées auprès des compagnies étrangères baissent de 44,7 milliards et se chiffrent à 491,2 milliards.

6.1.1.2.2 Voyages

En 2016, le déficit des voyages diminue de 4,3 milliards par rapport à 2015, pour s'établir à 65,7 milliards. Il est généré par les « voyages à titre professionnel » (-48 milliards) et les « voyages à titre personnel » (-17,7 milliards). Les recettes de voyages s'élèvent à 299,6 milliards, dont 152,2 milliards au titre des voyages touristiques. Les dépenses se chiffrent à 365,3 milliards.

La Guinée Equatoriale devient le premier client en matière de voyages touristiques, pour lesquels, elle fournit 27,9% des recettes. Elle est suivie par le Tchad (20,3%), le Gabon (18,3%), la République Centrafricaine (15,6%), le Congo (9,4%) et la France (4,4%).

Graphique 17 : Répartition des recettes de voyages par provenance en 2016



Source : MINFI/DAE

6.1.1.2.3 Assurances

En 2016, le déficit du poste « assurances » s’aggrave de 5,6 milliards par rapport à 2015, et se chiffre à 47,8 milliards. Le déficit du poste « assurance du frêt » est de 35,9 milliards. Le solde de la rubrique « assurance-vie » passe d’un excédent de 958,7 millions à un déficit de 2,6 milliards. L’excédent du poste « autres assurances » se réduit de 1,4 milliard pour s’établir à 11,8 milliards.

6.1.1.2.4 Autres services

Le poste « autres services » comprend les services de communications, les autres services aux entreprises, les services privés n.c.a et les services fournis ou reçus par les administrations publiques. En 2016, il enregistre un déficit de 33,4 milliards, après un déficit de 29,8 milliards en 2015. Cette évolution résulte principalement de l’aggravation du déficit des « autres services aux entreprises », dominés par l’« assistance technique » et les « services de construction ».

6.1.1.3 Balance des revenus primaires

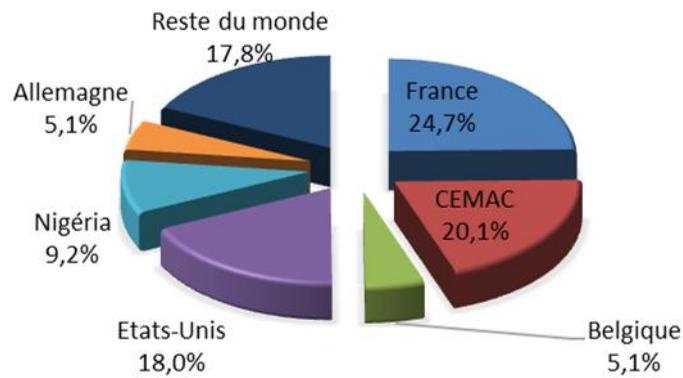
Les revenus primaires comprennent la rémunération des salariés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires (impôts sur la production et les importations, subventions, loyers). Leur déficit se creuse de 72,3 milliards et se situe à 330,6 milliards en 2016. Cette évolution est due à la hausse des intérêts payés au titre de la dette publique. Les dépenses passent de 366,1 milliards à 451,1 milliards, et les recettes de 107,8 milliards à 120,5 milliards.

6.1.1.4 Balance des revenus secondaires

Les revenus secondaires sont constitués essentiellement de transferts courants. En 2016, leur excédent augmente de 17,8 milliards par rapport à 2015, pour se situer à 205,2 milliards. Les recettes des transferts privés s’accroissent de 13,4 milliards et se chiffrent à 170 milliards ; celles des transferts publics augmentent de 4,4 milliards.

Les transferts reçus de la diaspora se chiffrent à 299,7 milliards, après 278,9 milliards en 2015. Ils proviennent en grande partie de la France avec 24,7% du total, suivie par la CEMAC avec 20,1%. Les transferts reçus de la CEMAC proviennent essentiellement du Gabon (58,5% des transferts en provenance de la zone) et du Tchad (23,2%).

Graphique 18 : Répartition des transferts de migrants par provenance en 2016



Source : MINFI/DAE

6.1.2 Financements extérieurs

En 2016, les financements extérieurs enregistrent des sorties nettes de 203,1 milliards, contre des entrées nettes de 1 226 milliards en 2015. Cette évolution se justifie par le faible rapatriement des recettes d'exportation accentué par les rumeurs relatives à la dévaluation du franc CFA.

6.1.2.1 Financements extérieurs du secteur privé non bancaire

En 2016, les financements extérieurs du secteur privé non bancaire enregistrent des sorties nettes de 571 milliards, contre des entrées nettes de 363 milliards en 2015. Les investissements directs se sont soldés par des entrées nettes de 416,5 milliards, tandis que les investissements de portefeuille enregistrent des sorties nettes de 45,2 milliards. Les tirages nets sont négatifs de 942,4 milliards.

6.1.2.2 Financements extérieurs du secteur public

Les financements extérieurs nets du secteur public demeurent positifs en 2016 et se chiffrent à 438,2 milliards, en baisse de 465,8 milliards par rapport à 2015. Cette évolution traduit le retour des tirages au niveau moyen (418,5 milliards) enregistré entre 2012 et 2013, avant le pic de 904 milliards qui a été atteint du fait de la levée de l'eurobond. Les financements extérieurs nets du secteur public sont constitués des dons projets (58,2 milliards), des tirages nets sur emprunt obligataire (40 milliards) et sur emprunts ordinaires (340 milliards).

6.1.2.3 Financements extérieurs du secteur bancaire

Les financements extérieurs nets du secteur bancaire enregistrent des sorties nettes de 70,4 milliards en 2016, en hausse de 29,8 milliards par rapport à 2015. Ils correspondent à une augmentation des avoirs extérieurs nets des banques commerciales sur : (i) les créances sur les banques et institutions financières étrangères et autres entités non-résidentes ; (ii) les titres de participations et de placements ; (iii) les dépôts de la clientèle non résidente.

6.1.3 Balances des paiements sectorielles

En 2016, les soldes globaux des branches « agriculture », « exploitation forestière », « hydrocarbures », et « transports » sont excédentaires. Les autres secteurs (industrie, commerce, télécommunications, activités financières) affichent des déficits.

6.1.3.1 Agriculture

En 2016, l'excédent du solde global se réduit de 198,3 milliards par rapport à 2015 et s'établit à 728,6 milliards. L'excédent du compte courant diminue de 136,2 milliards et se situe à 789,7 milliards. Cette évolution découle de la baisse des recettes d'exportations de cacao brut en fèves (-20,7%) et des cafés (-14,3%). Les postes « services » et « revenus primaires » se dégradent respectivement de 72,8 milliards et 3,2 milliards. Les financements extérieurs du secteur sont déficitaires de 61,1 milliards, après un excédent d'un milliard en 2015.

6.1.3.2 Exploitation forestière

En 2016, le solde global est excédentaire de 266,1 milliards, en augmentation de 9,5 milliards par rapport à 2015. Les exportations des bois bruts et sciés s'élèvent respectivement à 90,2 milliards et 169,7 milliards. Le déficit des services se réduit de 600 millions et s'établit à 4 milliards. Les financements extérieurs se soldent par des sorties nettes de 11,9 milliards contre 600 millions en 2015.

6.1.3.3 Exploitation pétrolière

En 2016, l'excédent global chute de 698 milliards et se chiffre à 65,6 milliards. Cette évolution résulte d'une sortie nette des capitaux de 539,1 milliards. Les services sont déficitaires de 19 milliards, en amélioration de 104 milliards par rapport à 2015. Le déficit des revenus primaires se réduit de 85,8 milliards pour se situer à 38,5 milliards.

6.1.3.4 Industrie

En 2016, le déficit du solde global se réduit de 157,4 milliards pour s'établir à 1 289,2 milliards. Le compte courant est déficitaire de 1 497 milliards, en baisse de 4,6 milliards. Le déficit des biens baisse de 72,4 milliards pour se situer à 1 248 milliards. Les services sont déficitaires de 229,1 milliards. Les financements extérieurs nets s'accroissent de 153,1 milliards et s'élèvent à 208,1 milliards.

Tableau 50 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

Libellés	AGRICULTURE		FORET		PETROLIER		INDUSTRIE	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
I-SOLDE COURANT	925,9	789,7	257,2	278,0	693,6	604,7	-1 501,6	-1497
1-Balance des biens	940	878,8	263	283,6	940,6	667,3	-1320,1	-1248
2-Balance des services	-16,3	-89,1	-4,6	-4,0	-123	-19	-160,7	-229,1
3-Balance des revenus	2,1	-1,1	-1,1	-2,2	-124	-39	-20,8	-18,4
4-Balance des transferts courants	0	1,2	0	0,5	0	-5,1	0,0	-2,0
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	1	-61,1	-0,6	-11,9	70	-539,1	55,0	208,1
1-Secteur privé non bancaire	1	-61,1	-0,6	-11,9	70	-539,1	55,0	208,1
Investissements Directs Etrangers	-2,8	-41,4	-1,9	-1,1	60,7	-6,0	55,3	98,9
Investissements de Portefeuille	0	0,0	0	0,0	0	0,0	-0,3	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	3,9	-19,7	1,3	-10,8	9,3	-533,0	0,0	109,2
2-Banques créatrices de monnaie	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0
III-SOLDE GLOBAL	926,9	728,6	256,6	266,1	763,6	65,6	-1 446,6	-1289,2

Source: MINFI/DAE

6.1.3.5 Commerce, restaurants et hôtels

En 2016, le déficit du solde global de la branche « commerce, restaurants et hôtels » se réduit de 249,4 milliards pour se situer à 532,1 milliards. Le déficit du compte courant est de 633,3 milliards, en diminution de 165,7 milliards par rapport à 2015. Les financements extérieurs nets se chiffrent à 101,2 milliards et sont constitués des entrées nettes de 122,2 milliards d'investissements directs étrangers et de 21 milliards de tirages nets négatifs.

6.1.3.6 Transports

En 2016, l'excédent du solde global s'accroît de 29,6 milliards par rapport à 2015, pour se situer à 126,4 milliards.

Le solde du compte courant est excédentaire de 126,2 milliards. L'excédent des services s'améliore de 32,7 milliards pour s'établir à 175,2 milliards. Le solde des biens et celui des revenus secondaires enregistrent des déficits respectifs de 34,5 milliards et 18,4 milliards. Les revenus primaires sont excédentaires de 3,9 milliards. Les financements extérieurs se chiffrent à 100 millions, après 12 milliards en 2015.

6.1.3.7 Télécommunications

En 2016, le solde global est déficitaire de 70,2 milliards après un déficit de 91,5 milliards en 2015. Le compte courant est déficitaire de 170,4 milliards, du fait de la balance des biens, dont le déficit est de 192,1 milliards. Les services sont excédentaires de 22 milliards, après 4,5 milliards en 2015. Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 100,1 milliards, constituées essentiellement des tirages nets (+2,1 milliards) et des flux d'investissements directs étrangers (+98 milliards).

6.1.3.8 Activités financières

En 2016, le déficit du solde global se creuse, passant de 67,4 milliards en 2015 à 124,5 milliards. Le déficit du compte courant s'aggrave de 62,2 milliards et s'établit à 87,8 milliards. Les déficits des postes « banques créatrices de monnaie », « biens », « services » et « secteur privé non bancaire » se situent respectivement à 51,1 milliards, 45,9 milliards, 16,2 milliards et 14,3 milliards. Les flux de financements extérieurs sont déficitaires de 36,8 milliards.

Tableau 51 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

Libellés	COMMERCE*		TRANSPORTS		TELECOM		FINANCIER	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
I-SOLDE COURANT	-799,0	-633,3	84,8	126,2	-133,7	-170,4	-25,6	-87,8
1-Balance des biens	-596,1	-538,8	-44	-34,5	-130,1	-192,1	-22,7	-45,9
2-Balance des services	-128,6	-90,4	142,5	175,2	4,5	22,0	3,8	-16,2
3-Balance des revenus	-74,3	-3,1	-13,4	3,9	-8,0	-0,3	-6,6	-27,3
4-Balance des transferts courants	0,0	-1,0	-0,3	-18,4	0,0	0,0	-0,1	1,6
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	17,5	101,2	12	0,1	42,1	100,1	-41,9	-36,8
1-Secteur privé non bancaire	17,5	101,2	12	0,1	42,1	100,1	14	14,3
Investissements Directs Etrangers	15,8	122,2	4,4	2,3	42,1	98,0	15,5	-8,4
Investissements de portefeuille	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	14,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	1,7	-21,0	7,7	-2,2	0,0	2,1	-1,4	8,7
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	-55,9	-51,1
III-SOLDE GLOBAL	-781,5	-532,1	96,8	126,4	-91,5	-70,2	-67,4	-124,5

Source : MINFI/DAE *branche « commerce, restaurants et hôtels »

6.1.4 Balances des paiements bilatérales

Le solde global de la balance bilatérale traduit la capacité de l'économie à engranger des devises à partir des transactions avec les pays partenaires. En 2016, les soldes des balances bilatérales sont déficitaires avec la Chine (-306,4 milliards), le Nigeria (-295,8 milliards), la France (-103,7 milliards) et les Etats-Unis (-20,5 milliards). Elles sont excédentaires avec la CEMAC (+690,6 milliards) et l'Union Européenne (+339,6 milliards).

Tableau 52 : Balances des paiements avec le Nigeria, la France et la Chine (en milliards)

Libelles	NIGERIA		FRANCE		CHINE	
Années	2015	2016	2015	2016	2015	2016
I-SOLDE COURANT	-345,5	-297,2	-239,3	-126,2	-421,5	-541,9
1- Balance des Biens	-350,2	-223,7	-203,5	-174,4	-311,4	-385,0
2- Balance des Services	5,1	-74,1	-83,4	-7,3	-83	-82
3- Balance des Revenus Primaires	-0,3	0,4	-28,5	-21,0	-27	-75
4- Balance des Revenus Secondaires	-0,1	0,2	76,1	76,4	0,1	-0,4
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	1,2	1,4	138,9	22,5	271,3	235,5
1-Secteur privé non bancaire	1,5	1,4	24,2	-11,7	66,1	68,7
Investissements Directs Etrangers (IDE)	0,2	0,0	14,2	9,0	65,5	44,8
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	1,3	1,4	10,0	-20,6	0,6	23,9
2- Administration publique	0,0	0,0	111,7	51,2	205,2	171,8
Dons projets (y compris C2D)	0,0	0,0	0,5	11,2	1,5	0,0
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	0,0	0,0	111,2	40,0	203,7	171,8
3-Banques Créatrices de monnaie	-0,3	0,0	3,0	-17,0	0,0	-5,0
III- ERREURS ET OMISSIONS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IV-SOLDE GLOBAL DE LA BALANCE	-344,3	-295,8	-100,4	-103,7	-150,2	-306,4

Source : MINFI/DAE

6.1.4.1 Nigeria

En 2016, le solde global avec le Nigéria est déficitaire de 295,8 milliards, en diminution de 48,5 milliards par rapport à 2015. Le déficit du compte courant se réduit de 48,3 milliards et s'établit à 297,2 milliards, en liaison avec la balance des biens. Cette évolution s'explique par la baisse de la facture d'importations des huiles brutes de pétrole. Les services sont déficitaires de 74,1 milliards, les revenus primaires excédentaires de 400 millions et les revenus secondaires de 200 millions. Les financements se soldent par des entrées nettes de 1,4 milliard.

6.1.4.2 France

En 2016, le déficit global avec la France augmente de 3,3 milliards et s'élève à 103,7 milliards. Le déficit courant se réduit de 113,1 milliards pour se situer à 126,2 milliards. Le déficit des biens diminue de 29,1 milliards et se chiffre à 174,4 milliards. Le déficit des services diminue de 76,1 milliards et s'établit à 7,3 milliards. Les revenus primaires sont déficitaires de 21 milliards et les revenus secondaires excédentaires de 76,4 milliards. Les financements se soldent par des entrées nettes de 22,5 milliards, contre 138,9 milliards en 2015, du fait de la réduction des tirages nets de l'administration.

6.1.4.3 Chine

En 2016, le déficit du solde global avec la Chine est de 306,4 milliards, en hausse de 156,2 milliards par rapport à 2015. Le déficit courant se creuse de 120,4 milliards et se chiffre à 541,9 milliards. Les services, les revenus primaires et secondaires sont déficitaires respectivement de 82 milliards, 75 milliards et 400 millions. Les financements extérieurs nets baissent de 35,8 milliards et se situent à 235,5 milliards.

Tableau 53 : Balances des paiements avec les Etats-Unis, la CEMAC, l'Union européenne (en milliards)

Libellés	Etats-Unis		CEMAC		UE	
Années	2015	2016	2015	2016	2015	2016
I-SOLDE COURANT	-125	-75	617,2	634,8	224,9	280,5
1- Balance des Biens	-66	-33	397,7	396,6	251,2	231,2
2- Balance des Services	-19,0	-2,7	205,5	231,1	-121,7	-39,3
3- Balance des Revenus Primaires	-49,9	-51,0	-8,4	-11,5	-36,4	-47,4
4- Balance des Revenus Secondaires	9,3	11,7	22,4	18,5	131,8	136,0
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	199,3	54,5	36,1	55,8	512,2	59,2
1-Secteur privé non bancaire	42,2	36,2	30,4	16,0	34,4	22,4
Investissements Directs Etrangers (IDE)	42,6	19,3	17,8	-15,6	22,0	28,0
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	-0,3	0,0	0,0	40,0	-0,1	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-0,1	16,9	12,7	31,6	12,5	-5,5
2- Administration publique	156,0	16,6	-10,5	40,0	472,9	57,4
Dons projets (y compris C2D)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	11,2
Tirages nets sur emprunt obligataire	135,0	0,0	-10,5	40,0	315,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	21,0	16,6	0,0	0,0	157,4	46,2
3-Banques Créatrices de monnaie	1,1	1,8	16,2	-0,3	4,9	-20,6
III- ERREURS ET OMISSIONS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IV-SOLDE GLOBAL DE LA BALANCE	74	-20,5	653,3	690,6	737,1	339,6

Source: MINFI/DAE

6.1.4.4 Etats-Unis

En 2016, le solde global avec les Etats-Unis est déficitaire de 20,5 milliards, après un excédent de 74 milliards, en liaison avec la baisse des tirages nets de l'administration publique. Le déficit du solde courant se réduit de 50 milliards pour s'établir à 75 milliards. Les déficits des biens et des services baissent respectivement de 33 milliards et de 16,3 milliards. La balance des revenus secondaires demeure excédentaire de 11,7 milliards, en augmentation de 2,4 milliards par rapport à 2015. Les financements se soldent par des entrées nettes de 54,5 milliards contre 199,3 milliards un an plus tôt.

6.1.4.5 CEMAC

En 2016, le solde global avec le reste de la CEMAC est excédentaire de 690,6 milliards, en augmentation de 37,3 milliards par rapport 2015. L'excédent du compte courant s'améliore de 17,6 milliards et s'établit à 634,8 milliards. L'excédent des biens est quasi stable et se situe à 396,6 milliards. La balance des services est excédentaire de 231,1 milliards et celle des revenus primaires déficitaire de 11,5 milliards. La balance des revenus secondaires demeure excédentaire à 18,5 milliards, en retrait de 3,9 milliards. Les financements se soldent par des entrées nettes de 55,8 milliards.

6.1.4.6 Union européenne

En 2016, le solde global avec l'Union européenne (UE) est excédentaire de 339,6 milliards, en diminution de 397,5 milliards, du fait de la baisse des tirages nets de l'administration publique. L'excédent du compte courant s'améliore de 55,6 milliards et passe à 280,5 milliards. L'excédent de la balance des biens se réduit à 231,2 milliards, alors que les services enregistrent un déficit de 39,3 milliards. La baisse des importations des biens a entraîné la réduction des dépenses de services qui y sont liés (frêt,...). Le solde des revenus primaires est déficitaire de 47,4 milliards et celui des revenus secondaires excédentaire de 136 milliards.

6.1.5 Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2016

Les balances des règlements mensuelles retracent l'ensemble des paiements réalisés au cours du mois, en règlement des transactions économiques avec l'extérieur. Sur les six premiers mois de l'exercice 2017, le déficit cumulé du solde courant s'établit à 86,6 milliards, contre 56 milliards sur la même période de 2016.

Tableau 54 : Balances des règlements mensuelles au premier semestre 2017 (en milliards)

Libelles	Janv.-Juin 2016	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Janv-Juin 2017
I- SOLDE COURANT	-56	24,02	-44,55	-33,27	32,15	-39,61	-25,4	-86,64
1- Balance des Biens	88,3	18	-24	-14	32	-21	-15	-24
2- Balance des Services	-113,2	-12	-32	-24	-4	-23	-12	-107
3- Balance des Revenus Primaires	-72,9	-2	-3,4	1,1	-3	-3,2	0,3	-10,2
4- Balance des Revenus Secondaires	41,8	20,02	14,85	3,63	7,15	7,59	1,32	54,56
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	201,5	51,4	14,8	63,6	17,0	190,7	-0,9	336,6
1- Secteur privé non bancaire	83	16,02	17,07	11,9	22,53	11,61	16,05	95,18
Investissements Directs Etrangers	24,5	7,5	4,95	6,6	5,25	7,05	4,65	36
Investissements de Portefeuille	-20,9	0	0	0	0	0	0	0
Tirages nets	79,4	8,52	12,12	5,3	17,28	4,56	11,4	59,18
2-Administration publique	184	12,6	20,6	54	12,3	121,7	17,7	238,9
Dons projets (y compris C2D)	14,6	0,2	3,3	0,5	0,2	0,9	1,8	6,9
Tirages nets sur emprunt obligataire	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirages nets	169,4	12,4	17,3	53,5	12,1	120,8	15,9	232
3- Banques créatrices de Monnaie	-65,6	22,8	-22,9	-2,3	-17,8	57,4	-50	-12,8
III- ERREURS ET OMISSIONS	-591,2	-50,0	-38,6	-77,3	-35,4	-116,9	-34,7	-67,8
IV- SOLDE GLOBAL	-445,8	25,4	-68,4	-47,0	13,8	34,2	-61,1	-104,9
V- FINANCEMENT DU SOLDE	445,8	-25,4	68,4	47,0	-13,8	-34,2	+61,1	+104,9

Source : MINFI/DAE

Le déficit de la balance des biens est de 24 milliards, et celui de la balance des services de 107 milliards. Exceptés les deux premiers mois de l'année, le solde des revenus secondaires est en dessous de 8 milliards. Leur cumul sur les six premiers mois s'établit à 54,6 milliards, en hausse de 12,8 milliards par rapport à 2016.

Sur les six premiers mois de 2017, les financements extérieurs nets sont de 336,6 milliards contre 201,5 milliards sur la même période de 2016. Ils sont dominés par les tirages nets hors obligations du trésor, qui s'élèvent à 232 milliards. Les opérations financières du secteur privé non bancaire se soldent par des entrées nettes de 95,2 milliards, en hausse de 12,2 milliards. Celles du secteur bancaire aboutissent à des sorties nettes de 12,8 milliards.

Le déficit cumulé du solde global est de 104,9 milliards, en baisse de 340,9 milliards. Le déficit s'est accumulé au cours des mois de février (-68,4 milliards), mars (-47 milliards) et juin (-61,1 milliards).

Tableau 55 : Balance des paiements de 2011 à 2018 (en milliards)

Libelles	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018**
I- SOLDE COURANT (Transferts publics inclus)	-353	-487,8	-556,9	-692,2	-693,9	-613,0	-358,1	-329,3
SOLDE COURANT (Transferts publics exclus)	-415	-531,7	-602,4	-746,7	-736,5	-660,0	-405,8	-380,6
1- Balance des biens	-274	-139,8	-97,3	-221,9	-220	-136,8	61,5	92,0
Exportations des biens FOB	2667	2939	3003,7	3244,5	3085,6	2724,7	3079,5	3310,0
dont Exportations douanières FOB	2134	2182	2230,7	2557,9	2400	1959,7	2300,5	2610,0
Importations des biens FOB	-2941	-3079	-3101	-3466	-3306	-2861,5	-3018,0	-3218,0
dont Importations douanières CAF	-3210	-3325	-3285	-3747	-3575	-3087,4	-3200,0	-3424,7
2- Balance des services	-58	-255,4	-306,2	-310,2	-403	-350,9	-250,7	-256,1
Transport	-161	-189	-213	-213,7	-261	-204,0	-118,5	-140,2
- Passagers	-37,3	-62,6	-75	-82,3	-87,4	-117,9	-122,9	-110,0
Recettes	6,5	14,1	15,5	16,8	15,5	1,4	0,0	20,0
Dépenses	-43,8	-76,7	-90,5	-99,1	-102,9	-119,3	-122,9	-130,0
- Frêt	-146	-156,9	-170,3	-164,9	-208,4	-132,8	-36,4	13,4
Recettes	215,5	219,6	222,4	239,3	212,2	236,0	315,6	355,9
Dépenses	-362	-376,5	-392,7	-404,2	-420,6	-368,8	-352,0	-342,5
- Autres transports	22,9	30,5	32,3	33,5	34,8	46,7	40,8	44,7
Recettes	36,9	40,4	42,6	44,9	47,2	49,8	55,0	61,2
Dépenses	-14	-9,9	-10,3	-11,4	-12,4	-3,1	-14,2	-16,5
Assurances	-41,2	-34,7	-28,8	-34	-42,2	-47,8	-48,8	-51,8
Recettes	17,5	26,6	34,6	35,4	31,1	33,7	36,2	40,0
Dépenses	-58,7	-61,3	-63,4	-69,4	-73,3	-81,5	-85,0	-91,8
Voyages	-56,5	-85,8	-18	-17	-70	-65,7	-73,0	-55,1
Recettes	193	178,4	284,6	294,4	266,1	299,6	338,9	387,9
Dépenses	-250	-264,2	-302,6	-311,4	-336,1	-365,3	-411,9	-443,0
Autres services	200,5	54,1	-46,4	-45,5	-29,8	-33,4	-10,4	-9,0
Recettes	407,5	352,1	361,7	372,1	324,5	362,6	394,1	440,0
Dépenses	-207	-298	-408,1	-417,6	-354,3	-396,1	-404,5	-449,0
Dont Assistance technique et services divers aux entretiens	117	6,3	-79,9	-79	-35,6	-37,0	-58,4	-66,0
Recettes	296	197,5	199,8	205,1	154,6	167,3	175,0	184,0
Dépenses	-179	-191,2	-279,7	-284,1	-190,2	-204,3	-233,4	-250,0
3- Balance des revenus primaires	-143	-227,1	-303,9	-337,5	-258,3	-330,6	-387,3	-392,9
Recettes	77	105	82,9	80,3	107,8	120,5	118,8	124,8
Dépenses	-220	-332,1	-386,8	-417,8	-366,1	-451,1	-506,1	-517,7
Rémunération des salariés	-17,5	-15,4	-17,9	-18	-19,9	-20,7	-22,5	-23,7
Investissements directs	-133	-257	-320	-326,3	-243,3	-251,1	-267,7	-270,0
Investissements de portefeuille et prod. fin. derivés	-24,6	-16,8	-10,6	-11,9	-12,4	-57,1	-15,0	-16,0
Autres investissements avoirs de réserves et aut. rev.	-44,7	-42,9	-38,3	-61,6	-90,5	-122,2	-200,9	-208,0
Dont intérêt sur la dette Publique Extérieur	-30,6	-38	-47,4	-59,5	-51,4	-92,1	-154,9	-193,8
4- Balance des revenus secondaires	121,6	134,5	150,5	177,4	187,4	205,2	218,4	227,7
Privés	60	90,6	105	122,9	144,8	158,2	170,7	176,4
Entrants	177,8	204,3	218,7	253,4	278,9	302,1	315,0	323,4
Sortants	-118	-113,7	-113,7	-130,5	-134,1	-143,8	-144,3	-147,0
Publics	61,6	43,9	45,5	54,5	42,6	47,0	47,7	51,3
Entrants	78,1	54,2	55	63	68,2	74,6	77,4	83,4
Sortants	-16,5	-10,3	-9,5	-8,5	-25,6	-27,6	-29,7	-32,1
II- COMPTE DE CAPITAL & D'OPERATIONS FIN.	235,2	617,4	586,2	763,6	1179,3	-203,1	827,3	809,4
1- Compte de Capital	61,5	59,7	48,1	47,1	12,9	58,2	87,3	97,5

Administrations publiques	60,2	56	46,3	45,3	11,1	58,2	85,5	95,7
dont : dons (PPTE, C2D, IADM)	60,2	56	46,3	45,3	11,1			
Autres secteurs	1,3	3,7	1,8	1,8	1,8	0,0	1,8	1,8
2- Compte d'opérations financières	173,7	557,7	538,1	716,5	1166,4	-261,4	740,0	711,9
Investissements Directs	219,7	413,4	348,1	364,2	377,5	416,5	388,4	398,5
Entrant	167,7	377,4	280,2	359,2	371,1	390,8	381,2	390,9
Sortant	52	36	67,9	5	6,4	25,7	7,2	7,6
Investissements de portefeuille et produits fin. dériv.	-26,8	-0,7	-34,5	-31,5	416,5	-24,5	-40,5	-42,5
Avoirs (baisse +)	-26,3	9,8	-24,3	-21	-13,5	-20,5	-21,6	-22,7
Engagements (baisse -)	-0,5	-10,5	-10,2	-10,5	430	-4,0	-18,9	-19,8
Autres Investissements	-19,2	145	224,5	383,8	372,4	-653,4	392,1	355,9
Administrations publiques	98,3	180,3	475	484	403,4	340,0	767,0	675,9
dont Engagements	98,3	180,3	475	484	403,4	340,0	767,0	675,9
- Tirages	155,8	244,6	532,3	554,5	486	453,0	885,0	933,0
- Amortissements	-57,5	-64,3	-57,3	-70,5	-82,6	-113,0	-118,0	-257,1
Banques et Institutions financières	70,1	132,5	-137,2	-67,7	-40,6	-51,1	-24,9	-22,0
Avoirs (baisse +)	-21,3	142,7	-149,3	-24,3	-71,9	-39,5	-59,3	-60,0
- Dépôts	-111	140,3	-28,1	21,8	15,1	-36,9	15,7	18,0
- Autres avoirs	89,8	2,4	-121,2	-46,1	-87	-2,6	-75,0	-78,0
Engagements (baisse -)	91,4	-10,2	12,1	-43,4	31,3	-11,5	34,4	38,0
-Dépôts	91,6	-17	10,8	-45,9	-7,2	-24,4	31,1	32,9
-Autres Engagements	-0,2	6,8	1,3	2,5	38,5	12,8	3,3	5,1
Privé non bancaire	-188	-167,8	-113,3	-32,5	9,6	-942,4	-350,0	-298,0
Avoirs (baisse +)	5	-89	43,3	-1,5	-35,7	-988,9	-430,0	-382,3
Engagements (baisse -)	-193	-78,8	-156,6	-31	45,3	46,5	80,0	84,3
III- ERREURS ET OMISSIONS	-45,6	-81,6	-73	-42,5	-2,4	-8,2	0,0	0,0
IV- SOLDE GLOBAL	-164	48,0	-43,7	28,9	483	-824,5	469,2	480,1
V- FINANCEMENT	163,6	-48,0	43,7	-28,9	-483	824,5	-469,2	-480,1
1- Variations des réserves officielles (baisse +)	164,1	-48,0	43,7	-28,9	-483	824,5	-469,2	-480,1
FMI (net)	1,3	-2,7	-5,2	2,6		-17,6		
Compte d'opérations (net)	21,5	-44,1	394,2	171,3		673,6		
2- Financements Exceptionnels	-0,6	0	0	0	0	0,0	0,0	

Source: MINFI/DAE *Estimations **projections

6.2. Commerce extérieur

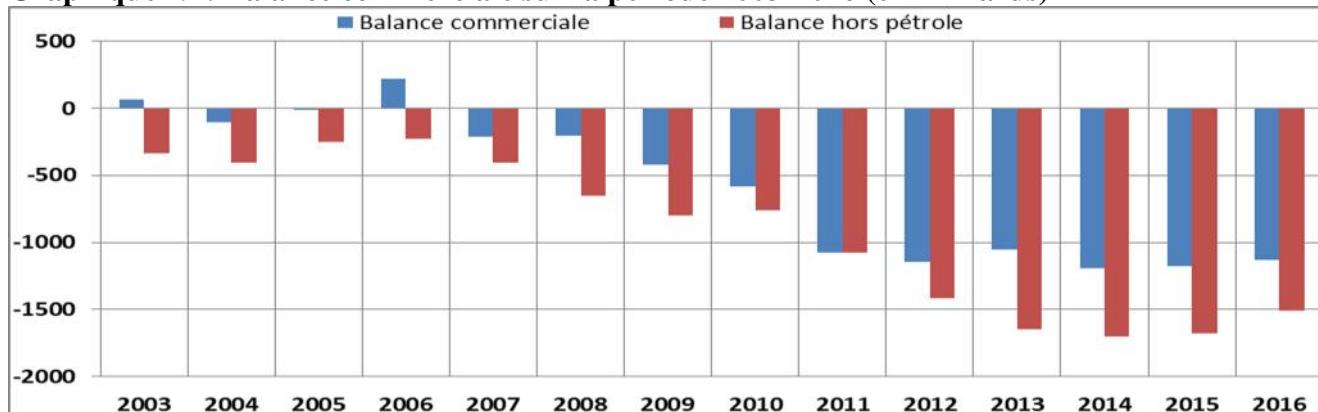
En 2016, le commerce mondial a progressé de 2,2% en volume contre 2,7% en 2015. Les exportations et les importations ont ralenti dans les pays avancés. Le commerce mondial devrait augmenter de 2,7% en 2017. Le commerce extérieur s'établit à 5 055 milliards, en baisse de 15,4% par rapport à 2015. Le degré d'ouverture passe de 16,4% en 2015 à 13,2%. Au terme du premier semestre 2017, la valeur totale des échanges a fléchi passant de 2 333,1 milliards à 2 299,8 milliards par rapport à la même période de 2016.

6.2.1- Balance commerciale

En 2016, la réduction du déficit de la balance commerciale se poursuit. Le déficit passe de 1 174,9 milliards en 2015 à 1 135,9 milliards, soit une diminution de 39 milliards. Le taux de couverture diminue de 3,8 points pour se situer à 63,3%.

Hors pétrole, le déficit se réduit de 162,9 milliards passant de 1 680,3 milliards en 2015 à 1 517,4 milliards. L'amélioration du solde commercial résulte d'une baisse moins prononcée des exportations (-174,2 milliards) par rapport aux importations (-337,1 milliards).

Graphique 19 : Balance commerciale sur la période 2003-2016 (en milliards)



Source : MINFI/DAE

Sur les six premiers mois de 2017, le déficit se réduit de 125,6 milliards et s'établit à 342,2 milliards. Le taux de couverture s'améliore de 7,5 points pour se situer à 74,1%. Hors pétrole le déficit se creuse de 24,3 milliards et se chiffre à 719,9 milliards, résultant d'une hausse de 1,7% des importations conjuguée au repli des exportations de 0,7%. Le taux de couverture est de 44,7%.

Tableau 56 : Evolution du commerce extérieur (en milliards de francs CFA)

Rubriques	2015	2016	Janv-Juin 2016	Janv-Juin 2017	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(b)/(a)	(d)/(c)
Exportations	2 400,2	1 959,7	932,7	978,8	-18,4	4,8
Pétrole brut	962,1	695,6	348,0	396,8	-27,7	14,0
hors pétrole	1 438,1	1 263,9	584,7	582,1	-12,1	-0,7
Importations	3 575,1	3 095,5	1 400,5	1 321,0	-13,6	-5,7
Pétrole brut	456,8	314,2	120,1	19,0	-31,2	-84,2
hors pétrole	3 118,4	2 781,3	1 280,3	1 302,0	-10,8	1,7
Balance commerciale	-1 174,9	-1 135,9	-467,8	-342,2	39,0	125,6
Balance hors pétrole	-1 680,3	-1 517,4	-695,6	-719,9	162,9	-24,3
Taux de couverture (en %)	67,14	63,3	66,6	74,1	-3,83	7,5
Taux de couverture hors pétrole (en %)	46,1	45,4	45,7	44,7	-0,7	-1,0

Sources : MINFI/DGD, DAE

6.2.2-Evolution des échanges

En 2016, les importations pèsent pour 61,2% des échanges commerciaux de biens contre 59,8% en 2015. Le poids des exportations recule de 1,4 point pour se situer à 38,8%. Le pétrole brut représente 20% du total des échanges contre 23,7% en 2015 et 30,7% en 2014.

6.2.2.1- Exportations

Après une baisse de 6,2% en 2015, les exportations en valeur chutent de 18,4% en 2016 pour s'établir à 1 959,7 milliards. Les huiles brutes de pétrole qui représentent 35,5% des exportations, subissent une contraction de 27,7% et se situent à 695,8 milliards.

Hors pétrole, les exportations diminuent de 12,1%, du fait de la conjoncture défavorable observée sur les marchés des produits suivants : cacao brut en fèves (-12,6%), bois en grumes (-12,9%), carburants et lubrifiants (-30,8%), aluminium brut (-15%) et coton brut (-11,1%). Cette conjoncture est atténuée par l'augmentation des ventes des bois sciés (+3,1%), des bananes fraîches (+4%), de pâte de cacao (+13,2%), des feuilles de placage (+12,9%) et de beurre de cacao (+6,7%).

Les exportations baissent notamment vers la Chine (-165,6 milliards), l'Inde (-162,2 milliards), le Portugal (-123,9 milliards), les Pays-Bas (-98,1 milliards) et la Grande-Bretagne (-43,4 milliards).

Elles augmentent vers l'Italie (+117,6 milliards), l'Espagne (+57,1 milliards), l'Afrique du Sud (+46,5 milliards), la Malaisie (+18,6 milliards) et le Togo (+15,6 milliards).

Au premier semestre 2017, les exportations s'évaluent à 977,3 milliards, en hausse de 4,8% par rapport à la même période de 2016. Cette évolution est essentiellement attribuable aux ventes des huiles brutes de pétrole (+14%).

Hors pétrole, les exportations se replient de 0,7%. Les baisses des ventes de cacao brut en fèves (-20,7%), des carburants et lubrifiants (-57,9%) et des cafés (-14,3%), sont compensées par l'accroissement des exportations des bois et ouvrages en bois (+11,9%), de coton brut (+22%) et d'aluminium brut (+77,6%).

Tableau 57 : Exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)

Libellés	2015 (a)		2016 (b)		Janvier-Juin 2016 (c)		Janvier-Juin 2017 (d)		Variations (en %)			
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	b/a	(d/c)		
									Q	V	Q	V
Bananes, plaintains	283,4	37,3	295,2	38,8	141,9	18,7	144,2	19,0	4,1	4,0	1,6	1,8
Café	33,3	31,4	33,0	28,8	20,1	16,6	19,5	14,2	-0,9	-8,3	-2,8	-14,3
<i>dont café robusta</i>	31,2	28,0	30,9	25,5	19,1	15,2	18,6	12,8	-0,8	-9,1	-2,5	-15,6
Huile de palme	2,3	2,1	1,6	1,4	0,6	0,6	0,6	0,5	-32,8	-33,2	-5,8	-12,8
Sucreries sans cacao	3,3	4,5	3,8	4,9	2,2	2,8	1,4	2,1	15,4	9,4	-35,2	-25,2
Cacao brut en fèves	265,3	454,3	263,7	397,2	80,3	134,4	108,7	106,6	-0,6	-12,6	35,3	-20,7
Pâte de cacao	15,1	31,3	15,4	35,4	8,1	18,5	11,5	21,7	1,7	13,2	41,4	17,4
Beurre de cacao	9,7	19,9	9,4	21,2	5,0	11,4	7,2	14,6	-3,3	6,7	45,1	28,8
Chocolats et autres prép. à base de cacao	3,2	6,8	3,7	7,3	1,9	4,0	1,9	4,0	13,4	8,4	-0,2	-0,4
Ciments	10,6	1,0	19,7	1,5	11,7	0,9	14,3	1,1	86,9	62,0	21,8	20,6
Huiles brutes de pétrole	4 402,9	962,1	348,4	695,8	2 377,7	348,0	1 813,0	396,8	-1,2	-27,7	-23,8	14,0
Carburants et lubrifiants	388,5	103,2	398,8	71,4	239,6	40,1	56,5	16,9	2,6	-30,8	-76,4	-57,9
Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel	118,7	24,5	93,5	17,0	33,7	6,6	61,7	10,7	-21,2	-30,5	83,2	61,0
Savons de ménage en morceaux	43,6	25,4	41,9	23,3	21,6	12,6	39,5	20,2	-3,9	-8,2	82,3	60,6
Caoutchouc brut	48,9	36,1	42,3	29,4	19,7	12,9	18,8	20,9	-13,4	-18,6	-4,7	61,7
Bois et ouvrages en bois	1 361,3	291,6	305,1	284,9	652,3	141,8	782,4	158,6	-4,1	-2,3	19,9	11,9
Bois brut (grumes)*	911,5	103,5	807,0	90,2	417,3	46,1	537,0	58,9	-11,5	-12,9	28,7	28,0
Bois sciés*	627,7	164,6	663,8	169,7	325,8	83,9	324,0	85,8	5,7	3,1	-0,5	2,3
Feuilles de placage en bois	23,6	19,0	30,4	21,4	12,9	9,9	16,2	10,7	28,4	12,9	26,0	8,0
Coton brut	119,1	98,1	101,4	87,4	65,6	57,1	75,1	69,7	-14,8	-11,0	14,6	22,0
Bonbonnes, bouteilles et flacons	18,1	6,6	20,8	7,4	9,3	3,2	9,9	3,8	15,4	12,0	5,7	20,3
Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud...	41,8	14,8	27,9	9,9	18,5	6,4	10,1	3,7	-33,3	-33,0	-45,3	-42,8
Aluminium brut	72,7	76,7	65,3	65,2	20,6	20,5	36,6	36,4	-10,2	-15,0	77,8	77,6
Total des exportations hors pétrole	1 438,1		1 263,9		584,7		580,5		-12,1		-0,7	
Total général des exportations	2 400,2		1 959,7		932,7		977,3		-18,4		4,8	

Sources : MINFI/DGD, DAE ; *Q en millions de m³

En 2016, le pétrole brut représente 35,5% du total des exportations. Il est suivi par le cacao brut en fèves (20,3%), les bois sciés (8,7%), les bois en grumes (4,6%), le coton brut (4,5%), les carburants et lubrifiants (3,6%), l'aluminium brut (3,3%) et les bananes fraîches (2%).

Au premier semestre 2017, les principaux produits exportés sont : les huiles brutes de pétrole (40,5%), le cacao brut en fèves (10,9%), les bois sciés (8,8%), le coton brut (7,1%), les bois en grumes (6%), l'aluminium brut (3,7%), la pâte de cacao (2,2%), le caoutchouc brut (2,1%), les savons de ménage en morceaux (2%) et les bananes fraîches (1,9%).

6.2.2.2- Importations

En 2016, les importations se chiffrent à 3 095,5 milliards, en baisse de 13,4% par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par la diminution des achats des hydrocarbures (-31,2%), des céréales (-16,4%) et des véhicules automobiles et tracteurs (-11,1%). La hausse des machines et appareils électriques ou mécaniques (+8%) atténue cette diminution. Les importations du clinker sont en hausse de 40,8% en volume et de 29,4% en valeur, en lien avec l'activité dans les cimenteries du pays.

Par provenance, les achats baissent avec le Nigéria (-169 milliards), la Chine (-62,4 milliards) et la Guinée Equatoriale (-32,9 milliards). Par contre, ils augmentent avec l'Espagne (+26,9 milliards), la Russie (+24,6 milliards) et la Mauritanie (+22,4 milliards).

Au premier semestre 2017 et en glissement annuel, les importations baissent de 5,7% et se situent à 1 321 milliards. L'augmentation des achats des machines et appareils mécaniques ou électriques (+20,7%), des produits alimentaires industriels (+6,4%) et des produits des industries chimiques (+8,4%) n'a pas permis de compenser la baisse des importations des produits minéraux (-24,2%) et des métaux communs et leurs ouvrages (-17%).

Tableau 58 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards FCFA)

Période	2015		2016		Janvier-Juin 2016		Janvier-Juin 2017		Variation (%)			
	(a)		(b)		(c)		(d)		(b)/(a)		(d)/(c)	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Animaux et produits du règne animal	244,7	203,9	255,6	193,0	142,7	111,6	99,2	64,9	4,4	-5,3	-30,5	-41,9
Poissons de mer congelés	220,4	166,4	237,2	166,8	133,3	97,8	90,1	50,9	7,6	0,2	-32,4	-48,0
Produits du règne végétal	1 463,1	337,6	1 408,3	292,9	659,6	138,0	669,9	139,5	-3,7	-13,2	1,6	1,1
Céréales	1 339,3	287,4	1 265,1	240,4	592,6	112,0	602,8	117,2	-5,5	-16,4	1,7	4,7
Froment (blé) et mélange	610,4	102,0	616,7	90,8	286,0	42,7	339,0	51,7	1,0	-11,0	18,5	21,0
Riz	707,2	181,1	614,4	143,6	279,6	64,9	242,5	59,7	-13,1	-20,7	-13,3	-8,0
Produits alimentaires industriels	274,7	169,5	242,4	144,2	115,9	70,7	132,5	75,3	-11,7	-14,9	14,4	6,4
Sucres et sucreries	50,8	16,7	61,8	20,9	33,2	10,8	39,6	14,2	21,8	25,3	19,0	31,3
Préparations à base de céréales	46,4	38,5	34,2	31,9	18,1	16,6	15,1	13,5	-26,3	-17,1	-16,2	-18,5
Boissons; liquides alcooliques	45,4	31,0	44,9	29,4	17,2	11,5	23,3	15,9	-1,0	-5,0	35,3	38,4
Produits minéraux	4 618,9	840,7	4 339,8	598,8	1 841,9	254,6	1 259,0	193,0	-6,0	-28,8	-31,6	-24,2
Clinkers	1 341,0	62,9	1 888,3	81,4	676,7	29,2	566,6	23,9	40,8	29,4	-16,3	-18,4
Hydrocarbures	2 177,8	723,3	2 076,6	497,9	954,4	214,7	572,2	194,1	-4,6	-31,2	-40,0	-9,6
Huiles brutes de pétrole	1 464,6	456,8	1 507,9	314,2	662,5	120,1	69,0	18,6	3,0	-31,2	-89,6	-84,5
Carburants et lubrifiants	555,7	215,5	368,7	128,7	183,7	65,9	420,8	146,7	-33,7	-40,3	129,1	122,7
Produits des industries chimiques	610,5	411,0	492,1	326,0	224,2	166,6	266,5	180,6	-19,4	-20,7	18,9	8,4
Oxyde d'aluminium	241,2	50,3	151,8	27,7	36,3	7,0	74,9	16,9	-37,0	-44,9	106,7	143,3
Engrais	176,6	40,6	165,5	31,7	91,9	18,2	110,2	19,6	-6,3	-22,0	19,9	7,4
Matières plastiques et caoutchouc	125,5	153,5	128,2	144,2	56,5	63,7	58,1	62,5	2,1	-6,1	2,7	-1,8
Matières textiles et leurs ouvrages	131,7	117,9	123,7	90,5	56,4	42,0	50,1	36,8	-6,1	-23,2	-11,1	-12,4
Friterie	87,9	43,9	85,7	42,1	39,4	19,7	31,8	16,3	-2,5	-4,1	-19,2	-17,6
Métaux communs et leurs ouvrages.	341,0	256,3	317,1	237,4	150,7	114,2	129,5	94,8	-7,0	-7,4	-14,1	-17,0
Ouvrages en fonte, fer et acier	68,1	93,9	72,2	89,0	35,6	42,8	20,9	28,6	6,0	-5,3	-41,2	-33,1
Machines et appareils mécaniques ou électriques	109,8	539,3	111,8	582,5	46,1	213,3	55,8	257,5	1,8	8,0	21,1	20,7
Machines et appareils mécaniques	67,5	311,2	66,6	266,6	28,8	120,0	34,5	135,6	-1,4	-14,3	20,0	13,0

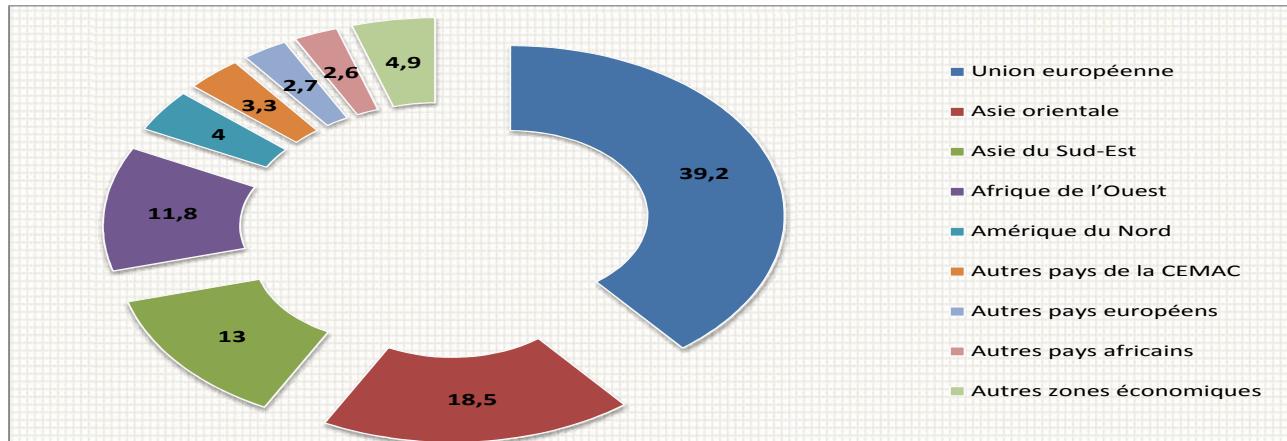
Période	2015		2016		Janvier-Juin 2016		Janvier-Juin 2017		Variation (%)			
	(a)		(b)		(c)		(d)		(b)/(a)		(d)/(c)	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Machines et appareils électriques	42,3	228,1	45,3	315,8	17,3	93,3	21,3	121,8	7,0	38,4	23,0	30,6
Matériel de transport	139,9	269,2	139,0	226,8	63,1	104,3	57,5	102,6	-0,7	-15,7	-9,0	-1,6
Véhicules automobiles; tracteurs	133,1	239,5	131,1	212,9	61,3	100,0	55,7	99,3	-1,5	-11,1	-9,2	-0,8
Véhicules de tourisme	40,4	85,5	43,2	86,1	20,2	39,9	17,0	36,3	6,9	0,6	-15,8	-9,0
Motocycles	51,0	9,6	45,0	9,2	21,4	3,9	16,4	3,8	-11,8	-3,9	-23,6	-2,0
Total hors pétrole		3 118,4		2 781,3		1 280,3		1 302,0		-10,8		1,7
Total des importations		3 575,1		3 095,5		1 400,5		1 321,0		-13,4		-5,7

Sources: MINFI/DGD, DAE

6.2.3. Orientation géographique des échanges

En 2016, l'Union européenne (UE) demeure le principal partenaire commercial du Cameroun avec 39,2% des échanges en valeur contre 34,7% en 2015. Elle est suivie par : l'Asie Orientale avec 18,5% des échanges, l'Asie du Sud-Est (13%), l'Afrique de l'Ouest (11,8%), l'Amérique du Nord (4%) et les autres pays de la CEMAC (3,3%). La baisse de 15,4% du volume global des échanges ressort sur toutes les zones géographiques.

Graphique 20 : Structure des échanges globaux par zone géographique en 2016 (en %)



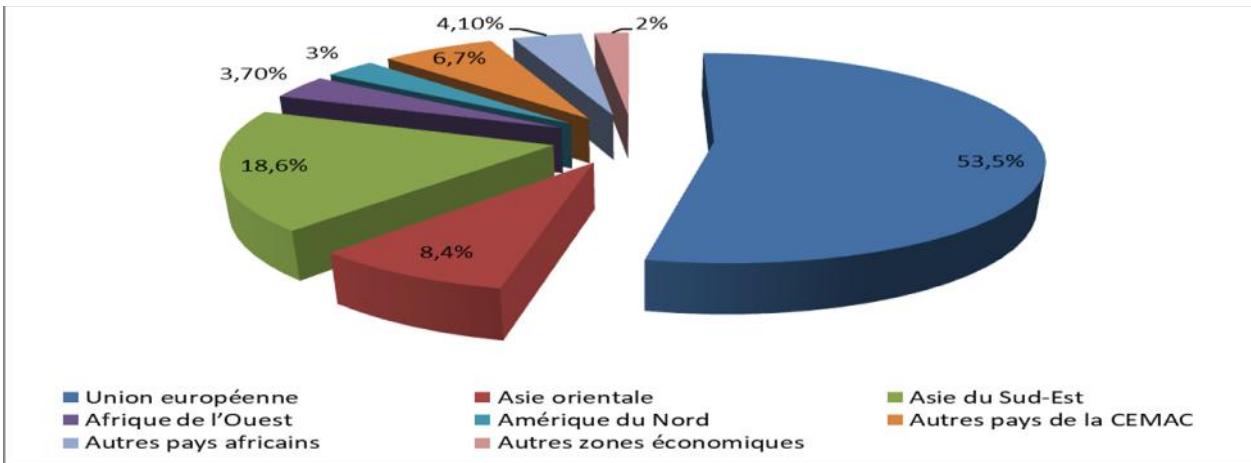
Source :MINFI/DAE

En 2016, le Cameroun exporte principalement ses produits vers l'Union européenne, l'Asie du Sud-Est, l'Asie orientale, les autres pays de la CEMAC et l'Afrique de l'Ouest. Les cinq zones représentent 90,9% des exportations totales.

L'UE reste la principale destination des exportations avec 53,5% du total contre 47,3% en 2015, suivie de l'Asie du Sud-Est (18,6%), de l'Asie orientale (8,4%) et des autres pays de la CEMAC (6,7%). Globalement, la baisse des exportations est imputable notamment à la diminution des ventes vers l'Asie orientale (-136,7 milliards), l'Asie du Sud-Est (-127 milliards) et l'UE (-87,8 milliards).

Le poids des pays de l'Afrique de l'Ouest dans les exportations progresse, passant de 2,9% en 2015 à 3,7%. Les parts de marché de l'Asie diminuent de 6 points et représentent 27,1%. La part de marché des autres pays européens passe de 2% en 2015 à 0,9%.

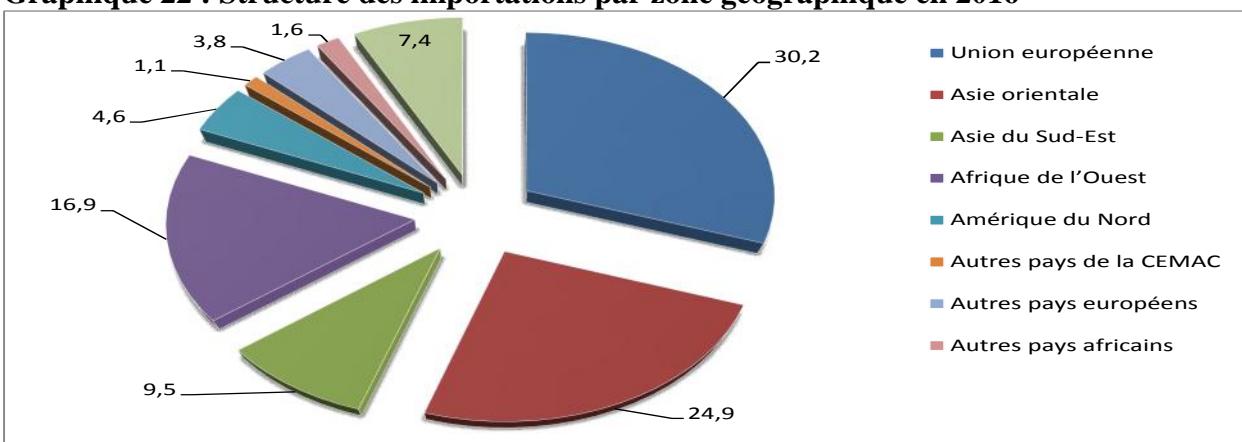
Graphique 21 : Structure des exportations par zone géographique en 2016



Source :MINFI/DAE

En 2016, l'UE reste le premier fournisseur du Cameroun, avec un poids de 30,2%, suivie de l'Asie orientale (24,9%), de l'Afrique de l'Ouest (16,9%) et de l'Asie du Sud-Est (9,5%). L'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud-Est ont vu leur part de marché baisser respectivement à 16,9% et 9,5% au profit de l'UE, de l'Asie orientale et des autres pays européens. Les autres pays africains et le reste de la CEMAC voient également leur part de marché baisser.

Graphique 22 : Structure des importations par zone géographique en 2016



Source :MINFI/DAE

6.2.3.1- Echanges par zone géographique

Union européenne

En 2016, cette zone demeure le premier client et le premier fournisseur du Cameroun. L'excédent commercial avec la zone diminue de 86,7 milliards et s'établit à 113,4 milliards. Les exportations en valeur vers cette zone diminuent de 7,7%. L'évolution du solde commercial s'explique par la diminution de l'excédent avec le Portugal (-124 milliards) et les Pays-Bas (-92 milliards), mais aussi par l'apparition d'un déficit de 26,7 milliards avec la Grande-Bretagne, après un excédent de 13,9 milliards en 2015. L'excédent commercial s'est amélioré avec l'Italie (+122,4 milliards), l'Espagne (+30,1 milliards) et la Belgique (+11,7 milliards). La réduction du déficit avec la France se poursuit (20,4 milliards après 24 milliards en 2015).

Les principaux produits exportés vers l'Union européenne sont : huiles brutes de pétrole (362,1 milliards), fèves et beurre de cacao (350,8 milliards), bois en grumes et sciés (110,8 milliards),

aluminium brut (64 milliards), bananes fraîches (38,7 milliards), cafés (22,3 milliards), caoutchouc (19,6 milliards) et oxyde d'aluminium (16,6 milliards).

Les principaux produits importés sont : produits pharmaceutiques (50,2 milliards), machines et appareils électriques ou mécaniques (39,6 milliards), véhicules automobiles (27,4 milliards), articles de friperie (27,2 milliards) et tracteurs (11,6 milliards).

Asie orientale

En 2016, l'Asie orientale demeure le second partenaire. Elle est le deuxième fournisseur avec 24,9% des importations et le troisième client avec 8,4% des exportations.

Le déficit avec la zone s'aggrave de 77,8 milliards pour se situer à 604,1 milliards. Cette évolution résulte de la baisse plus que proportionnelle des exportations (-45,3%) par rapport aux importations (-7,1%). Les exportations baissent, en particulier vers la Chine (-55,3%). Les échanges avec ce pays représentent 81,1%.

Les exportations vers la zone sont essentiellement constituées des bois en grumes (62 milliards), des huiles brutes de pétrole (44,7 milliards) et du coton brut (23,2 milliards).

Les principaux produits vendus au Cameroun sont : les carreaux et dalles (22,6 milliards), les pneumatiques (20,5 milliards), les demi-produits (20,1 milliards), les produits laminés (18,4 milliards), les produits pharmaceutiques (15,1 milliards), les chaussures (9,8 milliards) et les barres en fer ou en acier (8,4 milliards).

Asie du Sud-Est

En 2016, l'Asie du Sud-Est reste le troisième partenaire du Cameroun (deuxième client et quatrième fournisseur). L'excédent commercial, observé en 2015, se réduit de moitié pour se situer à 71,3 milliards. Cette évolution résulte d'une baisse des exportations (-25,8%) plus forte que celle des importations (-14,4%). Elle s'explique aussi par la réduction de l'excédent avec l'Inde (-22,2 milliards) et l'aggravation du déficit avec la Thaïlande (+4,9 milliards). L'excédent s'améliore avec le Vietnam. Les soldes commerciaux de l'Indonésie et de la Malaisie, déficitaires un an plus tôt, deviennent excédentaires.

Les principaux produits exportés sont : cacao brut en fèves et beurre de cacao (63 milliards), bois en grumes et sciés (50,4 milliards) et coton brut (34,2 milliards). Les principaux produits importés sont : riz (132 milliards), véhicules utilitaires (4 milliards) et machines et appareils électriques ou mécaniques (3 milliards).

Afrique de l'Ouest

En 2016, l'Afrique de l'Ouest demeure le quatrième partenaire, malgré le recul de son poids dans les échanges (11,8% contre 12,8% en 2015). Les recettes d'exportation représentent 3,7% du total et les dépenses d'importation 16,9%. Cette zone demeure le troisième fournisseur du Cameroun et le déficit commercial se réduit de 178,1 milliards pour s'établir à 449 milliards.

Le Nigeria est le premier partenaire de cette zone, malgré la réduction de son poids aussi bien dans les exportations (33,1% contre 36,5% en 2015) que dans les importations (50,6% contre 62,2%). Il est suivi du Togo avec 33,5% des exportations et 24% des importations.

Les principaux produits exportés sont : fioul lourd (22 milliards), bois bruts et sciés (9,1 milliards) et savons de ménage (1,2 milliard). Les importations en provenance de cette zone concernent les huiles brutes de pétrole (304 milliards), les carburants et lubrifiants (78 milliards), les poissons (25,5 milliards), les boissons (2 milliards) et les chaussures (1,1 milliard).

Amérique du Nord

L'Amérique du Nord demeure le cinquième partenaire commercial en 2016, malgré le recul de son

poids à l'importation (4,6% contre 5,5% en 2015). Le déficit avec la zone se réduit de 44,3 milliards par rapport à 2015 pour s'établir à 82,2 milliards. Les exportations baissent de 15,3% et les importations de 28%. Les déficits se réduisent avec les principaux partenaires de la zone.

Les exportations comprennent la pâte de cacao (18 milliards), les bois bruts et sciés (9,2 milliards), le caoutchouc (4,5 milliards) et les fioul lourds (3,1 milliards). Les principaux produits importés sont : froments et méteils (29,5 milliards), pompes centrifuges (10,3 milliards), pièces des machines et appareils électriques ou mécaniques (8,1 milliards) et riz (5,6 milliards).

CEMAC

La CEMAC occupe le sixième rang des partenaires commerciaux en 2016, malgré la baisse de son poids dans les échanges (3,3% contre 3,6% en 2015). L'excédent commercial se réduit de 7,3 milliards pour s'établir à 96,7 milliards. L'excédent avec le Gabon diminue de 3,8 milliards, celui avec le Tchad de 4,6 milliards.

Les principaux produits exportés sont : préparations alimentaires (12,5 milliards), carburants et lubrifiants (2,5 milliards), bois bruts et sciés (1,2 milliard). Les principaux biens importés sont : butane liquéfié (20,1 milliards) et huiles brutes de pétrole (11 milliards).

Tableau 59 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2016

Libellés	Exportations		Importations		Soldes
Zones	Valeur*	Variations** (%)	Valeur*	Variations** (%)	Valeur*
Union européenne	1 047,5	-7,7	934,2	-0,1	113,3
Autres pays européens	18,4	-61,8	116,9	21,3	-98,5
Turquie	16,5	35,2	49,5	-14	-33
Asie orientale	165,3	-45,3	769,4	-7,1	-604,1
Chine	134	-55,3	632,1	-9	-498,1
Asie du Sud-est	365,3	-25,8	294	-14,4	71,3
Inde	212,5	-43,3	94,1	-27	118,4
Thaïlande	0,9	-65,7	132	-8,8	-131,1
Amérique du Nord	58,8	-15,3	141	-28	-82,2
Etats-Unis d'Amérique	57,3	16,7	104	-22,1	-46,7
Amérique du Sud et centrale	2,3	-89,3	95,8	-23,8	-93,5
CEMAC	132	-17,4	35,3	-36,7	96,7
République du Congo	21,8	-26,8	11,3	1,9	10,5
Gabon	24,5	-20,9	0,7	9,4	23,8
Guinée Equatoriale	8,9	-46	23	-47,6	-14,1
Tchad	54,5	-18,5	0,3	112,1	54,2
Afrique de l'Ouest	73,1	6,2	522,1	-25	-449
Nigéria	24,2	-3,5	264,2	-39	-240
Afrique du Nord	5,3	-47,5	76,9	-7,1	-71,6
Maroc	0,8	-41,1	10	-6,5	-9,2
Autres pays africains	79,4	44,8	49,7	-36	29,7
Afrique du Sud	74,4	167,2	44	-28,4	30,4
Congo (RDC)	3,5	-85,3	0,1	227,9	3,4

Source: MINFI/DAE, *en milliards en 2016 ; ** par rapport à 2015

6.2.3.2- Les principaux partenaires bilatéraux

En 2016, la Chine demeure le premier partenaire du Cameroun, malgré la diminution de son poids dans les échanges globaux (15,2% contre 16,6% en 2015). La France occupe le 2^{ème} rang après avoir été 3^{ème}; les Pays-Bas (3^{ème} après 5^{ème}) ; la Belgique (8^{ème} après 10^{ème}). L'Espagne (6^{ème}) et les Etats-Unis (9^{ème}) maintiennent leur rang respectif. Le Portugal (8^{ème} en 2015) sort du classement au profit du Togo classé 10^{ème}.

6.2.3.3- Les principaux clients

En 2016, les Pays-Bas demeurent le premier client du Cameroun. L'Inde cède la 2^{ème} place à l'Italie pour occuper le 3^{ème} rang. L'Afrique du Sud (8^{ème}) et la Malaisie (9^{ème}) font leur entrée parmi les dix premiers clients. Les Etats-Unis, réintègrent le classement à la 10^{ème} place.

Tableau 60 : Principaux clients bilatéraux

	2015		2016	
	Poids dans les Exportations (%)	Rang	Poids dans les Exportations (%)	Rang
Pays-Bas	16,3	1	14,9	1
Italie	9,1	8	11,7	2
Inde	15,6	2	10,8	3
Espagne	5,2	5	9,3	4
Chine	12,5	3	6,8	5
France	5,1	6	6,4	6
Belgique	4,8	7	6,0	7
Afrique du Sud	1,2	16	3,8	8
Malaisie	1,8	13	3,1	9
Etats-Unis d'Amérique	2,0	12	2,9	10

Source: MINFI/DAE

6.2.3.4- Les principaux fournisseurs

En 2016, la Chine demeure le premier fournisseur du Cameroun avec 20,4% des achats. Elle est suivie par la France (11,3%), le Nigéria (8,5%), la Thaïlande (4,3%) et le Togo (4,1%). Le Togo fournit les carburants et lubrifiants pour un montant de 125 milliards, après 134 milliards en 2015.

Tableau 61 : Principaux fournisseurs bilatéraux

	2015		2016	
	Poids dans les importations (%)	Rang	Poids dans les importations (%)	Rang
Chine	22,4	1	20,4	1
France	11,8	3	11,3	2
Nigéria	14	2	8,5	3
Thaïlande	4,7	4	4,3	4
Togo	3,9	8	4,1	5
Allemagne	4,2	7	3,8	6
Espagne	2,8	10	3,7	7
Etats-Unis d'Amérique	4,3	5	3,4	8
Inde	4,2	6	3,04	9
Japon	3,0	9	3,00	10

Source : MINFI/DAE

CHAPITRE 7 : SECTEURS SOCIAUX

L'objectif principal de la politique sociale du Cameroun est d'améliorer les conditions de vie des populations, de former et de renforcer les capacités humaines. Les actions menées concourent à : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) la protection sociale de la petite enfance et des personnes marginales ; (v) la promotion de la jeunesse, de l'emploi, et de l'habitat social. Pour réaliser ces actions, une dotation budgétaire de 1 014,2 milliards (23,2% du budget de l'Etat) est allouée aux secteurs sociaux en 2017, en augmentation de 6,2% par rapport à 2016.

7.1. Education

L'objectif stratégique poursuivi par l'éducation est de contribuer au développement du capital humain, à travers une offre de formation adaptée aux besoins du marché de l'emploi, permettant aux apprenants de s'insérer efficacement dans un environnement socio-professionnel de plus en plus compétitif. La dotation allouée en 2017 à ce secteur représente 13,9% du budget de l'Etat, soit une enveloppe de 608,8 milliards.

7.1.1. Enseignements de base

Les objectifs dans cet ordre d'enseignement restent notamment axés sur : (i) le développement du préscolaire ; (ii) l'universalisation du cycle primaire ; (iii) l'alphanétisation ; (iv) l'amélioration du cadre de travail et des conditions de vie des personnels. Une dotation de 222,1 milliards a été allouée à l'enseignement maternel et primaire, en hausse de 7,7% par rapport à 2016. Dans cette dotation, une subvention de 1,9 milliard est octroyée aux écoles maternelles et primaires privées. Pour le compte de l'année scolaire 2017/2018, une subvention spéciale d'un milliard du Chef de l'Etat, est accordée aux écoles maternelles et primaires privées.

7.1.1.1. Développement du préscolaire

La mise en œuvre de la politique nationale de l'éducation préscolaire, à travers sa stratégie à base communautaire, permet d'étendre l'enseignement maternel en zones rurales et semi-urbaines, avec une implication des collectivités territoriales décentralisées. Les actions menées portent sur : (i) la mise en place des centres préscolaires communautaires pour les enfants de 4 à 5 ans des zones rurales ; (ii) la formation pédagogique des animateurs des centres préscolaires communautaires et, celle des enseignants des écoles maternelles à la fabrication du matériel didactique à base de matériaux locaux et de récupération ; (iii) l'octroi des subventions aux animateurs des centres préscolaires communautaires.

En ce qui concerne l'offre préscolaire publique, les actions menées en 2016 ont porté sur : (i) la création de 50 nouvelles écoles maternelles ; (ii) la construction et l'équipement de 25 blocs maternels, 55 salles de classe et 10 centres préscolaires communautaires ; (iii) la réhabilitation de 06 écoles maternelles ; (iv) la construction des latrines ; (v) la poursuite de l'élaboration des nouveaux programmes. Le taux brut de préscolarisation est de 39% en 2016/2017.

7.1.1.2. Universalisation du cycle primaire

L'universalisation du cycle primaire se traduit par les actions suivantes : (i) le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public ; (ii) le soutien à la scolarisation de la jeune fille ; (iii) l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires ; (iv) la promotion des langues nationales.

Le renforcement de l'offre d'éducation s'effectue à travers : (i) la création de 100 nouvelles écoles ; (ii) la poursuite du développement de l'éducation inclusive dans 68 écoles pilotes ; (iii) la construction et l'équipement de 1 000 salles de classe, dont 649 sur fonds BIP, 120 sur financement du projet d'appui à la scolarisation dans les zones d'éducation prioritaires (PASZEP), 200 sur

fonds C2D et 31 par les ONG ; (iv) la construction de 114 blocs latrines dont 80 sur fonds BIP et 34 sur financement C2D et, 25 clôtures dont 20 financées par le PASZEP ; (v) la rénovation de 36 écoles primaires publiques ; (vi) l'acquisition de 18 372 tables-bancs et 649 bureaux d'enseignants ; (vii) le recrutement de 2 970 enseignants.

Le soutien à la scolarisation de la jeune fille se fait par : (i) l'actualisation des données des poches de sous scolarisation sur la base de la carte scolaire ; (ii) les campagnes de sensibilisation et de renforcement des capacités des relais communautaires en communication pour le changement de comportement ; (iii) la promotion de la scolarisation de la jeune fille par l'octroi de 500 kits scolaires ; (iv) la mise en œuvre d'un plan prioritaire socio-économique dans la région de l'Est à travers le renforcement de l'offre d'éducation et l'appui à la scolarisation des peuples autochtones (Baka et Bororo).

L'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires se réalise à travers : (i) le renforcement des capacités et des compétences pédagogiques des enseignants ; (ii) l'acquisition de 5 000 kits de micro-science, dont 1 000 financés par le PASZEP ; (iii) la promotion des TIC par la fourniture de 20 ordinateurs complets aux directeurs d'écoles et 3 000 ordinateurs pédagogiques aux élèves par le PASZEP ; (iv) la distribution gratuite de 650 000 manuels de lecture et de mathématiques aux élèves des classes de CE1 et « class 3 » des écoles primaires publiques.

Les actions menées pour promouvoir les langues nationales portent sur : (i) la sensibilisation des membres de la communauté éducative sur l'importance des langues nationales ; (ii) la formation des encadreurs des centres d'alphabétisation fonctionnelle et des centres d'éducation de base non formelle à la didactique des langues nationales ; (iii) l'élaboration du matériel didactique ; (iv) la supervision pédagogique des langues nationales dans les écoles.

Les taux net d'admission et d'achèvement national s'établissent respectivement à 76,8% et 77,1% en 2016/2017.

7.1.1.3. Alphabétisation

Elle se fait à travers : (i) l'alphabétisation fonctionnelle des personnes âgées de 15 ans et plus ; (ii) le renforcement des capacités des enseignants aux approches pédagogiques en langues nationales. Les actions menées concernent : (i) l'élaboration et la production des programmes d'enseignement en alphabétisation fonctionnelle ; (ii) la conception et la production du matériel didactique ; (iii) l'alphabétisation de 24 000 personnes ; (iv) la construction de 30 centres d'alphabétisation fonctionnelle dans les trois régions du septentrion ; (v) la poursuite de l'expérimentation de l'enseignement des langues nationales dans 360 écoles primaires publiques. Le taux d'alphabétisation est de 66,4% en 2016/2017.

7.1.1.4 L'amélioration du cadre de travail des personnels

Pour améliorer les conditions de travail des personnels, les actions suivantes ont été menées en 2016 : (i) la construction de 60 logements d'enseignants dans les zones rurales rétrocédées et d'accès difficiles, avec le concours du PASZEP ; (ii) le démarrage des travaux de construction des délégations régionale et départementale de l'éducation de base du Nord-Ouest et de la Sanaga maritime ; (iii) la construction des inspections d'arrondissement ; (iv) la réhabilitation des édifices administratifs des délégations régionales du Littoral et du Sud-Ouest ; (v) l'achèvement de la construction de certaines délégations régionales et départementales.

7.1.1.5 Bilan de l'année scolaire 2015/2016

Au cours de l'année scolaire 2016/2017, l'enseignement maternel a accueilli 594 008 élèves, encadrés par 29 076 enseignants, répartis dans 18 089 salles de classe. Dans l'enseignement primaire, le nombre d'élèves est évalué à 4 929 085. Ils sont encadrés par 110 170 maîtres et répartis dans 102 468 salles de classe.

Tableau 62 : Nombre de salles de classe fonctionnelles et effectifs des élèves et enseignants dans l'enseignement maternel et primaire

Enseignement	2015/2016			2016/2017*		
	Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Maternel	Public	5 207	10 686	207 053	5 298	11 472
	Privé	11 967	16 018	337 450	12 439	17 255
	EPA/CPC	315	307	11 307	352	349
	Total	17 489	27 011	555 810	18 089	29 076
Primaire	Public	53 199	66 264	3 412 087	55 139	69 204
	Privé	33 133	38 596	986 037	45 981	40 048
	EPA/CEBNF	1 262	848	83 111	1 348	918
	Total	87 594	105 708	4 481 235	102 468	110 170

Source : MINEDUB *données provisoires, EPA= Ecole des Parents ; CPC= Centre Préscolaire Communautaire ; CEBNF= Centre d'Education de Base Non Formelle

Le ratio élèves/maître dans l'enseignement maternel est passé de 21 en 2015/2016 à 20 en 2016/2017, et celui élèves/salle de classe de 32 à 33. Dans le primaire, le ratio élèves/enseignant s'est détérioré de 3 points pour se situer à 45 et celui élèves/salle de classe s'est amélioré de 3 points pour se situer à 48.

Tableau 63 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire

Enseignement	2015/2016		2016/2017*	
	Elèves/enseignant	Elèves/salle de classe	Elèves/enseignant	Elèves/salle de classe
Maternel	Public	19	40	19
	Privé	21	28	21
	EPA/CPC	37	36	36
	Ensemble	21	32	20
Primaire	Public	51	64	52
	Privé	26	30	27
	EPA/CEBNF	98	66	97
	Ensemble	42	51	45

Source : MINEDUB *données provisoires

Au terme de l'année scolaire 2016/2017, le taux de réussite au certificat d'études primaires est de 78,1% contre 73,6% en 2015/2016. Pour ce qui est du first school leaving certificate, le taux est de 77,9% contre 90,9%.

7.1.2 Enseignements secondaires

L'objectif est d'offrir une formation en adéquation avec les besoins du marché du travail. Cette vision se concrétise à travers : (i) le renforcement de l'accès à l'enseignement secondaire ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire ; (iii) l'intensification de la professionnalisation ; (iv) l'optimisation de la formation.

En 2017, le budget alloué au Ministère des enseignements secondaires s'élève à 319 milliards, en hausse de 29,6% par rapport à 2016, dont une subvention de 600 millions pour l'enseignement secondaire privé. Une subvention spéciale d'un milliard a été accordée par le Chef de l'Etat aux établissements privés de l'enseignement secondaire pour le compte de l'année 2017/2018. Entre les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016, le nombre d'établissements scolaires est passé de 2 589 à 2 685 dans le public et de 1 197 à 1 302 dans le privé. Pour l'année scolaire 2015/2016, le Gouvernement a créé 59 établissements secondaires techniques professionnels, portant leur nombre à 729. Dans le privé, un accent particulier est mis sur les établissements d'enseignement secondaire général (44 établissements créés), polyvalents (25) et les ENIEG (22).

Tableau 64 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire

Ordre	Types	2014/2015	2015/2016
Public	Enseignement secondaire général	1 846	1 882
	Enseignement secondaire technique professionnel	670	729
	Polyvalent	1	1
	ENIEG	62	62
	ENIET	10	11
	Ensemble	2 589	2 685
Privé	Enseignement secondaire général	621	665
	Enseignement secondaire technique professionnel	62	69
	Polyvalent	426	451
	ENIEG	78	100
	ENIET	10	17
	Ensemble	1 197	1 302

Source : MINESEC

7.1.2.1 Développement des infrastructures et équipements scolaires

En 2017, le développement des infrastructures s'est traduit par : (i) la construction de 404 salles de classe et 21 ateliers ; (ii) la construction d'un bloc administratif au lycée de Doukoula ; (iii) l'achèvement des travaux de construction du lycée technique et professionnel agricole de Yabassi et du lycée technique et professionnel des métiers des bâtiments et travaux publics d'Ekounou ; (iv) la poursuite des travaux de construction des lycées techniques et professionnels agricoles de Yagoua et Lagdo, des lycées techniques de Nsam, Maroua et Ombé ; (v) la connexion de 50 lycées et collèges au réseau internet ; (vi) le branchement de 12 établissements aux réseaux électriques ; (vii) la réhabilitation des salles de classe dans 15 établissements.

Pour ce qui est des équipements, les actions menées sont : (i) l'équipement de 600 salles de classe avec 18000 tables-bancs ; (ii) l'équipement des ateliers des lycées techniques de Bamenda-Nkwen, Bertoua Kpokolota, Figuil et Ngaoundéré ; (iii) l'équipement de trois ateliers de métaux en feuille-construction mécanique aux lycées techniques d'Edéa, Kribi et Limbé ; (iv) l'équipement des ateliers de chimie industrielle des lycées techniques de Nkolbisson et Bafoussam ; (v) l'équipement des ateliers de géomètre-topographe des lycées techniques de Bafia et Kumba ; (vi) l'équipement de l'atelier de sciage-affûtage du lycée technique de Nkongsamba ; (vii) l'équipement de 14 salles informatiques en micro-ordinateurs ; (viii) l'achèvement de l'équipement des ateliers du lycée technique et professionnel agricole de Yabassi et du lycée technique et professionnel des métiers des bâtiments et travaux publics d'Ekounou.

7.1.2.2 Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire

Pour améliorer la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire, les actions suivantes ont été menées : (i) le suivi-évaluation des activités post et périscolaires dans 142 établissements scolaires ; (ii) la construction de 56 blocs latrines et 2 logements d'astreinte, ainsi que l'aménagement de 4 forages.

7.1.2.3 Bilan de l'année scolaire 2016/2017

L'enseignement secondaire général a accueilli 1 891 380 élèves, encadrés par 85 888 enseignants et répartis dans 35 261 salles de classe. L'enseignement technique et professionnel a enregistré 501 790 élèves, encadrés par 25 928 enseignants et répartis dans 10 142 salles de classe. Dans l'enseignement normal, les effectifs étaient de 32 776 élèves-maîtres, répartis dans 1 294 salles de classe et encadrés par 4 178 enseignants.

Tableau 65 : Effectifs des élèves et enseignants dans l'enseignement secondaire

Enseignement		2015/2016			2016/2017*			
		Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves	
Secondaire Général	Public	20 640	48 689	1 238 891	21 252	51 872	1 355 613	
	Privé	13 847	32 646	489 695	14 009	34 016	535 767	
	Total	34 487	81 335	1 728 586	35 261	85 888	1 891 380	
Technique Professionnel	Public	6 202	16 594	343 597	6 354	17 182	358 977	
	Privé	3 702	8 070	133 595	3 788	8 746	142 813	
	Total	9 904	24 664	477 192	10 142	25 928	501 790	
Normal	Public	500	2 113	16 620	508	2 192	17 068	
	ENIEG	Privé	469	1 012	6 200	483	1 025	6 807
		Total	969	3 125	22 820	991	3 217	23 875
	Public	153	683	7 422	162	728	7 778	
	ENIET	Privé	134	204	995	141	233	1 123
		Total	287	887	8 417	303	961	8 901

Source : MINESEC *données provisoires

Au cours de l'année scolaire 2016/2017, les ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe sont respectivement de 22 et 54 dans l'enseignement secondaire général. Le ratio élèves/salle de classe se détériore d'un point et se situe à 49, alors que le ratio élèves/enseignant reste à 19 comme en 2015/2016 dans l'enseignement technique et professionnel. Ces ratios restent élevés dans l'enseignement secondaire public. Dans l'enseignement normal, les ratios élèves/salle de classe et élèves/enseignant sont respectivement de 24 et 7 pour les ENIEG et, 29 et 9 pour les ENIET.

Tableau 66 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans le secondaire

Enseignement		2015/2016		2016/2017*		
		Elèves/enseignant	Elèves/salle de classe	Elèves/enseignant	Elèves/salle de classe	
Secondaire Général (ESG)	Public	24	60	26	64	
	Privé	15	35	16	38	
	Total	21	50	22	54	
Technique Professionnel (ETP)	Public	21	55	21	56	
	Privé	17	36	16	38	
	Total	19	48	19	49	
Normal	Public	8	33	8	34	
	ENIEG	Privé	6	13	7	14
		Total	7	24	7	24
	Public	11	49	11	48	
	ENIET	Privé	5	7	5	8
		Total	9	29	9	29

Source : MINESEC *données provisoires

Pour ce qui est des résultats relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification, les taux de réussite passent de 52,1% en 2016 à 55,6% en 2017, soit une augmentation de 3,5 points. S'agissant des résultats des examens officiels relevant de l'Office du Baccalauréat du Cameroun, les taux de réussite progressent de 1,1 point, en passant de 41% en 2016 à 42,1% en 2017. Concernant les examens relevant du GCE Board, les taux de réussite passent de 61,9% en 2016 à 29,2% en 2017, soit une chute de 32,7 points.

Tableau 67 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)

Examens	Session 2016	Session 2017	Examens	Session 2016	Session 2017
BEPC Ordinaire	37,9	48,9	Brevets Professionnels Industriels	62,6	67,3
BEPC Bilingue	83,9	76,3	Brevets Professionnels Commerciaux.	11,4	46,7
CAP STT	48,5	24,0	Brevets d'Etudes Professionnels Industriels	36,4	27,3
CAP Industriels	36,5	40,2	GCE-General Ordinary Level	62,2	25,3
BACC-ESG	52,7	46,0	GCE-General Advanced Level	66,5	35,3
BACC-STT	49,5	60,9	GCE-Technical Ordinary Level	40,1	28,5
BACC-EST (industriels)	55,2	67,2	GCE-Technical Advanced Level	54,3	22,4
PROB-ESG	34,0	37,8			
PROB-STT	42,8	46,8			
PROB-EST (industriels)	17,5	31,5			
PROB brevet technicien	58,6	62,6			
Brevets de Technicien	77,2	61,9			

Source : MINESEC

7.1.3 Enseignement supérieur

Les objectifs stratégiques sont : (i) la professionnalisation des enseignements ; (ii) la modernisation des établissements et facultés ; (iii) le développement de la recherche et de l'innovation.

En 2017, le budget alloué à l'enseignement supérieur est de 67,6 milliards contre 47,6 milliards en 2016. Une allocation budgétaire de 37,6 milliards est mise à la disposition des universités d'Etat, dont 8,5 milliards pour l'amélioration des infrastructures et 29,1 milliards pour le fonctionnement. Le compte d'affectation spécial pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat a bénéficié d'une dotation de 10,5 milliards. Un montant de 4 milliards est alloué au titre des bourses d'excellence.

Les activités relatives à l'amélioration des infrastructures ont porté sur :

- la construction d'un bloc pédagogique R+3 à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Yaoundé I ;
- l'achèvement des travaux de construction et d'équipement des cités universitaires et des blocs ateliers de l'ENSET de Bambili ;
- la finalisation des travaux de construction du restaurant, de la bibliothèque, du bloc enseignant et du bloc administratif de l'Université de Maroua ;
- la poursuite des travaux de construction des laboratoires de la faculté des sciences de l'Université de Ngaoundéré ;
- l'achèvement des travaux de construction des voiries de l'ENSET de Bambili ;
- la construction d'un bloc pédagogique R+3 à l'Université de Douala ;
- la construction d'un bloc décanat à l'Université de Dschang ;
- l'acquisition des équipements pédagogiques pour la faculté de génie industriel de l'Université de Douala et pour celles de médecine des universités de Bamenda, Buea, Douala et Yaoundé I ;
- l'achèvement des travaux de construction d'un bloc administratif, avec bibliothèque de 3000 places, à la faculté de médecine et des sciences pharmaceutiques de l'Université de Douala.

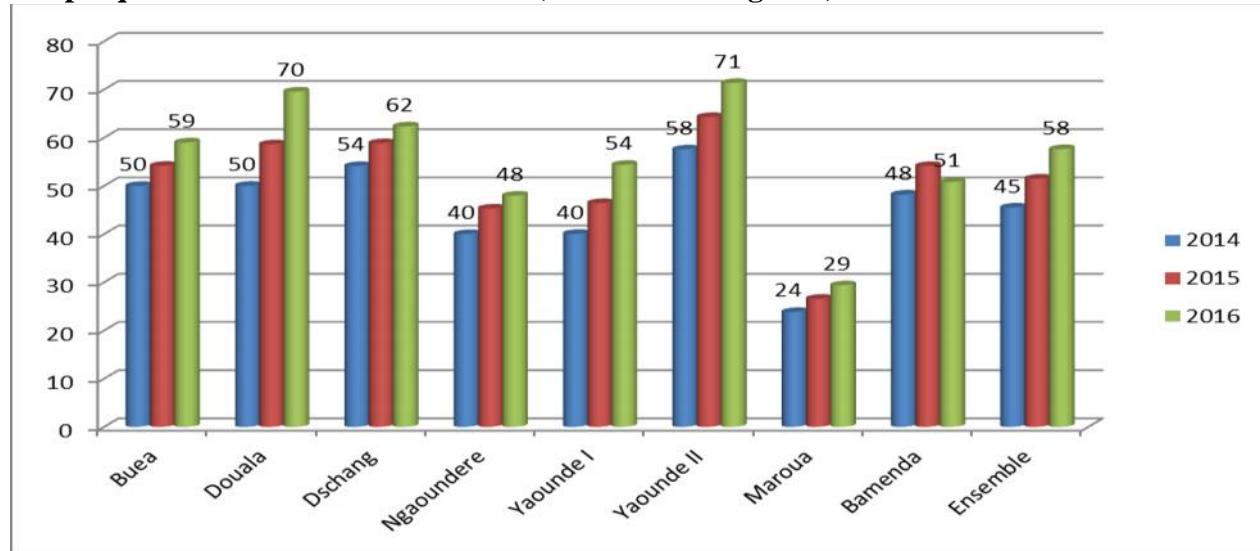
Tableau 68 : Répartition des étudiants et enseignants dans l'enseignement supérieur

Rubriques	2014/2015		2015/2016		2016/2017*	
	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants
Université de Buea	450	22 485	453	24 526	441	26 012
Université de Douala	950	47 500	938	54 965	924	64 255
Université de Dschang	570	30 829	570	33 542	566	35 268
Université de Ngaoundéré	497	19 865	472	21 374	466	22 342
Université de Yaoundé I	1 240	49 624	1 248	57 913	1 252	68 036
Université de Yaoundé II	633	36 422	642	41 256	682	48 649
Université de Maroua	459	10 928	464	12 324	471	13 824
Université de Bamenda	230	11 082	235	12 714	267	13 561
Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES)	nd	77 773	nd	82 132	nd	83 450
Total	5 029**	306 508	5 022**	340 746	5 069**	375 397

Source : MINESUP * données provisoires, nd = non disponible, **total hors IPES

Au cours de l'année académique 2016/2017, le nombre d'étudiants est de 375 397 contre 340 746 en 2015/2016, soit une hausse de 10,2%. Dans les universités d'Etat, 291 947 étudiants sont encadrés par 5 069 enseignants. Le ratio d'encadrement (étudiants/enseignant) s'est détérioré de 7 points et se situe à 58. L'université de Yaoundé II, présente le ratio le plus élevé (71). Les 8 universités d'Etat ont produit 46 105 diplômés et les instituts privés 17 213.

Graphique 23 : Ratios d'encadrement (étudiants/enseignant) dans les universités d'Etat



Source : MINESUP

7.2 Santé

En 2017, le budget alloué au Ministère de la santé publique représente 4,8% du budget de l'Etat, soit 208,2 milliards, en baisse de 11,8% par rapport à 2016. Les actions menées sont axées sur : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé ; (iii) la viabilisation des districts de santé.

7.2.1 Santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent

Les actions se sont poursuivies en matière de santé de la mère et d'amélioration de la couverture vaccinale.

7.2.1.1 Santé de la mère

En 2016, les actions menées ont porté sur : (i) le renforcement des capacités de 500 personnels en soins obstétricaux et néonataux d'urgence, et de 200 pour la prise en charge chirurgicale des fistules obstétricales ; (ii) l'assistance à 282 121 femmes enceintes lors de l'accouchement par un personnel qualifié, soit 59,6% des accouchements ; (iii) la construction et l'équipement de 2 pavillons « mère et enfant » ; (iv) la mise à la disposition des formations sanitaires et pavillons mère et enfant de 46 153 kits obstétricaux. Par ailleurs, les femmes enceintes continuent de recevoir gratuitement le traitement préventif intermittent du paludisme et le vaccin contre le tétanos lors des consultations prénatales.

7.2.1.2 Programme Elargi de Vaccination

En 2016, la couverture vaccinale au DTC-HEP B + HIB3 est passée de 84% en 2015 à 83% ; celles des antigènes traceurs que sont le Penta3 et le vaccin anti-rougeoleux, sont respectivement de 82% et 78%.

La surveillance épidémiologique a permis d'investiguer 788 cas de paralysies flasques aiguës, 1 652 cas de rougeole, 3 009 cas de fièvre jaune. Aucun cas de poliovirus sauvage, ni de poliovirus dérivé d'une souche vaccinale circulante n'a été détecté. Par ailleurs, une épidémie de fièvre jaune a été confirmée dans 12 districts de santé.

Au premier semestre 2017, les couvertures vaccinales des antigènes traceurs Penta3 et vaccin anti-rougeoleux sont respectivement de 82% et 75%.

Tableau 69: Evolution de la couverture vaccinale (en %)

Antigènes	2013	2014	2015	2016	1^{er} semestre 2017
BCG	82	74	74	70	96
POLIO 3	88	79	83	83	80
VAR	83	80	79	78	75
VAT2+	62	64	60	58	69
VAA	83	80	77	78	76
Penta3	89	87	84	85	82
VPI	-	-	63	68	79
Rota 2	-	-	73	79	80

Source : MINSANTE

N.B. : VAR = rougeole ; VAT2+= antitétanique pour femmes enceintes ; VAA = fièvre jaune ; Penta3=combinaison de plusieurs antigènes (Hépatite B-Hib-DTC3)

7.2.2 Lutte contre la maladie et promotion de la santé

7.2.2.1 SIDA

En 2016, le test au VIH/SIDA a été effectué sur 2 418 139 personnes contre 1 232 452 en 2015. Parmi les personnes testées, 115 252 ont été déclarées séropositives. Le taux de prévalence du VIH/SIDA est passé de 4,3% en 2011 à 3,9% en 2016. Ces performances sont principalement attribuables au renforcement des équipes mobiles de dépistage dans toutes les régions, contribuant ainsi qu'à l'extension de l'offre du dépistage en communauté.

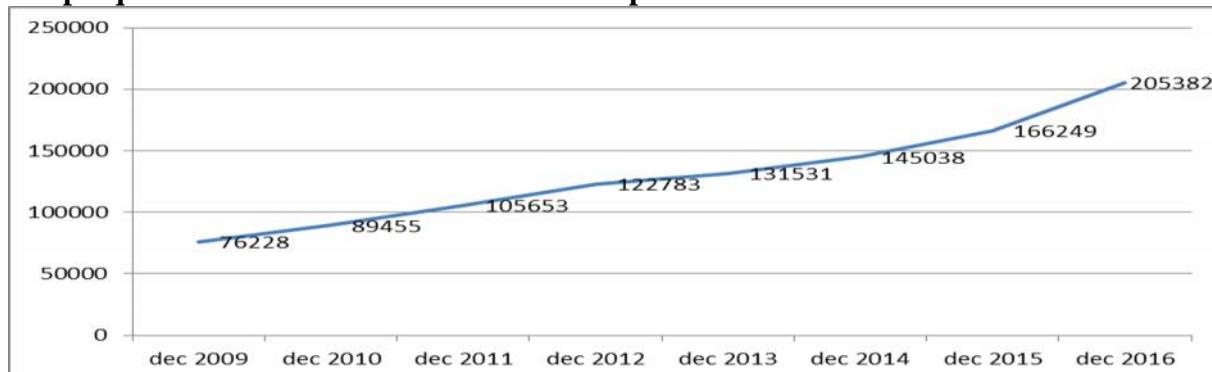
Dans le cadre de la prise en charge des IST, 32 501 cas ont été notifiés et traités, dont 615 chez les jeunes et adolescents, 31 886 chez les adultes. Sur 624 591 femmes enceintes reçues en première consultation prénatale, 566 932 ont été testées au VIH et 14 801 déclarées séropositives, soit un taux de séroprévalence de 2,6%, après 4,1% en 2015. Parmi les 33 730 partenaires des femmes enceintes testés, 7,7% ont été déclarés séropositifs contre 11% en 2015.

Dans le cadre de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, sur 15 987 enfants nés de mères séropositives, 15 620 ont bénéficié du diagnostic précoce du VIH, 823 ont été déclarés séropositifs et 14 734 ont reçu la nevirapine en prophylaxie.

En 2016, parmi les 514 490 personnes adultes ayant besoin de traitement, 196 896 sont sous traitement ARV. Sur les 46 228 enfants, 8 486 sont sous ARV. Sur les 30 389 femmes enceintes séropositives enregistrées, 22 997 ont été mises sous traitement ARV.

La file active de personnes vivant avec le VIH sous traitement ARV est passée de 166 249 en 2015 à 205 382 en 2016, dont 4,1% sont des enfants de moins de 15 ans et 71% des femmes. Dans le domaine de la prévention, 32 623 459 préservatifs ont été distribués.

Graphique 24 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV



Source : MINFI/DAE d'après MINSANTE

Au premier semestre 2017, 1 592 472 personnes ont été dépistées, parmi lesquelles 70 069 déclarées séropositives. Sur 338 304 femmes enceintes reçues lors des consultations prénatales et dans les salles d'accouchement, 14 623 sont déclarées séropositives. Par ailleurs, 224 843 personnes vivant avec le VIH sont sous traitement.

7.2.2.2 Paludisme

En 2016, les actions du programme national de lutte contre le paludisme restent axées sur : (i) la prise en charge ; (ii) la prévention ; (iii) le renforcement des capacités du personnel de santé.

Pour prendre en charge les malades, les médicaments et matériels suivants ont été acquis : (i) 929 080 doses d'artesunate-amodiaquine et 163 956 doses d'artemether-luméfantrine pour le traitement du paludisme simple ; (ii) 1 286 606 ampoules d'artesunate injectable et 1 979 400 seringues pour le traitement du paludisme grave ; (iii) 1 380 703 kits de diagnostic rapide et 2 761 500 gants d'examens.

Dans les formations sanitaires, 821 480 cas de paludisme simple et 388 740 de paludisme grave ont été traités. Dans cette optique, 161 626 cas de paludisme simple et 167 605 de paludisme grave ont été traités gratuitement chez les enfants de moins de 5 ans. Par ailleurs, 199 909 doses d'artesunate-amodiaquine ont été subventionnées pour les personnes âgées de plus de 5 ans.

En 2016, le paludisme est responsable de 12,4% des décès dans les formations sanitaires contre 18,7% en 2015. Le nombre de décès liés au paludisme est passé de 3 440 en 2015 à 2 639, soit une baisse de 23,3%.

Pour prévenir la maladie, 9 282 466 Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) ont été distribuées dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, du Centre, du Littoral et de l'Ouest. Dans le cadre du traitement préventif intermittent chez la femme enceinte, 2 865 672 comprimés de Sulfadoxine-Pyriméthamine et 306 267 MILDA ont été distribués lors des consultations prénatales. Sur 551 202 femmes enceintes reçues en consultation prénatale dans les formations sanitaires, 76% ont reçu la première dose du traitement préventif

intermittent, 54% la deuxième et 33% la troisième. S’agissant de la Chimio-prévention du paludisme saisonnier, sur 1 549 250 enfants âgés de 3 à 59 mois recensés dans les régions du Nord et de l’Extrême-Nord, 85,6% ont été vaccinés.

7.2.2.3 Lèpre, pian et ulcère de buruli

En 2016, le programme de lutte contre la lèpre, le pian et l’ulcère de buruli a enregistré : (i) 666 cas de lèpre, dont 145 nouveaux pris en charge ; (ii) 2 nouveaux cas de l’ulcère de Buruli dépistés et pris en charge ; (iii) 283 nouveaux cas de pian traités.

7.2.2.4 Tuberculose

En 2016, parmi les 16 513 cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positive dépistés et pris en charge gratuitement, 13 929 ont été déclarés guéris, soit un taux de rémission de 84,3%.

7.2.2.5 Onchocercose et filariose lymphatique

En 2016, plus de 10,5 millions de personnes sont exposées à l’onchocercose, parmi lesquelles 9 970 061 sont à risque. La couverture thérapeutique en zones hyper/méso endémiques a concerné 8 115 413 personnes, soit un taux de 81,4%.

S’agissant de la filariose lymphatique, plus de 15 millions de personnes sont exposées, dont 14 579 238 sont à risque. La couverture thérapeutique en zones hyper/méso endémiques a concerné 11 731 749 personnes, soit un taux de 80,3%. Dans les 1 758 communautés sous traitement, 1 789 cas suspects d’hydrocéles et 655 d’éléphantiasis ont été notifiés.

Pour prendre en charge ces maladies, 32 919 500 comprimés de Mectizan et 12 358 200 d’Albendazole ont été distribués. Par ailleurs, 2 577 personnels de santé et 57 509 distributeurs communautaires ont été formés ou recyclés.

7.2.3 Viabilisation des districts de santé

En 2016, le renforcement de l’offre infrastructurelle et l’équipement des formations sanitaires s’est poursuivi par : (i) la construction de 92 centres de santé intégrés, 4 centres médicaux d’arrondissements, 3 pavillons mère/enfant et 8 clôtures dans les centres de santé intégrés ; (ii) la réhabilitation de 8 centres médicaux d’arrondissements ; (iii) l’équipement de 116 centres de santé intégrés, 18 centres médicaux d’arrondissements et 2 pavillons mère/enfant, dans le cadre de la décentralisation.

Les autres actions qui ont été menées sont : (i) l’amélioration des plateaux techniques en imagerie des hôpitaux généraux de Douala et Yaoundé, ainsi que celui de l’hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Yaoundé ; (ii) le renouvellement du matériel d’imagerie (scanner) à l’hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Douala ; (iii) l’achèvement et la mise en service d’un nouveau pavillon à l’hôpital Laquintinie de Douala ; (iv) le renouvellement des plateaux techniques des hôpitaux régionaux de Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Ebolowa, Ngaoundéré, Garoua et Maroua, ainsi que ceux des annexes d’Edéa, Limbe, Buea, Nkongsamba, Ayos, Kousseri et Yagoua. Par ailleurs, l’hôpital militaire de Yaoundé a été doté d’un appareil d’imagerie médicale par résonnance magnétique (IRM) de dernière génération.

Les travaux suivants sont en cours de réalisation : (i) la construction de 8 centres hospitaliers régionaux dans les chefs-lieux des régions autres que Yaoundé et Douala ; (ii) la réhabilitation du centre hospitalier universitaire de Yaoundé et des hôpitaux généraux de Douala et Yaoundé ; (iii) la construction de 48 centres de santé intégrés, 6 centres médicaux d’arrondissements et 4 pavillons mère/enfant ; (iv) l’équipement de 113 centres de santé intégrés et 19 centres médicaux d’arrondissements ; (v) la construction de l’hôpital général de Garoua, sur financement de la Corée du sud.

7.3 Emploi

L'objectif stratégique du Gouvernement dans ce domaine est la promotion de l'emploi décent et le développement de la formation professionnelle.

En 2016, le nombre d'emplois créés est estimé à 400 390 contre 337 669 en 2015. Le Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI) a financé 100 microprojets, créant 600 emplois directs et indirects. Le Fonds National de l'Emploi (FNE) a appuyé 24 projets et inséré 75 985 chercheurs d'emplois. Des agréments ont été accordés à 63 entreprises de travail temporaire et 9 offices de placement. En outre, 13 entreprises de travail temporaire ont été suspendues. Les centres de formation professionnelle d'excellence de Sangmélima, Limbe et Douala, ont été mis en service. Par ailleurs, 386 bourses de formation professionnelle ont été octroyées, dont 308 par le Gouvernement, 48 par l'Algérie et 30 par le Maroc.

Au premier semestre 2017, 5 903 nationaux ont été insérés par les offices privés de placement. En dehors des recrutements traditionnels dans la fonction publique, plusieurs concours ont été lancés pour le recrutement de 12 900 jeunes dans les forces armées et police. Par ailleurs, le Chef de l'Etat a autorisé le recrutement spécial de 1000 enseignants bilingues dans les lycées techniques.

7.4 Urbanisme et habitat

La politique du Gouvernement en matière d'urbanisme et d'habitat est orientée vers le développement de l'habitat, l'amélioration de l'environnement urbain et le développement des infrastructures de transport urbain.

7.4.1 Développement de l'habitat

En 2016, dans le cadre du programme gouvernemental de 10 000 logements sociaux, les travaux de construction des premiers 1 675 logements confiés aux PME locales se poursuivent avec des niveaux d'exécution de 90% pour Yaoundé et 67% pour Douala.

Dans le cadre de la coopération avec la chine : (i) la construction de 50 logements sociaux à Limbe est achevée ; (ii) les travaux de construction de 50 logements dans chacune des villes de Bafoussam, Bamenda et Sangmélima sont en cours ; (iii) les travaux de construction de 530 logements de la cité des cinquantenaires à Douala ont démarré.

Dans le cadre du PLANUT, les travaux de construction de 100 logements à Ebolowa sont réalisés à 34%. Pour recaser les populations déplacées du fait des inondations, le projet d'urgence de lutte contre les inondations a construit à Yagoua, 257 cases, 66 latrines, 66 cuisines, 3 forages à motricité humaine et 7 puits, au profit de 72 familles.

7.4.2 Amélioration de l'environnement urbain

En 2016, l'assainissement en milieu urbain s'est poursuivi avec la réalisation de 9 km de drain à Yaoundé sur le canal du Mfoundi et ses affluents. Les opérations de drainage des eaux pluviales sur un linéaire de 39 km dans la ville de Douala se poursuivent avec un taux de réalisation de 22%. Pour lutter contre le désordre urbain, 100 kiosques modernes à caractère commercial ont été construits à Yaoundé.

Pour promouvoir le développement social intégré en milieu urbain : (i) 200 jeunes ont été formés en horticulture, en fabrication et pose de pavés, dans les communes de Foumbot, Bankim et Ebolowa I ; (ii) des ateliers pour la fabrication des briques de terre comprimées ont été construits et équipés dans les centres d'insertion des jeunes de Yaoundé (Nkomkana) et Bagangté.

7.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain

Les actions du Gouvernement portent sur l'entretien, la réhabilitation et la construction des voiries urbaines.

En 2016, les travaux d'entretien ont concerné entre autres : 69,6 km de voiries en terre dans

25 communes et 17,5 km de voiries revêtues dans 11 villes. Par ailleurs, 3 villes (Yaoundé, Nkongsamba et Eséka) ont bénéficié de l'entretien des voiries revêtues dans le cadre des travaux en intervention d'urgence. La réhabilitation des voiries urbaines a porté notamment sur : (i) 14,25 km à Buea et Limbe ; (ii) 31,25 km à Yaoundé et Douala* ; (iii) 1,8 km à Mbalmayo.

Les travaux de construction des voiries urbaines sont réalisés sur : (i) 18,7 km de voies d'accès et 72 000 m² de parking et espaces verts à Buea et Limbe ; (ii) 4,25 km de voie d'accès à Yaoundé. Par ailleurs, les travaux de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen, dans sa section rase-campagne sont réalisés à 70%, et ceux de la voie d'accès aux logements sociaux de Mbanga-Bakoko à Douala à 53%.

7.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse

Les actions du Gouvernement portent sur : (i) l'assistance, l'encadrement et l'intégration socioéconomique des populations vulnérables et indigentes ; (ii) la promotion de la femme et du genre ; (iii) la protection des droits de la famille et de l'enfant.

7.5.1 Affaires sociales

Pour promouvoir l'inclusion des personnes socialement vulnérables, les actions menées relèvent de la prévention et la protection sociales, ainsi que de la solidarité nationale et la justice sociale.

7.5.1.1 Prévention et protection sociales

En 2016, la prise en charge de 835 personnes socialement vulnérables en matière de santé et d'alimentation a été assurée. Les travaux de construction de deux bâtiments du centre national de réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé se sont poursuivis et, le plateau technique a été modernisé.

Pour améliorer les conditions de vie des ménages vulnérables et en situation de pauvreté chronique, le Gouvernement, à travers le projet « Filets Sociaux », a octroyé 4,8 milliards aux bénéficiaires dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest. Les ressources ont été distribuées à : (i) 20 500 ménages pauvres dans 18 communes au titre des transferts monétaires ordinaires ; (ii) 6 000 ménages pour les transferts d'urgence ; (iii) 8 000 ménages pour les travaux publics à haute intensité de main d'œuvre.

Au premier semestre 2017, une enveloppe de 3,8 milliards a été débloquée pour 19 500 ménages pauvres dans 17 communes, au titre des transferts monétaires ordinaires, et 7 000 dans 4 communes pour les travaux publics à haute intensité de main d'œuvre.

Tableau 70 : Montant des transferts versés aux ménages de novembre 2015 à juin 2017

Transferts	Communes	ménages à cibler	Transferts prévus (2015-2019)	Villages/bénéficiaires	ménages déjà bénéficiaires	Montants versés à fin juin 2017
TMO + TMU	36	52.000	16.560.000.000	1.254	46.000	4.801.810.000
THMO	8	30.000	2.340.000.000	226	15.000	1.164.264.400
Total	82.000	18.900.000.000		1.480	61.000	5.966.074.400

*TMO : transferts monétaires ordinaires dotés des mesures d'accompagnement

*TMU : transferts monétaires d'urgence (TMU) pour les ménages pauvres hébergeant les déplacés, les retournés, les réfugiés

*THMO : travaux publics à hautes intensités de main d'œuvre (THMO).

7.5.1.2 Solidarité nationale et justice sociale

En 2016, la lutte contre le phénomène des enfants de la rue a recensé 304 enfants à Yaoundé et à Douala, parmi lesquels, 74 ont été placés en famille et 4 en foyers d'accueil. Le programme d'appui à l'insertion et à la réinsertion professionnelle des personnes vulnérables a permis d'insérer 186 enfants de la rue dans la vie professionnelle.

S'agissant de l'inclusion socioéconomique des populations autochtones vulnérables, les actions ci-après ont été menées : (i) le renforcement des capacités de 480 enseignants aux techniques

d'apprentissage et d'accueil des enfants pygmées ; (ii) la scolarisation de 5 250 enfants dans le cycle primaire, 350 dans le secondaire et 15 dans les écoles professionnelles ; (iii) la formation de 6 leaders aux soins élémentaires de santé et de 391 accoucheuses traditionnelles, en vue d'améliorer les techniques d'accouchement ; (iv) la vaccination de 3 000 enfants et l'approvisionnement en médicaments essentiels de 110 centres de santé fréquentés par les populations autochtones vulnérables ; (v) l'établissement au profit des peuples pygmées de 83 actes de mariage, 2 800 actes de naissance et 1 500 cartes nationales d'identité.

Au premier semestre 2017, le recensement de 95 enfants de la rue a été effectué à Yaoundé et Douala, parmi lesquels 3 ont été placés en famille et 36 en auto-emplois.

7.5.2 Promotion de la femme et de la famille

Les actions du Gouvernement portent sur la promotion de la femme et du genre et, la protection des droits de la famille et de l'enfant.

7.5.2.1 Promotion de la femme et du genre

En 2016, les actions majeures restent axées sur la sensibilisation et le plaidoyer contre les violences faites aux femmes. Elles concernent : (i) la vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de la femme auprès de 50 901 leaders des associations et ONG féminines ; (ii) la formation de 150 fonctionnaires de police à la protection des femmes et des enfants ; (iii) la formation de 16 126 femmes au montage et à la gestion des activités génératrices de revenus ; (iv) la distribution du matériel agropastoral à 191 groupes de femmes ; (v) l'équipement des centres de promotion de la femme et de la famille de Dschang, Bafang, Nkongsamba et Kumbo.

Au premier semestre 2017, les actions qui ont été menées sont : (i) la sensibilisation de 24 622 leaders de groupes de femmes sur les violences faites aux femmes ; (ii) la formation de 20 696 femmes au montage et à la gestion des activités génératrices de revenus.

7.5.2.2 Promotion de la famille et protection des droits de l'enfant

En 2016, les actions suivantes ont été réalisées : (i) la sensibilisation de 700 leaders d'associations féminines sur la santé de la mère et de l'enfant dans certains districts de santé ; (ii) la sensibilisation de 436 leaders traditionnels et religieux, pour lutter contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile ; (iii) le renforcement des capacités techniques et matérielles de 174 leaders communautaires ; (iv) l'éducation de 1 720 ménages sur les services de santé maternelle et infantile ; (v) l'appui aux célébrations de 3 251 mariages collectifs.

Au premier semestre 2017, les actions menées sont : (i) l'éducation prénuptiale, matrimoniale et familiale de 7 440 familles ; (ii) l'octroi des aides et secours en santé, scolarité et alimentation à 639 familles et personnes indigentes et nécessiteuses ; (iii) l'appui aux célébrations de 1 447 mariages collectifs.

7.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale

Les actions du Gouvernement portent sur l'éducation civique, l'intégration sociale et la promotion économique des jeunes.

7.5.3.1 Education civique et intégration sociale des jeunes

En 2016, l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD) a formé 1 500 jeunes aux valeurs citoyennes. Dans le cadre du programme national de volontariat : (i) 240 moto-taximen ont reçu une formation en secourisme ; (ii) 200 jeunes ont mis leurs compétences dans l'opération « volontariat vacances jeunes ». Par ailleurs, 440 pairs éducateurs ont été formés pour lutter contre les fléaux sociaux.

7.5.3.2 Promotion économique des jeunes

En 2016, dans le cadre de l’insertion socioéconomique des jeunes, les actions menées ont porté sur : (i) la formation de 33 485 jeunes à l’auto-emploi ; (ii) l’insertion de 4 083 jeunes ; (iii) le financement de 1 967 projets ; (iv) la construction de 3 centres multifonctionnels de promotion des jeunes à Isangele, Misaje et Wina. Au premier semestre 2017, 2 150 projets de jeunes ont été validés par le PAJER-U et 38 financés par le fond national d’insertion des jeunes.

CHAPITRE 8 : EXECUTION DU BUDGET 2017 ET PROJET DE BUDGET 2018

L'exécution du budget de l'État est marquée par un ralentissement de l'activité économique, avec un taux de croissance estimé à 3,7% en 2017, contre une prévision initiale de 6%. Le contexte est caractérisé par : (i) le faible niveau des cours mondiaux du pétrole ; (ii) la signature d'un programme économique et financier avec le FMI appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) ; (iii) l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar américain ; (iv) la deuxième année de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) depuis le 04 août 2017 ; (v) les perturbations d'activités enregistrées dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (vi) la poursuite de la lutte contre BOKO HARAM et l'insécurité dans la région de l'Est. Ces éléments impactent les réalisations de l'année 2017 en recettes et en dépenses, ainsi que les prévisions pour 2018.

8.1 Exécution du budget 2017

Au cours des six premiers mois de 2017, l'exécution du budget affiche des taux de réalisation de 43% et 47,6% respectivement pour les recettes pétrolières et non pétrolières. Du côté des dépenses, les taux d'exécution sont de 47,1% pour les dépenses courantes et 35,9% pour les dépenses d'investissement.

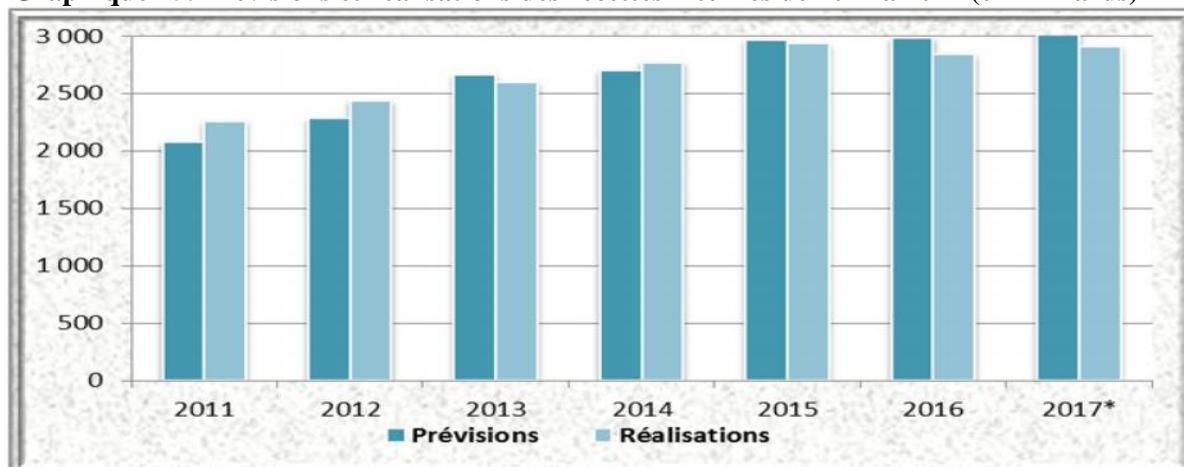
8.1.1 Ressources budgétaires

La loi de finances 2017 a prévu des ressources budgétaires de 4 373,8 milliards, dont 3 143,3 milliards de recettes internes (71,9% du budget) et 1 230,5 milliards d'emprunts et dons (28,1%). Au terme du premier semestre, les ressources recouvrées se chiffrent à 1 911,4 milliards, soit un taux de réalisation de 43,7% par rapport à la loi de finances. Elles augmentent de 160,3 milliards (+9,2%) en glissement annuel. A fin décembre 2017, elles sont estimées à 4 134,7 milliards.

8.1.1.1 Recettes budgétaires internes

Les recettes budgétaires internes se répartissent en recettes pétrolières et non pétrolières. A fin juin 2017, elles s'élèvent à 1 473,9 milliards, soit un taux de réalisation de 46,9% par rapport à la loi de finances. Comparativement à fin juin 2016, elles sont en hausse de 83,1 milliards (+6%), attribuable à la fois aux recettes pétrolières et non pétrolières. Elles s'établiraient à 2 904,2 milliards au 31 décembre 2017, en retrait de 239,1 milliards par rapport à la loi de finances.

Graphique 25: Prévisions et réalisations des recettes internes de 2011 à 2017 (en milliards)



Source : MINFI/DAE

*Estimations

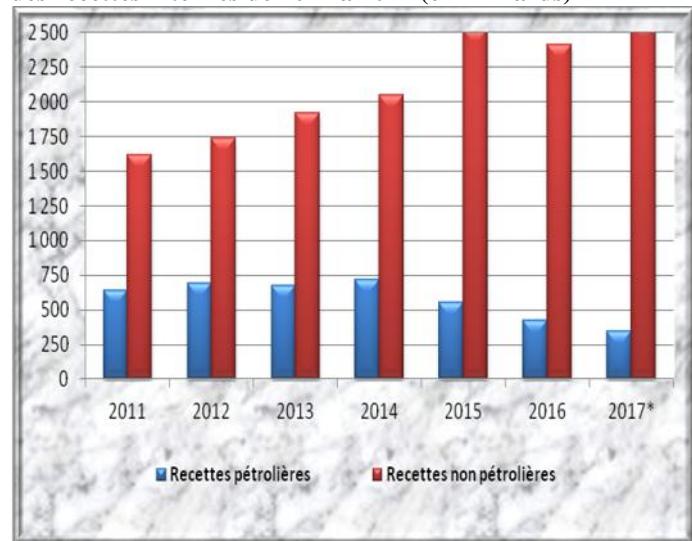
8.1.1.1 Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières se chiffrent à 195,5 milliards à fin juin 2017, dont 169,8 milliards de redevance SNH et 25,7 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Leur taux de réalisation est de 43% par rapport à la loi de finances. En glissement annuel, elles croissent de 77,1 milliards (+65,2%). Au terme de l'exercice 2017, les recettes pétrolières sont estimées à 346,2 milliards, inférieures de 108,9 milliards aux prévisions. La sous-réalisation serait imputable au ralentissement des activités dans le secteur.

8.1.1.2 Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières sont constituées des recettes des impôts et taxes intérieurs, des recettes douanières et des recettes non fiscales. Au terme du premier semestre, les recettes recouvrées s'élèvent à 1 278,4 milliards, soit un taux de réalisation de 47,6% par rapport à la loi de finances. Elles augmentent de 6 milliards (+0,5%) comparativement à la même période de l'année précédente. A fin décembre 2017, elles devraient se situer à 2 558 milliards, en retrait de 130,2 milliards par rapport à la loi de finances. Cette sous performance s'observerait sur toutes les principales rubriques.

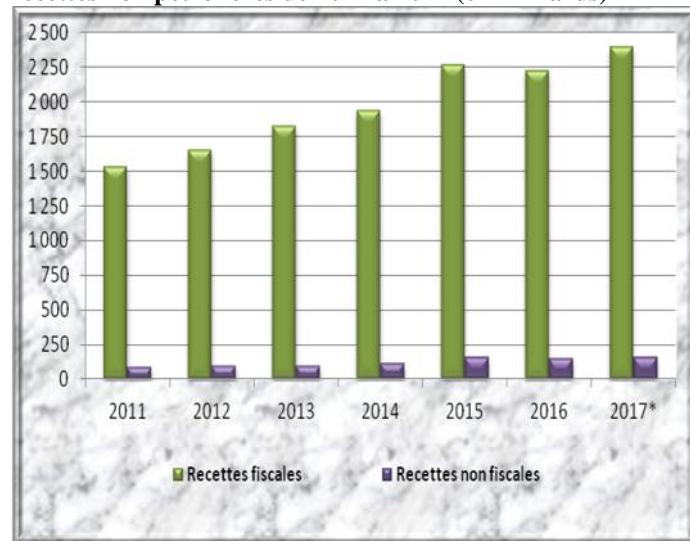
Graphique 26 : Réalisations des principales composantes des recettes internes de 2011 à 2017 (en milliards)



Source: MINFI/DAE

*Estimations

Graphique 27 : Réalisations des principales composantes des recettes non pétrolières de 2011 à 2017 (en milliards)



Source: MINFI/DAE

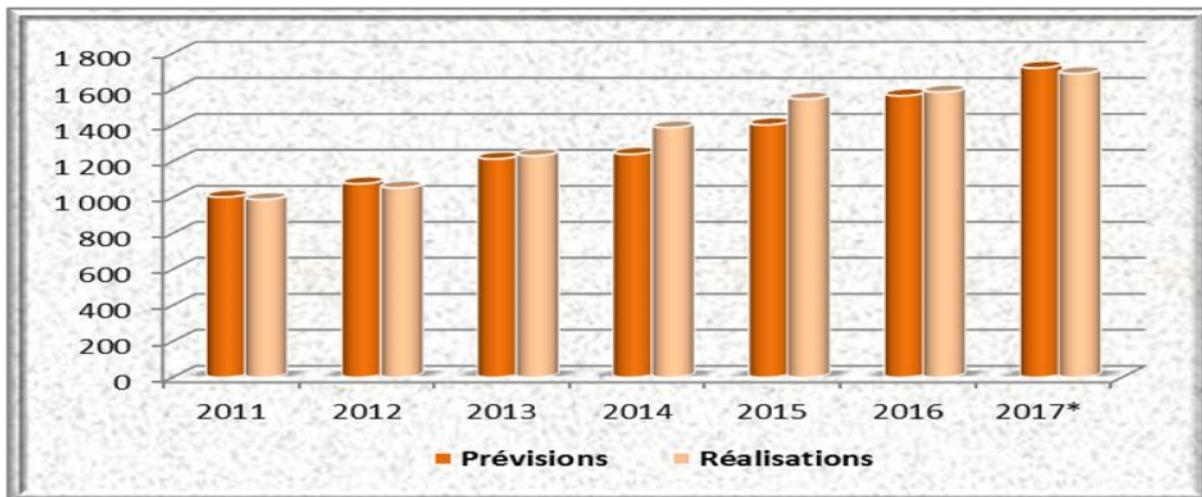
*Estimations

Impôts et taxes intérieurs

A fin juin 2017, les recouvrements des impôts et taxes intérieurs s'élèvent à 884,5 milliards, soit un taux de réalisation de 51,5% par rapport à la loi de finances. Ils sont en hausse de 33,8 milliards (+4%) en glissement annuel. Cette hausse s'observe principalement au niveau de la TVA (+63,1 milliards) et de la TSPP (+7,8 milliards). En revanche, les recettes au titre de l'impôt sur les sociétés non pétrolières et de l'IRPP diminuent respectivement de 11,1% et 11,5%. A fin décembre 2017, les recettes des impôts et taxes sont estimées à 1 688 milliards, en retrait de 31 milliards par rapport à la loi de finances, en raison notamment des perturbations des activités dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Pour atteindre les objectifs, une stratégie est mise en œuvre depuis le mois de juillet 2017. Elle repose sur : (i) le renforcement du recouvrement des arriérés ; (ii) l'augmentation des contrôles conjoints DGI-DGD ; (iii) l'amélioration des résultats issus des contrôles fiscaux, notamment au niveau des grandes entreprises ; (iv) l'accroissement des versements spontanés dans les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) ; (v) l'optimisation de la mobilisation des impôts et taxes payés par les administrations publiques.

Graphique 28 : Prévisions et réalisations des recettes des impôts et taxes de 2011 à 2017 (en milliards)



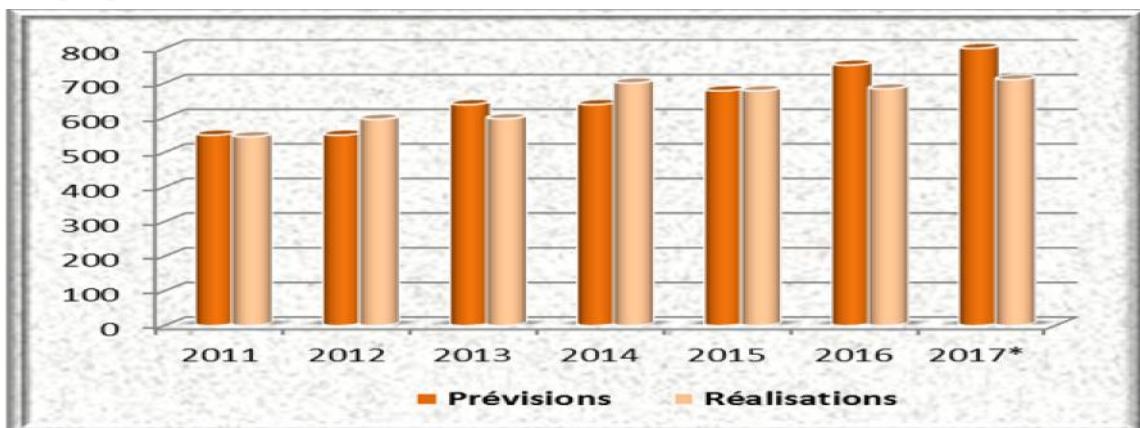
Source : MINFI/DAE

*Estimations

Recettes douanières

Au terme des six premiers mois de l'exercice 2017, les recettes douanières recouvrées s'établissent à 336,2 milliards, soit un taux de réalisation de 42% par rapport à la loi de finances. Elles contiennent essentiellement 158,7 milliards de droits de douane et 150,6 milliards de TVA à l'importation. Comparativement à fin juin 2016, ces recettes diminuent de 10,6 milliards (-3,1%). Au 31 décembre 2017, elles s'élèveraient à 710 milliards, en retrait de 90,1 milliards par rapport à la loi de finances. Cette sous-réalisation serait liée notamment à la diminution des importations et à l'application de l'Accord de Partenariat Economique.

Graphique 29: Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2011 à 2017 (en milliards)



Source : MINFI/DAE

*Estimations

En ce qui concerne particulièrement l'APE, le manque à gagner est d'environ 950 millions sur la période allant du 04 août 2016 au 18 septembre 2017. Depuis le 04 août 2017, date du début du démantèlement tarifaire des marchandises du deuxième groupe, le manque à gagner est passé d'une moyenne mensuelle de 60 millions à 152 millions pour le mois d'août. Il se chiffre à 245,5 millions pour la période allant du 1^{er} au 18 septembre 2017. Selon l'administration des douanes, le manque à gagner cumulé devrait se situer à 2,7 milliards à fin décembre.

Pour atteindre les objectifs, des mesures de rattrapage ont été prises. Elles concernent notamment : (i) le renforcement de l'efficacité des services de contrôle et de recouvrement ; (ii) la lutte contre la fraude et la contrebande ; (iii) l'amélioration du suivi des recouvrements des droits et taxes de douane pris en charge par le budget de l'Etat.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont essentiellement composées des revenus du domaine, des recettes des services, des dividendes, des cotisations pour la retraite et du droit de transit pétrolier. Au terme du premier semestre, elles se chiffrent à 57,7 milliards pour une prévision annuelle de 169,1 milliards, soit un taux de réalisation de 34,1%. Elles régressent de 17,2 milliards (-23%) par rapport au premier semestre 2016. Au 31 décembre 2017, les recettes non fiscales sont estimées à 160 milliards, en retrait de 9,1 milliards par rapport aux prévisions annuelles, en raison de la baisse du droit de transit pétrolier.

8.1.1.2 Emprunts et dons

La loi de finances 2017 prévoit des ressources issues des emprunts et dons à hauteur de 1 230,5 milliards, dont 585 milliards de prêts projets, 300 milliards d'émission de titres publics, 260 milliards d'emprunts bancaires et 85,5 milliards de dons. Pour les six premiers mois de l'année, les ressources mobilisées sont de 437,5 milliards, soit un taux de réalisation de 35,6%. Elles augmentent de 77,1 milliards (+21,4%) en glissement annuel. A fin décembre 2017, les emprunts et dons devraient se situer au niveau des prévisions de l'exercice, en raison de l'amélioration des décaissements au titre des prêts projets et des emprunts bancaires au second semestre, ainsi que des décaissements exceptionnels attendus dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le FMI.

Tableau 71 : Ressources budgétaires de l'exercice 2017 (en milliards)

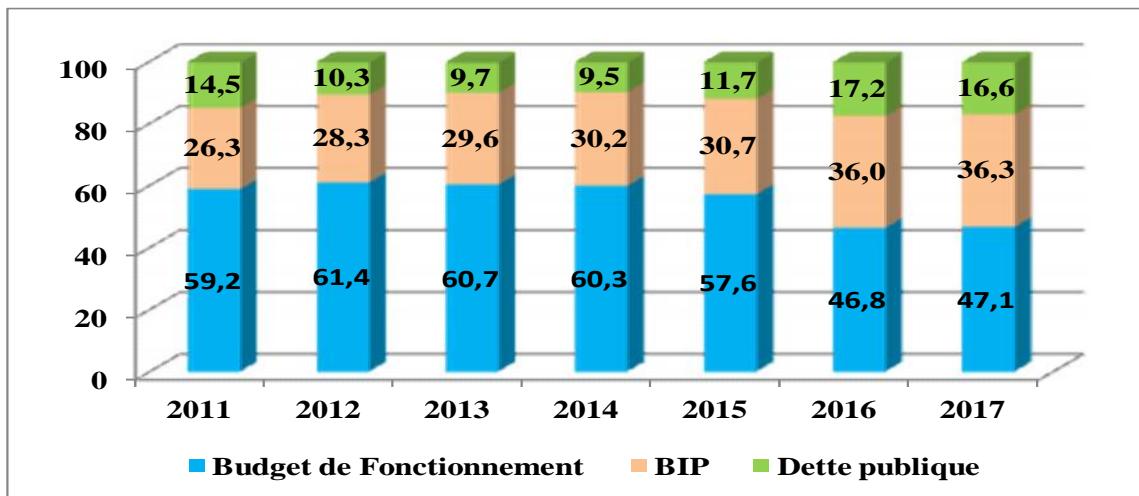
RUBRIQUES	L.F.	Réalisations	Réalisations	Estimations	Taux de réal.	Ecart au	Variations	
	2017	au 30/06/16	au 30/06/17	au 31/12/17	au 30/06/17 (c/a) (%)	31/12/17 (d-a)	(c/b)	(c/b) (abs)
	(a)	(b)	(c)	(d)				(%)
A- RECETTES INTERNES	3 143,3	1 390,8	1 473,9	2 904,2	46,9	-239,1	83,1	6,0
I-Recettes pétrolières	455,1	118,4	195,5	346,2	43,0	-108,9	77,1	65,2
1-Redevance SNH	331,1	84,8	169,8	271,2	51,3	-59,9	85,0	100,2
2- IS pétrole	124,0	33,6	25,7	75,0	20,7	-49,0	-7,9	-23,4
II- Recettes non pétrolières	2 688,2	1 272,4	1 278,4	2 558,0	47,6	-130,2	6,0	0,5
1- Recettes Fiscales	2 519,1	1 197,5	1 220,7	2 398,0	48,5	-121,1	23,2	1,9
a- Recettes des impôts et taxes int.	1 719,0	850,7	884,5	1 688,0	51,5	-31,0	33,8	4,0
dont - IRPP	275,8	137,8	121,9	270,1	44,2	-5,7	-15,9	-11,5
- TVA	613,0	267,1	330,2	607,7	53,9	-5,3	63,1	23,6
- IS non pétrole	355,0	217,1	192,9	354,5	54,3	-0,5	-24,2	-11,1
- Droits d'accises	195,0	102,5	102,5	185,7	52,6	-9,3	0,0	0,0
- Droits d'enreg. et timbre	94,9	47,2	50,3	101,3	53,0	6,4	3,1	6,6
- TSPP	128,0	54,4	62,2	118,2	48,6	-9,8	7,8	14,4
b- Recettes douanières	800,1	346,8	336,2	710,0	42,0	-90,1	-10,6	-3,1
dont - Droit de douane	373,1	160,2	158,7	335,2	42,5	-37,9	-1,5	-0,9
- TVA à l'importation	388,5	166,9	150,6	318,4	38,8	-70,1	-16,3	-9,8
- Droits d'accises à l'importation.	12,8	5,8	8,2	17,3	64,1	4,5	2,4	41,4
- Droits de sortie	16,4	8,4	11,0	23,2	67,1	6,8	2,6	31,0
2- Recettes non fiscales	169,1	74,9	57,7	160,0	34,1	-9,1	-17,2	-23,0
B- EMPRUNTS ET DONS	1 230,5	360,3	437,5	1 230,5	35,6	0,0	77,1	21,4
- Prêts projets	585,0	231,8	273,8	585,0	46,8	0,0	42,0	18,1
- Dons	85,5	24,7	6,8	85,5	8,0	0,0	-17,9	-72,5
- Emission titres publics	300,0	94,4	91,0	300,0	30,3	0,0	-3,4	-3,6
- Emprunts bancaires	260,0	9,4	65,9	260,0	25,3	0,0	56,5	600,5
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4 373,8	1 751,1	1 911,4	4 134,7	43,7	-239,1	160,3	9,2

Source: MINFI/DAE

8.1.2 Dépenses budgétaires

La loi de finances 2017 prévoit les dépenses budgétaires à hauteur de 4 373,8 milliards, réparties en 2 059,3 milliards de dépenses courantes hors intérêts (47,1% du total), 1 587 milliards pour le BIP (36,3%) et 727,5 milliards pour le service de la dette publique (16,6%). Afin de permettre une exécution satisfaisante des dépenses dans un contexte économique difficile, des mesures visant le resserrement de la régulation budgétaire et l'amélioration de la qualité de la dépense ont été prises. Elles concernent notamment le renforcement du contrôle de la régularité et de l'effectivité des prestations, ainsi que l'amélioration de la programmation et l'exécution des marchés publics.

Graphique 30: Répartition du budget de l'Etat de 2011 à 2017 (en % du total)



Source: MINFI/DAE

A fin juin 2017, les dépenses budgétaires s'élèvent à 1 803,7 milliards, soit un taux d'exécution de 41,2% par rapport à la loi de finances. En glissement annuel, elles baissent de 166 milliards (-8,4%). Les dépenses en capital sont en hausse de 11,1 milliards (+2%). Les dépenses courantes hors intérêts et le service de la dette publique diminuent respectivement de 160 milliards (-14,2%) et 17,1 milliards (-6,1%). A la fin de l'exercice, les dépenses budgétaires devraient être conformes aux prévisions de la loi de finances, en raison de l'accélération de la consommation des crédits au second semestre.

8.1.2.1 Dépenses courantes hors intérêts

Elles se répartissent en dépenses de fonctionnement courant et, de transferts et pensions.

8.1.2.1.1 Fonctionnement courant

Le fonctionnement courant regroupe les dépenses de personnel et celles de biens et services. Sa dotation pour l'exercice 2017 est de 1 692,1 milliards, dont 998,5 milliards pour les dépenses de personnel et 693,6 milliards pour les dépenses de biens et services.

A fin juin 2017, les dépenses de fonctionnement courant se chiffrent à 805,4 milliards, soit un taux d'exécution de 47,6% par rapport à la loi de finances. Par rapport à fin juin 2016, elles baissent de 116,7 milliards (-12,7%). Par rubriques, les dépenses de personnel diminuent de 25,3 milliards (-5,3%) et celles de biens et services de 91,4 milliards (-20,7%). Les taux d'exécution des deux rubriques sont respectivement de 45,7% et 50,4% par rapport à la loi de finances.

Au 31 décembre 2017, les dépenses de fonctionnement courant sont estimées au niveau des prévisions de l'année.

8.1.2.1.2. Transferts et pensions

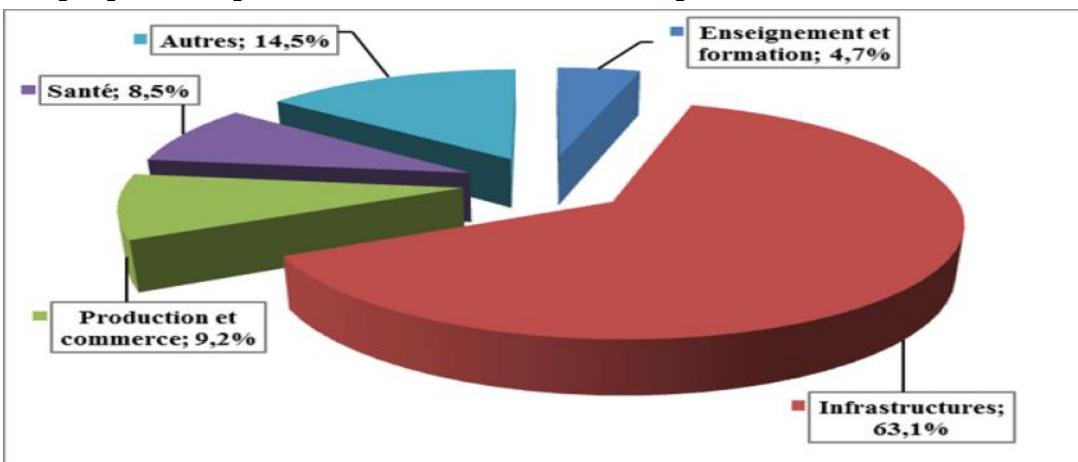
Les dotations au titre des transferts, subventions et pensions sont de 367,2 milliards. Au 30 juin 2017, les dépenses effectuées s'élèvent à 165,2 milliards, soit un taux d'exécution de 45% par rapport à la loi de finances. En glissement annuel, elles baissent de 43,3 milliards (-20,8%). Ces dotations seraient entièrement consommées à fin décembre 2017.

8.1.2.2 Dépenses d'investissement public

Les dépenses d'investissement public ont une dotation de 1 587 milliards, dont 625 milliards sur financements extérieurs, 927 milliards sur ressources propres et 35 milliards de restructuration. Le secteur des infrastructures bénéficie de l'allocation la plus importante avec 63,1% du BIP contre 47,2% en 2016. Il est suivi des secteurs « production et commerce » (9,2%) et « santé » (8,5%).

Au terme du premier semestre, les dépenses d'investissement public s'élèvent à 570 milliards, soit un taux d'exécution de 35,9% par rapport à la loi de finances. Par rubriques, les taux d'exécution sont de 29,6% pour les dépenses sur ressources propres, 44,9% pour celles sur financements extérieurs et 42,6% pour les restructurations. En glissement annuel, les dépenses d'investissement public sont en hausse de 11,1 milliards (+2%) et celles sur financements extérieurs de 42 milliards (+17,6%). Par contre, les dépenses sur ressources propres et de restructuration baissent respectivement de 8,9% et 21,2%. Au terme de l'exercice, la dotation des dépenses d'investissement public serait entièrement consommée.

Graphique 31: Répartition du BIP de l'exercice 2017 par secteurs



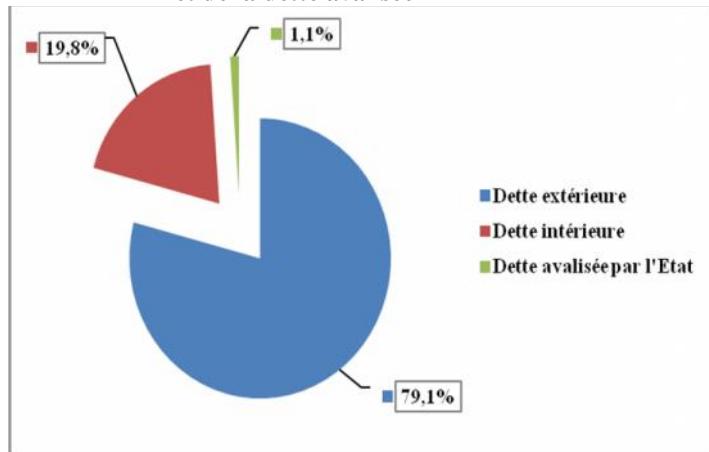
Source: MINFI/DAE

8.1.2.3 Dette publique

Dans la loi de finances, le service de la dette publique totale est de 727,5 milliards. Le service de la dette extérieure s'élève à 324,6 milliards, dont 154,9 milliards pour les intérêts et 169,7 milliards pour le principal. Le service de la dette intérieure se chiffre à 402,9 milliards, dont 43,3 milliards pour les intérêts.

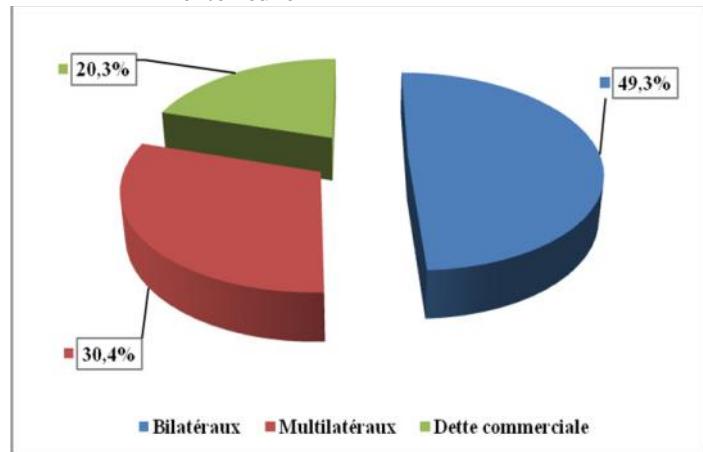
Au 30 juin 2017, les paiements au titre de la dette publique s'élèvent à 263,1 milliards, soit un taux d'exécution de 36,2%. Le service effectif de la dette extérieure, réglé en totalité, est de 88,9 milliards, dont 47 milliards d'intérêts et 41,9 milliards pour le principal. Les paiements au titre de la dette intérieure se chiffrent à 174,2 milliards, dont un milliard d'intérêts, 36 milliards de remboursement de crédits TVA et 119,5 milliards d'amortissement de la dette conventionnelle. Le taux d'exécution de la dette intérieure est de 43,2% par rapport aux prévisions de la loi de finances. A fin décembre 2017, le service de la dette publique devrait être conforme aux prévisions de la loi de finances.

Graphique 32 : Répartition de l'encours de la dette publique et de la dette avalisée



Source: MINFI/DAE, d'après CAA.

Graphique 33 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure



Source: MINFI/DAE, d'après CAA.

A fin août 2017, l'encours de la dette publique est estimé à 5 082,5 milliards (28,3% du PIB), dont 5 026,5 milliards pour la dette directe et 56 milliards pour la dette des entreprises parapubliques avalisée par l'Etat. La dette publique directe est composée de 80% de dette extérieure et 20% de dette intérieure. L'encours de la dette extérieure est estimé à 4 022,5 milliards (22,4% du PIB), dont 1 982 milliards pour les créanciers bilatéraux (49,3% du total), 1 224,5 milliards pour les multilatéraux (30,4%), et 816 milliards (20,3%) de dette commerciale. L'encours de la dette intérieure est évalué à 1 004 milliards (5,6% du PIB), dont 495 milliards de dette structurée (49,3% du total), 337 milliards de titres publics (33,6%) et 171 milliards de dette non structurée (17,1%).

Tableau 72 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2017 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F. 2017 (a)	Exécution au 30/06/16 (b)	Exécution au 30/06/17 (c)	Estimations au 31/12/17 (d)	Taux de réal. au 30/06/17 (c/a) (%)	Ecart au 31/12/17 (d-a)	Variation	
							(c/b) (abs)	(c/b) (%)
DEPENSES								
I-Dépenses courantes (hors intérêts)	2 059,3	1 130,6	970,6	2 059,3	47,1	0,0	-160,0	-14,2
Fonctionnement courant	1 692,1	922,1	805,4	1 692,1	47,6	0,0	-116,7	-12,7
- Dépenses de personnel	998,5	481,3	456,0	998,5	45,7	0,0	-25,3	-5,3
- Dépenses de Biens & Services	693,6	440,8	349,4	693,6	50,4	0,0	-91,4	-20,7
dont - C2D	12,2	3,7	3,0	12,2	24,6	0,0	-0,7	-18,9
Transferts et pensions	367,2	208,5	165,2	367,2	45,0	0,0	-43,3	-20,8
II- Dépenses d'investissement	1 587,0	558,9	570,0	1 587,0	35,9	0,0	11,1	2,0
Sur financements extérieurs	625,0	238,6	280,6	625,0	44,9	0,0	42,0	17,6
Sur ressources propres	927,0	301,4	274,5	927,0	29,6	0,0	-26,9	-8,9
1- Investissement hors C2D	893,7	295,7	274,5	893,7	30,7	0,0	-21,2	-7,2
2- C2D	33,3	5,7	0,0	33,3	0,0	0,0	-5,7	-100,0
Dépenses de restructuration	35,0	18,9	14,9	35,0	42,6	0,0	-4,0	-21,2
III- Service de la dette publique	727,5	280,2	263,1	727,5	36,2	0,0	-17,1	-6,1
Dette extérieure	324,6	111,8	88,9	324,6	27,4	0,0	-22,9	-20,5
- Intérêts	154,9	68,6	47,0	154,9	30,3	0,0	-21,6	-31,5
- Principal	169,7	43,2	41,9	169,7	24,7	0,0	-1,3	-3,0
Dette intérieure	402,9	168,4	174,2	402,9	43,2	0,0	5,8	3,4
dont - Intérêts	43,3	1,1	1,0	43,3	2,3	0,0	-0,1	-9,1
- amortissement du principal	189,6	106,8	119,5	189,6	63,0	0,0	12,7	11,9
- Remboursement crédits TVA	110,0	40,0	36,0	110,0	32,7	0,0	-4,0	-10,0
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4 373,8	1 969,7	1 803,7	4 373,8	41,2	0,0	-166,0	-8,4

Source: MINFI/DAE

8.2 Exposé de motif des mesures nouvelles

Les mesures nouvelles sont conformes aux orientations de politique fiscale fixées par le Président de la République dans sa circulaire N°001/CAB/PRC du 20 juin 2017 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2018. Globalement, elles touchent à l'élargissement de l'assiette ; la sécurisation des recettes fiscales ; la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ; l'amélioration du climat des affaires ; la promotion du civisme fiscal et de l'équité ; la promotion socio-culturelle.

8.2.1 Mesures fiscales nouvelles

S'agissant des **impôts et taxes**, la circulaire présidentielle prescrit l'accroissement des ressources sans remise en cause de la dynamique d'accompagnement des investissements et de l'amélioration du climat des affaires.

Articles 7 et 145.- Consécration de la non déductibilité de la TVA et du bénéfice imposable à l'Impôt sur les sociétés, des opérations consécutives à une fraude ou un détournement.

En l'état actuel de la législation, sont déductibles du bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés, les pertes constatées sur des éléments de l'actif immobilisé ou réalisable.

Cette disposition n'étant pas explicite sur le cas des pertes consécutives à une fraude ou à un détournement, les entreprises ont tendance à considérer la déduction de celles-ci comme étant acquise indépendamment des conditions de leur survenance.

Or, il est de principe constant que seules sont admises en déduction du bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés les charges exposées dans l'intérêt de l'entreprise et non constitutives d'acte anormal de gestion. Sous ce rapport, les pertes consécutives aux détournements survenus au sein d'une entreprise ne devraient être déductibles que lorsqu'elles ne sont pas imputables directement ou indirectement aux dirigeants ou aux associés.

Afin de clarifier définitivement cette question et sécuriser les recettes fiscales, la présente proposition exclut la déductibilité du résultat imposable à l'IS ainsi que de la TVA, des opérations résultant des situations de détournement et de fraude.

Article 18.- Consécration de la transmission automatique de la documentation relative aux prix de transfert par les grandes entreprises.

En l'état actuel de la législation, les grandes entreprises ayant des liens de filiation avec d'autres entreprises à l'étranger sont tenues de transmettre leur documentation relative aux prix de transfert uniquement dans le cadre des vérifications de comptabilité, à la demande des vérificateurs ou automatiquement au début du contrôle lorsque certaines conditions sont réunies.

Cette approche s'avère à l'étude très limitée par rapport aux standards internationaux en matière de lutte contre l'évasion fiscale internationale et insuffisante au regard des risques de transfert illicite de bénéfices vers l'étranger, observés dans notre environnement.

Afin de renforcer ainsi notre dispositif en la matière, il est proposé de consacrer une obligation documentaire en dehors des contrôles fiscaux afin de donner à l'administration fiscale, notamment à l'unité de prix de transferts en cours de mise en place, des informations utiles pour évaluer les risques liés aux prix de transfert et aux pratiques de BEPS.

Cette mesure devrait ainsi permettre d'améliorer la programmation des opérations de contrôle et par conséquent leur efficacité.

Article 19.- Arrimage de notre dispositif de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales aux standards internationaux en la matière.

L'internationalisation de plus en plus accrue des échanges commerciaux pose le problème de l'érosion des bases d'imposition occasionnée par la planification fiscale agressive savamment

orchestrée par les entreprises multinationales. L'une des principales techniques employées est la pratique des prix de transfert qui consiste à localiser artificiellement la matière imposable dans une juridiction où elle est faiblement ou non taxée.

Le Cameroun est largement impacté par cette problématique dans la mesure où en moyenne 70% du fichier de la Direction des Grandes Entreprises (Unité qui produit environ 80% des recettes fiscales de la DGI) est constitué des entreprises multinationales. Ce ratio démontre à suffisance l'étendue du risque que représente la pratique des prix de transfert dans notre pays. Plusieurs contrôles fiscaux effectués au sein de la DGE ont d'ailleurs démontré l'ampleur de ces pratiques.

Pour faire face à cette problématique complexe, notre administration fiscale a entrepris de se doter d'outils appropriés à travers notamment la mise sur pied d'une unité d'élite spécialisée en matière de prix de transfert et l'abonnement à une base de données spécialisée permettant d'effectuer les comparaisons en vue de procéder aux corrections des bases imposables.

Afin de compléter cet arsenal, le présent projet envisage les évolutions ci-après :

- la consécration de l'application d'office du principe de pleine concurrence en cas de transaction avec des entités situées dans les paradis fiscaux ;
- l'extension du champ des comparables susceptibles d'être utilisés dans le cadre des redressements en matière de prix de transfert.

Article 21.- Consécration de l'option entre le régime d'acompte d'IR sur le chiffre d'affaires et celui sur la marge.

Afin d'alléger la charge fiscale des entreprises évoluant dans les secteurs à marge administrée et favoriser de ce fait la stabilité des prix des produits de première nécessité concernés, la loi de finances pour l'exercice 2016 a retenu la marge comme assiette de l'acompte de l'impôt sur le revenu en lieu et place du chiffre d'affaires tel qu'applicable dans d'autres secteurs.

Toutefois, en raison de la diversité des situations des opérateurs dans les différents secteurs visés, le régime d'acompte sur la marge s'est avéré parfois moins avantageux que celui de droit commun.

Afin de prendre en compte cette situation et offrir plus de souplesse aux entreprises, le présent projet consacre la possibilité de choisir entre le régime d'acompte d'IR sur le chiffre d'affaires et celui sur la marge.

Article 21, 92, 116 bis et suivants et 134.- Ajustement des modalités de perception des impôts et taxes sur les dépenses effectuées sur le budget de l'Etat.

La législation fiscale en vigueur prévoit la perception des impôts dus sur les dépenses effectuées sur le budget de l'Etat selon la modalité de retenue à la source par les comptables publics et assimilés, lors du règlement des factures y afférentes.

A l'étude des différents circuits de la dépense (*procédures de dépenses classiques, mises à disposition des fonds, décisions de déblocage de fonds, interventions directes, comptes d'affectation spéciale, avances de trésorerie, travaux en régie, etc.*), il ressort que l'obligation de retenue à la source et de versement des impôts et taxes dus sur ces opérations n'est pas toujours respectée. Ce qui occasionne d'importantes déperditions de recettes fiscales, compromettant ainsi la réalisation des objectifs budgétaires.

Afin de corriger ces insuffisances et mieux sécuriser les recettes, un train de mesures administratives a été pris au cours de l'exercice 2017. Le présent projet envisage de les consacrer par voie législative afin de leur assurer leur pleine effectivité.

Il s'agit de :

- l'obligation de liquidation préalable des impôts, droits et taxes sur la base des mémoires de dépenses, au moment de l'établissement de la décision de déblocage de fonds de toutes natures ;
- le mandatement de la seule partie hors taxes au profit de l'ordonnateur et du billetteur, les montants correspondants aux impôts, droits et taxes devant être retenus à la source par le comptable public assignataire ;
- l'obligation d'opérer les retenues à la source d'impôts et taxes sur les dépenses réglées par des organismes ou entreprises publics pour le compte de l'Etat (SNH, Fonds Routier et CAA) sur la base des factures ou décisions de déblocage de fonds ;
- l'assujettissement des avances de démarrage aux retenues d'impôts et taxes et la clarification de l'exigibilité de la TVA en la matière ;
- l'obligation pour tous les billetteurs et régisseurs des deniers publics de déclarer leur existence auprès de l'administration fiscale dans un délai de 15 jours à compter de la date de leur désignation et de reverser les retenues opérées dans les délais légaux ;
- la consécration d'un taux unique de retenue à la source de l'AIR de 5,5% sur les bons de commande administratifs, quel que soit le régime d'imposition du prestataire ;
- la précision du régime fiscal des marchés publics exécutés par les groupements d'entreprises ;
- la clarification de la notion de « hors taxes » parfois insérée dans les conventions de financement.

Article 65 bis.- Simplification des formalités requises pour le bénéfice du régime d'imposition allégée à l'IRPP des revenus exceptionnels.

En l'état actuel de la législation, les salariés qui perçoivent un revenu exceptionnel au cours d'une année fiscale, peuvent bénéficier d'une modalité de calcul allégée de leur Impôt sur le Revenu des Personnes physiques.

Cette mesure qui vise à atténuer les effets de la progressivité du taux de l'Impôt sur le revenu est cependant assortie d'une obligation préalable pour le salarié de formuler une demande expresse à l'Administration Fiscale avant la liquidation des droits.

Cette formalité étant source de lourdeur dans l'application du dispositif, il est proposé de supprimer cette exigence en offrant désormais la possibilité au salarié de bénéficier automatiquement de cette modalité particulière de liquidation de l'IRRP sur son revenu exceptionnel dès lors que celui-ci remplit les conditions requises.

Afin de maintenir l'encadrement du dispositif, il est fait obligation à l'employeur en sa qualité de redevable légal de l'impôt sur le revenu dû par le salarié, de transmettre à titre déclaratif à son centre de rattachement les pièces justificatives du caractère exceptionnel du revenu.

Articles 74 et 93 quater.- Encadrement du suivi des entreprises individuelles disposant de plusieurs établissements situés sur le territoire de différents centres des impôts.

La détention par certaines personnes physiques de plusieurs établissements disséminés dans la même région fiscale ou dans des régions fiscales différentes ne permet pas d'apprécier le niveau réel d'activités de ces personnes et de les soumettre au juste impôt.

Afin de prendre en compte cette situation qui occasionne d'importantes déperditions de ressources pour le Trésor public, il est proposé de consacrer formellement l'obligation de souscrire une déclaration récapitulative retracant le chiffre d'affaires de leurs différents établissements. Ce qui devrait permettre à l'administration d'opérer les régularisations éventuelles en tenant compte de la situation globale du contribuable.

Article 92 bis.- Clarification de la notion de profession libérale.

L'article 92 bis du code général des impôts prévoit la retenue à la source par l'État, les collectivités territoriales décentralisées, les établissements publics administratifs, les sociétés partiellement ou entièrement à capital public et les entreprises privées, d'un acompte de 5% sur les honoraires, les commissions et les émoluments versés aux professionnels libéraux, quels que soient leur forme juridique ou régime d'imposition.

L'application de cette disposition est toutefois heurtée à des divergences d'interprétation de la notion de professionnel libéral, la frontière entre celle-ci et les prestations de service n'étant pas clairement tracée.

Afin de clarifier définitivement cette notion, le présent projet propose de préciser dans un acte règlementaire la liste des professionnels libéraux passibles de cette retenue.

Articles 128 (25) et 546.- Consécration de l'exonération de la TVA des intérêts rémunérant les prêts accordés par les établissements de micro-finances (EMF) de première catégorie à leurs membres et dispense du droit de timbre gradué sur lesdits prêts.

Au regard de la législation en vigueur, les prêts consentis par les établissements de micro-finance de première catégorie sont au même titre que ceux de la deuxième, de la troisième ainsi que des établissements de crédit de premier ordre, passibles de la TVA.

En outre, les prêts sur nantissement et sur hypothèque passés avec les établissements de micro-finance de première catégorie ainsi que les mainlevées, cautionnements et garanties y relatifs sont passibles du droit de timbre gradué, car enregistrés gratis.

A l'étude, l'imposition à la TVA de ces opérations ainsi que leur assujettissement aux droits de timbre gradué est de nature à renchérir les coûts du crédit alloué à leurs membres qui pour la plupart disposent de revenus modestes et sont localisés dans les zones enclavées qui ne sont pas couvertes par le réseau bancaire classique.

Aussi est-il proposé de dispenser les intérêts grevant les prêts accordés par les établissements de micro-finance de première catégorie à leurs membres de la TVA et du droit de timbre gradué à l'instar de la pratique en vigueur dans d'autres pays tels que le Mali et le Ghana.

Aussi, prenant en compte l'exigence de rationalisation de la dépense fiscale, il est proposé que seuls les prêts de montants inférieurs à FCFA 2 millions soient éligibles à l'exonération de TVA.

Ces mesures devraient ainsi garantir un meilleur encadrement des populations à revenus modestes aux micro-crédits conformément à la politique gouvernementale en la matière.

Article 128.- Mise à jour de la liste des équipements médicaux exonérés de la TVA.

Bien qu'exonéré de la TVA, le microscope ne figure pas sur la liste des biens de première nécessité exonérés arrêtée à l'annexe I prévu par l'article 128 (6) du CGI.

Afin de combler ce vide, il est proposé dans le cadre du présent projet de compléter cette liste en y insérant le microscope.

Article 128 bis.- Consécration de l'assujettissement à la TVA sur option.

La législation fiscale en vigueur prévoit diverses exonérations visant des objectifs socio-économiques ou environnementaux. Il en est ainsi de l'exonération des biens de première nécessité.

Toutefois, l'application de ces exonérations s'est parfois révélée en pratique contreproductive voire pénalisante pour l'assujetti, notamment en raison de l'impossibilité pour celui-ci de récupérer la taxe ayant grevé en amont ses acquisitions de biens et services effectuées dans le cadre

de son activité. Tel est notamment le cas de l'exonération de la TVA du service de transport public de masse par bus.

Afin de remédier à cette situation, il est proposé d'introduire dans notre législation le régime de l'option d'assujettissement à la TVA des opérations exonérées par nature. Une telle souplesse laisse ainsi au contribuable le choix du régime le plus adapté à sa situation.

Article 142 (8).- Instauration d'un droit d'accise spécifique sur les jeux de hasard et de divertissement.

La Directive N° 07 /11-UEAC-028-CM-22 du 19 décembre 2011 portant révision de la Directive N° 1/99-CEMAC-028-CM-03 portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et du Droit d'Accises, recommande aux Etats membres l'assujettissement des jeux de hasard et de divertissement y compris les loteries et les jeux de paris mutuels ou simples paris aux droits d'accises.

Or, en l'état actuel de la législation camerounaise, les jeux de hasard et de divertissement ne sont pas passibles des droits d'accises qui visent pourtant par essence les produits générant des externalités négatives.

Dans l'optique d'arrimage de cette législation au dispositif CEMAC susvisé, il est proposé d'étendre le champ d'application du droit d'accise aux jeux de hasard et de divertissement. Afin de ne pas renchérir le coût des paris, il est proposé un droit d'accise spécifique au tarif réduit de 25 FCFA.

Article 142 (8).- Application du taux réduit des droits d'accises de 120 FCFA à tous les vins produits localement (article 142-8).

Afin de promouvoir l'industrie vinicole locale, la loi de finances pour l'exercice 2016 a consacré un taux réduit des droits d'accises spécifiques de 120 FCFA, applicable aux vins issus d'une vinification complète sur le territoire camerounais.

Toutefois, compte tenu des réalités camerounaises, aucune entreprise ne peut prétendre réaliser une vinification complète dans la mesure où notre terroir ne permet pas la culture du raisin, première étape de ce processus.

Aussi, afin de permettre aux entreprises locales de bénéficier pleinement de ce taux réduit et partant d'offrir à leur clientèle des produits de qualité à des prix raisonnables dans un marché fortement concurrencé par les produits de contrebande, il est proposé d'étendre l'application du taux réduit des droits d'accises de 120 FCFA à tous les vins produits localement. Quant au taux de 300 FCFA, il serait réservé aux vins de bas de gamme importés.

Article 142 (9).- Extension du champ des droits d'accises spécifiques à tous les emballages non retournables.

Dans le cadre de la protection de l'environnement, la loi de finances pour l'exercice 2017 a institué un droit d'accises spécifique sur les emballages non retournables.

A l'analyse, alors que la mesure visait dans son esprit tout type d'emballage susceptible de causer des dommages à l'environnement, la rédaction de la loi a malencontreusement limité le champ de ce dispositif aux seuls emballages de conditionnement des boissons et des liquides. Ce qui exclut tous les autres emballages de conditionnement des produits non liquides qui créent pourtant des externalités négatives pour l'environnement.

Afin de corriger cette incohérence, il est proposé d'étendre l'application du droit d'accises spécifique à tous les emballages non retournables quel que soit leur contenu.

Article 149 bis et 149 ter.- Simplification de la procédure de remboursement des crédits de TVA.

En l'état actuel de la législation, les demandes de remboursement des crédits de TVA font objet de contrôles de validation préalable par les services fiscaux de rattachement des entreprises et les services centraux de la Direction Générale des Impôts.

A l'étude, si cette procédure est justifiée pour les entreprises non citoyennes, elle s'avère par contre pénalisante pour les entreprises citoyennes qui doivent attendre l'aboutissement de ce long processus avant de se faire restituer la TVA supportée en amont, entraînant ainsi des difficultés de trésorerie et compromettant la neutralité de cette taxe.

Aussi, afin de rétablir l'équité entre les assujettis, il est proposé dans le cadre du présent projet, de simplifier la procédure de remboursement des crédits de TVA en considérant la situation particulière de chaque contribuable.

Pour ce faire, une segmentation a été opérée sur la base de la citoyenneté des contribuables, jaugée sur le niveau de risque fiscal. La procédure de remboursement proposée tient ainsi compte des critères ci-après :

- pour les entreprises à risque faible, le remboursement s'effectue automatiquement sur simple demande et le contrôle intervient *a posteriori*. Cette procédure est réservée aux entreprises qui remplissent les critères cumulatifs ci-après :
 - appartenir au portefeuille de la Direction des grandes entreprises ;
 - ne pas avoir d'arriérés fiscaux y compris dans le cadre d'un contentieux fiscal ;
 - avoir régulièrement bénéficié de remboursements de crédits de TVA au cours des trois (03) derniers exercices non remis en cause à l'occasion d'un contrôle fiscal.
- pour les contribuables à risque moyen, le remboursement est tributaire d'une validation simple du crédit allégué. Cette procédure est réservée aux entreprises qui remplissent les critères cumulatifs ci-après :
 - appartenir au portefeuille de la Direction des grandes entreprises ou des Centres des impôts de moyennes entreprises ;
 - ne pas avoir d'arriérés fiscaux sauf dans le cadre d'un contentieux fiscal ;
 - avoir régulièrement bénéficié de remboursements de crédits de TVA au cours d'un (01) exercice fiscal clos non remis en cause à l'occasion d'un contrôle fiscal.
- pour les contribuables à risque élevé à savoir ceux n'appartenant à aucune des catégories ci-dessus, le remboursement se fait à la suite d'une procédure de vérification générale de comptabilité.

Au total, les modifications proposées visent à consolider les acquis de la récente réforme de digitalisation de la procédure de remboursement des crédits de TVA.

Article 211 et 217.- Suppression des Centimes additionnels communaux (CAC) grevant la taxe sur les jeux de hasard et de divertissement.

En application des dispositions des articles 211 et 217 du Code Général des Impôts actuellement en vigueur, la taxe sur les jeux de hasard et de divertissement est liquidée au taux de 15 %, majoré des centimes additionnels communaux.

Or, la taxe sur les jeux de hasard et de divertissement relève des impôts et taxes locaux dont le produit est affecté en totalité à la commune du lieu de situation de l'établissement, conformément aux dispositions des articles 206 et C50 du CGI. De ce fait, les CAC prévus sur ce prélèvement ne

se justifient pas. Bien plus, les dispositions encadrant les CAC ne visent pas la taxe sur les jeux de hasard et de divertissement parmi les impôts assortis de CAC (IS, IRPP et TVA).

Afin de corriger cette incohérence à l'origine des difficultés de comptabilisation de cet impôt par les services, il est proposé de supprimer les CAC qui grèvent la taxe sur les jeux de hasard et de divertissement.

Articles 225 et 225 ter.- Soumission à la taxe spéciale sur le revenu (TSR) au taux réduit de 5% des rémunérations versées à l'étranger pour la fourniture de l'accès aux prestations audiovisuelles à contenu numérique.

La loi de finances pour l'exercice 2009 a élargi le champ d'application de la TSR aux prestations audiovisuelles à contenu numérique fournies ou utilisées au Cameroun lorsque le prestataire se fait rémunérer à l'étranger. Ces rémunérations sont ainsi passibles de cette taxe au taux de 15 %.

A l'observation, l'application du taux de 15 % sur ces prestations a contribué à renchérir le coût des bouquets satellitaires pour les clients locaux, excluant de ce fait une frange importante de la population de l'accès à ces produits pourtant indispensables à la culture.

Prenant ainsi en compte ces préoccupations et suite à l'institution par la loi de finances 2017 du taux réduit de TSR, il est proposé dans le cadre du présent projet de soumettre les prestations audiovisuelles à contenu numérique au taux réduit de TSR de 5 %.

Articles 225 et 225 ter.- Application d'un taux réduit de TSR aux opérations pétrolières de la phase d'exploration.

En l'état actuel de la législation, les opérations pétrolières de recherche et développement effectuées par des prestataires étrangers au profit des compagnies pétrolières sont exonérées de la TSR, à condition que ces derniers ne disposent pas d'un établissement stable au Cameroun et que les opérations en cause soient facturées à prix coûtant par une entité non liée.

Dans la pratique cependant, l'application de cette disposition se heurte à des divergences d'interprétation, notamment sur les conditions d'appréciation de la facturation à prix coûtant. Cette disposition pose également un souci d'équité dans la mesure où les entreprises faisant recours aux prestataires ne relevant pas d'un même périmètre de consolidation sont exclues du champ de cette exonération.

Afin de clarifier définitivement cette situation, il est proposé d'assujettir les opérations pétrolières de la phase d'exploration à un taux réduit de TSR de 5 % au lieu de l'exonération prévue par le dispositif actuel. Ce nouveau taux réduit, applicable à toutes les opérations, compte non tenu des liens de filiation ou des conditions de facturation, serait plus équitable et gage de sécurité juridique.

Articles 239 (quater) et 247 bis.- Substitution du quitus fiscal actuellement exigé pour l'exportation des produits forestiers et miniers, par l'attestation de non-redevance.

Depuis la loi de finances pour l'exercice 2016, l'attestation de non-redevance est désormais le seul document délivré par l'administration fiscale pour attester de la situation fiscale d'un contribuable.

Alors que cette exigence est érigée en critère d'appréciation de la régularité de la situation fiscale des contribuables relevant d'autres secteurs d'activités, les exportateurs du bois et des produits miniers demeurent assujettis à la présentation d'un quitus délivré par l'administration fiscale.

Dans l'optique de renforcement de notre dispositif de promotion du civisme fiscal et d'encadrement du secteur informel, il est proposé de consacrer désormais l'exigence d'une attestation de non-redevance pour procéder aux opérations d'exportation desdits produits.

Article 239 bis.- Arrimage des taux des redevances et taxes minières à ceux prévus par le code minier.

La loi N°2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code minier du Cameroun a apporté quelques aménagements aux dispositions fiscales applicables au secteur minier. Aussi est-il proposé d'harmoniser les taux prévus par le CGI à ceux consacrés dans le Code minier, ceci dans l'optique de renforcer la sécurité juridique des investisseurs.

Article 350, 545.- Harmonisation du régime d'enregistrement de la commande publique quelle que soit la source de financement.

La législation fiscale en vigueur (articles 350 et 545 A-a du CGI) prévoit que les marchés publics passés pour l'exécution du plan de développement économique et social dont le prix est payé sur financement extérieur sont soumis aux droits fixes de FCFA 50 000 avec application du timbre gradué. Ce régime déroge ainsi au droit commun qui prévoit l'enregistrement aux droits proportionnels aux taux de 2% ou de 5% selon le montant de la commande.

A l'analyse, cette dérogation introduit une distorsion de concurrence entre les adjudicataires de commandes publiques, les uns bénéficiant d'un régime plus avantageux. Bien plus, la notion de plan de développement économique et social sur laquelle repose ce régime dérogatoire est flou et imprécise.

Dans le souci de rétablir les conditions d'une saine concurrence entre tous les soumissionnaires à une commande publique conformément aux principes consacrés en la matière, il est proposé d'aligner le régime de l'enregistrement des marchés à financement extérieur sur ceux financés sur ressources propres.

Articles 438, 439 et 440.- Modalités de timbrage des documents soumis au droit de timbre.

En l'état actuel de la législation, le timbrage des documents soumis au droit de timbre s'effectue par feuille.

Cette modalité de timbrage, qui avait été consacrée à l'époque où les documents étaient rédigés en une seule page de la feuille, n'est plus opérante actuellement au regard de la pratique qui consiste à imprimer les documents soumis au droit de timbre en recto et verso aux fins d'optimisation de l'impôt à payer.

Afin de lever toute équivoque sur cette question et d'optimiser la collecte de ce droit, le présent projet de loi confirme le principe du timbrage par page déjà appliqué au plan administratif pour des raisons de sécurisation de recettes.

Article 595 et chapitre huitième.- Elargissement du champ d'application des droits de timbre automobile (DTA) et institution d'un plafond de recettes de DTA affectées aux CTD.

Les dispositions des articles 595 du CGI actuellement en vigueur exonèrent du DTA les engins spéciaux. Au regard des difficultés d'administration de cette exonération au plan pratique, du fait de l'imprécision et du flou qui entourent la notion d'engins spéciaux, il est proposé une suppression pure et simple de cette exonération.

Par ailleurs, tirant partie de l'amélioration significative du rendement des DTA suite à la refonte de son mode de collecte conjuguée aux effets escomptés de l'élargissement de l'assiette de ce prélèvement, il est proposé d'affecter une quote-part du produit des DTA à l'Etat à travers l'institution d'un plafond des recettes de 7 milliards FCFA. Ce qui permet de garantir aux CTD un niveau de ressources appréciable.

Article 606.- Relèvement du tarif du droit de timbre aéroport sur les vols internationaux.

Alors que le tarif du timbre fiscal est passé de 500 à 1000 FCFA, et celui du timbre communal de

200 à 600 FCFA, le tarif du droit de timbre aéroport est resté inchangé, soit notamment à 10 000 FCFA pour les vols internationaux.

A l'étude, ce tarif du droit de timbre aéroport sur les vols internationaux apparaît relativement faible au regard d'une part de la capacité contributive de ses redevables et d'autre part des tarifs communément appliqués à l'international.

Prenant en compte ces considérations, il est proposé dans le cadre de la présente loi de relever le tarif du droit de timbre aéroport sur les vols internationaux de 10 000 à 25 000 FCFA. Le tarif des vols internes demeurent quant à lui fixé à 1000 FCFA.

Cette mesure devrait ainsi générer des recettes additionnelles pour le budget de l'Etat de 5 milliards FCFA sans pour autant impacter la quote-part de ce prélèvement affectée à la FIAM (Facilité Internationale pour l'achat des Médicaments).

Article L 2 ter.- Consécration de l'exigence d'inscription au fichier des contribuables actifs pour procéder aux opérations douanières.

La refonte du fichier des contribuables engagée par l'administration fiscale a permis la publication et la mise à jour systématique des contribuables régulièrement inscrits audit fichier.

Alors que cette exigence d'appartenance au fichier est érigée en critère d'appréciation de la régularité de la situation fiscale d'un contribuable, les opérateurs du commerce extérieur sont demeurés en dehors de ce dispositif de promotion du civisme fiscal. La détention d'une carte de contribuable, critère de citoyenneté fiscale pourtant relégué au second plan, a continué à être utilisée dans le cadre des opérations de dédouanement des marchandises.

Dans l'optique de renforcement de notre dispositif de promotion du civisme fiscal, il est proposé de consacrer désormais l'exigence d'inscription au fichier des contribuables actifs comme préalable pour procéder aux opérations douanières, la seule détention d'un NIU n'étant plus suffisante.

Article L 7. Consécration législative de la réforme de paiement des impôts, droits et taxes en espèces auprès des banques.

Dans le cadre de sa politique de sécurisation des recettes, l'administration fiscale privilégie le paiement des impôts et taxes par voie bancaire, excluant les paiements en espèces qui présentent des risques de déperdition du fait des manipulations qu'ils peuvent occasionner.

Cette option se heurte cependant à l'impossibilité pour certains contribuables, notamment les personnes publiques, de disposer des comptes bancaires dans les banques commerciales.

De même, le paiement par voie bancaire engendre parfois des délais de traitement (48 heures) incompatibles avec l'exigence de célérité dans la délivrance de certaines formalités par l'administration fiscale, notamment celle de l'enregistrement des actes et mutations.

Afin de lever ces contraintes et d'offrir davantage de commodité aux usagers, il est proposé de consacrer la possibilité de paiement des impôts, droits et taxes en espèces auprès des guichets des banques, à charge pour celles-ci de virer les montants correspondants dans les comptes du Trésor Public.

Article L 18.- Consécration du principe de contrôles conjoints impôts/douanes.

La collaboration entre l'Administration fiscale et douanière constitue l'un des axes de la stratégie d'élargissement de l'assiette et de sécurisation des recettes. Celle-ci se matérialise à travers divers instruments notamment le partage d'information et les contrôles conjoints.

S'agissant des contrôles conjoints, leur mise en œuvre se heurte à l'absence d'encadrement au plan légal des procédures d'intervention conjointes des deux administrations, ce qui suscite parfois des

contestations.

Afin de combler ce vide juridique, il est proposé de consacrer expressément cette possibilité d'intervention conjointe impôts/douanes auprès des entreprises.

Article L 22 bis.- Extension de l'encadrement de la recevabilité des pièces justificatives à la phase juridictionnelle du contentieux.

La loi de finances pour l'exercice 2016 a encadré la recevabilité des pièces justificatives en phase pré contentieuse (contentieux devant l'administration) afin d'éviter la prise en compte de documents fabriqués ou obtenus frauduleusement par certains contribuables en vue de minorer indûment le montant des impôts dus. Elle a, à cet effet, posé le principe d'après lequel les éléments non fournis par le contribuable au cours des opérations de contrôle ne sont pas recevables en phase contentieuse devant l'administration, lorsque la carence de les produire a été dûment constatée par procès-verbal.

Dans le cadre du présent projet, et par souci de cohérence, il est proposé d'étendre cet encadrement à la phase juridictionnelle du contentieux fiscal.

Article L 45.- Consécration de la possibilité d'exercice du droit de communication à partir du bureau dans le cadre des demandes de renseignements pour le compte d'une administration fiscale étrangère.

Selon la formulation actuelle de l'article L45 du CGI, le droit de communication s'exerce sur place en entreprise, ce qui exclut la possibilité pour l'administration fiscale de demander, à partir du bureau, la communication des informations sollicitées, sauf dans le cas spécifique d'une procédure de remboursement des crédits de TVA.

Dans la perspective d'une densification de la coopération fiscale internationale, et en droite ligne de la politique de rationalisation de la présence de l'administration auprès des entreprises, la proposition de modification de l'article L45 du CGI vise à aménager la possibilité d'exercice du droit de communication par correspondance à partir du bureau.

Article L 48 bis.- Transmission automatique des informations à caractère fiscal détenues par tous types d'organismes.

Afin d'améliorer le dispositif de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, il est proposé dans le cadre du présent projet de consacrer l'obligation pour tout organisme public ou privé détenant des informations sur les personnes susceptibles d'être redevables d'impôts et taxes, de les communiquer à l'administration fiscale de manière permanente et selon une périodicité déterminée.

Les organismes astreints à cette obligation pourront inversement bénéficier à leur demande et dans la limite du secret professionnel, de la communication par l'administration fiscale des informations spécifiques nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Afin d'encadrer les modalités pratiques de cet échange d'informations, il est prévu que des protocoles de collaboration soient signés entre les parties.

Article L 50 quater.- Consécration du droit de visite.

Le livre des procédures fiscales en ses dispositions actuelles accorde à l'administration fiscale des pouvoirs de vérification et de contrôle étendus et graduels (vérification de la situation fiscale d'ensemble, vérification de comptabilité, droit de communication de documents, droit d'enquête, contrôle inopiné, etc.).

Afin de compléter cet arsenal de mesures visant à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, il est proposé dans le cadre du présent projet d'accorder à l'administration la possibilité d'exercer un

droit de visite dans les locaux professionnels des entreprises ou les locaux des particuliers lorsqu'elle estime que le contribuable se livre à des agissements frauduleux visant à dissimuler une activité occulte ou pour diminuer le montant de l'impôt dû.

Cette procédure devrait ainsi permettre à l'administration d'établir la preuve de certaines infractions en matière fiscale.

Afin de protéger les libertés individuelles et d'éviter toutes dérives des agents du fisc, les visites domiciliaires sont placées sous l'autorité du juge des libertés, en l'occurrence le président du tribunal de grande instance territorialement compétent.

Article L 71.- Clarification des modalités de mise en œuvre des avis à tiers détenteurs (ATD).

La législation en vigueur donne la possibilité à l'Administration fiscale d'adresser un avis à tiers détenteur à tout dépositaire, détenteur ou débiteur de sommes appartenant ou devant revenir aux redevables d'impôts, de pénalités et de frais accessoires dont le recouvrement est assuré par le privilège du Trésor.

Toutefois, du fait d'un encadrement insuffisant de sa procédure, l'ATD s'est relevé très peu efficace.

Afin de renforcer la portée de cet instrument de recouvrement forcé et réduire les risques d'insolvabilité du redevable, il est proposé de consacrer formellement l'obligation pour le tiers détenteur de communiquer dès réception de l'avis le solde du compte du redevable objet des poursuites et d'affecter immédiatement ledit solde au paiement de la dette fiscale.

Cette mesure devrait ainsi contribuer à l'apurement du stock des restes à recouvrer.

Article L 74.- Extension du champ de la contrainte extérieure au Receveur des douanes pour le recouvrement des impôts et taxes internes dus par l'importateur et la consécration de la saisine des marchandises importées par les commerçants comme mesure de recouvrement forcé.

Dans sa formulation actuelle, l'article L74 du CGI restreint l'exercice de la contrainte extérieure aux comptables du Trésor Public et aux receveurs des Impôts pour le recouvrement des impôts et taxes, y compris ceux retenus à la source et non reversés.

Dans le souci de renforcer la portée de cette mesure de recouvrement forcé, il est proposé d'étendre le champ de la contrainte extérieure au receveur des douanes qui pourra désormais agir dans le cadre du recouvrement des impôts et taxes internes, notamment en retenant les marchandises importées par le contribuable débiteur.

Article L 79.- Consécration de l'interdiction de soumissionner les titres d'exploitation forestière pour les entreprises forestières ne respectant pas leurs obligations fiscales.

Le non-respect des obligations déclaratives ou de paiement des impôts et taxes peut entraîner conformément aux dispositions fiscales en vigueur, la déchéance du droit d'exercer ou l'interdiction de soumissionner les marchés publics.

Au regard de l'incivisme fiscal relevé dans le secteur forestier, le présent projet se propose d'étendre cette sanction aux soumissions des titres d'exploitation forestière.

Article L94 bis.- Extension de l'exigence de l'attestation de non-redevance (ANR) aux autorisations de transfert des fonds à l'étranger.

L'attestation de non-redevance constitue l'élément central de notre dispositif de promotion du civisme fiscal. Elle conditionne la recevabilité de toute démarche administrative initiée auprès d'une administration publique ou parapublique.

Afin de renforcer sa portée, il est proposé d'étendre son exigence aux autorisations de transfert de fonds à l'étranger effectués par les contribuables professionnels.

Article L 103.- Renforcement des sanctions découlant de la mise en œuvre d'une taxation d'office.

Dans sa rédaction actuelle, l'article L103 du LPF prévoit en cas de non-dépôt d'une déclaration ayant entraîné une taxation d'office, la perte du droit à déduction de la TVA d'amont et du crédit de TVA se rapportant à la période antérieure.

Ces sanctions particulières sont à l'évidence peu dissuasives au regard du nombre toujours élevé des taxations d'office pour non-dépôt des déclarations de fin d'exercice (DSF) dans les délais. Bien plus, les taxations d'office ainsi effectuées aboutissent parfois à des résultats nuls, voire négatifs, notamment lorsque le contribuable présente d'importants déficits reportables qui doivent être pris en compte.

Dans le souci de limiter ces manquements répétés, qui empêchent au Trésor public d'encaisser les soldes d'impôts dans les délais et à l'Administration fiscale de disposer de données statistiques fiables en temps réel, il est proposé de consacrer, en cas de taxation d'office, la perte du droit d'imputer les déficits antérieurs.

Article L 104.- Renforcement de la sanction du droit de communication et de l'exécution de l'avis à tiers détenteur.

L'article L 6 du livre des procédures fiscales prévoit l'obligation de présenter à toute réquisition de l'administration fiscale, les documents sociaux de l'entreprise, notamment les registres de transfert de titre, les procès-verbaux des assemblées générales et conseils d'administration, les rapports de gestion approuvés par les actionnaires, les conventions règlementées ainsi que les rapports du commissaire aux comptes.

Alors que cette documentation constitue une précieuse source d'informations fiables pour les services, l'obligation de les produire n'est assortie d'aucune sanction, ce qui rend le dispositif inefficace.

Afin de restaurer à cette disposition toute sa force juridique, il est proposé d'étendre à cette obligation les sanctions prévues en cas d'opposition au droit de communication ou à l'avis à tiers détenteur. Dans cette même logique, il est suggéré de relever jusqu'à cinquante (50) millions le montant de l'amende forfetaire susceptible d'être appliquée en cas de manquement à ces obligations.

Article L 121.- Précisions sur le terme des effets du sursis.

Les dispositions de l'article L 121 du livre des procédures fiscales prévoit que le sursis cesse d'avoir effet à compter de la date de notification de la décision de l'administration. Elles ne précisent pas le sort réservé au sursis de paiement en cas de silence au terme du délai de réponse de l'administration.

A l'analyse, ce silence de la loi est source de contestation et d'incertitude juridique pour le contribuable.

Afin de corriger cette insuffisance, il est proposé de préciser qu'en phase administrative du contentieux, le sursis cesse de produire ses effets à compter de la date de notification de la décision de l'administration, mais aussi, en cas de silence, à compter du terme du délai imparti à celle-ci pour répondre.

Article L 124.- Alignement des procédures fiscales aux règles de compétence territoriale des tribunaux administratifs prévues par la loi n°2006/022 du 29 décembre 2006 fixant organisation et fonctionnement desdits tribunaux.

Dans sa rédaction actuelle, l'article L124 du Livre des Procédures Fiscales (LPF) oblige le contribuable qui entend poursuivre la contestation de ses impositions devant le juge à saisir le Tribunal administratif du ressort de son centre des impôts de rattachement.

Cette disposition pose des difficultés pratiques, notamment pour les contribuables relevant de la Direction en charge des Grandes Entreprises (DGE), située à Yaoundé. Ceux-ci sont en effet contraints de présenter leurs requêtes introductives d'instance au Tribunal administratif de Yaoundé, alors même que, pour la plupart, leurs sièges sociaux sont géographiquement établis en dehors de la Région du Centre.

Afin de s'aligner sur l'esprit de la loi n°2006/022 du 29/12/2006 fixant l'organisation et le fonctionnement des tribunaux administratifs qui vise, en son article 15 (1), à rapprocher la juridiction administrative des justiciables, il est proposé de modifier l'article L 124 du CGI et d'y instaurer des critères alternatifs de saisine de ladite juridiction.

Concrètement, le contribuable aurait le choix entre la saisine du Tribunal de son centre des impôts de rattachement et la saisine du Tribunal de sa résidence ou de son siège social.

Article L 125.- Encadrement des poursuites en recouvrement pendant la phase transactionnelle.

En l'état actuel de la législation, le MINFI peut autoriser, dans le cadre d'une transaction, une modération totale ou partielle des impositions avant la mise en recouvrement suivant une procédure de contrôle ou durant toute la procédure contentieuse.

Toutefois, en dépit du déroulement de la transaction, la mise en œuvre des procédures de recouvrement demeure possible à l'encontre des contribuables dès lors que l'introduction de la demande de transaction ne suspend pas l'exécution des poursuites, y compris les procédures de recouvrement forcé.

Tout en contribuant à créer une certaine insécurité juridique pour le contribuable, cette éventualité anéantit l'attrait potentiel que comporte l'institution de la transaction dans notre système fiscal.

Afin d'y remédier, il est proposé de consacrer la suspension des poursuites en recouvrement dès l'introduction d'une demande de transaction, et ce, pour une durée de 15 jours impartie à l'administration pour se prononcer. Dans un souci de cohérence, la saisine de l'autorité supérieure en matière contentieuse serait simplement suspendue dans cet intervalle.

Articles L126, L133 et L133 bis.- Rationalisation des délais de saisine du Tribunal administratif et de présentation des mémoires, encadrement de la procédure d'échange des écrits et de la production des conclusions du Parquet Général.

Alors que la phase administrative du contentieux fiscal a été rationalisée depuis la loi de finances pour l'exercice 2014, la phase juridictionnelle reste extrêmement longue, en raison notamment :

- des articles L126 et L133 du LPF qui fixent un délai de deux (02) mois au contribuable pour la saisine du Juge Administratif et un délai de trois (03) mois à l'administration pour produire son mémoire en défense ;
- de la pratique actuelle qui veut que les échanges d'écrits ne connaissent pas de limitation et peuvent donc s'étendre indéfiniment, à la discrétion du juge rapporteur qui suscite et administre ces échanges ;

- du temps, souvent long, pris par le Parquet Général pour produire ses conclusions aux termes des échanges d'écrits (la difficulté résidant dans le fait que le Parquet saisit presque systématiquement la Chancellerie d'une demande d'avis avant de produire les conclusions attendues par le Président du Tribunal pour trancher).

Ces délais sont anormalement longs si l'on considère que les parties ont eu l'occasion d'exposer et de confronter leurs arguments tout au long de la procédure de contrôle marquée par des échanges d'écrits (notification de redressements, observations du contribuable, lettre de réponse aux observations de l'administration), mais aussi durant les deux étapes du contentieux devant l'administration.

Or, un contentieux long est préjudiciable à la fois au contribuable qui veut voir sa situation fiscale clarifiée dans les meilleurs délais, et à l'administration qui ne veut pas voir retardé le recouvrement des impôts légalement dus.

Aussi est-il proposé que le délai de saisine du juge soit ramené à un (01) mois à compter de la notification de la décision de l'administration ou du terme du délai imparti à celle-ci pour répondre au contribuable (cette dernière précision visant à confirmer le silence-rejet). Quant au délai de présentation de son mémoire en défense par l'administration, il serait dorénavant remmené à deux (02) mois.

De même, il est suggéré que les échanges d'écrits soient limités à quatre au maximum (Requête introductory d'instance du contribuable, mémoire en défense de l'administration, mémoire en réplique du contribuable et mémoire en duplique de l'administration), soit deux écrits par partie, le dernier écrit de l'administration étant d'ailleurs facultatif (requis par le juge lorsque le contribuable a produit des éléments nouveaux dans sa réplique).

Par ailleurs, afin de se conformer à l'article 40 de la loi de 2006 fixant l'organisation et le fonctionnement des tribunaux administratifs, il est proposé que le délai imparti au contribuable pour la production de son mémoire en réplique passe d'un (01) mois à 15 jours, ce dernier délai étant également appliqué au mémoire en duplique de l'administration et aux écrits complémentaires qui pourraient être sollicités.

La dernière modification proposée fixe au Parquet Général un délai de deux (02) mois pour produire ses conclusions, et ouvre la possibilité au Président du tribunal de passer outre lesdites conclusions lorsqu'elles ne sont pas produites dans le délai légal, et de rendre sa décision sur la base de son intime conviction forgée par les écrits échangés par les parties.

Article L 129 .- L'attribution au MINFI de la compétence pour accorder le sursis de paiement lors de la phase juridictionnelle du contentieux - Extension de l'exigence de consignation de 10 % des impositions contestées à l'appel et au pourvoi devant la Cour Suprême.

Depuis la loi de finances pour l'exercice 2017, le bénéfice du sursis de paiement devant le tribunal administratif est conditionné au paiement d'une consignation de 10 % des impositions contestées et après ordonnance du président du Tribunal administratif.

La décision du Président du Tribunal Administratif n'étant pas encadrée dans un délai légal, il n'est pas rare en pratique de constater que celle-ci intervient avec beaucoup de retard. Ce qui expose le contribuable aux poursuites en recouvrement alors que sa demande de sursis est pendante devant le juge.

Afin de remédier à cette situation préjudiciable pour le contribuable, il est proposé d'attribuer au Ministre des Finances la compétence pour accorder le sursis de paiement en attendant l'ordonnance du juge. Celui-ci disposerait alors d'un délai de trente (30) jours pour se prononcer. Au terme de ce délai, son silence est considéré comme valant rejet de la demande de sursis.

Par ailleurs, dans un souci de limiter les contentieux dilatoires et de sauvegarder les intérêts du

Trésor durant le temps parfois long du procès fiscal, il est suggéré d'étendre à l'appel et au pourvoi, l'exigence de consignation de 10% des impositions contestées.

Article C 104.- Réduction du tarif du timbre communal.

A la faveur de la loi de finances 2017, le tarif du timbre communal a connu un réajustement de 400 à 600 F CFA pour les papiers format A4.

Or, à ce jour, il n'existe pas de pièce de monnaie de pareille valeur, ce qui pose des problèmes d'ordre pratique dans la gestion de ce timbre.

Au regard de ce qui précède et dans un souci d'amélioration du pouvoir d'achat des populations, il est proposé de réduire le tarif du timbre communal de 600 à 500 F CFA pour les papiers sous format A4.

Article Onzieme.- Exonération des administrations publiques de tous impôts et taxes sur la diffusion de leurs communications et informations.

En l'état actuel de la législation, les affiches et spots publicitaires passés par les administrations publiques sont soumis aux impôts et taxes au même titre que les entreprises privées.

Or, la communication déployée par les administrations publiques n'a pas une finalité commerciale, mais relève d'une mission de service public dont le but ultime est d'informer le citoyen sur l'ensemble des actions et politiques publiques engagées par l'Etat et ses démembrements.

Fort de ce constat, il est proposé d'exonérer les administrations publiques du paiement des impôts et taxes sur les affiches et spots publicitaires. Cette mesure devrait également contribuer à alléger leurs coûts de communication dont le rôle principal est la production des services non marchands.

Article Douzieme.- Instauration du paiement par voie électronique dans les postes de péages et de pesages.

En l'état actuel de la législation, le paiement des droits de péage et pesage routiers s'effectue en espèce. A l'observation, ce mode de paiement est source de déperdition de recettes du fait des manipulations qu'il occasionne.

Aussi, en droite ligne de la politique de sécurisation des recettes, le présent projet se propose de consacrer le paiement des droits de péages et de pesages par voie électronique.

Article Treizieme.- Consécration légale de l'exigence de présentation de la quittance de paiement des impôts, droits et taxes dus sur les mutations des véhicules d'occasion, pour la délivrance de l'attestation de dédouanement.

Dans le cadre du renforcement de la collaboration entre les administrations fiscales et douanières, la délivrance de l'attestation de dédouanement des véhicules d'occasion importés est conditionnée en pratique par la présentation de la quittance de paiement des impôts, droits et taxes dus sur les mutations de ces véhicules.

Afin de consolider les acquis de cette collaboration nécessaire à une meilleure sécurisation des recettes, le présent projet consacre légalement ce dispositif.

Article Vingt-Troisième.- Le plafond du produit du droit de timbre automobile affecté aux collectivités territoriales décentralisées est fixé à sept milliards (7 000 000 000) F CFA.

8.2.2 Mesures douanières nouvelles

En **douane**, la circulaire présidentielle prescrit la mobilisation optimale des recettes pour atténuer l'impact de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne. Les mesures portent notamment sur l'élargissement de l'assiette, la facilitation et l'amélioration du climat social et des

affaires.

I- Les mesures relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale

Elles portent sur les opérations à l'exportation et à l'importation.

1. Refondation de la politique globale de taxation à l'exportation

Depuis les années 1998, le Cameroun a, pour encourager ses exportations, décidé d'infléchir le droit de sortie de 5 % à 2 %. Or cette politique volontariste ne semble pas avoir particulièrement boosté les exportations. Les produits camerounais exemptés du droit de sortie ou qui ne supportent celui-ci qu'à un très faible taux ne se vendent pas mieux que ceux des pays de niveau similaire tels que la Côte d'Ivoire qui taxent davantage leurs exportations.

Par ailleurs, cette faible taxation semble encourager les exportations des produits camerounais dans leur état brut sans la moindre transformation. Toute chose qui n'encourage pas l'industrialisation du pays, ne génère pas les emplois et ne permet pas l'obtention et la taxation de la plus value.

Qui plus est, nombre des entreprises productrices des produits de rente notamment disposent des conventions leur permettant de maintenir les devises issues de leurs exportations à l'étranger. Toute chose qui engendre un déficit dans la balance de paiements.

Dans ce contexte difficile, pour améliorer la gouvernance notamment à travers le rappel dans un texte unique des différents taux du droit de sortie applicable à l'exportation, promouvoir la transformation locale au moins au premier niveau des produits issus du sol, limiter la perte des devises et tirer les bénéfices des exonérations accordées à l'importation des intrants notamment dans le cadre des incitations à l'investissement, le présent projet, sans remettre en cause les acquis de la loi de finances 2017 en ce qui concerne le café et le cacao notamment, se propose de :

- rehausser le taux général du droit de sortie sur certains produits spécifiques (gomme arabique, huile de palme, piment, noix de cola, mil, sorgho, poivre, légume appelé "Eru" de 2 % à 5 % ;
- exempter du droit de sortie les exportations de produits manufacturés localement à l'exception des bois ouvrés et semi-ouvrés, du savon de ménage dont la matière première en l'occurrence l'huile de palme est généralement exonérée de droits et taxes de douane à l'importation ;
- rehausser le droit de sortie sur les bois en grumes exportés de 20 à 30 % de la valeur FOB. A l'observation, la révision de ce taux de 17,5 % à 20 % dans la loi de finances 2017 n'a pas découragé l'exportation des bois en grumes. Tout au contraire, on enregistre une augmentation de près de 35 % de ce type d'exportation ;
- soumettre les produits de rente exportés à l'état brut au droit de sortie au taux commun;
- procéder à la récupération des droits et taxes sur les produits bénéficiaires d'une mesure fiscale dérogatoire à l'importation lors de leur réexpédition ou réexportation;
- plafonner la redevance à l'exportation à 15 000 F CFA par déclaration.

2. Amélioration de la procédure de dédouanement des produits pétroliers à la SONARA et du système de recouvrement des droits et taxes

Le diagnostic du circuit de dédouanement à la SONARA relève trois dysfonctionnements majeurs inhérents à la concentration des fonctions de raffinerie, de déclarant en douane et de recouvrement entre les mains d'un seul opérateur. Toute chose qui engendre des difficultés de traçabilité et de suivi du circuit de transformation, de la responsabilité en cas d'infractions relevées sur les déclarations en détail, et de versement régulier des droits et taxes de douane collectés.

Dans ce contexte, le présent projet vise quatre objectifs à savoir :

- délester la SONARA de certaines activités au demeurant coûteuses pour la cantonner essentiellement à sa mission principale qui est la raffinerie ;
- transposer la responsabilité des infractions relevées sur les déclarations en détail de la SONARA vers les marketeurs;
- permettre aux marketeurs de payer les droits et taxes de douane directement à la Recettes des Douanes pour raccourcir le circuit de recouvrement et responsabiliser les marqueteurs.
- attribuer à la SONARA un régime douanier connu du droit communautaire, car le régime de « l’usine exercée » sur la base duquel elle fonctionne actuellement a été supprimé par le Code des Douanes CEMAC.

3. Soumission des armes, leurs parties et les munitions du chapitre 93 aux droits d'accise au taux général de 25 %

Dans un contexte sécuritaire délicat, cette disposition qui permet à notre pays de se mettre en conformité avec la Décision n° 110/07-UEAC-028-CM-16 du 18 décembre 2007 portant harmonisation des législations des Etats membres de la CEMAC, vise notamment à rendre plus contraignant l'accès à l'armement, contribuant ainsi simultanément à la lutte contre le braconnage. A noter que parfois, ces armes sont achetées pour des danses folkloriques et la chasse de plaisir.

II-Les mesures visant la facilitation, l'amélioration du climat social et des affaires

Les propositions contenues dans cette rubrique visent à assainir l'environnement des affaires, à améliorer la gouvernance fiscale notamment par la clarification de certains aspects juridiques et le rappel, à des fins de transparence et de prévisibilité, de l'ensemble des droits et taxes dus à l'importation des marchandises, à contenir le coût de vie par l'exonération accordée à l'importation de certains biens, et à accompagner le développement de certaines entreprises locales.

1. Clarification de la réglementation en matière de taxation des logiciels, redevances, droits d'usage, licences et mises à jour

Cette réforme est une requête expresse des groupements patronaux et se justifie par l'absence d'un texte-cadre en la matière ainsi que la recrudescence des différends liés à l'interprétation des textes. En optant pour la taxation des logiciels sur support ou téléchargés de même que pour le basculement à la 3ème catégorie des logiciels téléchargés, l'Administration des douanes envisage d'apporter plus de clarté et de prévisibilité sur la question.

De manière concrète :

- les logiciels importés sur la base d'un support quel qu'il soit, sont déclarés à la position tarifaire dudit support. Leur valeur imposable pour la détermination des droits et taxes de douane est constituée du coût de ce support auquel s'ajoute celui du logiciel ;
- les logiciels acquis par téléchargement qui relèvent de la position tarifaire 852380. 00 100 déclassée à la 3e catégorie du tarif extérieur commun doivent également faire l'objet d'une déclaration en détail suivant les modalités précisées par des textes du Directeur Général des Douanes ;
- le coût des redevances, licences, mises à jour et droits d'usage est à intégrer dans la valeur en douane des marchandises importées ou à importer auxquelles ils se rapportent lorsqu'ils constituent une condition de la vente desdites marchandises et n'a pas été intégré dans le prix de vente par le fournisseur. Dans ce cas, leur valeur est intégrée à celle de ces marchandises importées qui, seules, font l'objet de classement tarifaire.

2. Institution d'entrepôts de véhicules d'occasion de moins de 10 ans d'âge

Cette mesure poursuit trois objectifs :

- le gain de trésorerie des opérateurs de ce secteur qui ne s'acquitteront des droits et taxes de douane liés au dédouanement, qu'au moment de la vente effective des véhicules ;
- la lutte contre la contrebande des véhicules de luxe importés par la contrebande en provenance des pays voisins (Bénin, Nigéria, etc.) à travers la disponibilité sur le territoire national des véhicules de toutes natures en hors taxes ;
- le rajeunissement du parc automobile et ses effets subséquents.

3. La définition d'un cadre réglementaire pour la reprise éventuelle d'un contrôle ou une vérification, sur une période déjà contrôlée, en cas notamment de découverte d'éléments nouveaux dissimulés lors du précédent contrôle

L'Administration des douanes vise à travers cette mesure dissuasive déjà prévue dans le livre des procédures fiscales notamment à l'article L 36, à contenir l'ingénierie de fraude fiscale montée par certaines personnes et à promouvoir les comportements éthiques lors des contrôles.

4. Exonération de la TVA sur certains produits à usage agricole, médical et pharmaceutique ou en vue de l'amélioration des conditions de vie

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, du règlement de certains conflits de classement tarifaire, la promotion du bien-être des populations et de secteurs névralgiques tels que l'agriculture, le présent projet propose l'exonération de TVA ou le déclassement tarifaire pour certains produits tels que les bouteilles à gaz à usage domestique, les bobines d'acières, les fils machines, les sardines en conserve, les arrosoirs, les microscopes et les produits de la parapharmacie.

5. Assouplissement des conditions d'exercice des recours contentieux

Faisant suite aux requêtes des contribuables portées particulièrement par le GICAM, les conditions d'exercice des recours contre les constatations des services douaniers subissent deux allègements :

- Premièrement, le délai d'introduction du recours passe de deux semaines à 30 jours.
- Ensuite, la soumission contentieuse jointe au recours contre les procès-verbaux dressés en première ligne et lors des contrôles différés ne couvrira plus exclusivement que le montant des droits et taxes de douane. Les amendes éventuelles sont désormais exclues du montant à considérer dans les soumissions contentieuses tant pour les contrôles immédiats que pour les contrôles après enlèvement des marchandises.

6. Renforcement des pouvoirs de l'Administration des douanes dans le cadre de la lutte contre l'incivisme fiscal des importateurs et exportateurs, conformément aux dispositions du Code des douanes CEMAC et de la loi de finances 2010

Dans un contexte marqué par l'augmentation des restes à recouvrer (RAR) couplée au regain d'incivisme, cette mesure stratégique vise à améliorer d'une part la collecte et le recouvrement des recettes de l'Etat, et de contribuer au professionnalisme des opérateurs économiques d'autre part. Il s'agit en d'autres termes de permettre à la Douane :

- de procéder à la suspension des activités douanières des contribuables indélicats et non localisables;
- d'instruire le blocage des comptes bancaires tel que le fait la Direction Générale des Impôts ;
- d'intenter une action de saisine à tiers détenteur dans les formes réglementaires.

7. Habilitation de la Direction Générale des Douanes à percevoir une rémunération auprès des sociétés d'inspection et de tous autres organismes exerçant sur les plateformes douanières ou bénéficiant de l'intervention du personnel douanier, correspondant soit à l'utilisation de son patrimoine soit pour un service rendu

Cette contribution qui prend sa source dans les dispositions du Code des Douanes CEMAC et les principes de l'Organisation Mondiale des Douanes, sera affectée aux projets de réforme et de modernisation de l'Administration des Douanes. En effet, la globalisation des échanges commerciaux, le développement des technologies de l'information et de la Communication, de la chaîne logistique internationale, l'implémentation des accords commerciaux et les nouvelles guerres économiques sont des défis nouveaux que doit relever pour la Douane du 21^{ème} siècle. Les modalités de perception y afférentes seront établies conformément aux standards internationaux en la matière.

8. L'adaptation des taux d'imposition tarifaire à l'activité industrielle

Il arrive que certains produits finis classés comme en catégorie IV du tarif extérieur commun comme des biens de consommation courante, soient utilisés par des industriels comme des matières premières rentrant dans la fabrication d'autres produits moins taxés à l'importation.

Dans ce cas, le projet de loi de finances 2018 envisage de permettre à la Direction Générale des Douanes d'autoriser le déclassement de ces produits vers les deuxième (matières premières) ou troisième (biens intermédiaires) catégorie du tarif extérieur commun suivant le stade de transformation.

III- Les autres dispositions fiscales et financières

Les mesures identifiées dans ce dernier volet portent sur trois sous-ensembles.

1. Obligation pour tous les marchés publics, quels que soient le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, d'être conclus toutes taxes comprises

Cette mesure nouvelle vise particulièrement les marchés publics à financement conjoint, qui posent de sérieuses difficultés de recouvrement et de comptabilisation des droits et taxes des douanes y afférents. Face à cette situation, deux conditions essentielles ont été retenues :

- Premièrement, les gestionnaires publics sont tenus au respect des dispositions du Décret n° 2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics, qui dispose que : « les marchés publics sont conclus toutes taxes comprises (article 2 (1)) ; ils sont soumis à la législation fiscale en vigueur à la date de leur conclusion (article 2 (2)) » ;
- Deuxièmement, l'Etat doit pouvoir mettre trimestriellement à la disposition des administrations d'assiette, au besoin par anticipation, les couvertures budgétaires nécessaires pour la réalisation des marchés prévoyant une contrepartie en termes d'impôts, droits et taxes de douane.

2. Rappel aux intermédiaires financiers (banques et établissements de microfinance), de l'obligation du dépôt mensuel d'un rapport relatif aux transactions financières effectuées avec l'étranger, dans le cadre des opérations du commerce extérieur, tant pour leur propre compte que celui de leurs clients

L'objectif premier est l'arrimage à la réglementation communautaire en matière des changes en zone CEMAC.

Cette disposition permettra aux administrations d'assiette, d'améliorer les vérifications et les contrôles croisés entre les flux financiers et de marchandises entre le Cameroun et l'étranger en vue de lutter contre la fraude commerciale, la fraude douanière et le blanchiment des capitaux

subsidairement.

3. Obligation pour les personnes physiques ou morales bénéficiaires des facilités douanières et fiscales, contenues dans les conventions signées avec diverses autorités administratives (convention d'établissement, cahiers de charges, accord d'établissement, etc.) antérieures ou en marge de la loi n° 2013/04 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun et non ratifiées par le Parlement, de négocier avec le Ministère en charge des finances, l'arrimage des dispositions desdites conventions à la loi cadre sur les incitations à l'investissement susvisée, dans un délai d'un an, à compter de la date de promulgation de la présente loi

L'objectif principal poursuivi au travers de cette réforme est de contenir la dépense fiscale, maîtriser et harmoniser les facilités accordées aux entreprises et développer le tissu économique national.

8.3 Projet de budget de l'exercice 2018

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2018 repose sur les hypothèses macroéconomiques clés suivantes : (i) une croissance réelle du PIB de 4,2% dont 4,6% pour le PIB non pétrolier ; (ii) un taux d'inflation projeté à 3% ; (iii) un déflateur du PIB non pétrolier de 3,8% ; (iv) un cours du baril de pétrole camerounais à 51,4 dollars (prenant en compte une décote de 3,5 dollars et une prudence de 6,5 dollars sur le prix mondial de 70 dollars) et une production de 26,6 millions de barils ; (v) une production de gaz projetée à 75,3 milliards de scf ; (vi) un prix du gaz à 4,6 dollars ; (vii) un taux de change du dollar à 557,6 FCFA ; (viii) un déficit du solde budgétaire (hors dons) de 2,2% du PIB ; (viii) un déficit extérieur courant plafonné à environ 3,5% du PIB.

Sur la base de ces éléments, le projet de budget 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 513,5 milliards contre 4 373,8 milliards dans la loi de finances initiale en 2017, soit une augmentation de 139,7 milliards en valeur absolue et de 3,2 % en valeur relative. Les recettes non pétrolières représentent 62,3% du budget.

8.3.1 Analyse des recettes

La ventilation des recettes est présentée dans le tableau ci-dessous :

(Unité : millions FCFA)			
IMPUTATION	LIBELLE	2017	2018
	A - RECETTES PROPRES	3 143 300	3 175 000
	I - RECETTES FISCALES	2 519 130	2 645 030
721	IMPOTS SUR LES REVENUS DES PERSONNES PHYSIQUES	226 055	232 500
723	IMPOTS SUR LES BENEFICES DES SOCIETES NON PETROLIERES	355 000	360 000
724	IMPOTS SUR LES REVENUS SERVIS AUX PERSONNES DOMICILEES HORS CAMEROUN	83 000	60 000
728	IMPOTS SUR LES MUTATIONS ET LES TRANSACTIONS	55 020	60 800
730	TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES	1 001 500	1 091 600
731	TAXES SUR DES PRODUITS DETERMINES ET DROITS D'ACCISES	335 800	344 800
732	TAXES SUR DES SERVICES DETERMINES	3 270	4 810
733	IMPOTS SUR LE DROIT D'EXERCER UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	11 390	13 390
734	IMPOTS SUR L'AUTORISATION D'UTILISER DES BIENS OU D'EXERCER DES ACTIVITES	30	30
735	AUTRES IMPOTS ET TAXES SUR LES BIENS ET SERVICES	10 835	10 950
736	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	373 080	374 880
737	DROITS ET TAXES A L'EXPORTATION ET AUTRES IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR	25 720	29 720
738	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	38 430	58 550
739	AUTRES IMPOTS ET TAXES NON CLASSES AILLEURS	0	3 000

IMPUTATION	LIBELLE	(Unité : millions FCFA)	
		2017	2018
	<i>II - AUTRES RECETTES</i>	624 170	529 970
710	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	14 653	15 653
714	VENTES ACCESSOIRES DE BIENS	79	79
716	VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	19 623	21 623
719	LOYERS DES IMMEUBLES ET REVENUS DES DOMAINES	4 200	4 200
741	REVENUS DU SECTEUR PETROLIER	495 100	387 000
745	PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR	34 100	40 000
761	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET ASSIMILES RELEVANT DES APU	55 000	60 000
771	AMENDES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	1 415	1 415
	<i>B - EMPRUNTS ET DONS</i>	1 230 500	1 338 500
150	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS MULTILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	102 668	187 594
151	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS BILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	365 508	340 480
152	APPUIS BUDGETAIRES		347 000
153	TIRAGES SUR EMPRUNTS A DES ORGANISMES PRIVES EXTERIEURS	116 824	42 926
161	EMISSIONS DES BONS DU TRESOR SUPERIEURS A DEUX ANS	560 000	356 000
769	DONS EXCEPTIONNELS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	85 500	64 500
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE L'ETAT (A+B)	4 373 800	4 513 500

8.3.1.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales s'élèvent à 2 645 milliards, en augmentation de 5%. Cette variation est due, d'une part; au fait que ses plus importantes composantes que sont la TVA et les droits et taxes à l'importation, affichent respectivement des accroissements de 9% et 0,5% et d'autre part à l'accroissement relativement faible des autres composantes à savoir : l'impôt sur les bénéfices des sociétés non pétrolières qui s'accroît de 1,4% et, les taxes sur les produits déterminés et droits d'accises qui sont en augmentation de 2,7% pour se situer à 344,8 milliards.

8.3.1.2 Autres recettes

Les autres recettes de l'Etat sont en diminution de 15,1% en raison essentiellement de l'importante baisse du poste traditionnel le plus important de cette rubrique « les revenus du secteur pétrolier » qui passent de 495,1 milliards en 2017 à 387,0 milliards en 2018, soit une diminution de 21,8%. Les revenus du secteur pétrolier sont composés de la redevance SNH qui baisse de 18,3%, des droits de passage du pipeline qui baissent de 37,5% et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pétrolières qui diminue de 26,2% pour se situer à 91,5 milliards.

8.3.1.3 Emprunts et dons

Les ressources attendues au titre des emprunts et dons se chiffrent à 1 338,5 milliards contre 1 230,5 milliards en 2017, soit une augmentation de 8,8%. Elles comprennent 571 milliards de prêts, 64,5 milliards de dons dont 48 milliards au titre du C2D et 347 milliards au titre des appuis budgétaires selon la répartition suivante : (i) 86 milliards du Fonds Monétaire International ; 118 milliards de la Banque Africaine de Développement ; 56 milliards de la Banque Mondiale ; 66 milliards de l'Agence Française de Développement et 22 milliards de l'Union européenne. A ces trois rubriques il faut ajouter d'une part l'émission des obligations par l'Etat à hauteur de 260 milliards et d'autre part, 96 milliards provenant des prêts bancaires.

8.3.2 Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente la structure des dépenses du projet de budget de l'exercice 2017. Cette structure est dictée par la nécessité de réconcilier l'exigence d'honorer les charges

récurrentes, d'assurer un minimum de dépenses pour le bon fonctionnement des administrations, d'assurer la prise en charge des consultations électorales, d'honorer les obligations d'endettement et de mener à bien les projets en conformité avec le DSCE, le plan d'urgence spécial jeunes et les préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations de football 2019.

Tableau 73 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)

RUBRIQUES	2017	2018	Variations	
			%	Absolue
	(a)	(b)	(b)/(a)	
Dépenses de personnel	998,5	1 024,0	2,6%	25,5
Achats de biens et services	693,7	790,3	13,9%	96,6
Transferts et subventions	367,2	381,0	3,8%	13,8
Dépenses en capital	1 586,9	1 291,2	-18,6%	-295,7
Dette publique	727,5	1 027,0	41,17%	299,5
TOTAL	4 373,8	4 513,5	3,2%	139,7

8.3.2.1 Dépense de personnel

Les dépenses de personnel augmentent de 25,5 milliards ; soit 2,6% ; cet accroissement est à mettre en relief avec la prise en charge de nouveaux enseignants sortis des Ecoles Normales Supérieures ; ainsi que les élèves des grandes écoles, la poursuite des recrutements annoncés dans les forces armées et la police.

8.3.2.2 Achat de biens et services

Les achats de biens et services sont destinés au fonctionnement des administrations. Ils connaissent une augmentation de 96,6 milliards, soit 13,9%. Cette augmentation s'explique par le besoin de financement provenant des élections, des dépenses de sécurité, de certaines dépenses sociales conformément au programme avec le FMI et des charges récurrentes suite aux nombreux investissements réalisés ces dernières années ; néanmoins les hautes directives du Chef de l'Etat prescrivant la poursuite de la réduction du train de vie de l'Etat, ont été respectées dans le choix des activités à mettre en œuvre et dans l'évaluation de leur coût.

8.3.2.3 Transferts et subventions

Afin d'entreprendre les opérations de transfert aux autres organismes publics, de prendre en charge les pensions et de respecter les engagements de contribution aux organismes internationaux. L'Etat dispose pour l'année 2018 d'une enveloppe de 381 milliards, en augmentation de 3,8% soit 13,8 milliards par rapport à l'année précédente. Cet enveloppe a permis non seulement la budgétisation à un niveau réaliste des pensions dont le montant est sans cesse en augmentation ; mais aussi la prise en charge de nombreux Etablissements Publics, créés ces trois dernières années et qui ne bénéficiaient pas jusque là d'une inscription budgétaire au titre des subventions.

8.3.2.4 Dépenses en capital

Les crédits alloués aux dépenses en capital s'élèvent à 1 291,2 milliards, comparés au 1 586,9 milliards de 2017, soit une diminution relative de 18,6% et de 295,7 milliards en valeur absolue. Cette importante baisse est non seulement en droite ligne avec les objectifs du Programme Economique et Financier avec le FMI, dans la recherche de l'amélioration du niveau de nos réserves de change et du ralentissement du rythme d'endettement ; mais aussi s'explique par la clôture de la mise en œuvre des grands projets de première génération et le reclassement dans le budget de fonctionnement, des activités dites de « fonctionnement masqué » inscrits par le passé dans le budget investissement public. La répartition des dépenses en capital est la suivante : (i) 1 024,3 milliards d'opérations de développement dont 596,0 milliards sur financements extérieurs ; (ii) 230,2 milliards pour les interventions en investissements (préparatifs de la CAN 2019, plan d'urgence spécial jeunes, projet agropole, taxes et droits de douane,...) ; (iii) 10 milliards pour les réhabilitations ; (iv) 27 milliards pour les participations.

8.3.2.5 Dette publique

Le service prévisionnel de la dette publique pour l'exercice 2018 est en augmentation de 41,2% et se chiffre à 1 027 milliards, il se répartit ainsi qu'il suit : (i) la dette extérieure pour 357 milliards contre 324,6 milliards en 2017 ; (ii) la dette intérieure pour 670 milliards contre 402,9 milliards l'exercice précédent. Une provision de 200 milliards a été constituée pour la prise en charge des arriérés intérieurs des exercices antérieurs.

La répartition par chapitre de l'ensemble des prévisions de dépenses nécessaires aux opérations du budget général de l'Etat se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 74 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2018 (en millions)

CHAPITRES	LIBELLES	2017	2018
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	48 002	46 721
02	SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	7 609	7 525
03	ASSEMBLEE NATIONALE	20 023	20 224
04	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	14 787	15 287
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 436	1 436
06	RELATIONS EXTERIEURES	38 116	35 024
07	ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DECENTRALISATION	36 289	39 049
08	JUSTICE	59 498	63 454
09	COUR SUPREME	2 862	3 336
10	MARCHES PUBLICS	17 431	17 189
11	CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	5 046	5 382
12	DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	89 460	83 947
13	DEFENSE	238 613	238 910
14	CULTURE	3 813	4 581
15	EDUCATION DE BASE	222 123	210 553
16	SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE	151 925	146 017
17	COMMUNICATION	4 574	4 390
18	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	67 654	61 401
19	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	8 584	10 300
20	FINANCES	52 076	57 676
21	COMMERCE	8 484	8 766
22	ECONOMIE, PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	61 770	47 979
23	TOURISME ET LOISIRS	9 466	9 546
25	ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	318 997	365 212
26	JEUNESSE ET EDUCATION CIVIQUE	14 165	15 605
28	ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE ET DEV DURABLE	9 171	8 042
29	MINES, INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	11 805	10 409
30	AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	111 374	86 613
31	ELEVAGE, PECHES ET INDUSTRIES ANIMALES	31 086	35 100
32	EAU ET ENERGIE	205 269	145 487
33	FORETS ET FAUNE	20 698	18 591
35	EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	17 776	20 723
36	TRAVAUX PUBLICS	461 904	326 269

37	DOMAINES, CADASTRE ET AFFAIRES FONCIERES	20 460	18 551
38	DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT	138 454	92 070
39	ECONOMIE SOCIAL ET ARTISANAT	11 441	11 011
40	SANTE PUBLIQUE	208 195	175 240
41	TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	3 567	4 752
42	AFFAIRES SOCIALES	7 688	7 759
43	PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	5 643	6 072
45	POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	53 388	46 845
46	TRANSPORTS	7 285	7 840
50	FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE	11 732	13 277
51	ELECTIONS CAMEROON	9 476	9 476
52	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	1 415	1 155
53	SENAT	14 975	14 991
54	COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME		3 400
95	REPORTS DE CREDITS	2 000	10 000
	TOTAL CHAPITRES ET ORGANISMES	2 867 605	2 593 181
	dont DEPENSES COURANTES (i)	1 471 105	1 568 892
	dont DEPENSES EN CAPITAL	1 396 500	1 024 289
55	PENSIONS	205 000	209 000
60	INTERVENTIONS DE L'ETAT	140 000	148 140
65	DEPENSES COMMUNES	243 295	268 960
	TOTAL CHAPITRES COMMUNS FONCTIONNEMENT (ii)	588 295	626 100
	TOTAL DEPENSES COURANTES (i) + (ii) [A]	2 059 400	2 194 992
56	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	324 600	357 000
57	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	402 900	670 000
	TOTAL SERVICE DE LA DETTE [B]	727 500	1 027 000
	DEPENSES EN CAPITAL CHAPITRES ET ORGANISMES	1 396 500	1 024 289
	Dont FINANCEMENT EXTERIEUR	625 000	596 000
92	PARTICIPATIONS	20 000	27 000
93	REHABILITATION/RESTRUCTURATION	15 000	10 000
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT	155 400	230 219
	TOTAL DEPENSES EN CAPITAL [C]	1 586 900	1 291 508
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE L'ETAT [A]+[B]+[C]	4 373 800	4 513 500

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ADC	Aéroports du Cameroun
AFD	Agence Française de Développement
ALUCAM	Compagnie Camerounaise d'Aluminium
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
APPME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
APU	Administration Publique
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTA	Bons du Trésor Assimilables
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAMAIR CO	Cameroon Airlines Corporation
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAMRAIL	Cameroon Railways
CAMTEL	Cameroon Télécommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CAPIEMP	Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d'Aptitude pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Technique
CARFIC	Cameroon Rural Financial Corporation
CBC	Commercial Bank Cameroon
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNCC	Conseil National des Chargeurs du Cameroun
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce Extérieur
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CIEP	Comité Interministériel Chargé de l'Evaluation des Programmes
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CICAM	Cotonnière Industrielle du Cameroun
CIMENCAM	Les Cimenteries du Cameroun
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CFCE	Centre de Formalités et de Création d'Entreprises
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CGA	Centre de Gestion Agréé
COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
CPM	Comité de Politique Monétaire
DAE	Direction des Affaires Economiques
DGD	Direction Générale des Douanes
DGTCFM	Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ECMR	Emprunt Cameroun
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
EMF	Etablissement de Micro finance
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique

ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSAI	Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
FODECC	Fonds de développement du Cacao et du Café
GCE	General Certificate of Education
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GUUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
HEVECAM	Société d'Hévéa du Cameroun
IADM	Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
IARDT	Incendies, Assurances, Risques Divers et Transport
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissements Directs Etrangers
IFC	International Financial Coopération
INS	Institut National de la Statistique
IPG	Indication Géographique protégée
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
IS	Impôt sur les Sociétés
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
MINADER	Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural
MINMIDT	Ministère des Mines et du Développement Technologique
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDÉD	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement
MINPMEEA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation
MINTOUL	Ministère du Tourisme et de Loisirs
MMBTU	Million de British Thermal Units
OBC	Office du Baccalauréat du Cameroun
OCDE	Organisation de la Coopération et de Développement Economique
ODR	Organisme de Développement Régional
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OT	Obligation du Trésor
OTA	Obligation du Trésor assimilables
PAD	Port Autonome de Douala
PERFAR	President's Emergency Plan for Aids Relief
PIIASI	Programme Intégré d'Appui aux Activités du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNLP	Plan stratégique National de Lutte contre le Paludisme
RFA	Redevance Forestière Annuelle
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banques au Cameroun
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon

SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SEMRY	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SGBC	Société Générale de Banques du Cameroun
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
SOCATRAL	Société Camerounaise de transformation d'aluminium
SODECAO	Société de Développement du Cacao
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
TPME	Très Petites et Moyennes Entreprises
TSPP	Taxe Spéciale sur la vente des Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	World Economic Outlook